

## ROYAUME DU MAROC

## BULLETIN OFFICIEL

ÉDITION DE TRADUCTION OFFICIELLE

Le prix du numéro : 4 DH. — Numéro des années antérieures : 6 DH

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés

ÉDITIONS	TARIFS D'ABONNEMENT		DIRECTION ET ADMINISTRATION	
	AU MAROC			A L'ÉTRANGER
	6 mois	1 an		
<i>Édition générale</i> .....	50 DH	90 DH	<b>Abonnement et publicité</b> IMPRIMERIE OFFICIELLE Rabat-Chellah Tél. 650-24 — 650-25 651-79 et 654-13 C.C.P. 101-16 à Rabat	
<i>Édition des débats de la Chambre des Représentants</i> .....		80 DH		
<i>Édition des annonces légales, judiciaires et administratives.</i>	50 DH	90 DH		
<i>Édition de traduction officielle</i> .....	45 DH	80 DH		

*Par voie ordinaire ou aérienne, les tarifs prévus ci-contre sont majorés des frais d'envoi, tels qu'ils sont fixés par la réglementation postale en vigueur.*

L'édition de traduction officielle contient la traduction officielle des lois et règlements ainsi que le texte en langue étrangère des accords internationaux lorsqu'aux termes de ces accords, ledit texte fait foi, soit seul, soit concurremment avec le texte arabe.

## AVIS IMPORTANT

## REABONNEMENT

Il est rappelé à tous les abonnés au Bulletin officiel que les abonnements expirent le 31 décembre 1986 et ne font pas l'objet d'une reconduction tacite.

Afin d'éviter toute interruption dans le service de ce bulletin, il convient de procéder instamment aux formalités habituelles de réabonnement, en application des dispositions des décrets nos 2-80-52 du 6 hijra 1400 (16 octobre 1980) et 2-84-425 du 26 rebia I 1406 (9 décembre 1985) relatifs aux éditions du Bulletin officiel et aux tarifs d'abonnement pour ces mêmes éditions.

Il y a lieu par ailleurs de se référer sur chaque demande adressée à cet effet, au numéro d'abonnement porté sur les bandes d'envoi du Bulletin officiel.

## S O M M A I R E

## TEXTES GÉNÉRAUX

Banque du Maroc.	
Rapport sur l'exercice 1985 présenté à Sa Majesté le Roi par M. Bennani Ahmed, gouverneur de la Banque du Maroc .....	371

Pages

Contrat conclu entre le Royaume du Maroc et la Kreditanstalt Für Wiederaufbau pour la garantie d'un prêt consenti par cette institution à la Caisse nationale de crédit agricole.

Décret n° 2-86-753 du 24 rebia I 1407 (27 novembre 1986) approuvant le contrat conclu le 16 safar 1407 21 octobre 1986, entre le Royaume du Maroc et la Kreditanstalt Für Wiederaufbau pour la garantie du prêt de 90 millions de deutsch marks, consenti par cette institution à la Caisse nationale de crédit agricole .....	422
--	-----

Contrats de crédits-acheteurs conclus entre le Royaume du Maroc et un consortium de banques étrangères.

Décret n° 2-86-755 du 29 rebia I 1407 (2 décembre 1986) approuvant le contrat de crédit-acheteur de 4.182.087,12 dollars des Etats-Unis d'Amérique, conclu le 1 <sup>er</sup> rebia I 1407 (4 novembre 1986) entre le Royaume du Maroc et un consortium de banques étrangères dont Banco Arabe Espanol, S.A. est chef de file .....	422
---	-----

Décret n° 2-86-756 du 29 rebia I 1407 (2 décembre 1986) approuvant le contrat de crédit-acheteur de 6.100.508,65 dollars des Etats-Unis d'Amérique, conclu le 1 <sup>er</sup> rebia I 1407 (4 novembre 1986) entre le Royaume du Maroc et un consortium de banques étrangères dont Banco Arabe Espanol, S.A. est chef de file .....	422
---	-----

Décret n° 2-86-757 du 29 rebia I 1407 (2 décembre 1986) approuvant le contrat de crédit-acheteur de 14.770.237,24 dollars des Etats-Unis d'Amérique, conclu le 1 <sup>er</sup> rebia I 1407 (4 novembre 1986) entre le Royaume du Maroc et un consortium de banques étrangères dont Banco Arabe Espanol, S.A. est chef de file .....	422
--	-----

Pages

	Pages		Pages
Décret n° 2-86-758 du 29 rebia I 1407 (2 décembre 1986) approuvant le contrat de crédit-acheteur de 85.747.163,98 dollars des Etats-Unis d'Amérique, conclu le 1 <sup>er</sup> rebia I 1407 (4 novembre 1986) entre le Royaume du Maroc et un consortium de banques étrangères dont Banco Arabe Espanol, S.A. est chef de file .....	423	<b>Contrats de prêts conclus entre le Royaume du Maroc et le Fonds monétaire arabe.</b>	
<b>Contrat de crédit financier conclu entre le Royaume du Maroc et un consortium de banques étrangères.</b>		Décret n° 2-86-692 du 7 rebia II 1407 (10 décembre 1986) approuvant le contrat de prêt ordinaire d'un montant de 6.250.000 dinars arabes - monnaie de compte - conclu le 3 moharrem 1407 (13 septembre 1986) entre le Royaume du Maroc et le Fonds monétaire arabe .....	424
Décret n° 2-86-762 du 29 rebia I 1407 (2 décembre 1986) approuvant le contrat de crédit financier de 34.000.000 de dollars des Etats-Unis d'Amérique, conclu le 1 <sup>er</sup> rebia I 1407 (4 novembre 1986) entre le Royaume du Maroc et un consortium de banques étrangères dont Banco Arabe Espanol, S.A. est chef de file .....	423	Décret n° 2-86-693 du 7 rebia II 1407 (10 décembre 1986) approuvant le contrat de prêt (facilité d'encouragement de l'échange commercial) d'un montant de 2.500.000 dinars arabes - monnaie de compte - conclu le 8 moharrem 1407 (13 septembre 1986) entre le Royaume du Maroc et le Fonds monétaire arabe ..	424
<b>Accord conclu entre le Royaume du Maroc et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement pour la garantie d'un prêt consenti par cette institution à la Caisse nationale de crédit agricole.</b>		<b>Convention de prêt conclue entre le Royaume du Maroc et le Fonds koweïtien pour le développement économique arabe.</b>	
Décret n° 2-86-761 du 29 rebia I 1407 (2 décembre 1986) approuvant l'accord conclu le 12 moharrem 1407 (17 septembre 1986) entre le Royaume du Maroc et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement relatif à la garantie du prêt de 120.000.000 de dollars U.S., consenti par cette institution à la Caisse nationale de crédit agricole .....	423	Décret n° 2-86-754 du 7 rebia II 1407 (10 décembre 1986) approuvant la convention de prêt conclue le 26 safar 1407 (31 octobre 1986) entre le Royaume du Maroc et le Fonds koweïtien pour le développement économique arabe en vue de la participation au financement du projet d'alimentation de la Wilaya de Casablanca en eau potable .....	425
<b>Accord de crédit fournisseur conclu entre le Royaume du Maroc et la Société internationale « Bureau For Marketing Research Inc. ».</b>		<b>Convention de prêt conclue entre le Royaume du Maroc et le Fonds séoudien de développement.</b>	
Décret n° 2-86-767 du 29 rebia I 1407 (2 décembre 1986) approuvant l'accord de crédit fournisseur de 19.211.264,90 dollars des Etats-Unis d'Amérique, conclu le 28 ramadan 1406 (6 juin 1986) entre le Royaume du Maroc et la Société internationale « Bureau For Marketing Research Inc. » .....	423	Décret n° 2-86-731 du 8 rebia II 1407 (11 décembre 1986) approuvant la convention de prêt conclue le 15 safar 1407 (20 octobre 1986) entre le Royaume du Maroc et le Fonds séoudien de développement pour la participation au financement du projet d'alimentation de la ville de Casablanca en eau potable .....	425
<b>Accord de crédit fournisseur conclu entre le Royaume du Maroc et le groupement de sociétés dénommé TREBAL.</b>		<b>Chasse. — Ouverture, clôture et réglementation spéciale pendant la saison 1986-1987.</b>	
Décret n° 2-86-768 du 29 rebia I 1407 (2 décembre 1986) approuvant l'accord de crédit fournisseur de 91.528.551,03 dollars des Etats-Unis d'Amérique, conclu le 28 ramadan 1406 (6 juin 1986) entre le Royaume du Maroc et le groupement de sociétés dénommé TREBAL .....	424	Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 1254-86 du 7 hija 1406 (13 août 1986) portant ouverture, clôture et réglementation spéciale de la chasse pendant la saison 1986-1987 .....	425
<b>Accord de crédit fournisseur conclu entre le Royaume du Maroc et le groupement de sociétés dénommé CEXMA.</b>		<b>Semences certifiées de maïs hybride (simple, double et à trois voies). — Prix d'achat à la production et de vente à l'utilisation.</b>	
Décret n° 2-86-769 du 29 rebia I 1407 (2 décembre 1986) approuvant l'accord de crédit fournisseur de 74.542.826,55 dollars des Etats-Unis d'Amérique, conclu le 28 ramadan 1406 (6 juin 1986) entre le Royaume du Maroc et le groupement de sociétés dénommé CEXMA .....	424	Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 1431-86 du 6 rebia II 1407 (9 décembre 1986) fixant les prix d'achat à la production et de vente à l'utilisation des semences certifiées de maïs hybride (simple, double et à trois voies) .....	428
		<b>AVIS ET COMMUNICATIONS</b>	
		Liste complémentaire, pour l'année 1986, des géomètres privés et des entreprises topographiques .....	428

## TEXTES GENERAUX

## RAPPORT

SUR L'EXERCICE 1985

présenté à Sa Majesté le Roi

par Monsieur BENNANI Ahmed

Gouverneur de la Banque du Maroc

S I R E.

En application de l'article 64 du dahir du 23 hija 1378 (30 juin 1959), j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté le rapport concernant l'année 1985, vingt-septième exercice de l'Institut d'émission.

Au terme de 1985, l'évolution de la conjoncture internationale apparaît peu favorable, s'inscrivant ainsi en-deçà des espérances d'un renouveau économique que laissaient présager les résultats acquis un an auparavant. Au demeurant, les perspectives proches ne permettent guère d'entrevoir une amélioration susceptible de remédier aux méfaits de la crise économique et financière.

En effet, la croissance de l'économie mondiale s'est dans l'ensemble ralentie, revenant en un an de 4,5 % à 2,9 %. De surcroît, de nouvelles formes de protectionnisme sont apparues et le commerce international a quasiment stagné tandis que les déséquilibres budgétaires et des paiements extérieurs s'accroissent encore et que les marchés des changes connaissent une instabilité accrue. En outre, le maintien de politiques déflationnistes et d'ajustement n'était pas de nature à améliorer le niveau de l'emploi et, de fait, le taux de chômage est demeuré presque partout fort élevé. Toutefois, des progrès ont pu être réalisés à nouveau dans la lutte contre l'inflation. Au total, cet environnement général n'a guère été favorable au Tiers-Monde qui a pâti du recul de la demande extérieure, de la baisse des cours des produits de base, de la réduction des investissements étrangers et des difficultés d'accès au marché des capitaux. Ces divers facteurs n'ont pas manqué d'amoindrir les capacités de remboursement de la dette, même dans les cas d'allègements consécutifs au rééchelonnement des échéances.

Dans les pays industrialisés, le rythme d'expansion de l'activité a tendu à se réduire, en particulier là où il avait été le plus rapide en 1984. C'est ainsi qu'il n'a atteint que 2,2 % aux Etats-Unis et 4,4 % au Japon. Il a même stagné dans la Communauté économique européenne, à la suite essentiellement d'un tassement de la demande interne et d'un affaiblissement des marchés d'exportation, ne dépassant pas 2,7 % en Italie, 2,5 % en Allemagne fédérale et 1,1 % en France. Au sein de l'Organisation de coopération et de développement économique, les politiques menées dans les domaines budgétaire et monétaire ont été quelque peu assouplies mais la situation de l'emploi n'en a guère bénéficié. C'est qu'en effet les desserments sont demeurés modérés dans le but surtout de prévenir une résurgence éventuelle des tensions inflationnistes. La réduction des coûts de production liée notamment à une augmentation contenue des salaires et à un

fléchissement des cours du pétrole et des matières premières a largement contribué, il est vrai, à freiner la hausse des prix. De ce fait, l'inflation a marqué un recul plus rapide que prévu dans les pays industrialisés où elle est revenue de 5,3 % à 4,6 %, taux le plus bas depuis l'année 1968. Les progressions moyennes du coût de la vie ont ainsi été limitées à 2,1 % au Japon, 2,2 % en Allemagne, 3,5 % aux Etats-Unis, 6,1 % au Royaume-Uni, 5,8 % en France et 9,1 % en Italie. Dans le même temps, le chômage n'a pas connu de régression notable en dépit des quelques progrès obtenus aux Etats-Unis et au Japon. Pour l'ensemble de la zone O.C.D.E. il s'est maintenu au niveau élevé de 8,2 % par rapport à la population active, affectant ainsi 31 millions de personnes dont 19 millions pour l'Europe seule.

Les pays en développement quant à eux ont eu à subir une fois encore les effets de facteurs exogènes souvent défavorables à leur croissance et au rétablissement de leurs équilibres. Le recul de la demande externe, la baisse des prix des matières premières, la détérioration des termes de l'échange et l'accroissement du protectionnisme ont entravé le redressement de leur balance commerciale. Parallèlement, le désordre monétaire international grandissant qui s'est traduit notamment par des fluctuations erratiques du dollar et le maintien à un niveau élevé des taux d'intérêt réels joint à une rareté des capitaux, n'a pas manqué d'affecter leurs comptes financiers. Aussi, leur activité s'est-elle ralentie, passant en un an de 4,4 % à 3,2 %. Cet infléchissement a contribué à amoindrir encore la capacité de certains pays à faire face aux remboursements de leurs dettes en dépit du rééchelonnement d'une partie des échéances pour certains d'entre-eux. En Afrique, la croissance n'a même été que de 2,2 %, apparaissant ainsi inférieure au rythme d'accroissement moyen de la population. De même, en Amérique latine, la poursuite de politiques d'ajustement conjuguées à une forte contraction des flux de financement ont eu pour conséquence une augmentation limitée de l'activité, de l'ordre de 2,5 %. Pour le groupe des pays exportateurs de pétrole, en particulier ceux du Moyen-Orient, le produit national brut a stagné dans l'ensemble à la suite du fléchissement de la demande d'hydrocarbures. Seule l'Asie, malgré l'apparition de certaines difficultés économiques, a continué de réaliser des progressions importantes, le taux d'expansion moyen ressortant à 6,8 %. L'évolution des prix dans les pays en développement a subi l'incidence directe du renchérissement des produits importés lié notamment aux dépréciations monétaires mises en œuvre par un grand nombre d'entre-eux dans l'espoir de stimuler les exportations ; elle s'est également ressentie de l'inadéquation de l'offre face à une demande en forte hausse. Cette appréciation d'ensemble recouvre cependant d'importantes disparités régionales. C'est ainsi qu'en Amérique latine, l'inflation est demeurée à un niveau très élevé de l'ordre de 137 % et qu'en Afrique elle s'est stabilisée aux environs de 20 %. La même tendance a été observée au Moyen-Orient et dans le Sud-Est asiatique où les taux sont restés voisins respectivement de 14 % et de 8 %.

Dans les pays de l'Est, l'amélioration de l'activité observée depuis trois ans s'est poursuivie au rythme moyen de 3,2 % l'an et la hausse des prix, à nouveau atténuée, n'a pas dépassé 3 %.

Le commerce mondial a surtout pâti du manque de vigueur de la reprise dans les pays industrialisés, de la recrudescence des pratiques protectionnistes ainsi que de la persistance des difficultés de paiements des pays en développement. Dès lors, son volume qui avait marqué une expansion de 9 % un an auparavant ne s'est accru que de 3 % en 1985. Au demeurant, les transactions commerciales internationales, comptabilisées en valeur, n'ont pas enregistré de progrès, la baisse des prix s'étant généralisée à l'ensemble des produits. De fait, les échanges de biens manufacturés ont marqué une progression en tonnage de 5 %, inférieure de moitié à celle de l'année précédente, mais ont accusé un recul des prix de 2 %. Le commerce relatif aux matières premières a été quant à lui caractérisé par une chute des cours encore plus importante qui a atteint 12,5 % en un an. S'agissant du pétrole, face au renforcement de la production des pays non membres de l'O.P.E.P. et au désaccord au sein de celle-ci sur les quantités à commercialiser, la stagnation de la demande mondiale a entraîné un mouvement de baisse des cotations chiffré à 4 %.

Au total, le rythme des flux commerciaux s'est nettement décéléré aussi bien en ce qui concerne les pays de l'O.C.D.E. que ceux exportateurs de pétrole ou les autres pays en voie de développement. Enfin, les termes de l'échange se sont détériorés de 2 % pour les pays en développement et se sont améliorés de 1 % pour les nations industrialisées.

Dans ce contexte, les balances des paiements courants se sont nettement détériorées pour la plupart des pays et la quasi-totalité des groupes de pays mais à des degrés très différenciés. C'est ainsi que le déficit enregistré par les pays industrialisés ressort à 52 milliards de dollars au lieu de 35 milliards en 1984, celui des pays en développement à 49 milliards au lieu de 42 milliards et que l'excédent des autres pays, y compris notamment ceux de l'Est, est demeuré voisin de 6 milliards. Par ailleurs, c'est le déficit des Etats-Unis, passé en un an de 93 milliards à 123 milliards, qui s'avère le plus élevé tandis que les excédents les plus remarquables ont été enregistrés par le Japon et l'Allemagne fédérale soit respectivement 46 milliards et 20 milliards de dollars.

La hausse très marquée du dollar en début de période et sa baisse sensible par la suite, la forte cohésion des monnaies participant au Système monétaire européen reflétée par les correctifs adoptés en cours d'année et l'évolution erratique de la livre sterling, ont constitué les traits saillants du comportement des marchés des changes dans lesquels, à l'instar des années précédentes, la devise américaine a encore joué un rôle de premier plan. Celle-ci, soumise à des pressions à la fois d'ordre interne s'exerçant par les appels de fonds des secteurs public et privé, mais aussi d'ordre externe liées au déséquilibre entre l'offre et la demande, s'est inscrite en forte hausse au terme des deux premiers mois de l'exercice en atteignant un niveau inégalé jusque-là. Un mouvement de correction est intervenu par la suite sous l'effet de l'action concertée des Banques centrales et une tendance baissière s'est amorcée, surtout après la réunion du groupe des cinq nations les plus industrialisées. Au total, le dollar a cédé, d'une année à l'autre, 16 % par rapport aux principales monnaies et 20 % vis-à-vis du Système monétaire européen dont la forte unité a amené les autorités des pays membres à opérer des ajustements sous la forme d'une dévaluation de 6 % de la lire italienne et d'une réévaluation de 2 % des autres monnaies au début du deuxième semestre. Le franc français et le deutschemark se sont appréciés de 77 % contre dollar et le yen de 25 %, taux comparable à celui réalisé par la livre sterling. Enfin, face au recul de la devise américaine et à celui relatif des taux d'intérêt, le prix de l'onze d'or s'est fixé à 327 dollars marquant une progression de 6 % qui a succédé à la baisse de 19 % observée en 1984.

Le marché mondial des capitaux est demeuré soumis à de vives tensions en raison, d'une part, de l'insuffisance de l'offre résultant de la diminution des ressources des pays pétroliers et, d'autre part, de l'augmentation de la demande émanant de certains pays industriels et de la plupart des pays en développement. Au total, les fonds collectés ont atteint 260 milliards de dollars bénéficiant pour 82 % aux grandes puissances, pour 8 % aux pays de l'Est et pour 10 % seulement aux pays du Tiers-Monde au lieu de 14 % un an auparavant. Aussi, les remboursements que ces derniers ont effectué au titre des charges de leur dette, évaluée à 950 milliards de dollars, ont-ils excédé nettement les apports nouveaux qui leur ont été consentis. C'est ainsi que les paiements relatifs au principal se sont élevés à 65 milliards de dollars et ceux concernant le service des intérêts à 76 milliards alors que les concours reçus n'ont pas dépassé 26 milliards. Dès lors, une telle situation n'est pas de nature à permettre le décollage économique des pays en développement qui sont tenus dorénavant et pour longtemps à transférer une part non négligeable de leurs revenus au profit des pays riches.

Le remboursement de la dette s'avère au demeurant étroitement dépendant de la disponibilité de devises, elle-même tributaire des flux de capitaux. C'est pourquoi le problème qu'il pose a atteint un tel degré d'acuité que l'effort pour y porter remède est devenu un objectif prioritaire des politiques d'ajustement conçues sous l'égide des Organismes internationaux. Il importe en effet que les pays débiteurs corrigent les déséquilibres interne et surtout externe, afin d'être en mesure de faire face à leurs obligations et de bénéficier de concours du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale, de pays amis ou de banques commerciales.

La résolution du problème de la dette est par ailleurs tributaire du développement et celui-ci ne pourrait se réaliser sans des transferts de capitaux nets en faveur des pays débiteurs. La communauté financière internationale devrait leur accorder un soutien structurel et à long terme. Or, le marché financier international est de création récente et souffre déjà d'une crise de croissance dont

la seule issue réside sans doute dans le maintien d'un courant de capitaux, parallèlement à un renforcement du rôle et des ressources des Organismes internationaux.

Faute d'un accord général sur l'apurement des dettes des pays débiteurs, les accommodements consentis par les institutions financières internationales ont continué de s'opérer au cas par cas selon une approche adaptée aux circonstances spécifiques des économies en cause. C'est ainsi que cette année 25 pays ont obtenu du Fonds monétaire international des crédits de confirmation d'une durée de 12 à 18 mois pour un montant global de 2,4 milliards de droits de tirage spéciaux. De même, la facilité spéciale consentie dans le cadre du mécanisme de financement compensatoire en faveur des pays affectés par un surcroît de leurs importations céréalieres a été reconduite pour une durée de quatre ans. En outre, des prêts assortis de conditions libérales et provenant des remboursements du Fonds fiduciaire ont été envisagés en faveur des nations les plus démunies. Cependant, nonobstant l'ensemble de ces dispositions, l'encours des crédits est demeuré stable et les concours alloués par le Fonds monétaire international se sont avérés très limités et sensiblement inférieurs à ceux de l'exercice précédent, en dépit pourtant du fort accroissement des besoins de certains de ses membres et de la stabilité de ses ressources. Au total, les tirages effectués par les pays en développement ont atteint 4 milliards de droits de tirage spéciaux au lieu de 7,3 milliards en 1984 alors que, dans le même temps, leurs remboursements se chiffraient à 3,6 milliards au lieu de 3,3 milliards un an auparavant. Dans ces conditions, les tirages nets ne se sont élevés qu'à 0,4 milliard de droits de tirage spéciaux, leur niveau le plus bas depuis 1980. Au surplus, aucune émission nouvelle de droits de tirage spéciaux n'a été décidée en dépit des demandes réitérées des nations du Tiers-Monde. Par ailleurs, le Fonds monétaire international a resserré quelque peu les conditions d'octroi de ses avances puisque les possibilités maximum de tirage au titre de la politique d'accès élargi ont été abaissées ainsi que la limite totale des engagements d'un pays membre.

Ainsi, il se révèle que le rôle traditionnel du Fonds monétaire international, venant en aide aux membres qui éprouvent des difficultés de balance des paiements, cède le pas, de plus en plus et d'année en année à la caution que cet Organisme apporte à l'action des pouvoirs publics vis-à-vis de la communauté financière internationale, en agréant des programmes d'assainissement.

Parallèlement, la Banque mondiale a elle-même orienté sa politique vers un accroissement de ses prêts à l'ajustement structurel notamment par un mécanisme de cofinancement englobant la participation de banques internationales. En revanche, aucun accord n'a pu se dégager pour le renforcement de ses ressources puisque l'augmentation de son capital demeure encore sous examen. Le volume de ses concours est resté de l'ordre de 8,6 milliards de dollars. Cependant, elle a ouvert des lignes de crédits par le canal du Fonds spécial d'aide à l'Afrique subsaharienne mis en place en juillet et doté d'un capital de 1,2 milliard de dollars.

En définitive, les pays en développement, qui poursuivent souvent des efforts inlassables pour exécuter des programmes d'ajustement ambitieux et rapides, n'auront pas été au total rasserenés par l'évolution des concertations qui ont eu lieu au sein de différentes instances internationales. C'est qu'aucune voie nouvelle n'a été ouverte en 1985 ni dans le domaine économique ni au point de vue monétaire pour initier un règlement symétrique et durable de la crise qui continue d'ébranler le monde.

Les résultats obtenus dans les pays industrialisés se sont avérés médiocres et la reprise, inégale et fragile, n'a pas permis à l'économie mondiale de retrouver son dynamisme et ne s'est pas étendue aux pays en développement. Au contraire, certains acquis de 1984 ont été compromis cette année, qui à bien des égards, a vu s'accumuler des difficultés nouvelles et des menaces pour l'avenir. La chute importante des cours des matières premières, la dénonciation de certains accords visant à la stabilisation de leurs prix et le renforcement des pratiques protectionnistes ont attesté de la perte d'une éthique commerciale pourtant nécessaire à un développement harmonieux des différents pays.

En matière monétaire, les mesures prises ont été également insuffisantes et inopérantes pour discipliner les marchés. C'est ainsi notamment que dans le domaine des changes le désordre s'est accru et que les taux d'intérêt réels sont restés élevés, accentuant ainsi la vulnérabilité des pays débiteurs. Toutefois, en raison de l'intense concertation qui a eu lieu au plan mondial, un consensus de plus en plus large s'est dégagé pour admettre l'urgence d'une réforme du système monétaire international et certaines voix se sont élevées, même aux Etats-Unis, pour réclamer le retour à un système de parités fixes. De même, il a été reconnu, mais au niveau des principes seulement, que les pays endettés devaient retrouver un rythme de croissance durable et qu'à cet effet plusieurs conditions devaient être remplies, notamment le maintien d'une expansion soutenue dans les pays

industrialisés, une baisse des taux d'intérêt, l'établissement et le respect d'une structure des prix relatifs, des flux de financements publics et bancaires permanents et mieux appropriés. A cet égard, le plan présenté par le Secrétaire américain au Trésor, James Baker, comporte des éléments favorables destinés à parer aux difficultés les plus pressantes. Ce projet prévoit l'octroi à quinze pays endettés, dont le Maroc, au cours des trois prochaines années de 29 milliards de dollars accordés par la Banque mondiale et par les banques commerciales, en contrepartie d'un ajustement rigoureux de leurs économies et destinés à leur permettre de rembourser leurs dettes.

En tout état de cause, les pays débiteurs confrontés à l'accumulation de facteurs exogènes défavorables et aux exigences de la mise en oeuvre d'un développement économique durable et sans à-coups, ne peuvent compter ni sur des palliatifs ni sur les seules politiques d'assainissement et de rééchelonnement pour être à même d'honorer leurs engagements financiers, surtout lorsque les débouchés extérieurs tendent à se restreindre. C'est pourquoi, des réponses plus globales et novatrices sont à rechercher dans un esprit de coopération internationale encore plus active, ne serait-ce que parce que l'interdépendance entre les économies s'accroît. La prise de conscience de la nécessité d'une telle concertation est en cours et le mérite des crises sectorielles est parfois de générer un esprit nouveau visant à clarifier les problèmes pour leur apporter des solutions plus opportunes, dès lors qu'existe la conviction qu'il n'y a pas de fatalité au désordre monétaire ni au sous-développement.

L'environnement international dont les principales caractéristiques viennent d'être rappelées à grands traits n'a pas manqué d'affecter défavorablement cette année l'économie nationale. En effet, outre les pressions de plus en plus vives exercées sur les équilibres financiers par le niveau élevé des taux d'intérêt et l'instabilité du marché des changes liée surtout à celle de la devise américaine, le redressement de la balance commerciale a été entravé par le recul de la demande extérieure et du commerce mondial qui, conjugué à une intensification du protectionnisme, a entraîné une importante chute des cours des matières premières, en particulier des phosphates. De surcroît, la rareté des capitaux continue de poser le problème crucial du remboursement de la dette, du financement du déséquilibre extérieur et de la poursuite de la recherche de la croissance et partant, du développement du pays.

Face à l'ensemble de ces contraintes, l'évolution de l'activité économique s'est effectuée sous le double signe de la priorité accordée à la continuation du processus des ajustements conjoncturel et structurel, appuyés par les concours des organismes internationaux, des banques et des pays créanciers ainsi que d'un retour progressif à une production soutenue.

C'est ainsi que la politique économique et financière a été fondée sur le développement de l'offre, notamment celle exportable et sur une stimulation mesurée de la demande interne afin d'accompagner la croissance sans toutefois aviver les tensions sur l'inflation, ni exercer des pressions sur le compte extérieur.

De fait, les ouvertures de crédits budgétaires pour l'année ont reflété un certain relâchement des restrictions que s'étaient imposées les autorités au cours des exercices précédents. De même, il a été décidé de relever modérément les traitements et salaires et de poursuivre l'assainissement de la situation financière du Trésor par le règlement d'un important montant d'arriérés. En regard, il a été convenu de majorer les prix des produits subventionnés et d'instaurer une nouvelle politique de mobilisation de l'épargne privée par le lancement dans le public d'emprunts assortis de conditions attrayantes de souscription.

De même, le processus d'adaptation du commerce extérieur aux nouvelles et difficiles données du commerce mondial a été renforcé au niveau des importations par une libéralisation plus poussée et un nouvel abaissement des droits de douane et de la taxe spéciale et en ce qui concerne les exportations par diverses mesures incitatives. L'ensemble de ces dispositions a été accompagné d'une politique de change souple.

Dans le domaine de la monnaie et du crédit, les autorités monétaires se sont efforcées de rechercher un financement sain de la production qui ne remette pas en cause les objectifs de régulation de la demande interne ni la restauration des équilibres. A cet effet, tout en reconduisant le dispositif d'encadrement du crédit, elles ont relevé les taux d'intérêt et accru leur flexibilité en vue à la fois de promouvoir l'épargne et d'amorcer une réforme profonde des mécanismes de financement de l'économie, axée en particulier sur une allocation de ressources plus judicieuse.

Au terme de 1985, les actions menées ont en définitive donné des résultats qui apparaissent dans l'ensemble satisfaisants mais inégaux et comportant encore des

éléments peu favorables. Et, bien qu'il soit difficile de séparer l'économique du financier, tant ils s'interpénètrent mutuellement, on peut dire pour les besoins de l'analyse que l'économique a atteint les objectifs qui lui étaient assignés alors que le financier a encore montré des faiblesses, soulignant ainsi les limites des actions menées et l'étroitesse des marges de manoeuvres dont l'extension exige de profondes réformes structurelles.

C'est ainsi que dans le domaine des finances publiques, le déficit du Trésor a pu être ramené en un an, de 6,8 % du produit intérieur brut à 6,2 %. Toutefois, cette réduction qui trouve surtout son origine dans le maintien à un niveau relativement modeste des investissements publics, ne rend qu'imparfaitement compte des dépenses à ce titre puisque les crédits engagés ont été importants et ont encore renforcé le niveau des arriérés. D'ailleurs, le besoin de financement du Trésor qui prend en compte des montants dus en ce qui concerne les arriérés anciens et l'amortissement de la dette a largement dépassé, en dépit de l'allègement substantiel procuré par le rééchelonnement, les recettes, de près de 58 % et sa couverture a nécessité à nouveau des recours importants à l'endettement extérieur et des appels aux moyens monétaires dans des proportions qui n'étaient nullement désirées et qui, en élargissant la liquidité de l'économie, n'ont pas manqué de peser sur la demande de biens, notamment importés.

Sur le plan des relations avec l'étranger, au surplus, l'affaiblissement de la demande externe a entraîné une diminution du volume des exportations notamment de produits miniers, ce qui a entravé le redressement du compte extérieur qui conditionne en large partie la réussite du programme d'ajustement. En outre, en dépit de mesures destinées à ralentir la demande interne, les dépenses d'importation ont continué d'augmenter à un rythme encore élevé, creusant de la sorte le déficit commercial et rendant de plus en plus ardues les efforts pour améliorer le solde des opérations courantes de la balance des paiements. De fait, celui-ci, bien qu'il ait été sensiblement réduit, a encore représenté une part importante du produit intérieur brut, soit 6 %, au lieu de 8,4 % un an plus tôt.

En matière de changes, le remplacement du système des parités fixes par celui des taux flottants généralisés sous-entendait une correction permanente des taux afin d'éviter l'apparition et l'installation de distorsions importantes dans l'évolution des cours des monnaies. La flexibilité ainsi conférée par ce mécanisme n'a pas été pratiquée au cours de la décennie 1970. Il en est résulté une certaine appréciation du dirham. Ainsi, la dépréciation de la monnaie nationale a d'abord été conçue en vue d'apporter un correctif à cet état de chose, de prendre des dispositions afin d'éviter sa répétition et, en tout état de cause, comme une action complémentaire d'accompagnement ; à cet égard, elle apparaît comme le substitut à d'autres mesures dont l'application aurait entraîné un coût social jugé insoutenable. De même, l'intervention sur les taux de change, partie d'une stratégie d'ensemble destinée à redresser à court terme les déséquilibres et à restructurer à moyen terme l'activité économique, était envisagée comme une dépréciation-compensation à la suppression programmée de la taxe spéciale à l'importation. Dans ces conditions, et en raison de la multiplicité des objectifs poursuivis grâce à cette technique, il semble bien qu'on lui ait attribué à tort toutes les vertus.

L'expérience d'une pratique de la flexibilité des taux de change a été entamée en septembre 1980 et poursuivie sans interruption jusqu'au milieu de 1985. L'instabilité des monnaies sur les marchés de changes et l'ampleur des variations de chacune d'elles vis-à-vis des autres ont nécessité le recours au taux de change effectif qui est la moyenne pondérée entre le taux de change de la monnaie déterminée et la moyenne des monnaies des principaux partenaires commerciaux. C'est ainsi que la valeur extérieure du dirham s'est dépréciée en termes effectifs nominaux de 13 % en 1985 et de 37 % depuis septembre 1980. Cependant, exprimée en termes effectifs réels, elle n'a baissé au maximum que de 29 %, quel que soit le mode de calcul adopté, soit de moins de 6 % en moyenne par an, taux qui correspond au différentiel des prix constaté avec les principaux partenaires commerciaux. Toutefois, malgré cette dépréciation, les termes de l'échange ne se sont guère améliorés. Il convient de remarquer en outre que ces taux résultent aussi bien des interventions opérées au cours de cette période que du propre comportement des monnaies sur les marchés des changes et il est dès lors impossible d'individualiser l'effet des unes et celui des autres.

Au demeurant, les enseignements à tirer d'une telle expérience présentent eux-mêmes des appréciations nettement différenciées tant s'opposent les points de vue sur ce sujet et que le rapport de la preuve ultime se heurte à l'impossibilité d'avoir simultanément et pour la même période des statistiques retraçant les effets de la flexibilité en même temps que d'autres obtenues sans application d'une telle politique.

Dans ces conditions, face au manque d'indicateurs quantitatifs objectifs, et tout en se départissant de toute idée de dogme, il convient de souligner qu'à l'analyse, les principaux résultats acquis grâce à la technique du taux de change souple, n'ont pas été à la hauteur des espérances. Il importe alors de s'interroger

sur les raisons de ce décalage et sur la part à attribuer à l'effet de dépréciation. Dans ce domaine également et sans nier les avantages inhérents à ce système, il s'avère impossible de faire l'évaluation objective des résultats. Il reste que l'ampleur du glissement et les inconvénients qu'il a engendrés paraissent encore trop importants eu égard aux résultats acquis.

En définitive, la manipulation du taux de change constitue un outil important mais seulement d'accompagnement et dont l'efficacité d'ailleurs est totalement tributaire de l'application d'autres mesures. De surcroît, la fixation de la marge dépend aussi bien de l'objectif à atteindre que de la politique arrêtée à cet effet.

#### La production

Le produit intérieur brut calculé aux prix de 1969 et à partir de données provisoires, s'est établi en 1985 à 36 880 millions de dirhams, marquant de la sorte une croissance réelle de 4,3 %, double de celle de 1984 et jamais atteinte depuis 1979 si l'on fait abstraction de l'évolution de 1982 laquelle reflétait un effet de rattrapage après la récession de 1981. A l'exception de l'industrie extractive qui a stagné, tous les secteurs ont participé, à des degrés divers, à cette expansion **décollant à hauteur de 30 % de l'agriculture et à concurrence de 30 % de la branche des Administrations publiques.** Aussi, la structure du produit intérieur brut a-t-elle été légèrement modifiée ; la part du secteur primaire s'est renforcée en s'établissant à 11,6 % celles du secondaire et du tertiaire sont en revanche revenues à 26,7 % et 41,6 %. Enfin, la part des Administrations publiques a atteint 20,1 % (1).

La valeur ajoutée de la branche « agriculture, sylviculture et pêche », favorisée par le retour de conditions climatiques normales après plusieurs années de sécheresse, a augmenté de 12,1 % ; la récolte des quatre céréales principales a dépassé 52 millions de quintaux, en essor de près de 43 % par suite d'une extension des superficies et d'une amélioration des rendements ; celle des légumineuses a été estimée à 3,9 millions de quintaux, en progression de 58 % ; à l'inverse, les productions d'agrumes et de cultures industrielles ont baissé et celle de primeurs a stagné. Quant à l'effectif du cheptel, il a augmenté de 16 % en atteignant 18,3 millions de têtes. Enfin, avec quelque 475 000 tonnes, les apports de la pêche se sont inscrits en hausse de 2,9 % d'une année à l'autre.

L'activité de l'industrie extractive tributaire de la demande extérieure, a marqué une pause en 1985 alors qu'un mouvement de reprise avait été observé au cours des deux dernières années. Ce retournement de tendance est imputable principalement à la production de phosphates, qui n'a pas dépassé 20,8 millions de tonnes et apparaît en recul de 2,4 %. Dans ce total, les livraisons à l'industrie locale ont représenté 28,8 %, en baisse de 8,4 % et celles destinées à l'étranger ont porté comme en 1984 sur 14,8 millions de tonnes pour un montant de 4,8 milliards de dirhams, n'entrant plus que pour 22,2 % dans les recettes globales d'exportation au lieu de 24,2 %. Quant aux ventes des autres produits miniers, elles ont rapporté environ 900 millions de dirhams, soit un montant comparable à celui de l'année passée.

La branche « énergie et eau », marquée par une stagnation en 1984, s'est accrue de 4,8 % cette année. Cette évolution d'ensemble qui recouvre des progressions de 7 % de la production d'électricité et de 3,4 % de l'activité de raffinage du pétrole englobe aussi une contraction de 3,8 % de l'extraction de l'anthracite et du pétrole brut. Aussi, le déficit énergétique est-il demeuré de l'ordre de 89 % et les dépenses d'importation qu'il a occasionnées se sont-elles encore alourdies de 18,3 % pour atteindre près de 11 milliards de dirhams où l'équivalent de près de 50 % des recettes d'exportation.

A en juger par les indices officiels de la branche, l'industrie manufacturière connaît depuis 1980 des résultats fluctuants. Après avoir stagné en 1981 et 1982, elle a augmenté de 3,9 % en 1983, puis baissé de 1,7 % en 1984 avant de progresser légèrement à nouveau en 1985. A l'exception de la confection et de la bonneterie qui ne figurent pas d'ailleurs dans l'indice de production industrielle et des produits de la chimie dont la croissance dépend largement des débouchés extérieurs, toutes les autres industries de transformation ont subi une réduction de leur activité de façon plus ou moins prononcée, en raison du repli de la demande intérieure et de l'instabilité des marchés extérieurs.

L'évolution dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, mal orientée au cours des deux dernières années, s'est nettement améliorée en 1985 en enregistrant une avance sensible de 6,4 % due aussi bien au développement de la construction qu'à celui des travaux publics.

L'activité du secteur tertiaire, grâce principalement à une amélioration dans la branche des transports, a progressé globalement de 2,6 % au lieu de 3,3 % en 1984.

Enfin, la croissance des services non marchands des Administrations publiques a atteint 6,4 % au lieu de 5,4 % un an plus tôt, du fait notamment d'une revalorisation des traitements et salaires.

Exprimé en prix courants, en tenant compte de la hausse des prix à la production, passée en un an de 8,5 % à 9,5 %, le produit intérieur brut s'est établi à 119 658 millions de dirhams, en progression de 14,2 % au lieu de 10,7 % un an auparavant. Aussi, le produit national brut qui prend en compte les revenus nets de l'extérieur chiffrés cette année à 2 738 millions, s'est-il fixé à 122 396 millions, marquant de la sorte une expansion de 13,8 % au lieu de 11,2 % au terme de l'exercice précédent (1).

#### La demande

En 1985, la dépense nationale brute, fixée à 129 612 millions de dirhams, s'est élargie de 11,7 % au lieu de 13,1 % en 1984, et a laissé apparaître un déficit en ressources de 9 954 millions de dirhams en baisse de 11 % et équivalent à 8,3 % du produit intérieur brut au lieu de 10,7 % un an plus tôt.

La consommation finale globale, établie à 103 620 millions de dirhams s'est développée de 11,8 % au lieu de 12,5 % en 1984. Alors que la consommation publique a fléchi de 2 %, cette évolution est essentiellement imputable aux ménages dont les dépenses ont progressé de 14,6 % à la suite d'une amélioration significative des revenus liée aux relèvements des salaires et à la bonne campagne agricole alors même que les prix marquaient une décélération en revenant de 12,5 % à 7,7 %. Toutefois, les dépenses globales de consommation qui ont absorbé 86,6 % du produit intérieur brut au lieu de 88,9 % un an auparavant, se sont légèrement réduites.

La formation brute de capital fixe, arrêtée à 24 724 millions de dirhams, a augmenté de 10,1 %, soit à un rythme inférieur à celui du produit intérieur brut. Aussi, le taux d'investissement est-il revenu, en un an de 21,4 % à 20,7 %.

En regard, l'épargne intérieure brute qui avait baissé de 1,7 % en 1984 s'est vivement accrue de 38,1 % pour atteindre 16 038 millions de dirhams, tandis que l'épargne nationale qui inclut en outre les revenus nets de l'extérieur a été portée à 18 776 millions, s'inscrivant en expansion de 31,2 %. Les dépenses d'investissement ont pu être couvertes à hauteur de 72,2 % par des ressources nationales, et le besoin de financement extérieur a été ramené en conséquence de 8 489 millions à 7 216 millions (1).

#### Les relations financières avec l'étranger

Les échanges commerciaux avec l'étranger ont accusé un déficit de 16 935 millions de dirhams, en aggravation de 10,8 % par rapport à celui de 1984. Les importations C.A.F. d'un montant de 38 675 millions ont subi une extension de 12,5 % au lieu de 34,4 % un an plus tôt, par suite principalement du renchérissement de produits énergétiques et du soufre. Les exportations quant à elles, ont atteint 21 740 millions, marquant un nouvel essor de 13,8 % après celui de près de 30 % enregistré un an auparavant. Toutefois, le déficit commercial a égalé les quatre cinquièmes des exportations. Le cumul du solde négatif des échanges commerciaux et des charges d'intérêt de la dette, a largement excédé le total des recettes touristiques et des transferts des revenus des travailleurs marocains à l'étranger. Dès lors, les opérations courantes ont laissé un déficit qui, bien que revenu de 8,8 milliards à 7,2 milliards, équivalait encore à 6 % du produit intérieur brut au lieu de 8,4 % un an plus tôt.

Un nouvel appel de fonds sous forme d'emprunts, de dons et de tirages sur les organismes internationaux a permis finalement à la balance des paiements de dégager un excédent de plus d'un milliard de dirhams qui a renforcé d'autant les réserves de changes du pays.

#### Les finances publiques

En 1985, les recettes ordinaires du Trésor se sont élevées à 26 746 millions de dirhams en extension de 14 % au lieu de 11,3 % en 1984. Les prélèvements d'impôts qui en constituent plus de 87 % ont augmenté de 10,4 %, taux comparable à celui de l'exercice précédent. De ce fait, la pression fiscale est

(1) Voir annexes statistiques 1 et 2

(1) Voir annexes statistiques 3 à 5.

(1) Voir annexes statistiques 6 et 7.

revenue de 20 % à 19,6 %, cet allègement provenant surtout de l'abaissement des droits de douane et de la taxe spéciale à l'importation. Les dépenses brutes de l'Etat se sont chiffrées à 42,1 milliards, en expansion de 28 %, malgré le report des échéances de la dette extérieure pour près de 5,3 milliards de dirhams et l'accroissement probable du niveau des arrières. Les dépenses ordinaires arriérées à 26,9 milliards de dirhams, se sont développées de 15 %, soit à un rythme nettement plus rapide que celui des recettes. Cette évolution a résulté de l'alourdissement des charges du service de la dette et des subventions à la consommation ainsi que dans une moindre mesure de l'augmentation des dépenses de fonctionnement. En revanche, les dépenses d'équipement ont été limitées, comme en 1984, à quelque 7,3 milliards tandis que les paiements d'arriérés et le remboursement du principal de la dette se sont trouvés sensiblement amplifiés d'une année à l'autre, atteignant respectivement 3,3 milliards et 4,6 milliards.

En définitive, le besoin de financement du Trésor qui s'est élevé à 15,4 milliards et à 12,8 % du produit intérieur brut s'est élargi de près des deux tiers d'un exercice à l'autre. Sa couverture a été effectuée en majeure partie par des aides et concours extérieurs et pour le reliquat, soit un tiers environ, par des ressources d'épargne sous forme notamment d'emprunts du Trésor émis dans le public et de moyens à caractère monétaire.

Néanmoins, abstraction faite des réglemens d'arriérés et de l'amortissement de la dette, le déficit du budget général s'est établi à 7,4 milliards de dirhams. A ce niveau, il n'a pas dépassé 6,2 % du produit intérieur brut au lieu de 6,8 % en 1984 et apparaît très proche de l'objectif que s'était fixé les pouvoirs publics.

#### La monnaie et le crédit

La politique monétaire visait une création modérée des moyens de paiement, de l'ordre de 12 %. Cependant, l'élargissement du besoin de financement du Trésor, dont la couverture n'a pu être assurée par des capitaux extérieurs dans les proportions prévues, a entraîné une certaine dérive dans l'évolution des crédits intérieurs. Ceux-ci ont en effet progressé de 14,4 % pour les créances sur le Trésor et de 16,5 % pour les crédits à l'économie. Compte tenu d'un développement des avoirs extérieurs de 49,4 %, l'expansion de la masse monétaire a atteint 17,7 % d'une fin d'année à l'autre et 14,3 % en moyenne annuelle, soit un rythme comparable au taux de croissance nominale du produit intérieur brut. Toutefois, les effets pernicioeux de cette évolution ont été pratiquement annihilés par une consolidation substantielle de l'épargne.

### L'AGRICULTURE ET LA PECHE

Les résultats satisfaisants réalisés par l'agriculture en 1985 ont concerné l'ensemble du secteur et propagé leurs effets bénéfiques à l'économie toute entière. C'est qu'en effet le secteur agricole a toujours exercé une incidence à la fois sur la production et sur les équilibres interne et externe du pays puisqu'il offre 42 % des emplois, constitue la principale source de revenus pour plus de la moitié de la population et procure plus du quart des recettes d'exportations. Au demeurant, le solde de la balance commerciale alimentaire a enregistré cette année un excédent de 389 millions de dirhams et ce pour la première fois depuis 1979. En outre, la contribution de l'agriculture au produit intérieur brut ressort à 18,4 %, s'est chiffrée à près de 22 milliards de dirhams et a marqué ainsi une expansion de 25,3 %.

L'aide de l'Etat s'est poursuivie et s'est même renforcée, visant un double objectif, un développement des productions d'une part et une amélioration des revenus du monde rural d'autre part. Aussi les pouvoirs publics ont-ils instauré une nouvelle politique en matière d'investissements hydrauliques qu'ils initient, en privilégiant la réalisation de projets peu capitalistiques et qui utilisent le maximum de main-d'oeuvre. Dans ce domaine, huit barrages collinaires ont été édifiés, renforçant par là-même l'infrastructure existante qui avait permis l'atténuation des conséquences néfastes de la sécheresse au cours des dernières campagnes. En outre, la petite et moyenne irrigation a été encouragée par la suppression des droits et taxes à l'importation pour le matériel de recherche et d'exploitation des eaux souterraines ainsi que par l'octroi de subventions aux travaux d'aménagements hydroagricoles. Dans le même temps, le salaire minimum agricole a été majoré de 20 % soit à un taux nettement supérieur aux augmentations accordées aux autres secteurs de l'économie et les prix à la production ont été eux-mêmes sensiblement relevés dès le début de la campagne et en dépit de l'impact qu'ils pouvaient entraîner sur le renchérissement du coût de la vie. Au surplus, la Caisse nationale de crédit agricole a procédé à nouveau au report des paiements des crédits contractés par les petits agriculteurs.

On sait que les cultures, effectuées en sec sur 90 % de la superficie cultivable, dépendent étroitement des conditions climatiques qui au total se sont avérées relativement favorables durant la campagne 1984-1985 en raison d'une pluviométrie bien répartie sur le territoire bien qu'irrégulière dans le temps. Ainsi, les premières précipitations ne sont intervenues qu'en novembre et se sont poursuivies de façon plus ou moins intermittente jusqu'en février, avec surtout une nette baisse des températures et une apparition du gel en décembre et janvier. Puis, à la rarefaction des pluies en mars et en avril, ont succédé des chutes modérées en mai. A l'exception de l'Oriental qui a encore connu un manque d'eau important, les autres régions ont été mieux arrosées. Dans l'ensemble, une amélioration des récoltes a été observée, notamment pour les céréales et les légumineuses. En revanche, d'autres cultures ont enregistré des résultats moins satisfaisants (1).

#### Céréales

Les zones bour dont le labourage a pu être effectué après les pluies abondantes du mois de novembre ont été bien arrosées en janvier et au début de février ce qui a permis d'atténuer, grâce au niveau élevé de l'humidité des sols, les effets d'une pluviométrie devenue insultante par la suite. Dans ces conditions, la production des quatre principales céréales s'est accrue de 42,7 % en s'établissant à 52,2 millions de quintaux et constituant ainsi la meilleure récolte des neuf dernières campagnes. Cette évolution favorable a intéressé toutes les variétés et résulte pour l'essentiel d'un redressement de 33 % des rendements passés en un an de 8,4 à 11,2 quintaux à l'hectare alors même que les superficies n'ont augmenté que de 7,1 %. La production de l'orge, principale espèce cultivée, a totalisé 25,4 millions de quintaux, en expansion de plus des quatre-vingtièmes, et celles du blé dur et du blé tendre respectivement 13,4 et 10,2 millions de quintaux, apparaissent en essor de 14,5 % et 24,2 %. La récolte du maïs qui s'est élevée de 2,6 à 3,2 millions de quintaux a elle-même bénéficié des progrès des rendements et d'une extension des superficies. Ces bons résultats ont permis de limiter les quantités de céréales importées à 21 millions de quintaux et à 2,8 milliards de dirhams soit une baisse de plus de 22 % aussi bien en tonnage qu'en valeur.

Le volume des céréales commercialisées sur le marché intérieur de juin à décembre 1985 par les intermédiaires agréés auprès de l'Office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses a atteint 6,1 millions de quintaux marquant ainsi un développement d'une année à l'autre de près de 60 % imputable certes au meilleur niveau des récoltes mais aussi au relèvement des prix officiels du quintal de 150 à 180 dirhams pour le blé dur et le blé tendre, de 110 à 150 dirhams pour l'orge et de 130 à 160 dirhams pour le maïs.

La production de riz n'a pas dépassé 17 300 quintaux, accusant un repli de 62 % qui, en dépit d'une progression de près de 14 % des rendements, a résulté de la réduction de près des deux tiers des superficies due à l'insuffisance des eaux d'irrigation. De ce fait, il a été nécessaire d'importer 255 000 quintaux au lieu de 50 000 seulement en 1984. Face à cette évolution et dans le but d'encourager cette culture, les pouvoirs publics ont garanti des prix minimums de soutien au quintal de 275 dirhams pour le riz long et de 230 dirhams pour le riz rond qui se sont substitués aux prix fixes qui étaient respectivement de 233 et 194 dirhams au cours de la précédente campagne.

Par ailleurs, la production de céréales secondaires affectée par une baisse des rendements et des superficies, en revenant à 778 400 quintaux, a fléchi de 10,8 %. Les exportations d'alpiste n'ont pas dépassé quant à elles 44 200 quintaux faisant ainsi apparaître un déclin de 45,5 %.

#### Légumineuses

La récolte des légumineuses a porté sur 3,9 millions de quintaux et apparaît en hausse de 58,2 %, enregistrant ainsi le meilleur résultat depuis la campagne 1975-1976. Celui-ci est imputable à une extension de 15,6 % des superficies et à des conditions climatiques satisfaisantes qui ont entraîné une très sensible amélioration de 38 % des rendements. C'est la production de la fève qui a connu la progression la plus importante de 59 % en s'élevant à 1,9 million de quintaux représentant à ce niveau la moitié environ du volume des légumineuses. Celles de lentilles et de pois-chiches ont atteint respectivement 462 000 et 454 000 quintaux, en augmentations de 88,6 % et de 58,2 % sous l'effet d'une extension des surfaces et des rendements. De même, la récolte de 481 000 quintaux de petits pois s'est révélée supérieure de près des trois quarts à celle de la précédente campagne.

(1) Voir annexes statistiques de 8 à 20.

## Primeurs

Les fortes pluies de novembre et le gel de janvier ont affecté les cultures de primeurs de plein champ entraînant une altération de la qualité des fruits. Toutefois, les cultures sous-serres, notamment celles de tomates, ont été sensiblement étendues, mais intéressant moins de mille hectares. Au total, les exportations de tomates se sont accrues de 5,6 % en un an mais celles de pommes de terre sont revenues de 50 000 à 48 000 tonnes à la suite de la fermeture de certains marchés. En définitive, les exportations globales de primeurs, à destination essentiellement de la France et de la République fédérale d'Allemagne, sont passées de 143 000 à 145 000 tonnes mais n'ont procuré que 516 millions de dirhams au lieu de 538 millions un an plus tôt.

## Agrumes

L'insuffisance de l'eau d'irrigation et le gel qui ont affecté les régions du centre et de l'oriental ont eu pour conséquence une contraction de 5,6 % de la production d'agrumes qui n'a pas excédé 960 000 tonnes, les variétés tardives ayant accusé une chute de 18 %. En revanche, les exportations ont pu être portées à 544 000 tonnes, en augmentation de 4,2 % du fait de l'atténuation de la concurrence de l'Espagne dont les produits se sont ressentis des mauvaises conditions climatiques qui ont prévalu au moment de la maturité des fruits. Près des trois quarts des ventes d'agrumes ont été dirigées principalement vers la Communauté économique européenne et à un moindre degré vers l'Union soviétique et les recettes totales, inscrites pour 1 805 millions de dirhams, se sont élargies de 57 % à la faveur d'une vive montée des cours.

Quant au marché intérieur, il a absorbé 416 000 tonnes dont les deux tiers ont été destinés à la consommation en frais et le reste livré aux usines de transformation.

## Cultures industrielles

La production des cultures industrielles a régressé d'une campagne à l'autre de 3,3 à 3 millions de tonnes ; ce résultat s'explique exclusivement par le recul de 9,7 % des cultures sucrières.

En effet, l'absence de précipitations suffisantes en mars et en avril a défavorablement influencé les récoltes de betteraves, en particulier dans le Gharb ; le rendement moyen a baissé de 16,2 % et malgré un élargissement de 6 % des superficies, la cueillette totale s'est établie à 2 243 500 tonnes, en diminution de 11,2 %. La même tendance a caractérisé la canne à sucre qui a souffert du gel au cours de l'hiver ; les rendements ont chuté de 16,5 % et la production revenue à 759 300 tonnes s'est réduite de 5 % alors même que les superficies récoltées avaient, en atteignant 12 800 hectares, augmenté de 13,8 %. Dans ces conditions, les quantités totales de sucre extrait, soit 362 500 tonnes, se sont contractées de 9,9 % et n'ont couvert que 56 % de la consommation. Les importations de sucre ont été cependant limitées à 238 000 tonnes pour une valeur de 398,2 millions de dirhams, en repli de 17,4 %.

A la faveur d'un net redressement des rendements passés de 12 à 19,8 quintaux à l'hectare et du développement de plus de 31 % des superficies, notamment dans la région du Gharb, la récolte cotonnière en s'élevant à 249 100 quintaux a plus que doublé d'une campagne à l'autre.

Afin d'encourager la promotion des cultures industrielles, les pouvoirs publics ont majoré le prix à la production du quintal de coton porté de 145 à 178 dirhams, celui de la tonne de betterave de 175 à 190 dirhams et celui de canne de 120 à 140 dirhams ; en outre, les producteurs de betterave des régions bour et ceux de canne de la zone du Loukkos bénéficient de marges supplémentaires de 20 et 30 dirhams la tonne.

## Oléiculture

Les pluies bénéfiques du printemps et de l'automne 1984 ont favorisé le développement végétatif de l'olivier et permis la production en fin d'année de 330 000 tonnes d'olives au lieu de 249 000 tonnes seulement un an auparavant. De ce fait, l'extraction d'huiles a été portée à 27 000 tonnes en hausse de 17,4 %. Par ailleurs, la récolte entamée à l'automne 1985 est actuellement évaluée à 340 000 tonnes et les quantités d'huile extraite se situeraient autour de 28 000 tonnes en légère amélioration d'une campagne à l'autre.

## Oléagineux

En dépit d'un accroissement de 9,3 % des superficies, la récolte d'oléagineux n'a pas dépassé 531 000 quintaux en recul de 2,4 % sous l'effet d'une détérioration

des rendements tombés de 10 à 9 quintaux à l'hectare. C'est ainsi que la production d'arachide, principale variété cultivée, a été limitée à 290 000 quintaux en chute de 18,1 %. En revanche, le volume de tournesol récolté s'est établi à 241 000 quintaux et a progressé de 26,8 % en raison surtout de l'expansion de 20,7 % des superficies. A titre d'incitation à l'extension de ces cultures, le prix officiel à la production du quintal a été relevé de 350 à 430 dirhams pour l'arachide et de 300 à 370 dirhams pour le tournesol.

## Viticulture

Le vieillissement du vignoble dont près de 60 % des plantations sont âgées de plus de 25 ans et les fortes chaleurs d'été ont eu pour effet une contraction de 23 % de la production vinicole qui s'est fixée à 304 000 hectolitres. De même, les exportations, réduites de moitié, ont porté sur un volume de 98 300 hectolitres et une valeur de 27,4 millions de dirhams en diminution de 26,4 %. Quant aux livraisons au marché local, elles se sont développées de 288 900 à 396 000 hectolitres, par prélèvement sur les stocks.

## Elevage

L'élevage qui demeure pratiqué pour une large part sous une forme traditionnelle a aussi bénéficié de l'amélioration des conditions climatiques. C'est ainsi que les effectifs des trois principales races animales qui n'avaient cessé de se restreindre depuis 1981, ont totalisé 18,3 millions de têtes en 1985, augmentant globalement de 16 %. Cependant, en dépit de ce résultat le capital cheptel reste insuffisant face à la progression démographique.

Quant à la production contrôlée de viande rouge, établie à 124 000 tonnes, elle est restée stable d'une année à l'autre. Parallèlement, les unités industrielles ont fourni 93 000 tonnes de viande blanche et 535 millions d'oeufs, quantités en extension respectivement de 9,4 % et 18,9 %.

La production de lait frais a atteint 728 millions de litres, s'est accrue de 4 % et a couvert en totalité les besoins de la consommation malgré certaines difficultés de l'offre observées en période de basse lactation. Le prix moyen du litre de lait à la production a été relevé de 1,90 dirham à 2 dirhams. Quant aux importations de produits laitiers, essentiellement de beurre, elles ont porté sur 23 600 tonnes, en hausse de 7,3 % mais leur valeur est restée stable autour de 293 millions de dirhams.

Dans le but de favoriser le développement du cheptel qui a perdu plus de 9 millions de têtes en 15 ans alors que la population s'accroissait de près de 7 millions de personnes, l'Etat a renforcé certaines mesures visant en particulier à faciliter l'approvisionnement en alimentation destinée à l'élevage. A cet effet, il a supprimé les droits et taxes à l'importation des semences fourragères et encouragé la culture de nouvelles variétés à haut rendement. Il importe toutefois que l'effort fourni en faveur de ce secteur qui offre près du tiers de la production agricole soit maintenu et renforcé tant en ce qui concerne les ovins et les bovins, les produits laitiers que pour ce qui est de l'aviculture, afin de rapprocher davantage encore l'offre de la demande.

## Pêche

Les quantités de poissons débarquées dans les ports locaux par la flotte de pêche, chiffrées à 475 500 tonnes se sont accrues de 2,9 % d'une année à l'autre et leur valeur a atteint 2 082 millions de dirhams en hausse de 22,4 %. Dans cette évolution d'ensemble deux mouvements divergents se sont manifestés, l'un à la hausse a concerné les prises en haute mer et l'autre à la baisse a intéressé les captures de la pêche côtière. Celle-ci a fourni 140 600 tonnes à la consommation en frais et 95 500 tonnes aux usines de conserves, quantités en progression respectivement de 4,9 % et 19,1 %.

Les exportations de produits de la pêche bruts et transformés ont totalisé 160 900 tonnes accusant un recul de 1,3 % mais ont permis une recette de 2 218 millions de dirhams, en accroissement de 23,6 %. Quant aux investissements effectués dans le secteur, ils se sont élevés à 587 millions de dirhams environ et ont été affectés à l'acquisition de bateaux portant ainsi le total de la flotte à 9 884 unités.

Le développement de la pêche qui emploie directement ou indirectement près de 81 000 personnes et qui procure 10 % de la valeur des exportations, tout en constituant un apport nutritionnel important demeure un des objectifs privilégiés de la politique économique de l'Etat. A cet égard, le nouveau code maritime est entré en vigueur et vise, notamment par des exonérations fiscales plus élargies, la stimulation de l'investissement dans le secteur. Par ailleurs, le renforcement de l'infrastructure portuaire, en particulier dans le sud, devrait permettre dans un proche avenir le débarquement de l'ensemble des prises de la flotte hauturière.

## LES MINES ET L'ENERGIE

L'indice général du secteur des mines et de l'énergie qui avait progressé de 6,5 % en 1984 a marqué cette année une quasi stagnation. Ce résultat recouvre en fait deux variations de sens contraire : l'une, en baisse, a concerné l'indice des mines, l'autre, en hausse, a intéressé celui de l'énergie.

En effet, l'activité minière a fléchi de 1,7 % d'une année à l'autre, tributaire qu'elle est de la conjoncture internationale caractérisée cet exercice par de nouvelles régressions à la fois de la demande et des prix. Aussi, les quantités extraites comme celles exportées ont-elles quelque peu diminué et les recettes en devises ont enregistré un repli. Néanmoins, exprimées en dirham, elles ont accusé une progression qui a contribué à concurrence de 11,1 % au renforcement de la valeur globale des exportations.

Dans le secteur de l'énergie, l'augmentation de la production ressort à 2,6 % en raison de l'amélioration de la contribution des ressources locales qui a permis au demeurant de ramener le taux de dépendance à l'égard de l'étranger à 88,7 %. Toutefois, les importations de produits énergétiques se sont encore accrues de 14,4 % en volume et de 20,2 % en valeur représentant 49,7 % de l'ensemble des exportations.

L'évolution des indices de l'extraction minière et de la production d'énergie au cours des quatre dernières années est retracée dans le tableau ci-après :

(Base 100 en 1978)	1982	1983	1984	1985
Indice global .....	115	123	131	130
- de l'extraction minière .....	101	110	116	114
- de la production d'énergie .....	141	148	156	160

## Mines

L'activité minière a régressé en 1985 tant au niveau de l'extraction qu'à celui de la commercialisation, rompant ainsi avec le mouvement de reprise observé un an auparavant. Ce profil d'évolution qui demeure étroitement lié à l'environnement international s'explique par le recul généralisé des cours des produits miniers et surtout des phosphates. Toutefois, l'appréciation des monnaies de facturation, en particulier du dollar, a compensé au niveau des recettes le recul des prix et des tonnages livrés. De fait, la production minière s'est légèrement contractée revenant en un an de 22,5 millions de tonnes à 22 millions mais, en revanche, la valeur carreau-mine estimée à 5,4 milliards de dirhams, a été majorée de 19,1 % (1).

De même, en ce qui concerne les exportations le volume expédié n'a atteint que 15,8 millions de tonnes, en fléchissement de 1,3 % alors que la contre-valeur des recettes qui en ont été tirées, s'est élevée à 5,7 milliards de dirhams en augmentation de 5,4 %. Cette évolution résulte exclusivement des encaissements au titre des phosphates qui ont progressé de 6,6 % tandis que ceux procurés par les autres substances ont subi globalement une diminution de 1,3 %.

Les commandes du marché local ont elles-mêmes enregistré un déclin de 7,8 % en s'établissant à un peu plus de 6 millions de tonnes, soit l'équivalent de 27,3 % de la production totale. A l'inverse, le montant des ventes chiffré à 1 397,6 millions de dirhams apparaît en amélioration de 2,6 % en raison de la similitude de la politique de facturation à l'égard des fournitures locales comme des exportations.

## Phosphates

L'orientation favorable du marché mondial des phosphates et dérivés observée au cours des deux dernières années a fait place en 1985 à une baisse de la demande et plus encore des prix. Ce retournement de tendance, décelé dès le début de l'exercice, s'est en outre accompagné d'une recrudescence de la concurrence traditionnellement âpre dans ce secteur. Dans ce contexte difficile, les transactions du groupe de l'Office chérifien des phosphates ressortent à 9,2 milliards de dirhams et marquent un quasi arrêt puisqu'elles se révèlent stagnantes

en volume et à peine supérieures à celles d'il y a un an après avoir enregistré des progressions respectivement de 35,4 % en 1984 et de 24 % en 1983. En effet, la production marchande est revenue à 20,8 millions de tonnes et a subi un fléchissement de 2,4 %. Quant aux ventes globales, elles se sont fixées à 20,6 millions de tonnes en retrait de 3,3 %. Dans ce total, les livraisons locales apparaissent en contraction de 8,4 % et les exportations en quasi stagnation. Celles-ci ont porté sur 14,8 millions de tonnes en repli de 1,1 % qui s'est avéré en définitive nettement moins prononcé que celui enregistré par les pays concurrents. Dans ces conditions, l'Office chérifien des phosphates a pu non seulement maintenir le rang de premier exportateur mais également conforter sa part relevée de 31 à 34 % dans le commerce mondial des phosphates. Cependant les cours, passés de 38,2 à 33,5 dollars la tonne, ont chuté de plus de 12 %. Toutefois les recettes tirées des expéditions de phosphates naturels ont avoisiné les cinq milliards de dirhams et se sont inscrites en hausse de 6,6 % d'une année à l'autre.

L'Europe occidentale avec près de 9,4 millions de tonnes reste le principal importateur, mais son importance relative a régressé de 68,7 % à 63,3 % au profit des pays de l'Europe de l'Est, de l'Asie et de l'Amérique qui ont acquis respectivement 18,9 %, 11,6 % et 6,1 % des exportations totales. Par pays, l'Espagne avec 2,5 millions de tonnes demeure le premier client de l'O.C.P. précédant la France, la Belgique et la Pologne.

Le contexte international a également influencé l'activité de transformation locale. C'est ainsi qu'à l'essor ininterrompu des livraisons au marché intérieur a succédé cette année pour la première fois une baisse de 8,4 %, les quantités fournies aux unités de fabrication n'ayant guère dépassé 5,8 millions de tonnes. Le volume de soufre importé, à un cours au demeurant fort apprécié d'une année à l'autre, a augmenté de 3,6 %. Quant à la production d'acide phosphorique dont les prix ont régressé sur le marché mondial, elle est revenue à 1,2 million de tonnes et a fléchi de 12,1 %. Seule la fabrication des engrais a été fortement développée de 38,3 %. Ainsi, les tonnages exportés d'acide phosphorique, chiffrés à 927 000 tonnes, ont été réduits de 14,2 % tandis que ceux d'engrais avec 776 000 tonnes se sont accrues de près de moitié. Au total, les ventes à l'étranger n'ont procuré que 4 333 millions de dirhams montant inférieur de 1,5 % à celui réalisé un an plus tôt.

En dépit de la détérioration de la conjoncture, les potentialités de production ont été renforcées. A cet égard, il convient de signaler la mise en service prochainement du complexe de Jorf El Asfar qui comprend Maroc Phosphore III et IV et qui portera la capacité de transformation à plus de 11 millions de tonnes, consolidant ainsi le rôle important du pays sur le marché mondial des phosphates. De même, ont été poursuivies les prospections de soufre dans les Jebilet où des gisements ont été localisés.

## Autres produits miniers

La conjoncture internationale a été également défavorablement orientée à l'égard des autres minerais pour lesquels les mêmes caractéristiques parfois plus accentuées ont été relevées : affaiblissement de la demande, chute des cours et suppression de quelques foyers de stabilisation qui avaient été créés. Aussi, la production a-t-elle été limitée à 1,1 million de tonnes en repli de 4,3 % d'une année à l'autre. Ce résultat s'explique par une contraction de l'extraction de la barytine et dans une moindre mesure de celles de manganèse et de cuivre. Toutefois, la valeur carreau-mine évaluée à 897,9 millions de dirhams ressort en augmentation de 6,7 %.

Parallèlement les exportations, réduites à un peu plus d'un million de tonnes se sont repliées de 3,9 % par suite de la dégradation des livraisons de tous les minerais à l'exception toutefois du fer et du zinc. De même le montant des ventes, chiffré à 809,2 millions de dirhams, a diminué de 1,3 % en dépit de l'appréciation des monnaies de règlement, laquelle a atténué le fléchissement des cours.

## Barytine

Fixées respectivement à 463 400 et à 550 000 tonnes, les quantités de barytine extraites et exportées ont accusé à l'issue de l'exercice des baisses notables, rompant ainsi avec l'orientation favorable observée au cours des dernières années. Ce tassement semble trouver son origine dans la diminution des cours, elle-même due au ralentissement des forages pétroliers. Néanmoins, grâce au raffermissement du dollar, le produit des ventes s'est élevé à 209 millions de dirhams, en hausse de 12,3 % d'une année à l'autre.

## Plomb

Stimulée par le redressement des commandes locales, l'extraction de plomb s'est développée de 7 % pour s'établir à 153 600 tonnes. A l'inverse, les exportations, tombées à 50 200 tonnes pour une valeur de 137,5 millions de dirhams ont enregistré de fortes contractions, imputables pour l'essentiel à la détérioration des cotations consécutive à un nouveau recul de la demande internationale. En revanche, l'acquisition de près des trois cinquièmes du volume

(1) Voir annexes statistiques 21 et 22.

produit par la fonderie d'Oued El Heimer a permis à cette unité de porter les tonnages de métal produits et exportés à 60 000 tonnes environ en extension respectivement de 22,3 % et de près d'un tiers par rapport à l'an passé.

#### Cuivre

La production de cuivre a été évaluée à 59 200 tonnes au lieu de 64 800 tonnes un an auparavant en régression de 8,6 %. Les ventes à l'étranger n'ont atteint que 57 100 tonnes en contraction de 16 %. Cependant, les recettes ont enregistré une légère amélioration liée davantage à l'appréciation de la livre sterling qu'à une faible montée des cours.

#### Manganèse

Le mouvement de baisse amorcé depuis 1980, s'est poursuivi et l'extraction de manganèse chimique n'a porté cette année que sur 43 700 tonnes, en chute de plus d'un quart. Cette situation qui reflète l'évolution du marché mondial s'est également traduite par un recul prononcé des expéditions et de la valeur correspondante tombées respectivement à 51 300 tonnes et à 63,7 millions de dirhams.

#### Fluorine

Confirmant la reprise de l'année dernière, une hausse a caractérisé l'activité extractive de la fluorine et l'a portée à 74 400 tonnes. En revanche, les livraisons, réduites à 44 600 tonnes pour une valeur de 67 millions de dirhams ont marqué des retraits respectifs de 17 % et de 3,9 %.

#### Zinc

Atteignant 27 200 tonnes, presque entièrement exportées, les quantités de zinc produites et commercialisées se sont fortement élargies par rapport à celles enregistrées l'exercice précédent. Quant au produit des ventes qui s'est fixé à 64,5 millions de dirhams, il a progressé de 30,3 % grâce à une légère amélioration des cours, renforcée, il est vrai, par l'appréciation de la livre sterling.

#### Fer

La production de fer, relevée à 190 500 tonnes et les livraisons passées à 148 200 tonnes ont accusé des hausses de 16,9 % et de 27,2 % respectivement. La tendance ainsi observée conjuguée au raffermissement du dollar ont plus que compensé le repli des cours et permis d'accroître de plus d'un tiers les recettes qui se sont établies à 23,7 millions de dirhams.

Face aux fluctuations des cours des matières premières et à l'évolution souvent défavorable de la conjoncture mondiale et afin d'encourager les exportations de minerais, les Pouvoirs publics ont supprimé les procédures administratives qui étaient mises en oeuvre pour contrôler les sorties. Ils ont également procédé à la promulgation d'un code des investissements s'inspirant largement de celui du secteur industriel, octroyant des avantages fiscaux à la recherche et à la valorisation du minerai et prenant en charge une partie des travaux d'infrastructure.

#### Energie

Le secteur de l'énergie dont le rôle s'avère fondamental au niveau de l'appareil productif en dépit de sa faible participation au produit intérieur brut, reste caractérisé par une forte dépendance à l'égard de l'étranger et par la prépondérance du pétrole dans la consommation. Celle-ci s'est redressée de 4,2 % cette année et a dépassé les cinq millions de tonnes équivalent-pétrole (T.E.P.) à la suite d'un renforcement des importations de charbon rendues nécessaires par l'extension du processus de conversion et aussi d'une plus large contribution des ressources locales. Dans ces conditions, les produits pétroliers ont assuré 83,4 % des besoins, le charbon 12,9 % l'électricité hydraulique 2,4 % et le gaz naturel 1,3 % (1).

La production nationale d'énergie, évaluée à 579 000 T.E.P. au lieu de 537 000 l'exercice précédent, s'est accrue de 7,8 % grâce essentiellement au redressement de plus d'un tiers de l'électricité fournie par les centrales hydrauliques. Cependant, l'impact de cette amélioration demeure au total très limité et le déficit en énergie s'est aggravé de 3,8 % entraînant un développement des importations, de 14,4 % en volume et de 20,2 % en valeur, malgré l'orientation à la baisse des prix mondiaux du pétrole brut. Or, si celle-ci a affecté les marchés dès le début de l'exercice sous les effets conjugués du retrait de la demande des nations industrialisées et de l'abondance de l'offre, elle s'est surtout amplifiée en fin d'année consécutivement à la décision de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole d'abandonner la notion de prix de référence et de relever le plafond de production de 16 millions de barils par jour à près de 18 millions. Ce retournement de tendance dont l'issue est difficilement prévisible n'a pas encore eu

d'incidence sensible sur la balance commerciale mais un allègement de la facture énergétique est prévu au début de 1986. Quoiqu'il en soit, les effets que le repli des cours ne manquera pas d'exercer sur les finances publiques et peut être sur la consommation ne devront pas pour autant remettre en cause la politique d'économie d'énergie ni la poursuite du processus de conversion au charbon de certaines unités industrielles ni les efforts de recherche et de mise en valeur des ressources locales.

#### Produits pétroliers

La demande totale des produits pétroliers raffinés qui a représenté 83,4 % du total des besoins en énergie s'est établie à 4 287 000 tonnes et apparaît en quasi stagnation alors qu'elle avait augmenté de 3,6 % l'an passé. Cette évolution d'ensemble de la consommation recouvre une plus grande utilisation du charbon par les cimenteries et les sucreries ainsi qu'un tassement des livraisons de fuel aux gros consommateurs autres que les centrales thermiques dont au demeurant les commandes n'ont progressé que de 5,7 % au lieu de 14,1 % un an plus tôt.

L'extraction du pétrole qui avait baissé en 1984 de 6,2 % s'est redressée cette année de près d'un tiers mais n'a pas dépassé 22 200 tonnes. Par ailleurs, le volume de gaz recueilli, soit 86,6 millions de mètres cubes, s'est accru de 4,5 %. Ensemble, ces deux sources d'énergie ont totalisé 86 000 T.E.P., en augmentation de 8,9 % d'une année à l'autre, mais n'ont couvert néanmoins que 1,7 % de la consommation totale. De ce fait, les importations d'hydrocarbures en provenance à hauteur de 78,4 % des pays du Golfe, de 12,6 % de l'Union Soviétique et de 9 % des pays africains, se sont élevées à un peu plus de 5 millions de tonnes, en majoration à nouveau d'environ 10 %. Toutefois, le coût des acquisitions en se fixant à près de 10 milliards de dirhams s'est alourdi de 18,3 % à la suite du raffermissement du dollar américain, monnaie de facturation.

L'activité de raffinage du pétrole effectuée par les usines de Mohammedia et de Sidi-Kacem a quelque peu diminué par rapport à l'exercice précédent, ces deux unités ayant traité 4,6 millions de tonnes et livré 4,3 millions soit des quantités en baisse l'une et l'autre de 2 % environ. Cette contraction reflète dans une large mesure la tendance du marché interne caractérisée par un fléchissement de 3,3 % de la consommation d'essence et de 1,1 % de celle du fuel dont la part représente 48 % du total des produits pétroliers ; ce dernier repli résulte d'une chute de 9 % des achats par les gros consommateurs atténuée par un développement de 5,7 % des livraisons aux centrales thermiques.

#### Electricité

Estimée à 6,8 milliards de kilowattheure (kwh), la production nette d'électricité hydraulique et thermique s'est inscrite en expansion de 6,7 % au lieu de 3,5 % l'an passé. En raison de l'amélioration de la pluviométrie et, en conséquence, de l'accroissement des retenues des barrages, l'apport de l'énergie hydraulique apparaît en hausse de plus d'un tiers d'une année à l'autre mais il reste faible au regard aussi bien des besoins que de la moyenne observée au cours des dix années antérieures. Dans ces conditions, la contribution des centrales thermiques dans la production d'électricité, déjà prépondérante durant la dernière décennie, s'est à nouveau renforcée de 5,1 % pour s'établir à plus de 93 % du total des livraisons et près de 6,4 milliards de kwh.

Évaluée à un peu plus de 6,1 milliards de kwh, la consommation a marqué pour sa part une avance de 7,1 % nettement supérieure à celle de 3,2 % observée à l'issue du précédent exercice. Face à l'alourdissement de la facture pétrolière et à l'accentuation des charges de l'Office national de l'électricité, les pouvoirs publics ont procédé à un relèvement moyen de 10 % des tarifs de vente à compter du mois d'avril.

#### Charbon

L'extraction du charbon qui a porté sur 774 500 tonnes au lieu de 837 500 tonnes l'an dernier a diminué de 7,5 % alors qu'elle avait augmenté de 11,5 % en 1984. Dans le même temps, les ventes locales d'antracite ont stagné à 654 700 tonnes tandis que les importations de coke ont atteint 448 200 tonnes et plus que doublé en un an. Au total, les quantités livrées au marché interne ont dépassé pour la première fois 1,1 million de tonnes et se sont élargies de 27,2 % par suite des acquisitions des sucreries, des cimenteries et plus encore de la progression des besoins des centrales thermiques qui ont absorbé plus des deux tiers des tonnages vendus. En ce qui concerne les exportations, elles ont été limitées à 63 200 tonnes, en recul de 3,8 % et ont procuré 67 millions de dirhams.

Le coût élevé de la facture énergétique chiffré à près de 11 milliards de dirhams et la nécessité de réduire la dépendance en hydrocarbures vis-à-vis de l'étranger ont été à l'origine d'une nouvelle impulsion donnée à la prospection des gisements potentiels en ce qui concerne le gaz, le pétrole et le charbon. C'est ainsi qu'a débuté l'exploitation des réserves de Meskala qui au cours des vingt

(1) Voir annexes statistiques 23 à 26.

prochaines années devraient fournir par an quelque 100 millions de mètres cubes de gaz et 20 000 tonnes de pétrole aux usines de calcination de l'Office chérifien des phosphates. De même, la recherche de pétrole a été renforcée par l'extension de forages dans les régions de l'oriental, du gharb, d'Essaouira et en offshore au large de Sidi Ifni et Dakhla. Enfin, il a été décidé d'intensifier les opérations de recherche des combustibles solides et d'entamer les travaux de modernisation des mines de Jerrada. C'est dans ce but que les charbonnages du Maroc ont entrepris, grâce à un financement extérieur, la mécanisation des moyens d'exploitation en vue de produire, à terme, plus d'un million de tonnes par an.

Par ailleurs, en matière d'électricité la construction de l'usine hydraulique d'Amouguez associée au barrage d'Aït Chouarit a été poursuivie et, dans le même temps, la conversion au charbon de l'usine de Mohammedia a été achevée ; en outre, il a été envisagé d'étendre ce processus à l'usine des Roches Noires actuellement en rénovation. Dans une optique similaire, l'Office national de l'électricité a lancé un avis de présélection pour la réalisation à Jorf El Asfar d'une unité thermique de 1 200 megawatt répartie en quatre groupes d'égale capacité.

## L'INDUSTRIE — LE TOURISME

### Industrie

L'activité industrielle qui avait déjà fléchi en 1984 ne s'est guère développée cette année. La valeur ajoutée de ce secteur qui s'est établie, à prix constants, à 5 689 millions de dirhams n'a marqué qu'une augmentation limitée à 0,9 %, contribuant à ce niveau à 15 % de la formation du produit intérieur brut.

Pourtant, les investissements industriels agréés, d'un montant total de 2 832 millions de dirhams en accroissement réduit à 2 % au lieu de 23 % en 1984, sont demeurés à un niveau important. Le textile et cuir en a bénéficié pour 28 %, la chimie et parachimie pour 25 % et l'agro-industrie pour 24 %, près des trois quarts des investissements programmés portent sur l'extension des installations existantes, et les quatre cinquièmes sont initiés par des promoteurs privés marocains. Les emplois créés à la suite de la mise en place de ces projets s'élevaient à quelque 31 000 et le coût moyen par emploi à près de 93 000 dirhams. Quant aux dépenses en devises, elles sont évaluées à 1 799 millions de dirhams soit 64 % du total.

De même, le secteur dont la restructuration a été initiée, a fait l'objet d'une attention particulière de la part des Pouvoirs publics qui ont envisagé, en accord avec les professionnels, un redéploiement fondé sur une meilleure utilisation des capacités installées, une redynamisation des exportations et un redimensionnement de la production visant une concurrence accrue au plan interne et une compétitivité mieux assise au plan extérieur.

L'indice de la production passé quant à lui de 114 à 115, ne révèle guère de progrès. Toutefois, en raison de son ancienneté puisqu'il se réfère à 1978 il exclut évidemment des activités importantes installées depuis lors et n'englobait déjà pas à cette date la totalité du secteur ; il apparaît ainsi imparfaitement représentatif de l'évolution d'ensemble. S'agissant néanmoins du seul indicateur statistique officiel, il servira de base dans les développements qui suivent (1).

A en juger donc par les indices officiels, l'évolution appréciée au niveau de chaque branche a été divergente. C'est ainsi que le textile, bénéficiant du développement des exportations et le secteur des transports, profitant d'un raffermissement de la demande intérieure de produits finis, ont réalisé des progrès remarquables dont les effets d'entraînement n'ont pas manqué de se manifester. En revanche, les industries alimentaires, soumises aux à-coups des approvisionnements liés aux aléas climatiques, la production d'acide phosphorique et celle de pâte à papier, défavorisées par une chute des cours sur les marchés extérieurs, ont été orientées à la baisse. La situation ne s'est guère améliorée non plus pour ce qui est de la fonderie et des ouvrages en métaux en raison de la rareté des commandes publiques et semi-publiques, principal support de leur activité.

### Biens d'équipement et biens intermédiaires

#### Industrie des métaux

L'activité des industries des métaux qui avait fortement baissé l'année précédente a enregistré cette année une amélioration qui demeure insuffisante

(1) Voir annexe statistique 27.

puisque dans toutes les branches, à l'exception des emballages métalliques et des fonderies, la production est restée en-deçà du niveau atteint en 1978.

Les progrès les plus nets ont été réalisés dans la branche du matériel de transport qui semble sortir du marasme qui la caractérisait depuis une dizaine d'années. Ainsi, le montage de véhicules utilitaires réduit, il est vrai, de plus de moitié en 1984, a connu cette année un essor de 83 % dû à la fois aux commandes d'autobus émanant des régions et des nouvelles sociétés de transport urbain et dans une moindre mesure aux achats de camions. Pour sa part, le montage de voitures particulières dont la gamme a été élargie par le lancement de nouveaux modèles a porté sur 14 244 véhicules et s'avère en progression de 5 %. Cependant, cette reprise, intervenant après dix années de récession, se révèle insuffisante, tant au point de vue de la demande potentielle dont une partie a tendance à se déplacer vers les voitures d'occasion importées, qu'au regard des capacités installées utilisées à hauteur de 57 % seulement. Parallèlement, les usines de fabrication de pièces accessoires ont augmenté leur cadence de production pour faire face à l'élargissement des exportations ainsi que pour satisfaire à la demande des unités locales de montage, lesquelles doivent désormais se conformer aux prescriptions de la loi sur l'intégration-compensation qui impose aux chaînes de montage autorisées d'intégrer dans les véhicules assemblés ou d'exporter à titre de compensation des pièces de fabrication locale d'une valeur globale au moins égale à la moitié de celle des voitures particulières montées au cours de l'année et de 60 % pour les véhicules lourds.

La même tendance a caractérisé l'assemblage de motocycles et celui du matériel ferroviaire, en progression respectivement de 32,4 % et de 24,3 %. La reprise dans le secteur des emballages métalliques s'est confirmée, se traduisant par une avance de 4,9 % grâce à la bonne évolution des fournitures aux conserveries qui a plus que compensé le recul de celles destinées aux autres unités industrielles. En revanche, la production des fonderies, chaudronnerie, tolerie et menuiserie métallique après avoir été réduite de 27,1 % l'année précédente a accusé un repli de 3,9 %. De même, la fabrication d'articles dérivés du fil a chuté de 39 %, accentuant ainsi la tendance déjà observée l'an passé.

#### Industries chimiques, parachimiques et de transformation du caoutchouc et des matières plastiques

Alors que l'industrie chimique et parachimique a baissé de 3,9 %, l'activité de transformation du caoutchouc et des matières plastiques s'est au contraire redressée de 2,5 %, mais après avoir enregistré quatre années de récession.

La fabrication des acides sulfuriques et phosphoriques a marqué, pour la première fois depuis 1978, une régression chiffrée à 9,5 % due essentiellement à une diminution des exportations. En outre, le coût de production a été notamment alourdi par le renchérissement du soufre importé. En revanche, la production d'engrais a augmenté de 27 % en vue de répondre au développement des commandes lié à la fois à la bonne orientation de la campagne agricole et au raffermissement de la demande extérieure. Stimulée par des besoins au plan interne, l'activité de la branche des peintures et vernis s'est raffermie d'environ 11,5 %. Quant à la production de polychlorure de vinyle, elle a connu une expansion imputable à l'accroissement des fournitures aux utilisateurs locaux. A l'inverse, la production de soude et celle de chlore se sont contractées.

L'indice spécifique des articles en caoutchouc et en plastique a augmenté de 2,5 %. Cette amélioration d'ensemble recouvre une essor de 17 % de la transformation de la matière plastique qui résulte notamment de livraisons plus importantes à destination du secteur agricole et des régressions, respectivement de 2,8 % et 17 %, des fabrications de pneumatiques et d'ouvrages divers en plastique.

### Biens de consommation

#### Industries alimentaires, boissons et tabacs

Après deux années de croissance, l'activité dans les industries alimentaires, y compris les boissons et tabacs, s'est infléchie en 1985 de 1,3 %. Ce renversement de tendance a été observé dans la plupart des branches, particulièrement dans celles du sucre, du lait et de l'huile, à la suite essentiellement de l'irrégularité des approvisionnements.

L'indice relatif aux seules industries alimentaires a baissé de 1,6 % après une avance de même ampleur un an plus tôt. C'est ainsi que l'industrie sucrière a subi un repli de 2,7 % à la suite d'une diminution des récoltes de betterave et de canne et que la production de sucre d'origine locale a été ramenée de 394 000 tonnes à 347 000 tonnes ne couvrant plus que 56 % de la consommation. La conjoncture n'a guère été meilleure en ce qui concerne les corps gras, particulièrement pour ce qui

est de la trituration de graines oléagineuses qui a été réduite de 5 %. Aussi, les raffineries ont-elles accru leur recours aux huiles brutes importées et accéléré leur cadence de 3 %. Les minoteries industrielles dont la capacité globale a été renforcée par l'entrée en service de deux nouvelles unités ont dû réduire leurs écrasements de 25,8 à 25,2 millions de quintaux ralentissant de la sorte leur activité de 2 %, parallèlement à l'accroissement de l'autoconsommation de blé lié aux meilleurs résultats de la dernière campagne. De plus, les approvisionnements ont été parfois difficiles et les retards de paiement de la caisse de compensation ont contribué à resserrer les trésoreries. Après une expansion qui s'est prolongée au cours des trois dernières années, l'industrie laitière a marqué un retrait de 4,8 % cette année. La même tendance a caractérisé la branche des conserves végétales dont l'indice a fait apparaître un recul de 14,3 % en dépit d'une amélioration des conserves et des jus de fruits.

Grâce à une meilleure répartition des apports de la pêche, les conserveries de poissons ont pu intensifier leur production de 14,8 % mettant fin au mouvement de forte baisse observé au cours des trois dernières années. Une nette accélération du rythme du travail a été également enregistrée dans la boulangerie, pâtisserie et biscuiterie en hausse de 20,2 % ainsi que dans la chocolaterie et confiserie.

La branche des « boissons et tabacs », en dépit d'une progression de 4,2 % de la fabrication des bières, a accusé un repli de 0,9 %, résultant des diminutions de 1,7 % des tabacs et de 1,3 % des boissons non alcoolisées.

#### Industries textiles

En baisse de 11,5 % en 1984, l'activité de l'industrie textile a marqué une expansion de 15 % en 1985 qui apparaît d'autant plus remarquable qu'elle a concerné toutes les branches et qu'elle ne tient pas compte des progrès réalisés dans la bonneterie et la confection non recensées par l'indice. Cette évolution a été favorisée par le dynamisme des exportations et par le raffermissement de la demande locale du fait de la meilleure orientation de la conjoncture dans l'agriculture.

L'industrie de la laine, en retrait de 4 % un an auparavant, a progressé de 10,8 % de même que celle du coton qui, après un fléchissement de 4,8 % en 1984, s'est redressée de 6,7 %. Par ailleurs, le tissage de fibres synthétiques s'est accru de plus de 50 % après, il est vrai, un recul de 45 % l'année précédente.

Enfin, la bonneterie et la confection ont continué de se développer à un rythme plus rapide qu'en 1984, grâce à l'évolution satisfaisante des exportations renforcées par l'ouverture de nouveaux marchés notamment dans les pays arabes.

#### Industrie pharmaceutique

Différemment orientée selon les laboratoires, l'activité de l'industrie pharmaceutique a réalisé dans l'ensemble de nouveaux progrès grâce à l'évolution de la demande intérieure de médicaments et, dans une certaine mesure, à l'amorce d'un courant d'exportations, notamment vers la Libye.

#### Industries des papiers et cartons

En raison de la diminution des exportations, la fabrication de pâte à papier s'est contractée de 2,5 % malgré un accroissement de 10 % des fournitures aux unités de transformation de papier et carton dont l'activité s'est redressée de 17 %.

#### Industrie du cuir

L'industrie du cuir a globalement marqué un recul de 2,8 %. La fabrication de chaussures qui a été affectée par la faiblesse des ventes sur le marché intérieur, s'est inscrite en retrait de 6,2 % après un essor de 14,3 % l'an passé tandis que l'activité de tannage qui a continué de pâtir de la rareté des peaux brutes de qualité s'est légèrement ranimée de 1,9 % après un recul de 7 % l'année précédente.

#### Industries diverses

Des tendances divergentes ont caractérisé les industries de ce groupe. Ainsi, le travail du bois a enregistré une régression de 7,9 % qui a concerné aussi bien les placages et la matelasserie que les emballages et les articles en liège destinés en grande partie à l'exportation. Stimulé à la fois par l'amélioration des ventes sur le marché local et la reprise des exportations, l'assemblage de matériel électrique et électronique s'est raffermi de 13,3 %.

### Matériaux de construction - Bâtiment et travaux publics

#### Matériaux de construction

Après avoir baissé de 10,9 % l'année précédente, l'indice relatif à la transformation des minéraux des carrières a marqué une faible hausse, de 0,9 % ; cette variation trouve son origine dans une forte diminution de la production des

agglomérés divers et des produits en amiant ciment mais aussi dans une expansion de 3,8 % de celle des briques et de 3 % de celle du ciment qui, portée à 3 694 mille tonnes, a été légèrement supérieure aux ventes.

#### Bâtiment et travaux publics

La valeur ajoutée du bâtiment et des travaux publics a accusé une augmentation de 6,4 % qui fait suite à un retrait de 2 % dégagé un an auparavant.

La branche des travaux publics a connu une nette amélioration, la formation brute de capital fixe s'étant accrue de 30 % en prix courants.

En revanche, le niveau d'activité du bâtiment, après deux ans de croissance, a fléchi en 1985. Les statistiques des permis de construire font apparaître une diminution de 8,5 % des surfaces de planchers revenues de 6 466 mille à 5 918 mille mètres carrés et un recul de 4,4 % des dépenses prévues chiffrées à 4,5 milliards de dirhams au lieu de 4,7 milliards l'an dernier. Par type de construction, ce sont les édifications de villas et de logements économiques qui ont le plus progressé tandis que celles des immeubles et des locaux industriels, administratifs et commerciaux se sont révélées en baisse. Toutefois, ce repli observé d'une année à l'autre pourrait être de courte durée, eu égard au mouvement de reprise observé au cours des derniers mois de l'année et aux mesures d'encouragements prévues par le nouveau code immobilier, promulgué en août 1985.

### Le tourisme

Le bilan du tourisme au terme de l'exercice 1985 apparaît satisfaisant. En effet, si les dépenses d'un peu plus de 440 000 nationaux qui se sont rendus à l'étranger se sont élevées à 700 millions de dirhams représentant 0,8 % de la consommation privée, les recettes laissées par l'arrivée de 1 536 563 touristes ont atteint la somme de 6 100 millions de dirhams, en progression de 44,6 % soit 5,1 % du produit intérieur brut (1). Au total, le solde positif du poste voyages s'est établi à 5 400 millions de dirhams ressortant en vive expansion de 50 % d'une année à l'autre. Celle-ci résulte essentiellement d'un renforcement de 15,1 % du nombre de visiteurs étrangers et d'un allongement de la durée de séjour, les nuitées dans les établissements classés ayant été comptabilisées pour 9,6 millions, en accroissement de 6,2 %. Dans le même temps, le taux d'occupation moyen des installations a été porté de 53,4 % à 56,2 % à la faveur d'un meilleur étalement de la saison touristique.

Le résultat ainsi obtenu constitue certes la concrétisation des efforts soutenus et permanents pour promouvoir les atouts du pays et développer les flux touristiques. Il est aussi la conséquence d'une conjoncture économique internationale légèrement plus favorable, caractérisée au surplus par un desserrement des restrictions de transferts opérés notamment par la France. Il est le fruit enfin de l'action des professionnels, manifeste en particulier par la volonté d'améliorer la qualité des prestations offertes. Dans ces conditions, le glissement du dirham ne semble pas avoir joué un rôle déterminant. En effet, l'augmentation des recettes en devises n'a guère été supérieure à celles du nombre et de la durée de séjour des visiteurs, lesquels ont eu à payer dans leurs monnaies nationales des prix au moins égaux à ceux de l'exercice précédent, en raison du relèvement des tarifs intervenu au plan intérieur. Au demeurant, l'essor du mouvement touristique dont a bénéficié le Maroc cette année a été notamment inférieur à celui observé dans les autres pays du bassin méditerranéen.

#### Le flux touristique

Les entrées totales ont été recensées pour 2 253 440, en hausse de 12,2 % au lieu de 2 008 082 en 1984. Dans ce total le tourisme de croisière a stagné à nouveau et ne représente plus avec 73 334 personnes que 3,2 % du flux global, alors que les arrivées au titre du séjour se sont fixées à 2 180 106, dont 643 543 de nationaux résidant à l'étranger, soit 29,5 % de l'ensemble.

Le nombre des touristes étrangers s'est chiffré à 1 536 563, en augmentation de 15,1 % au lieu de 4 % l'an dernier, enregistrant par là-même le taux de croissance le plus fort depuis 1977. Si cette évolution d'ensemble recouvre un renforcement des flux de voyageurs de toutes provenances, la part de l'Europe apparaît encore prépondérante. En effet, après la contraction de près de 2 % constatée successivement au cours de chacune des deux dernières années, le nombre de visiteurs européens s'est élevé à 1 149 329, marquant une forte avance de 14,2 %, en raison principalement de l'afflux des voyageurs français, au nombre de 401 392, et de celui des allemands et des espagnols. Les visiteurs originaires des pays arabes représentent le second groupe le plus important avec 202 556 entrées, en accroissement de 33,8 %, portant ainsi leur part dans le total des touristes non résidents de 13,2 % à 13,2 % en un an. Un tel mouvement résulte essentiellement

(1) Voir annexe statistique 28.

du regain d'affluence des libyens, des tunisiens et des algériens, tandis que les voyageurs venant des pays du Golfe ont été moins nombreux. Les entrées des canadiens ont connu une vive croissance, alors que celles des ressortissants des Etats-Unis ont accusé un net repli. Au total, les arrivées émanant du continent américain se sont établies à 137 188 en augmentation de 4,6 % sur un an.

La répartition du trafic touristique par mode de transport confirme la part croissante et dominante prise par la voie aérienne qu'empruntent 56 % de la clientèle, tandis que celle de la voie terrestre se maintient aux alentours de 30 % et que regresse celle de la voie maritime qui ne représente plus que 14 %.

#### L'infrastructure et la politique touristique

La reprise des investissements dans le cadre des mesures d'encouragement promulguées en 1983, manifeste dans l'hôtellerie mais aussi dans les branches s'y rattachant, s'est traduite par un renforcement de l'infrastructure d'accueil. C'est ainsi que 23 projets portant sur 4 052 lits et entraînant une dépense de 612 millions de dirhams ont été achevés dans le courant de l'année. La relance du secteur est reflétée également par l'ampleur des réalisations en cours d'exécution qui totalisent plus de 19 000 lits, dont le coût est estimé à 1,8 milliard de dirhams.

Les installations mises en place révèlent une forte concentration tant au niveau de la catégorie des établissements qu'au plan régional. En effet, le parc d'hôtels haut de gamme s'est élargi en passant de 44,7 % à 47 % des disponibilités d'accueil. La région d'Agadir a accueilli à elle seule 36 % des nouveaux équipements, celle de Marrakech 27 % alors que le reste a été réparti entre les régions du Centre et du Nord.

Au total, la capacité opérationnelle, ressort à 69 164 lits, en extension de 6,2 % en un an. Parallèlement, le taux d'occupation de l'ensemble des moyens d'hébergement, exception faite toutefois des résidences touristiques, a été porté de 53,4 % à 56,2 %. De fait, les nuitées globales ont atteint 9 646 191, en accroissement de 6,2 %, à la suite d'une augmentation de 10,7 % des séjours de visiteurs étrangers et d'un recul de 11,3 % de ceux des résidents.

Les résultats obtenus témoignent des possibilités du développement du tourisme qui reste certes tributaire de la conjoncture internationale mais également de l'effort de promotion, de la qualité d'accueil et de prestations de services. En outre, une meilleure coordination de l'action des différents intervenants et un renforcement des activités d'animation demeurent des objectifs primordiaux qu'il convient de poursuivre sans relâche.

### LES PRIX — LES SALAIRES — LA POPULATION — L'EMPLOI

#### Prix

L'évolution des prix a été caractérisée en 1985 par une décelération sensible, obtenue en dépit d'un réajustement à la hausse des prix des denrées subventionnées et d'une plus grande liberté accordée pour la fixation de prix de certains produits à un moment où, au surplus, l'incidence exercée par le glissement du dirham sur les cours des importations pouvait faire craindre une dérive importante du coût de la vie. Au contraire, la détente observée en ce domaine a résulté d'une plus grande abondance de l'offre intérieure, notamment dans le secteur agricole, et sans doute aussi de la poursuite du contrôle des prix. De même, le repli des cours de certaines matières premières au plan mondial a joué un rôle modérateur dans cette tendance qui s'est retrouvée au niveau des prix de détail comme à celui des prix de gros. C'est ainsi que les premiers ont augmenté, en moyenne annuelle, de 7,7 % au lieu de 12,5 % en 1984 et les seconds de 9,6 % au lieu de 13,7 %. En revanche, il n'en a pas été de même au stade de la production industrielle où les prix ont incorporé directement le renchérissement des biens de production importés. En effet, l'indice officiel fait apparaître une avance de 14,4 % au lieu de 12 %, un an plus tôt.

#### Indice du coût de la vie

Les variations des prix de détail sont appréhendées à travers un indice du coût de la vie, de base 100 en 1973, qui se réfère à un panier de 210 articles intéressant cinq catégories socio-économiques de ménages à revenus moyens. Cet indice est très sensible aux fluctuations conjoncturelles des cours agricoles en raison du poids prépondérant affecté aux produits alimentaires ressortant à 54 % au total, limité à une population urbaine et établi sur la base de données qui remontent déjà à près de quinze ans. Dès lors, sa représentativité est loin d'être totale et semble même s'être altérée. Néanmoins, en dépit de ces imperfections, les variations observées reflètent encore fidèlement l'évolution des prix relevés.

Évalué sur ces bases, le renchérissement du coût de la vie n'a pas dépassé 7,7 % en 1985 alors qu'il avait atteint 12,5 % en 1984 et 6,2 % en 1983 (1).

(1) Voir annexe statistique 29.

Le profil saisonnier de l'indice a été caractérisé par un mouvement ascendant au premier trimestre, suivi d'une stagnation prolongée jusqu'en juillet au cours duquel sont apparues les tensions traditionnelles liées au relèvement des cours des denrées agricoles. Ce profil haussier, entretenu en septembre par les majorations des denrées subventionnées, s'est maintenu durant le dernier trimestre avec cependant une tendance à la décélération observée en fin d'année.

Globalement, le ralentissement du rythme de la hausse des prix a concerné l'ensemble des villes où les résultats enregistrés ont eu en outre tendance à se rapprocher puisque les taux d'accroissement se sont situés entre un minimum de 7,2 % à Tétouan et un maximum de 8,6 % à Kénitra.

De même, l'analyse des indices par catégorie de produits, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-après, révèle que les variations sectorielles ont été assez proches de la moyenne générale.

	Pondération %	Moyenne annuelle 1984	Moyenne annuelle 1985	Variation brute %	Variation pondérée %
Alimentation .....	54,0	332,6	358,0	7,6	4,4
Habillement .....	8,5	250,4	267,8	6,9	0,5
Habitation .....	13,5	258,6	276,6	7,0	0,8
Entretien, hygiène et soins .....	5,5	232,5	250,8	7,9	0,3
Transports, loisirs et divers .....	18,5	334,7	363,7	8,7	1,7
Indice général .....	100	310,5	334,5	7,7	7,7

C'est ainsi que l'augmentation des prix des produits alimentaires est revenue de 13 % en 1984 à 7,6 % cette année, à la suite surtout d'une offre abondante pour la plupart des produits recensés dans la rubrique. Les infléchissements les plus sensibles ont concerné en particulier le prix de la viande, en progression de 8,7 %

au lieu de 14,7 % un an auparavant tandis que celui des légumes frais a même reculé de 1,4 % après une appréciation de 25 % un an plus tôt. A l'inverse, les tarifs des boissons gazeuses, des épices et des produits à base de céréales ont progressé plus fortement qu'en 1984.

Quant à la rubrique « transports, loisirs et divers » en accroissement déjà de 14 % un an auparavant, elle a marqué en 1985 une nouvelle avance de 8,7 % supérieure à la moyenne générale et qui s'explique en grande partie par la majoration des prix des voitures, les cours des produits pétroliers n'ayant subi aucun changement.

Traduisant principalement le relèvement des barèmes d'électricité, la hausse des loyers et celle des frais d'entretien et de réparation, la montée de l'indice relatif à l'habitation ressort à 7 % au lieu de 10,2 % en 1984.

L'augmentation de l'indice du poste habillement a atteint 6,9 % au lieu de 9 % un an auparavant et celle du groupe « entretien, hygiène et soins » 7,9 % au lieu de 10 %.

#### Indice des prix de gros

L'indice des prix de gros à pour base l'année 1977 et se réfère aux prix, toutes taxes comprises, de 231 articles agricoles, industriels et énergétiques pratiqués dans neuf villes à des points d'observation choisis.

Cet indice s'est accru de 9,6 % au lieu de 13,7 % en 1984 et 7,3 % en 1983 (1).

A l'exception des mois de février, mai et juillet caractérisés par une inflexion ou une stabilité des cours de certains produits, poissons et viandes notamment, les prix de gros ont marqué une hausse modérée durant les huit premiers mois qui s'est accélérée par la suite en raison du relèvement officiel des prix des denrées subventionnées et de celui, à caractère saisonnier, des produits agricoles.

L'analyse des variations sectorielles, telles qu'elles apparaissent dans le tableau ci-après, indique une évolution quasi parallèle ; de ce fait, leur contribution au comportement d'ensemble de l'indicateur a été proportionnelle à leur poids respectif.

(1) Voir annexe statistique 30.

	Pondération %	Moyenne annuelle 1984	Moyenne annuelle 1985	Variation brute %	Variation pondérée %
Secteur agricole .....	39,6	207,3	228,6	10,3	4,1
Secteur industriel .....	60,4	204,9	223,6	9,1	5,5
dont :					
- Energie .....	6,2	285,6	313,1	9,6	0,8
- Industries alimentaires .....	25,0	194,0	212,1	9,3	2,2
- Habillement et textiles .....	7,3	164,8	176,1	6,9	0,4
- Industries métallurgiques .....	10,4	211,9	236,2	11,5	1,2
- Autres industries légères .....	11,5	204,9	219,8	7,3	0,8
Indice général .....	100	205,9	225,6	9,6	9,6

Ainsi, l'indice relatif aux produits agricoles a progressé de 10,3 % au lieu de 14,7 % reflétant un ralentissement de presque toutes les composantes du secteur, à l'exception cependant des céréales, des légumineuses et des cultures maraichères dont les augmentations ont été plus importantes qu'en 1984 où elles s'étaient avérées très modérées.

Les prix industriels qui avaient marqué une avance de 13 % observée un an auparavant ont été relevés de 9,1 % en 1985 à la suite essentiellement de la hausse de l'électricité intervenue au mois d'avril et de celle des produits alimentaires.

Indice des prix à la production industrielle

L'évolution des prix à la production industrielle est suivie à l'aide d'un indice dont l'année de base s'étend de juillet 1975 à juin 1976 et qui se réfère aux prix hors taxes de 142 produits recensés auprès des entreprises de production.

	Pondération %	Moyenne annuelle 1984	Moyenne annuelle 1985	Variation %
Industries alimentaires .....	46,0	176,0	200,3	13,8
Habillement et textiles .....	13,5	266,6	326,0	22,3
Industries métallurgiques .....	21,3	229,3	258,1	12,6
Autres industries légères .....	19,2	214,6	237,5	10,7
Indice général .....	100	206,9	236,8	14,4

Contrairement à la tendance qui s'est manifestée au niveau des marchés de gros et de détail, l'évolution de l'indice des prix à la production industrielle, en hausse de 14,4 % au lieu de 12 % en 1984, laisse apparaître d'une année à l'autre une accélération des coûts de production particulièrement sensible au second semestre, laquelle s'explique essentiellement par un relèvement des salaires et un renchérissement des matières importées. Cette poussée des prix a été observée dans toutes les branches à l'exception de celles de l'habillement et des textiles dont l'indice s'est accru à un rythme moins rapide qu'en 1984.

#### Salaires

Le salaire minimum légal, qui n'a fait l'objet d'aucune modification depuis août 1983, a été relevé, à deux reprises, de 10 % en 1985. Ainsi, le salaire horaire des ouvriers et employés de l'industrie, du commerce et des professions libérales est passé de 3,26 à 3,58 dirhams au premier janvier et à 3,93 dirhams au premier septembre 1985 tandis que, dans le secteur agricole, le salaire journalier, précédemment fixé à 16,80 dirhams, a été porté en deux étapes à 18,48 dirhams et à 20,32 dirhams.

De même, les traitements de base dans la fonction publique ont bénéficié de deux révisions appliquées en janvier et septembre, chacune de 5 %. Ce relèvement, limité aux 150 premiers points de l'indice, a porté le salaire mensuel minimum dans l'Administration à près de 900 dirhams. Celui servi dans l'Agriculture ressort à 530 dirhams et dans l'industrie à 820 dirhams. Ces majorations n'ont toutefois pas apporté de modifications notables dans la structure générale des revenus qui demeure caractérisée encore par d'assez larges disparités.

Parallèlement, les travailleurs dans le secteur privé ou semi-public retribués de fait à un taux supérieur au salaire minimum légal ont obtenu des augmentations conventionnelles dont l'importance reste cependant difficile à cerner.

#### Population

La population à fin 1985 est évaluée à 22,4 millions d'habitants, en accroissement de plus d'un demi-million en un an. La part des jeunes dans l'effectif

global est prédominante et tend à se renforcer, 42 % des habitants ayant moins de 15 ans. Cette structure pèse chaque année davantage sur le marché du travail, notamment en milieu urbain où ce déséquilibre est aggravé par l'exode rural dont l'ampleur est surtout liée à l'évolution de la conjoncture dans le secteur agricole.

#### Emploi

En l'absence de données exhaustives récentes et à en juger par les informations partielles recueillies, la situation de l'emploi semble avoir connu une légère amélioration qui a consisté surtout en un accroissement conjoncturel des recrutements.

En effet, la bonne orientation de la campagne agricole s'est sans doute accompagnée en milieu rural d'une intensification de l'embauche particulièrement pour l'exécution de travaux à caractère saisonnier, tandis que dans les autres secteurs, l'analyse des renseignements fragmentaires disponibles laisse entrevoir une situation plutôt stable. Il en est ainsi dans les mines où les effectifs, en extension de 5 % en 1984, n'ont pratiquement pas varié en 1985 du fait de la stagnation de l'activité de production. Dans l'industrie, le commerce et le tourisme, les licenciements officiellement recensés, au nombre de 6 137, ont continué de diminuer et la durée de travail a été réduite pour quelque 16 200 ouvriers soit presque autant qu'en 1984. En regard, 16 100 nouveaux postes, au lieu de 21 000 en 1984, ont été créés en grande partie dans le bâtiment, les travaux publics et les industries alimentaires alors que la durée normale de travail a été rétablie au profit de 6 000 ouvriers au lieu de 2 900 l'année précédente.

Le climat social a connu quelques perturbations mais leur ampleur a été moins forte qu'en 1984 : sur 1 058 conflits collectifs recensés, nombre avoisinant celui de l'année précédente, 263 ont effectivement entraîné des grèves au lieu de 321 en 1984. En raison des débrayages qui ont affecté surtout les branches fortement utilisatrices de main-d'oeuvre, le total des journées de travail perdues s'est élevé à 234 000 au lieu de 208 000 l'an passé.

Pour leur part, les opérations de la promotion nationale, en légère baisse par rapport à 1984, ont procuré près de 9,1 millions de journées de travail, représentant l'occupation de 42 565 ouvriers pendant 213 jours en moyenne et occasionnant une dépense de 231 millions de dirhams.

Le courant d'émigration a légèrement diminué, le nombre de contrats négociés dans les pays d'accueil étant revenu de 13 000 à 12 600 dont 5 400 offerts par la Libye. On estime à l'heure actuelle à plus de 860 000 le nombre de marocains travaillant à l'étranger.

Au total, cinq années de sécheresse et aussi d'ajustement ont vraisemblablement entraîné une détérioration de la situation de l'emploi et n'ont pas permis en tout cas la réalisation intégrale de la création de postes de travail qui étaient prévus au cours de cette période.

#### LE COMMERCE EXTERIEUR

Le contexte international a été de nouveau défavorable aux échanges commerciaux. En effet, la demande mondiale a stagné alors même que s'accroissaient le protectionnisme et la concurrence et que s'affaiblissaient les cours des matières premières, notamment des phosphates. Au surplus, les perspectives à court et surtout à moyen terme n'incitent guère à l'optimisme, la chute des prix des produits de base s'amplifiant et le marché de la Communauté économique européenne, principal client, se refermant.

En dépit de cet environnement, le processus de libéralisation du commerce extérieur a été poursuivi. D'abord, par l'élargissement du programme général d'importation, rendant désormais libres à l'importation 84 % du total, ne soumettant plus à licence que 16 % et circonscrivant, dans d'étroites limites, les denrées auparavant prohibées. Ensuite, par le plafonnement à 60 % des droits de douane. Enfin, par un nouvel abaissement, de 10 % à 7,5 %, du taux de la taxe spéciale à l'importation. De même, diverses mesures ont été prises en vue d'encourager l'exportation. C'est ainsi que la période d'exonération de l'impôt sur les bénéfices professionnels a été portée de 10 à 13 ans, les régimes économiques en douane ont été assouplis et diverses règles et procédures de la réglementation des changes ont été simplifiées. En outre, un nouveau code des exportations a été préparé. Par ailleurs, le monopole de l'Office de commercialisation et d'exportation a été aboli en ce qui concerne les produits agro-alimentaires dont l'export peut désormais s'effectuer, directement ou à la demande par l'intermédiaire de cet organisme. Dans le même ordre d'idées, la politique de change, tendant à corriger le déséquilibre commercial, a été poursuivie et la valeur externe du dirham a été dépréciée.

Dans ces conditions, les transactions avec l'étranger ont atteint 60,4 milliards de dirhams, en extension de 12,9 % et représentant plus de 50 % du produit intérieur brut. Le déficit commercial ressort à 16,9 milliards, marquant une nouvelle aggravation de 10,8 % et correspondant à plus de 14 % du produit intérieur brut.

Ainsi, l'espoir d'un redressement significatif et structurel a été déçu et, fait important, le tonnage même des exportations apparaît en baisse depuis cinq ans au rythme annuel moyen de 1,4 %. Au surplus, les quantités exportées en 1985 ont fléchi et n'ont procuré que la contrevaletur de 21,7 milliards de dirhams, soit une avance limitée à 13,8 %, à peine supérieure à l'augmentation du glissement du dirham. Quant aux importations, elles ont nécessité des dépenses de 38,7 milliards, en hausse de 12,5 %.

Aussi, les termes de l'échange se sont-ils à nouveau dégradés, d'environ 2,5 % cette année.

Dès lors, la manipulation du taux de change ne semble pas avoir eu un impact franchement dissuasif sur les importations. Elle ne paraît pas non plus avoir constitué l'impulsion décisive et déterminante pour le développement de l'ensemble des exportations. En effet, s'agissant des premières, les acquisitions de produits énergétiques et alimentaires comme de biens d'équipement et de certains biens de consommation se révèlent à l'expérience structurellement peu sensibles aux variations de prix, alors même que les autres matières premières et les demi-produits, nécessaires aux usines de transformations et à l'export, devraient être renforcés au maximum. En ce qui concerne les exportations, nombre de produits demeurent soumis à la loi de l'offre et de la demande internationale, aux prix et conditions du marché mondial et sensibles aux mesures de protection adoptées çà et là comme à la vive concurrence qui s'exerce pour la plupart d'entre eux.

Seules les ventes de biens de consommation ont connu en définitive une croissance significative qui fait suite aux augmentations observées auparavant, même lorsque le taux de change n'avait pas été deprecie. Cette tendance résulte de l'incidence des investissements opérés notamment dans les petites et moyennes industries, lesquelles sont plus ou moins fortement tributaires des matières premières et demi-produits importés et ne sont donc pas toujours favorisées par une dépréciation du dirham. Au demeurant, ce sont ces marchandises qui ont déjà fait l'objet de contingentement à l'entrée de la Communauté économique européenne et qui sont les plus exposées aux risques d'en être écartées.

Exprimé en termes douaniers, le déficit commercial, comme le montre le tableau ci-après, a atteint 13,5 milliards de dirhams, en accroissement de 10,4 % au regard de celui enregistré l'année dernière.

En millions de dirhams	1981	1982	1983	1984	1985
Importations (1) F.O.B. ....	19 760	22 871	23 288	31 300	35 194
Exportations (2) F.O.B. ....	12 003	12 440	14 724	19 110	21 740
Solde .....	-7 757	-10 431	-8 564	-12 190	-13 454
Couverture (%) .....	60,7	54,4	63,2	61,1	61,8

(1) Non compris les biens importés sans contrepartie.

(1) et (2) y compris le carburant de soute servant à l'avitaillement des navires et aérojets.

De même, calculé sur la base C.A.F. - F.O.B., c'est-à-dire en incorporant dans les importations les frais d'assurances et de transports dont le coefficient d'estimation est fixé à 9 %, soit 3 481 millions de dirhams au lieu de 3 096 millions un an auparavant, le déficit commercial s'est accru de 10,8 % en s'établissant à 16,9 milliards de dirhams représentant à ce niveau neuf mois et demi d'exportations comme en 1984. Dans le même temps, le taux de couverture s'est élevé à 56,2 %, en amélioration de 1,1 % seulement (1).

L'analyse du commerce extérieur par catégorie de produits montre en premier lieu que la balance alimentaire qui était encore déficitaire de 1 534 millions de dirhams en 1984 est devenue excédentaire de 389 millions, grâce à une bonne récolte céréalière et à un allègement de la facture sucrière. En second lieu, on constate que les soldes positifs dégagés un an auparavant par les produits bruts et les biens de consommation accusent globalement une baisse sensible. Enfin, les échanges de produits énergétiques de demi-produits et de biens d'équipement laissent un solde négatif en nette aggravation qui, avec un total de 18 468 millions, dépasse même largement le déficit global.

En millions de dirhams	1981	1982	1983	1984	1985
Produits alimentaires .....	- 1 573	- 477	- 72	- 1 534	+ 389
Energie et lubrifiants .....	- 5 582	- 6 536	- 6 445	- 8 236	- 9 965
Produit bruts .....	+ 2 368	+ 1 348	+ 1 179	+ 1 434	+ 214
Demi-produits .....	- 1 794	- 2 175	- 1 157	- 1 363	- 2 136
Biens d'équipement .....	- 3 831	- 5 672	- 4 774	- 6 333	- 6 367
Biens de consommation .....	- 40	- 38	+ 402	+ 746	+ 930
<b>Total .....</b>	<b>-10 452</b>	<b>-13 550</b>	<b>-10 867</b>	<b>-15 286</b>	<b>-16 935</b>

D'un exercice à l'autre, la répartition géographique du commerce extérieur n'a pas subi de variations notables et les transactions ont continué de s'effectuer principalement avec les pays d'Europe. Toutefois, les conditions d'exportation sont demeurées difficiles et entravées par le renforcement des barrières protectionnistes qui rendent aléatoire toute action tendant à la conquête de nouveaux créneaux durables.

C'est pourquoi des efforts de prospection ont été déployés à l'extérieur de la Communauté économique européenne, tant par le secteur public que privé. A cet effet, des études de marchés ont été réalisées et des contacts entre exportateurs nationaux et acheteurs potentiels ont été organisés. Il reste toutefois que le maintien des échanges traditionnels comme le développement des exportations passent nécessairement par un regain de dynamisme et un meilleur respect des normes que ce soit en matière de qualité ou de prix.

#### Importations

Les quantités importées, fixées à 12 350 000 tonnes, s'avèrent supérieures de 1,5 % par rapport à leur niveau de 1984 qui avait déjà augmenté de 14 %. En valeur, les importations se sont élevées à 38 675 millions de dirhams, en augmentation de 12,5 % au lieu de 34,4 % l'an dernier. Ce résultat d'ensemble recouvre néanmoins des différences d'évolutions importantes d'une rubrique à l'autre. Ainsi, les achats de produits alimentaires ont fléchi de 20,2 % en volume et de 12,2 % seulement en valeur et ceux relatifs aux produits énergétiques apparaissent, en revanche, en hausse respectivement de 14,4 % et 20,2 %. Les acquisitions de biens d'équipement, stagnantes en tonnage ont occasionné une dépense supérieure de 1,1 % par rapport à l'an passé. Quant aux importations de produits bruts et de demi-produits qui se sont légèrement accrues en volume, leur coût s'est élargi respectivement de 33,2 % et 14,3 %, reflétant ainsi un redressement de certains cours. Enfin, les approvisionnements en biens de consommation se sont développés de 8,3 % en tonnage mais de 31,8 % en valeur.

Au total, la structure des importations a subi des modifications très sensibles : c'est ainsi que les parts des produits alimentaires et des biens d'équipement sont revenues de 16,9 % à 13,2 %, et de 18,8 % à 16,9 %, alors que celle des demi-produits s'est stabilisée à 19 % environ. L'importance prise par les produits énergétiques et les produits bruts s'est accentuée, en passant pour les premiers de 26,1 % à 28 % et pour les seconds de 13,2 % à 15,6 %. Il en a été de même des biens de consommation dont la part a été portée de 6,1 % à 7,1 %.

#### Produits alimentaires

Les importations de produits alimentaires ont été ramenées cette année à 5 106 millions de dirhams, en repli de 12,2 % alors que leur tonnage a été réduit de plus de 20 %. En effet, les bons résultats de la dernière campagne agricole ont permis de limiter les acquisitions de céréales à 2,1 millions de tonnes pour une valeur de 2 809 millions de dirhams en régression de 22,4 % ; toutefois, ces dernières interviennent encore pour plus de moitié dans le total de la rubrique. En outre, les approvisionnements en sucre, factures à 398 millions de dirhams, se sont infléchis de 17,4 % et n'ont pas dépassé 238 000 tonnes en retrait de 16 %. A l'inverse, les achats des autres denrées, principalement de thé, de café et de tabacs, en s'établissant à 1 899 millions de dirhams, ont marqué une avance de 10,6 % par rapport au précédent exercice.

#### Produits énergétiques

L'insuffisance de la production hydro-électrique et l'appréciation du dollar ont eu pour effet de porter les importations de produits énergétiques à 10 810 millions de dirhams en extension de 20,2 % pour un tonnage en hausse de 14,4 %. Les dépenses effectuées à ce titre ont représenté 28 % des importations globales, dépassé les revenus tirés des ventes de phosphates et dérivés et absorbé près de la moitié des recettes d'exportations. A elle seule, la facture pétrolière a nécessité un

décassement de 9 931 millions de dirhams en majoration de 18,3 % alors même que le volume importé de l'ordre de 5 millions de tonnes ne s'est élargi que de 9,7 %. Il convient de signaler également le vif développement tant en valeur qu'en tonnage, des autres produits énergétiques et en particulier du charbon.

#### Produits bruts

Les approvisionnements en produits bruts se sont chiffrés à 6 047 millions de dirhams, enregistrant une augmentation de 33,2 %, tandis que leur tonnage n'a progressé que de 5 %. Dans ce total, les entrées de matières minérales, supérieures de 3,8 % en volume par rapport à l'an passé, se sont établies à 2 771 millions de dirhams en expansion de 47,9 % due pour l'essentiel au relèvement des prix du soufre dont l'achat a entraîné un débours de 2 268 millions de dirhams, en accroissement de 56,9 %, pour un volume renforcé d'à peine 3,6 %. Les acquisitions de produits d'origine animale et végétale ont, pour leur part, totalisé 3 276 millions de dirhams et accusé une avance de 22,8 %, imputable aux commandes d'huiles végétales et d'oléagineux passées de 1 132 millions de dirhams à 1 532 millions, à celles de bois et surtout du coton, en progressions respectives de 10,1 % et 45,6 %.

#### Demi-produits

Les demi-produits, bien qu'en retrait de 1,2 % en tonnage, ont cependant représenté une dépense de 7 422 millions de dirhams, faisant apparaître une hausse de 14,3 % qui a concerné en particulier les achats de produits chimiques et de matières plastiques, alors que ceux relatifs aux profilés et à la tuyauterie ont sensiblement fléchi.

#### Biens d'équipement

La contrevaletur des acquisitions de biens d'équipement importés est demeurée voisine de 6,5 milliards de dirhams. Les commandes de fournitures industrielles se sont contractées d'une année à l'autre tandis qu'à l'inverse, celles en faveur du secteur agricole ont été renforcées. En dépit de cette stagnation, la part des biens d'équipement continue de représenter avec 16,9 % une proportion importante du total des importations.

#### Biens de consommation

Les commandes de biens de consommation comptabilisées pour 2 758 millions de dirhams, se sont inscrites en essor de 31,8 % pour des quantités en progression limitée à 8,3 %. Ce mouvement a intéressé l'ensemble des produits du groupe et en particulier les voitures de tourisme, les médicaments, les tissus de coton et les ouvrages en matière plastique.

### Exportations

Le développement des exportations, qui avait atteint 29,8 % en prix et 6,5 % en volume en 1984, ne s'est pas poursuivi cette année. En effet, si les recettes de 21 740 millions de dirhams apparaissent en extension de 13,8 %, les tonnages en revanche ont subi une contraction de 1,2 %. De fait, tous les postes ont enregistré une hausse en valeur. Mais, il n'en est pas de même au niveau des quantités exportées qui apparaissent toutes en baisse, à l'exclusion cependant de celles relatives aux demi-produits et aux biens de consommation. Ainsi, le glissement du dirham opéré depuis plus de cinq ans a certes eu pour effet un renforcement de la contrevaletur tirée des exportations, mais il n'a pas permis leur développement en volume. Au demeurant, l'indice des termes de l'échange ayant pour base 100 en 1980, s'est établi à 89,3 et apparaît encore inférieur de près de 2,5 % par rapport au niveau atteint l'an dernier et s'est détérioré de 10,7 % depuis 1980.

Au surplus, une telle évolution se retrouve également dans la structure des exportations où la part des produits alimentaires et celle des biens de consommation ont été élargies en passant de 22,4 % à 25,3 % et de 14,8 % à 17 %. En revanche, celles des produits bruts et des demi-produits ont nettement fléchi, en revenant de 31,3 % à 28,8 % et de 26,8 % à 24,3 %.

#### Produits alimentaires

Les exportations de produits alimentaires ont diminué de 3 % en volume mais se sont accrues de 28,3 % en valeur en atteignant 5 495 millions de dirhams. Cette forte majoration des recettes a résulté en particulier de la montée des cours de certaines denrées, elle-même née du déséquilibre entre l'offre et la demande à la suite de l'atténuation de la concurrence, notamment espagnole. C'est ainsi que les ventes d'agrumes ont atteint 1 493 millions en expansion de 41,2 %. De même, les produits de la pêche ont procuré des revenus de 2 218 millions, en avance de 24,4 %. Les expéditions de primeurs, de conserves de légumes et de jus de fruits se sont également renforcées de 297 millions de dirhams.

#### Produits bruts

Les exportations de produits bruts ont rapporté 6 261 millions de dirhams, soit une appréciation de 4,8 % en valeur mais leur tonnage a diminué de 1,5 %. Une telle évolution a été différemment ressentie par les deux principales rubriques composant ce poste. C'est ainsi que les recettes réalisées au titre des ventes de produits d'origine animale et végétale se sont établies à 574 millions de dirhams, en renforcement de 24,8 %, et que leur tonnage a augmenté de 1,8 %. En revanche, celles provenant des livraisons de matières minérales se sont chiffrées à 5 687 millions, en extension limitée à 3,1 % en raison du retrait de 1,6 % des quantités expédiées en particulier de phosphate qui, avec 14,8 millions de tonnes, apparaissent en recul de 1,3 % et ont procuré une contrevaletur de 4 816 millions de dirhams en hausse de 4,3 %. Les recettes des autres minerais ont été, dans l'ensemble, orientées à la baisse.

#### Produits semi-finis et finis

Les expéditions de produits manufacturés se sont fixées à 9 139 millions de dirhams en progression de 5 % en quantité et de 12,9 % en valeur, représentant ainsi 42 % des exportations globales. Dans ce groupe les livraisons de demi-produits ont porté sur une somme de 5 286 millions de dirhams, légèrement supérieure à celle de l'an passé, en dépit de la baisse générale des prix. Par ailleurs, la chute de la demande d'acide phosphorique a été à l'origine d'une régression de 10,9 % des ventes de ce produit qui n'ont pas dépassé 3 132 millions de dirhams. Ce mouvement contraste avec le dynamisme enregistré dans cette branche au cours des derniers exercices ainsi qu'avec le développement des envois d'engrais et de plomb. Enfin, le produit des ventes de biens de consommation, d'une valeur de 3 688 millions de dirhams, s'est accru de 30 % en raison de l'augmentation des exportations de vêtements confectionnés, d'articles de bonneterie et de chaussures. En revanche, les expéditions de tapis n'ont pas connu d'évolution marquante.

#### Répartition géographique des échanges

La répartition des échanges commerciaux avec l'étranger demeure caractérisée par la prédominance de l'Europe qui reçoit 75 % des exportations et fournit 55 % des importations.

A lui seul, le commerce avec la Communauté économique européenne a représenté près de 43 % du total et laissé un déficit de 4 400 millions de dirhams qui a plus que doublé d'une année à l'autre. En effet, les importations pour une contrevaletur de 15 156 millions de dirhams, se sont inscrites en augmentation de 34,4 %, alors que les exportations, évaluées à 10 756 millions de dirhams, n'ont progressé que de 11,2 %. Cette nouvelle détérioration des transactions avec le Marché commun découle surtout de celle dégagée par les échanges avec la France et l'Allemagne fédérale.

En ce qui concerne la France qui demeure le principal partenaire avec lequel s'effectuent plus de 23 % du commerce global, les transactions commerciales se sont soldées par un déficit de 3 685 millions de dirhams, en aggravation de 72,5 %. Atteignant 8 813 millions de dirhams, les importations se sont développées de plus de 40 % et les exportations de 23,5 %, pour une contrevaletur de 5 128 millions de dirhams.

S'agissant des autres partenaires, le déséquilibre s'est sensiblement réduit, revenant de 13 771 millions de dirhams à 10 991 millions en raison notamment de la contraction du déficit avec l'Espagne et surtout avec les Etats-Unis. De même, le courant d'échanges s'est renforcé en particulier à l'égard de l'Union soviétique, du Japon et de la Pologne. En revanche, le déficit s'est encore creusé vis-à-vis des pays exportateurs de pétrole.

Au terme des trois dernières années, les résultats des transactions commerciales effectuées sous le signe de la libéralisation ne montrent pas de réduction du déficit. Ainsi, la forte dépréciation du dirham n'a pas eu d'impact significatif ; en effet, à l'exclusion de certains produits de consommation sur lesquels son incidence a pu jouer, il n'apparaît nullement évident qu'elle ait eu une emprise importante sur les imports ni sur le volume des exports, ni en ce qui concerne la diversification des marchés. Enfin, la libéralisation du commerce extérieur a été menée à un rythme trop rapide et a entraîné des difficultés de gestion des réserves de change dont le niveau ne peut soutenir indéfiniment une telle évolution.

Dès lors, s'impose une révision des objectifs, en liaison avec les moyens financiers à mettre en oeuvre et qui ne peuvent être que limités.

Au surplus, l'élargissement de la Communauté économique européenne à l'Espagne et au Portugal, devenu effectif, met en cause avec une singulière acuité le problème des débouchés traditionnels. Aussi, la redéfinition d'une stratégie commerciale, cohérente, durable et réaliste s'avère-t-elle dès à présent impérative.

## LES RELATIONS FINANCIERES AVEC L'ETRANGER

Devant la détérioration du compte courant de la balance des paiements imputable notamment pour part aux deux chocs pétroliers et au renchérissement du dollar et pour part aux conséquences d'une sécheresse persistante qui a nécessité de substantielles importations de produits alimentaires et énergétiques, il a été nécessaire de mettre en oeuvre un processus d'ajustement appuyé à la fois par les facilités des organismes internationaux et par le rééchelonnement de la dette extérieure qui a porté cette année sur près de 11,5 milliards de dirhams au titre des intérêts et du capital, au lieu de 12 milliards un an auparavant.

Les résultats obtenus au terme de 1985 se révèlent relativement encourageants bien qu'encore en deçà des espérances. Cette évolution favorable a trouvé son origine dans le renforcement des recettes touristiques et, plus encore, des rapatriements des économies sur salaires des travailleurs marocains à l'étranger. En fait, les progrès acquis auraient pu être encore plus sensibles si l'économie nationale n'avait continué de subir les effets pernicieux de l'atonie de la demande mondiale, de l'instabilité des taux de change, du niveau élevé des taux d'intérêt, de la baisse des prix des matières premières et de l'accentuation du protectionnisme. Au total, si le solde négatif laissé par les opérations sur biens et services est passé de 17 à 17,9 milliards de dirhams et a continué de peser lourdement sur l'équilibre général, celui du compte courant a été limité à 7,2 milliards au lieu de 8,8 milliards l'année précédente, et a représenté dès lors 6 % du produit intérieur brut au lieu de 8,4 % en 1984.

Bien que le déséquilibre courant se soit sensiblement allégé, son financement est demeuré relativement ardu. En effet, en dépit du réaménagement de la dette à moyen et long terme, les dépenses au titre des capitaux non monétaires et des remboursements à hauteur de 1 209 millions au Fonds monétaire international se sont élevées à 3 954 millions. Toutefois, la mobilisation de plus de 12 milliards de nouveaux crédits a permis non seulement de couvrir intégralement le déficit courant mais également de dégager un excédent final de 1 190 millions de dirhams.

Cette amélioration s'est traduite par un renforcement des réserves nettes de change détenues par le système bancaire qui se sont élevées à 3 601 millions de dirhams, représentant à ce niveau un peu plus d'un mois d'importations. En outre, elle apparaît exclusivement liée à l'accroissement des avoirs convertibles, passés en un an de 2 393 à 3 583 millions, la position créditrice en devises inconvertibles étant demeurée pratiquement stationnaire, de l'ordre de 18 millions. Pour leur part, les réserves brutes se sont accrues de 3 433 à 4 736 millions assurant ainsi environ un mois et demi d'achats à l'étranger.

## La balance des paiements

Sous l'effet de l'élargissement du déficit commercial et des dépenses gouvernementales à l'étranger ainsi que des importants règlements au titre des intérêts de la dette, le déséquilibre du compte des biens et services s'est accru de 16 979 à 17 903 millions de dirhams malgré la progression appréciable des recettes touristiques. Cependant, grâce à un nouveau renforcement de l'excédent du poste des transferts, passé en un an de 8 189 à 10 693 millions, le solde négatif des opérations courantes a été réduit de 8 790 à 7 210 millions, revenant ainsi à 6 % du produit intérieur brut contre 8,4 % à l'issue de l'exercice antérieur. Au demeurant, ce déficit allégé a été totalement compensé par les entrées nettes de capitaux non monétaires pour 7 407 millions de dirhams ainsi que par l'augmentation de 993 millions du recours aux facilités du Fonds monétaire international ; de la sorte, la balance des paiements a fait ressortir un excédent global de 1 190 millions, largement supérieur à celui observé l'an dernier ainsi qu'il apparaît dans le tableau ci-après :

Soldes en millions de dirhams	1981	1982	1983	1984	1985
Biens et services .....	-15 157	-17 346	-13 353	-16 979	-17 903
Paiements de transferts .....	+ 5 527	+ 5 909	+ 6 945	+ 8 189	+10 693
Opérations courantes .....	- 9 630	-11 437	- 6 408	- 8 790	- 7 210
Capitaux extérieurs .....	+9 183	+12 605	+ 5 879	+ 9 390	+ 8 400
- Capitaux non monétaires .....	(8 284)	(9 720)	(5 041)	(8 215)	(7 407)
- Allocations de D.T.S. ....	(78)	-	-	-	-
- Facilités du F.M.I. ....	(821)	(2 885)	(838)	(1 175)	(993)
Balance des paiements .....	- 447	+ 1 168	- 529	+ 600	+ 1 190

## Les biens et services

La détérioration de la balance des biens et services observée en 1984 s'est poursuivie en 1985, parallèlement à l'accroissement du coût des importations et de la charge des intérêts servis sur la dette extérieure. Cependant, en raison de

l'expansion remarquable des recettes du tourisme, elle s'est effectuée à un rythme très lent d'à peine 5 % au lieu de près du tiers un an auparavant. Dans ces conditions, le solde net du poste « biens et services » a représenté 15 % du produit intérieur brut au lieu de 16,2 % à l'issue de l'exercice antérieur et 19,3 % en 1982.

Le déséquilibre des transactions sur marchandises, en passant de 12 403 à 13 766 millions de dirhams, a marqué un élargissement de 11 %, bien inférieur à celui de plus de 40 % enregistré un an auparavant. En effet, les exportations, comptabilisées pour 21 584 millions, se sont accrues de près de 2 543 millions ou 13,4 % grâce surtout aux livraisons de produits alimentaires en net essor, tandis que le coût global des importations s'est élevé à 35 350 millions, en hausse de 12,4 %, en raison notamment de l'augmentation des achats de pétrole, de matières premières, de demi-produits et de biens de consommation. Au demeurant, l'alourdissement des dépenses d'importation est imputable à de multiples facteurs parmi lesquels sont à relever l'incidence du glissement du dirham, le processus de libéralisation des échanges, et l'augmentation des prix sur les marchés étrangers. De même les décaissements au titre des frais de transport et d'assurance ont augmenté de 3 112 à 3 500 millions et les recettes correspondantes de 1 079 à 1 280 millions de sorte que le déficit de cette rubrique, chiffré à 2 220 millions, s'est inscrit en aggravation de plus de 9 %.

En raison de l'extension rapide des décaissements relatifs aux intérêts de la dette publique extérieure, relevés en un an de 5 012 à 5 690 millions de dirhams malgré le reechelonnement d'un montant de près de 3 milliards de dirhams d'intérêts, les mouvements afférant aux « revenus des investissements » ont laissé un solde négatif de 5 945 millions supérieur de 877 millions ou 17,3 % à celui observé une année plus tôt. Quant aux placements effectués à l'étranger, ils ont procuré 155 millions au lieu de 144 millions en 1984.

Les débours relatifs aux transactions gouvernementales pour un montant de 3 400 millions de dirhams, ont marqué une hausse de plus du quart qui succède à la baisse de 6 % de l'an dernier. Les recettes, correspondant aux frais de fonctionnement des ambassades et des institutions internationales installées au Maroc, ont pour leur part augmenté de 590 à 687 millions de dirhams. Au total, le déficit de cette rubrique s'est élargi de 2 080 à 2 713 millions de dirhams, représentant ainsi 15,2 % du solde négatif des biens et services.

A l'inverse, constituant toujours l'élément le plus favorable de la balance des biens et services, la rubrique des « voyages » a dégagé un excédent de 5 210 millions de dirhams, supérieur de 44,7 % à celui de 1984 qui avait déjà enregistré une expansion de 35,3 %. Les entrées, évaluées au montant record de 6 100 millions de dirhams, se sont inscrites en progression de près de 44,5 % parallèlement à l'essor des flux touristiques tandis que les allocations accordées aux résidents qui se sont rendus à l'étranger se sont élevées de 620 à 890 millions. De même, la contrepartie des devises ayant effectivement transité par le système bancaire est passée de 3 920 à 5 743 millions de dirhams pour les recettes et de 625 à 769 millions pour les dépenses.

## Les paiements de transfert

En augmentation continue, les transferts sans contrepartie ont procuré un nouvel apport net de 10 693 millions de dirhams au lieu de 8 190 millions l'année précédente. Ce renforcement de 2 503 millions ou 30,6 % est dû pour l'essentiel au développement des rapatriements d'économies sur salaires des travailleurs marocains installés à l'étranger qui ont atteint 9 732 millions de dirhams en expansion de 26,7 %. Les envois de fonds réalisés par les étrangers résidents se sont établis quant à eux à 250 millions contre 323 millions en 1984. S'agissant des transactions du secteur public, elles ont fait apparaître un excédent de 315 millions de dirhams. Les recettes se sont établies à 671 millions contre 554 millions en 1984 alors que les dépenses, qui comprennent les pensions versées par l'Etat et la participation du Maroc au fonctionnement des organismes internationaux, ont été comptabilisées pour 356 millions contre 354 millions l'an dernier.

Au total, l'élargissement du solde positif des paiements de transferts a permis de couvrir près de 60 % du déficit des opérations sur biens et services au lieu de 48,2 % en 1984 et de limiter ainsi à 7 210 millions de dirhams le déséquilibre du compte courant dont le financement a été assuré par un recours aux capitaux non monétaires et aux facilités du Fonds monétaire international pour un montant global sensiblement équivalent à celui de l'exercice précédent.

## Les capitaux non monétaires

L'excédent des capitaux non monétaires qui constitue encore l'apport indispensable pour l'équilibre de la balance des paiements est revenu de 8 215 à 7 407 millions. Par suite du fléchissement des recettes externes du secteur public, le total des concours reçus est passé de 10 776 à 10 152 millions de dirhams, marquant

ainsi un repli de 5,8 % et représentant 8,5 % du produit intérieur brut au lieu de 10,3 % un an auparavant. Dans le même temps, les sorties de fonds, chiffrées à 2 745 millions ne se sont accrues que de 7,2 % environ en raison du rééchelonnement d'une partie des échéances.

Le solde positif des mouvements de capitaux privés s'est élevé à 1 937 millions de dirhams au lieu de 1 416 millions en 1984 du fait du développement des crédits commerciaux qui ont atteint 700 millions et plus encore des prêts et investissements dont l'excédent a été porté de 413 à 760 millions. Les recettes au titre des investissements privés ont augmenté de 656 à 750 millions et ont été effectuées sous forme de cessions de devises pour 474 millions, d'incorporations de réserves pour 209 millions et d'utilisations de dépôts en comptes capital pour 67 millions.

Les recettes nettes de capitaux destinés à l'Etat et aux établissements publics se sont établies à 5 470 millions de dirhams au lieu de 6 799 millions en 1984. De fait, les fonds recueillis en se fixant à 8 215 millions n'ont pas atteint les montants escomptés et ont accusé une régression de 9,7 % imputable exclusivement aux crédits commerciaux qui se sont contractés de plus des deux tiers pour se limiter à 1 560 millions ; les prêts en devises ont au contraire augmenté de près de 62 %. En ce qui concerne les débours, les amortissements de facilités commerciales ont été comptabilisés pour 783 millions au lieu de 725 millions précédemment alors que les remboursements des emprunts en devises ou en dirhams sont passés de 1 488 à 1 884 millions.

Au total, la charge globale de la dette publique extérieure composée du principal et des intérêts, lesquels sont recensés pour 5 690 millions au sein de la ligne « revenus des investissements », s'est élevée à 9 566 millions de dirhams au lieu de 7 662,2 millions en 1984 et 8 100 millions en 1983. A ce niveau, elle est demeurée inférieure aux concours extérieurs recueillis et a représenté 29,7 % des recettes d'exportations de biens et services et 22 % des recettes courantes.

#### Les concours du Fonds monétaire international

Dans le but de financer le plan d'ajustement engagé précédemment et de faciliter ainsi la réduction du déficit de la balance des paiements courants, le Maroc a obtenu du Fonds monétaire international, pour une période de 18 mois à compter de septembre 1985, de nouvelles lignes de crédits totalisant 315,1 millions de droits de tirage spéciaux dont 115,1 millions destinés à compenser la baisse des revenus d'exportations et 200 millions alloués au titre d'un nouvel accord stand by. En cours d'année, les recours à cet organisme ont porté en janvier et février 1985 sur les deux dernières tranches du crédit de confirmation obtenu en 1983, par la mobilisation respectivement de 50 et 40 millions de droits de tirage spéciaux et, en septembre, de 125 millions dans le cadre des nouvelles facilités. En définitive, la contrevaletur des tirages a atteint 2 202 millions de dirhams au lieu de 1 612 millions l'an dernier tandis que les rachats effectués auprès du Fonds monétaire sont passés de 437 à 1 209 millions de dirhams.

#### La réglementation des changes

En 1985, les pouvoirs publics ont poursuivi l'ouverture de l'économie sur l'extérieur, déjà entamée dans le cadre du processus d'ajustement. Diverses mesures ont été mises en oeuvre à cet effet en vue de simplifier les procédures administratives et de stimuler l'effort d'exportation. De nouveaux assouplissements des régimes économiques en douane sont ainsi venus renforcer ceux déjà opérés en février 1984. En outre, dans le domaine fiscal, l'exonération des entreprises exportatrices de l'impôt sur les bénéfices professionnels a été prorogée d'une année et portée à 13 ans. De même, dans le but de favoriser la prospection des marchés, les exportateurs de produits agricoles ont été autorisés à compter de la campagne 1985-86, à assurer par leurs propres moyens l'écoulement de leurs produits ou à continuer comme par le passé à bénéficier des services de l'Office de commercialisation et d'exportation. D'autre part, le programme général d'importations a été révisé dans un sens encore plus libéral enregistant des transferts de produits de la liste C à la liste B, soumise à autorisation administrative et surtout de cette dernière vers la liste A, comprenant les articles dont l'entrée est libre. Dans le même temps, le taux de la taxe spéciale à l'importation a été à nouveau abaissé en janvier de 10 % à 7,5 %.

Par ailleurs, la réglementation relative à certains transferts a été assouplie. Dans ce domaine, les possibilités d'envois de fonds ouvertes aux membres des professions libérales atteignent dorénavant 2 500 dirhams par mois contre 2 000 dirhams précédemment et le plafond appliqué au titre des départs définitifs pour les étrangers ayant séjourné au Maroc plus de 24 ans a été porté de 350 000 à 500 000 dirhams. De même, les titulaires de comptes capital dont le solde était au premier janvier 1985 inférieur ou égal à 30 000 dirhams ont été autorisés à le virer à l'étranger mais jusqu'au 31 décembre 1985 seulement. Quant aux personnes

morales étrangères, elles peuvent désormais débiter leurs comptes capital pour renforcer les fonds propres de leurs filiales installées au Maroc ou leur consentir des avances.

En outre, les conditions consenties aux placements de l'épargne étrangère ont été améliorées. Le taux d'intérêt servi sur les disponibilités en compte capital placées en bons du Trésor a été relevé de 6 à 7,5 % et le taux créditeur de 10 % réservé aux comptes étrangers en dirhams convertibles ne constitue plus désormais qu'un minimum. Pour les voyages effectués par les hommes d'affaires autres que les exportateurs et les professionnels du tourisme, la dotation journalière maximum a été augmentée de 500 à 750 dirhams et l'allocation par voyage de 5 000 à 7 500 dirhams. Des mesures plus souples ont également été adoptées en faveur des travailleurs marocains à l'étranger qui pourront dorénavant bénéficier d'une allocation-départ portée de 2 000 à 3 000 dirhams et, lors de leur retour au pays d'accueil, procéder à un rachat de devises dans la limite de 3 000 dirhams, et de 15 % des montants rapatriés douze mois plus tôt.

Dans le domaine des changes, le cours effectif du dirham, qui prend en considération les variations des monnaies des principaux partenaires commerciaux du Maroc considérées globalement et pondérées en fonction de la répartition géographique des transactions commerciales et des devises de règlement utilisées, s'est inscrit en baisse de 13 % d'une fin d'année à l'autre, taux proche de la dépréciation de 11,3 % enregistrée en termes de droit de tirage spécial. C'est vis-à-vis du franc français, du deutschemark, de la livre sterling et du franc suisse que la décote du dirham, de l'ordre de 20 %, a été la plus prononcée alors qu'elle s'est limitée à 13,3 % par rapport à la lire italienne et à 11,8 % à l'égard de la peseta espagnole. Le dirham est en revanche demeuré pratiquement stable face au dollar américain et a marqué une hausse de 5,3 % vis-à-vis du dollar canadien.

L'amélioration de la conjoncture économique interne et les progrès réalisés sur la voie de l'ajustement ont certes contribué à un allègement appréciable du déficit courant de la balance des paiements mais le recours au financement extérieur apparaît encore substantiel, le déséquilibre commercial s'étant fortement élargi. Il s'avère alors impératif, afin de parvenir à une meilleure gestion des réserves de change et à leur allocation judicieuse, de continuer à stimuler les activités exportatrices mais également de maîtriser le niveau des échanges extérieurs. Il importe en effet, au cours des prochaines années, de faire face aux remboursements des emprunts extérieurs tout en cherchant à renforcer au maximum les avoirs extérieurs du pays, préalable nécessaire à tout redressement économique.

#### LES FINANCES PUBLIQUES

Les dépenses de l'Etat continuent de peser lourdement sur les équilibres interne et externe tant par leur volume que par les moyens de financement qu'elles mettent en oeuvre.

La volonté de poursuivre l'action d'assainissement entreprise depuis quelques années déjà a persisté en 1985. En particulier, les pouvoirs publics ont cherché à élargir les ressources sans recourir à la mise en place d'impôts nouveaux et à contenir les charges courantes malgré un relèvement des salaires, un accroissement des effectifs et un alourdissement des subventions allouées aux produits de première nécessité. Au niveau des investissements, si les décaissements du Trésor ont été limités au montant de l'année dernière, l'ampleur des décalages entre les ouvertures de crédits du budget d'équipement et son exécution, d'une part, et les possibilités de paiements effectifs, d'autre part, a encore constitué une source de difficultés tant au niveau de la gestion des finances publiques qu'en ce qui concerne l'apurement des arriérés.

En effet, les autorisations de programme de la Loi de finances apparaissent encore beaucoup plus élevées que les objectifs de réalisation retenus. Une telle discordance tend à aggraver le déficit du Trésor et surtout se trouve à la base de l'accumulation des arriérés qui appelle à son tour un nouvel assainissement.

En 1985, l'ensemble des dépenses brutes de l'Etat a atteint le niveau inégalé, de plus de 42 milliards de dirhams, représentant ainsi plus de 35 % du produit intérieur brut. De ce fait, les débours du Trésor, loin de diminuer ont au contraire augmenté en un an de plus de 28 %, en dépit du gain qu'a permis le rééchelonnement des intérêts et du principal de la dette extérieure.

A eux seuls, les règlements d'arriérés sont passés en un an de moins de 300 millions de dirhams à près de 3,3 milliards. Toutefois, malgré l'importance de ces débours, le reliquat des sommes dues par l'Etat aux entreprises publiques et privées, déjà très élevé à fin 1984, s'est sans doute encore renforcé en 1985. Le programme de leur apurement mis à l'étude devrait permettre de dénouer une situation d'autant plus embarrassante que le niveau des crédits intérieurs supportant depuis longtemps le financement des arriérés est indûment gonflé.

En regard, les ressources courantes ont atteint 26,7 milliards et, bien qu'en augmentation appréciable, se sont révélées inférieures aux dépenses globales. Au total, les opérations ordinaires ont laissé un déficit et le besoin de financement brut qui ressort à près de 15,4 milliards, a augmenté de 65 % par rapport à l'exercice précédent. Bien qu'il ait été assuré à concurrence de près des deux tiers par des aides et des concours extérieurs, son financement a nécessité un appel fort accentué aux moyens à caractère monétaire et dès lors, il n'a pas été possible de respecter intégralement les normes fixées à cet égard.

Toutefois, abstraction faite des règlements d'arriérés et de l'amortissement de la dette, le déficit du Trésor, réduit progressivement depuis 1981, est revenu cette année de 6,8 % à 6,2 % du produit intérieur brut et s'avère ainsi compatible avec les objectifs du programme d'ajustement, traduisant de la sorte le souci de rapprocher autant que possible les charges des ressources.

La loi de finance pour l'année 1985

La loi de finance pour l'année 1985 reflète un certain assouplissement des restrictions que s'étaient imposées les autorités en matière budgétaire au cours des précédents exercices.

Il apparaissait en effet difficile de poursuivre la démarche qui avait consisté à réduire les dépenses publiques parallèlement aux ressources, limitées aussi bien au niveau interne qu'externe, du fait de la nécessité de desserrer quelque peu les contraintes pesant sur certaines enveloppes budgétaires. C'est ainsi que le budget d'équipement a été majoré d'un cinquième, alors qu'en deux ans, il avait été réduit de 40 %. Il en est de même des dépenses de fonctionnement en personnel et en matériel qui ont été légèrement relevées et des subventions des prix à la consommation des produits de première nécessité qui ont été maintenues au niveau atteint en 1984. En regard, aucun impôt nouveau n'a été introduit et une réduction des droits de douane et taxe à l'importation a même été retenue.

Au total, l'ensemble des ressources a été estimé à 42,3 milliards de dirhams, soit une progression de 15,5 % contrastant avec une baisse de 8 % l'an passé, tandis que les dépenses globales ont été plafonnées à 49,6 milliards, en hausse de 12,2 % laquelle succède à une diminution de 4 % envisagée l'an passé. Le découvert qui en est résulté a atteint 7,3 milliards, ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous (1).

En millions de dirhams	Plafonds des charges		Ressources		Soldes	
	1984	1985	1984	1985	1984	1985
<b>Budget général *</b>	<b>38 829</b>	<b>44 313</b>	<b>32 479</b>	<b>38 055</b>	<b>-6 350</b>	<b>-6 258</b>
- Fonctionnement	19 226	21 284				
- Dette publique **	9 448	10 747				
- Investissements	10 155	12 282				
<b>Budgets annexes</b>	<b>975</b>	<b>618</b>	<b>975</b>	<b>618</b>		
<b>Comptes spéciaux</b>	<b>4 380</b>	<b>4 647</b>	<b>3 155</b>	<b>3 626</b>	<b>-1 225</b>	<b>-1 021</b>
<b>Loi de finances</b>	<b>44 184</b>	<b>49 578</b>	<b>36 609</b>	<b>42 299</b>	<b>-7 575</b>	<b>-7 279</b>

\* Les ressources du budget général se répartissent comme suit :  
- Recettes ordinaires : 24 411 millions en 1984 et 26 640 millions en 1985  
- Recettes d'emprunts : 8 068 millions en 1984 et 11 415 millions en 1985

\*\* Voir recensement

Les dépenses du budget général

Le volume des crédits ouverts au titre du budget général a été arrêté à 44,3 milliards de dirhams marquant ainsi une augmentation de 5,5 milliards ou plus de 14 %, imputable pour 38 % environ à chacun des budgets de fonctionnement et d'équipement, et pour le reste au service de la dette publique avant rééchelonnement.

Dans le budget ordinaire, les charges de fonctionnement proprement dites ont été chiffrées à 19,2 milliards de dirhams, en hausse de 11,9 % alors qu'une contraction de 1 % avait été retenue en 1984. Les dépenses de personnel qui, avec 13,6 milliards, représentent la part la plus importante de l'enveloppe globale progressent de 1,4 milliard ou 11,7 % pour faire face au renforcement des effectifs ainsi qu'au relèvement de 10 % des traitements et salaires dans la fonction publique effectué en deux étapes et réservé uniquement à la tranche des 150 premiers points. De même, les dotations accordées pour les dépenses en matériel ont été fixées à 4,6 milliards, en accroissement de 15,7 %.

En ce qui concerne les versements à la Caisse de compensation et à l'Office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses, leur montant a été

(1) Voir annexes statistiques 38 et 39.

maintenu au même niveau que les débours effectifs du Trésor en 1984, soit 2,1 milliards de dirhams.

Pour sa part, le service total de la dette, intérieure et extérieure, a été évalué à 10,7 milliards de dirhams, en alourdissement de 13,7 %. Les charges de la dette intérieure s'établissent à 3 milliards de dirhams dont 1,9 milliard pour la dette flottante et celles de la dette extérieure s'élevaient à 7,7 milliards dont 4,4 milliards étaient appelés à être rééchelonnés. Néanmoins, même ainsi réduites, les dépenses à ce titre devaient encore absorber près du quart des ressources ordinaires.

Enfin, c'est au niveau du budget d'investissement que les prévisions ont été les plus larges. Les crédits ouverts ont été fixés à 12,3 milliards, en hausse de 21 % d'une année à l'autre. Ils bénéficient en priorité à la réalisation de l'infrastructure portuaire, hydraulique et ferroviaire, ainsi qu'à l'agriculture, à la formation professionnelle et aux actions des collectivités locales.

Les ressources du budget général

Les ressources budgétaires globales ont été chiffrées à 38,1 milliards de dirhams, dégagant ainsi une expansion de 17,2 %. Les recettes ordinaires qui, avec un montant de 26,7 milliards, en constituent 70 %, ont été relevées de 9 % environ, tandis que les recettes d'emprunts, portées à 11,4 milliards, ont été élargies de 41,5 %.

L'augmentation attendue des recettes courantes concernait la quasi-totalité des contributions. C'est ainsi qu'en particulier les prélèvements sur les traitements et salaires ont été évalués en hausse de 20 % et les versements de l'Office chérifien des phosphates, estimés à 2 milliards environ, en extension de plus des trois quarts.

Globalement, les recettes fiscales, arrêtées à 24,1 milliards, s'inscrivaient en progression de 6,9 % au lieu de 2,8 % en 1984, à la suite d'un élargissement de l'assiette et non d'une aggravation de la fiscalité. Au contraire, les nouvelles dispositions devaient se traduire par des allègements intéressants notamment les importations de biens destinés au secteur agricole, aux activités industrielles et exportatrices. Les taux des droits de douane ont été limités à un maximum de 60 % et la taxe spéciale à l'importation, déjà réduite de 15 % à 10 % en 1984, a été ramenée à 7,5 %. En outre, le taux global d'imposition à l'importation a été plafonné à 100 %. Parallèlement, la grille des taxes intérieures de consommation a été révisée à la baisse de manière sélective en faveur de certains secteurs.

Les recouvrements dus au titre des impôts directs totalisaient 6,7 milliards, en hausse de 11,6 %. Les entrées à provenir de l'impôt sur les bénéfices professionnels devaient atteindre 3,2 milliards et les prélèvements sur salaires 2,2 milliards.

Pour leur part, les impôts indirects, prévus pour 10,3 milliards de dirhams, faisaient apparaître une augmentation de 11,3 % qui résultait pour l'essentiel de la taxe sur les chiffres d'affaires évaluée à 7,9 milliards en expansion de 13,4 % et pour le reste des taxes intérieures de consommation estimées à 2,4 milliards en élévation de 5,2 %. Les droits d'enregistrement et de timbre ressortaient à 2,3 milliards, en avance de 2,6 %. En revanche, les droits de douane, escomptés pour 4,8 milliards, s'avéraient en baisse de 5 % environ.

Les produits des monopoles et participations financières de l'Etat dont le net redressement provient des contributions versées par l'Office chérifien des phosphates, passées de 0,4 à 1,1 milliard de dirhams, procurent la majeure partie des autres recettes ordinaires qui totalisent 2,6 milliards de dirhams.

Le montant des ressources attendu des emprunts internes et externes atteint 11,4 milliards en expansion de 41,5 % alors qu'il avait été réduit lors des deux précédents exercices. A eux seuls, les concours extérieurs représentent 10,4 milliards dont 4,4 milliards correspondent aux reports de paiement d'échéances résultant des accords de rééchelonnement.

L'exécution de la loi de finances

La volonté des autorités de maîtriser plus étroitement l'évolution des finances publiques n'a pas totalement abouti aux résultats escomptés à l'exécution.

Au niveau des dépenses, si les charges du budget de fonctionnement sont restées largement en deçà des limites fixées par la loi de finances, les subventions des produits de première nécessité dont on avait envisagé une stabilisation ont augmenté d'un quart, d'une année à l'autre, pour atteindre un montant jamais égalé. Quant au budget d'équipement, les réalisations n'ont pas dépassé celles de 1984, en s'établissant à un peu plus de la moitié seulement des dotations budgétaires, lesquelles d'ailleurs ne tiennent pas compte d'une masse importante de crédits de report. Au total, les dépenses qui ont reflété, cette année encore,

l'incidence des mesures de rééchelonnement, se sont élevées à 42,1 milliards de dirhams.

En regard, les ressources ordinaires ont légèrement dépassé les montants évalués dans la loi de finances, avec plus de 26,7 milliards et sont apparues en progression de 14 % par rapport à l'exercice 1984.

Finalement, l'exécution a laissé un déficit de 15,4 milliards ramené à 7,4 milliards si l'on exclut les paiements en capital de la dette et ceux relatifs aux arriérés. Ce dernier montant correspond à 6,2 % du produit intérieur brut au lieu de 6,8 % en 1984. La réduction de cette ratio qui atteignait 14,5 % en 1981, bien qu'elle traduise l'effort de rapprocher les charges budgétaires des ressources courantes de l'Etat n'a cependant pas permis de respecter intégralement l'objectif que les autorités avaient fixé à cet égard.

En effet, pour soutenir l'assainissement recherché, des normes ont été arrêtées en début d'exercice à la fois pour le budget ordinaire, les dépenses d'investissements et la régularisation d'arriérés en vue de déterminer un financement qui ne remette pas en cause le processus de redressement en n'entraînant pas des appels à l'endettement extérieur et à la création monétaire au-delà des normes permises.

Comparés aux objectifs du programme, des écarts assez sensibles ont été également observés. Face à des recettes qui n'ont pas atteint le niveau espéré du fait de moindres rentrées fiscales et aussi de contributions moins larges de l'Office chérifien des phosphates, les dépenses courantes ont pu être maintenues en deçà des plafonds fixés. En effet, le gonflement des subventions à la consommation a été largement compensé par l'économie réalisée sur les paiements d'intérêts de la dette extérieure à la suite surtout de la baisse des taux d'intérêts internationaux et du repli du dollar.

Néanmoins, le léger excédent ordinaire qui avait pu être dégagé en 1984 a fait place cette année à un déficit de 147 millions, moins prononcé il est vrai que celui de l'exercice 1983 au cours duquel ont été mises en application des mesures de redressement. Bien qu'attendu, ce déficit ordinaire devait se conjuguer non seulement à des dépenses d'investissement plus fortes que les décaissements programmés mais aussi au règlement d'un important volume d'arriérés arrêtés à 3,3 milliards pour dégager un volume de paiements total à la charge du Trésor, de 37,4 milliards en expansion de 21 %. Ce montant n'inclut cependant ni le coût en capital de la dette publique ni les échéances de plus de cinq milliards de dirhams, rééchelonnés à ce titre. Par suite, le besoin de financement net est passé de 7,5 milliards à 10,7 milliards marquant une hausse de 43,3 % d'une année à l'autre et représentant près de 9 % du produit intérieur brut au lieu de 7,2 % l'an passé (1).

La couverture de ce déficit s'est avérée particulièrement ardue en raison des difficultés à collecter les fonds nécessaires et des contraintes du programme d'assainissement qui fixent des plafonds aux différents recours du Trésor. Confronté à l'insuffisance des concours extérieurs, le Trésor a été amené à recourir dans des proportions plus grandes que prévu non seulement à l'épargne nationale mais surtout au financement monétaire, ce qui n'a pas manqué d'entraîner un dépassement des plafonds des crédits bancaires et une modification profonde de la structure des moyens financiers mis en oeuvre.

L'ensemble des opérations du Trésor a évolué comme il ressort du tableau ci-après :

En millions de dirhams	1984	1985
Recettes ordinaires .....	23 469	26 746
Dépenses ordinaires (1) .....	23 390	26 893
<b>Solde ordinaire .....</b>	<b>+ 79</b>	<b>- 147</b>
Dépenses d'équipement .....	7 263	7 250
<b>Déficit budgétaire .....</b>	<b>- 7 184</b>	<b>- 7 397</b>
Fonds réservés .....	- 273	- 779
Règlements des paiements différés .....	-	- 2 508
<b>Déficit de financement .....</b>	<b>- 7 457</b>	<b>-10 684</b>
<b>Financement net .....</b>	<b>+ 7 457</b>	<b>+10 684</b>
Dons .....	139	2 508
Emprunts extérieurs .....	5 180	2 008
Concours F.M.I. ....	1 374	1 070

(1) Voir annexe statistique 40.

En millions de dirhams	1984	1985
Crédits bancaires .....	814	3 456
dont - Banque du Maroc .....	(- 65)	(- 1 033)
- Banques (2) .....	(879)	(4 489)
Emprunts intérieurs non bancaires .....	- 50	1 642

(1) Compte tenu uniquement des intérêts de la dette.  
(2) Cette rubrique ne concerne que le portefeuille d'effets publics et les dépôts des banques au Trésor à l'exclusion des dépôts-importation compris dans les « Emprunts non bancaires ». De ce fait, des différences pourraient être relevées entre les concours des banques ainsi recensés et ceux figurant dans le chapitre de la monnaie.

#### Les recettes

Les ressources ordinaires ont totalité 26 746 millions faisant apparaître une progression de 14 % plus sensible que celle réalisée en 1984. Cette évolution a concerné toutes les catégories de recettes, celles à caractère non fiscal ayant enregistré l'expansion la plus forte, de l'ordre de 46 %.

Les prélèvements d'impôts chiffrés à 23 379 millions, ont augmenté de 10,4 %, taux comparable à celui de l'année précédente. Toutefois, la pression fiscale s'est légèrement allégée en revenant successivement de 20,2 % à 20 % puis à 19,6 % en trois ans, mais ce phénomène est imputable essentiellement aux diverses mesures de réduction des droits de douane. En effet, l'analyse de la structure fiscale fait apparaître une baisse progressive de la part des droits de douane ramenée de 27,2 % en 1982 à 20,5 % cette année. A l'inverse, les impôts indirects, y compris l'enregistrement et le timbre, ont pris une plus grande importance puisqu'ils ont représenté 53,8 % de l'ensemble au lieu de 50,1 % en 1982. De même, la fiscalité directe qui intervenait à hauteur de 22,7 % trois ans plus tôt est passée à 25,7 %.

Les impôts directs ont rapporté 6 003 millions marquant une hausse de 14,2 %. Les prélèvements sur les traitements et salaires ont atteint 2 365 millions et constituent 39,4 % de la rubrique tandis que les redevances au titre de la participation à la solidarité nationale passaient de 462 millions à 581 millions. Les versements de l'impôt sur les bénéfices professionnels, avec 2 211 millions, ont augmenté de 3 % seulement au lieu de 20,2 % l'an dernier et ceux de la contribution complémentaire sont restés autour de 136 millions.

L'impact de la diminution des droits de douane et de la taxe spéciale à l'importation que le développement du commerce extérieur avait jusque-là pour partie atténué, s'est avéré sensible en 1985 du fait d'un ralentissement du volume des importations. Les rentrées, chiffrées à 4 799 millions, dont 2 245 millions au titre des droits et 2 221 millions à celui de la taxe spéciale, n'ont augmenté que de 1,8 % d'une année à l'autre au lieu de 5,9 % un an auparavant et ont représenté 12,5 % de la valeur des importations contre 19 % en 1982.

Les impôts indirects, avec un total de 10 322 millions, se sont accrus de 13,9 %. Les taxes intérieures, assises essentiellement sur la consommation des tabacs et des produits pétroliers, ont laissé une recette de 2 530 millions. Pour leur part, les taxes sur les chiffres d'affaires ont porté sur 7 792 millions en augmentation de 18,8 % au lieu de 9,2 % un an auparavant.

Les droits d'enregistrement et de timbre ont accusé une hausse de 5,4 % en se fixant à 2 255 millions.

Enfin, les ressources ordinaires non fiscales se sont inscrites pour 3 367 millions au lieu de 2 296 millions un an plus tôt. Elles restent constituées essentiellement par les contributions de l'Office chérifien des phosphates qui, bien que relevées de 1 100 à 1 738 millions, n'ont pas atteint l'objectif de 2 100 millions. Au titre des autres monopoles et exploitations de l'Etat, le Trésor a perçu 760 millions auxquels se sont ajoutés les revenus des domaines pour 83 millions et les produits divers pour 786 millions, soit un ensemble de recettes en accroissement de 36,2 % par rapport à l'an passé.

#### Les dépenses

En dépit du rééchelonnement d'une somme de 5,3 milliards de dirhams, les dépenses globales du Trésor se sont élevées à 37 430 millions au lieu de 30 926 millions un an auparavant et apparaissent ainsi en expansion de 21 % due aussi bien à celle des dépenses ordinaires qu'aux paiements d'arriérés décidés dans le cadre du plan d'assainissement des finances publiques.

Néanmoins, des économies ont pu être réalisées sur les dépenses de fonctionnement ainsi que sur le service de la dette. En revanche, des dépassements ont été relevés au niveau des subventions des prix et des investissements, de même qu'à celui des arriérés.

D'une année à l'autre, les dépenses ordinaires se sont accrues de 23 390 millions à 26 893 millions marquant une avance plus rapide que celle des recettes

courantes, de 15 % environ au lieu de 8,5 % l'an dernier et 5,2 % en 1983. Cette accélération est imputable pour moitié au service de la dette.

En effet, les charges de fonctionnement ressortent à 18 008 millions en hausse de 7,2 % à la suite, d'une part, de l'augmentation des effectifs et des rémunérations dans la fonction publique, et d'autre part, de l'accroissement des fonds accordés pour les dépenses en matériel qui avaient enregistré l'an passé une sensible contraction.

Les subventions des prix à la consommation des produits de base, en s'établissant à 2 693 millions, se sont alourdis de 538 millions ou 25 % après avoir subi une majoration de 32 % un an auparavant, dépassant les ouvertures de crédits de la loi de finances ainsi que le plafond du programme d'ajustement. Les transferts à la Caisse de compensation sont restés comparables d'une année à l'autre, avec 1 286 millions, malgré les baisses des cours internationaux de nombreux produits et le relèvement des prix de détail de certaines denrées à compter de septembre 1985. En effet, si les produits pétroliers et le sucre ont engendré globalement un déficit de 530 millions moins important qu'en 1984, les huiles alimentaires ont bénéficié d'un soutien de 813 millions au lieu de 600 millions l'an passé ; à l'inverse, sur la consommation du beurre et du lait, un léger excédent a été dégagé. Pour sa part, l'Office national interprofessionnel des céréales et légumineuses a reçu une dotation de 1 407 millions au lieu de 910 millions précédemment pour le soutien des prix de la farine, en augmentation de plus de moitié malgré la baisse des importations.

Le service de la dette publique a occasionné des débours de 6 192 millions, en hausse de 1 750 millions ou 39,4 %. Les intérêts de la dette extérieure, réglés à hauteur de 4 305 millions, ont enregistré une extension de 38,4 % d'une année à l'autre. Au niveau de la dette intérieure, les paiements d'intérêts sont passés en un an de 1 332 millions à 1 887 millions, marquant un accroissement de 41,7 % imputable à l'ampleur des recours du Trésor au marché monétaire. Au total, le service de la dette ne cesse d'absorber une part croissante des recettes courantes de l'Etat, de 23,2 % cette année au lieu de 18,9 % en 1984, 16,8 % en 1983 et 15,3 % en 1982.

Finalement, les dépenses ordinaires ont dépassé les recettes courantes et laissé un solde négatif de 147 millions au lieu d'un excédent de 79 millions à fin 1984. Ce résultat, bien que conforme aux projections établies, alourdit les besoins de financement du Trésor et réduit d'autant sa capacité de faire face aux investissements. En effet, l'exécution des projets retenus a été fixée à 6 700 millions et devait s'accompagner de paiements d'arriérés à concurrence de 3 milliards. Les réalisations se sont avérées nettement supérieures, avec 7 250 millions auxquels se sont ajoutés 3 287 millions d'arriérés, soit un montant global en expansion de 40 % environ d'une année à l'autre.

#### Le financement du déficit du Trésor

En définitive, les contraintes budgétaires conjuguées aux impératifs d'apurement des arriérés de l'Etat ont porté au-delà des limites fixées le déficit de caisse qui est passé de 7 457 millions à 10 684 millions. Par ailleurs, la conjoncture mondiale caractérisée par une diminution des mouvements de capitaux n'a pas permis d'atteindre les objectifs prévus en matière d'utilisation des ressources extérieures de financement.

La couverture du déficit a été assurée pour un peu plus de la moitié seulement par les flux nets de capitaux externes qui ont totalisé, concours du Fonds monétaire international compris, 5 586 millions de dirhams au lieu de 6 693 millions, alors qu'ils avaient constitué l'an dernier les neuf-dixièmes environ des ressources financières et qu'ils devaient fournir initialement les trois quarts en 1985.

En revanche, les moyens d'origine interne ont atteint 5 098 millions, soit deux fois le montant escompté, grâce d'abord à des recours à l'épargne collectée par l'émission de deux emprunts à 3 ans mais également à l'appel de fonds auprès du système bancaire.

#### Les concours extérieurs

Les capitaux extérieurs nets des amortissements ont marqué un fléchissement cette année en revenant de 5 319 millions à 4 516 millions alors que le Trésor prévoyait de recevoir 6 454 millions.

En dehors des dons, portés de 139 millions à 2 508 millions, les concours étrangers nouvellement obtenus sont revenus à 5 071 millions alors qu'un montant de 6 879 avait été envisagé. Diminués des amortissements réglés par le Trésor à concurrence de 3 063 millions au lieu de 1 183 millions l'année précédente, ils ont laissé un apport net de 2 008 millions contre 5 180 millions. Les accords de rééchelonnement conclus avec les Etats et les banques privées internationales ont par ailleurs permis le report du remboursement de près de 5 milliards de dirhams.

#### Les crédits du Fonds monétaire international

Le Fonds monétaire international a continué de fournir ses concours au Trésor qui a disposé de 1 070 millions, au lieu de 1 374 millions pour les douze mois écoulés. Les tirages des 5ème et 6ème tranches du crédit de confirmation de 300 millions de droits de tirages spéciaux ouvert en septembre 1983 ont été opérés au tout début de l'année pour 90 millions. A la fin du 3ème trimestre, le respect relatif des objectifs du programme a facilité la conclusion de nouvelles lignes de crédits, pour la période allant jusqu'en février 1987, sous la forme d'un financement compensatoire de 115 millions de droits de tirages spéciaux, mobilisé entièrement dès la mi-septembre 1985, et d'un nouveau stand-by de 200 millions de droits de tirages spéciaux sur lesquels 10 millions ont été tirés à la fin du même mois. Quant aux opérations de rachat effectuées par le Trésor en 1985, elles se sont traduites par des sorties qui ont réduit de plus de moitié les capitaux reçus.

#### Les emprunts intérieurs

Constitués essentiellement par les concours du système bancaire et dans une moindre mesure par les dépôts confiés aux comptables publics, les bons et obligations d'Etat souscrits par les particuliers, les entreprises et les investisseurs institutionnels, les ressources intérieures se sont élevées cette année à 5 098 millions et ont couvert 47,7 % des besoins du Trésor au lieu de 764 millions et 10,3 % l'année précédente.

Les nouveaux crédits bancaires qui étaient de 814 millions l'an passé se sont élevés à 3 456 millions, excédant largement les objectifs du programme retenu, par suite principalement de moindres rentrées de concours extérieurs. De fait, les facilités supplémentaires des banques ont été à l'origine de cette évolution en se haussant de 879 millions à 4 489 millions. Le portefeuille d'effets publics a augmenté de 4 450 millions essentiellement en raison des interventions sur le marché monétaire, largement sollicité par le Trésor alors que les bons en compte courant n'ont procuré que 881 millions.

La politique poursuivie depuis quelques années déjà par l'Institut d'émission en matière d'allocation de ressources au Trésor s'est traduite par un nouveau desendettement de celui-ci à l'égard de la Banque centrale dont les facilités ont encore diminué, de 1 033 millions cette année. En effet, aucune avance conventionnelle n'a été accordée en 1985 à l'Etat, seule l'avance statutaire gratuite, relevée de 89 millions, a été mobilisée intégralement pour un montant de 2 386 millions et sur la période de 300 jours autorisés. Quant aux facilités rémunérées, elles se sont inscrites en baisse de 776 millions.

Les autres ressources, constituées par les créances des entreprises et des particuliers, qui avaient marqué un léger repli en 1984 ont connu cette année un développement remarquable de 1 642 millions et ont couvert 15,4 % du déficit de caisse. La mobilisation par le Trésor d'une épargne importante grâce notamment à l'émission de deux emprunts à 3 ans portant un intérêt de 14 % a rapporté 2,3 milliards environ qui sont venus s'ajouter aux capitaux recueillis traditionnellement sur le marché financier intérieur. A l'inverse, les avoirs confiés aux comptables publics se sont fortement contractés ; cependant, considérés séparément, les dépôts à caractère monétaire ont progressé de 177 millions de dirhams.

En définitive, du fait de la défaillance de l'entrée des capitaux extérieurs par rapport au niveau attendu, les objectifs de crédits bancaires n'ont pas été réalisés, le Trésor ayant, en conséquence, fait appel aux moyens monétaires qui, en atteignant 3 633 millions, ont financé 34 % du déficit de caisse au lieu de 3 % seulement en 1984.

Les résultats acquis au terme de 1985 confirment la nécessité de ne pas se départir de vigilance en axant le redressement sur la réduction des dépenses plutôt que sur l'accroissement de la fiscalité. En effet, celui-ci apparaît encore aléatoire et pourrait s'avérer contraignant pour les secteurs productifs. Il reste toutefois que tous doivent contribuer, chacun selon sa capacité, au renforcement des ressources de l'Etat. Au demeurant, le souci de limiter les besoins du Trésor ne devrait pas se traduire seulement par la réduction des dépenses publiques d'équipement mais aussi et surtout par l'effort du secteur privé à assumer la relève en intensifiant ses investissements auxquels sont accordés de nombreux avantages.

#### L'EVOLUTION DE LA MONNAIE

A l'instar des années précédentes, la politique monétaire a été conduite sous le signe du développement de l'épargne et du marché monétaire. De même, les prévisions ont été établies cette année encore en fonction des besoins de l'économie, aussi bien ceux du Trésor public que du secteur privé, compte tenu de l'évolution prévisible de la balance des paiements, de la croissance économique réelle et de la hausse des prix. L'objectif monétaire global a ainsi été fixé à près de 12 %, soit à un rythme plus rapide qu'en 1984. Par ailleurs, les autorités monétaires, conscientes de la nécessité de ne pas se départir de la prudence et de la

vigilance qui ont prévalu tout au long des dernières années, ont visé à modérer la demande interne et à promouvoir la production, afin d'alléger les pressions sur les prix et de desserrer la contrainte extérieure, notamment par la promotion des exportations. A cet effet, elles ont limité les appels de fonds du Trésor et dosé la demande de crédit, en maintenant l'encadrement, en adoptant des mesures sélectives en particulier en matière des taux, et en favorisant la collecte des dépôts par divers encouragements.

De fait, l'expansion monétaire apparaît de 17,7 % d'une fin d'année à l'autre et de 14,3 % en moyenne annuelle. Elle s'avère ainsi bien supérieure à l'objectif retenu en début d'exercice, à la progression de 9 % observée un an auparavant ainsi qu'à l'accroissement du produit intérieur calculé à prix courants<sup>(1)</sup>.

Cette dérive a pour origine des augmentations nettement plus importantes que les normes qui leur étaient assignées tant en ce qui concerne les crédits à l'économie que les créances sur le Trésor. Elle s'explique par les dépenses publiques qui se sont accrues plus vite que prévu, par l'apurement des arriérés de l'Etat ainsi que par les rentrées de concours extérieurs inférieures à ce qui était attendu. Cependant, l'incidence de cette dérive a été modérée sur l'équilibre extérieur et plus encore sur le niveau des prix, du fait qu'une partie des liquidités nouvellement créées en cours d'année s'est dirigée vers les emprunts du Trésor, dont les conditions avantageuses ont permis de drainer des montants considérables. De même, une autre partie des moyens de paiements a été affectée, dans une conjoncture où l'investissement est demeuré peu dynamique, au renforcement de l'épargne à la faveur d'une rémunération devenue suffisamment attractive laquelle, une fois encore, a été canalisée vers le Trésor par le biais du marché monétaire qui s'est fortement développé. En définitive, seule une partie de la création monétaire a servi au financement d'un surcroît de dépenses des entreprises et des ménages.

Au total, le taux de liquidité de l'économie, mesuré par le rapport des actifs monétaires et liquides et le produit intérieur brut ou la dépense nationale, s'est fortement accru en 1985. Toutefois, limité aux seules disponibilités monétaires, ce rapport a légèrement fléchi d'une année à l'autre.

#### La masse monétaire

Chiffrée à 59 416 millions de dirhams, la masse monétaire a décrit en 1985 un mouvement ascendant pratiquement ininterrompu et particulièrement accusé au cours des six premiers mois et en fin d'année. La hausse conjuguée, jusqu'au mois de mars, des créances sur le Trésor et des rentrées de devises et la reprise à partir du mois de mai des crédits à l'économie avaient en effet porté à 10,6 % le taux de progression des moyens de paiement au cours du premier semestre. En dépit du ralentissement observé par la suite, lié à la limitation des engagements du Trésor, l'expansion monétaire excédait déjà de deux points à fin novembre la norme annuelle retenue. En fin d'année, la croissance de la monnaie du fait du développement simultané des trois contreparties s'est en outre brusquement amplifiée pour s'établir en définitive à 17,7 % en douze mois.

Les rythmes de progression des composantes de la masse monétaire, contrairement à l'exercice précédent, se sont toutefois plus ou moins vivement accélérés, en s'élevant, en un an, de 8,3 % à 9,6 % pour la monnaie fiduciaire, de 8,5 % à 18,5 % pour la monnaie scripturale et de 11 % à 26,5 % pour la quasi-monnaie.

En millions de dirhams	1983		1984		1985	
	Montants	Montants	Variations %	Montants	Variations %	Montants
<b>A. Disponibilités monétaires</b>	<b>36 142</b>	<b>39 188</b>	<b>+ 8,4</b>	<b>45 131</b>	<b>+ 15,2</b>	
Monnaie fiduciaire	13 636	14 771	+ 8,3	16 194	+ 9,6	
Monnaie scripturale	22 506	24 417	+ 8,5	28 937	+ 18,5	
<b>B. Quasi-monnaie</b>	<b>10 178</b>	<b>11 296</b>	<b>+ 11,0</b>	<b>14 285</b>	<b>+ 26,5</b>	
Dépôts à terme	9 602	11 281	+ 17,5	14 283	+ 26,6	
Dépôts-importation	576	15	- 97,4	2	- 86,7	
<b>Total de la masse monétaire (A+B)</b>	<b>46 320</b>	<b>50 484</b>	<b>+ 9,0</b>	<b>59 416</b>	<b>+ 17,7</b>	

#### La monnaie fiduciaire

Les billets et pièces en circulation formant la monnaie fiduciaire ont totalisé à fin décembre 16 194 millions de dirhams. Leur augmentation par rapport au début de l'exercice ressort à 1 423 millions ou 9,6 % au lieu de 1 135 millions ou 8,3 % une année auparavant.

(1) Voir annexes statistiques 41 à 50.

Conforme au cycle habituel, leur évolution a été marquée par une quasi-stagnation au cours des premiers mois à laquelle a succédé une forte croissance pendant la période juin-août, liée à la fois à la commercialisation des récoltes céréalières, aux départs en vacances et aux transactions du mois de Ramadan et de l'Aïd el Adha ; enfin, un repli est intervenu au cours du dernier trimestre interrompu toutefois par la pointe habituelle du mois de décembre.

Par ailleurs, l'écart généralement observé entre la demande de billets et les autres moyens de paiement en faveur de ces derniers, s'est exceptionnellement accusé en 1985, de sorte que la part de la monnaie fiduciaire s'est contractée de deux points pour revenir à 27,3 % de la masse monétaire. Cette tendance traduit, outre la bancarisation croissante de l'économie, le transfert partiel cette année des encaisses vers les souscriptions aux emprunts d'Etat à 3 ans.

Enfin, la composition des billets a été caractérisée par un léger renforcement, de 86,1 % à 86,8 %, de la part des coupures de 100 dirhams alors que celle des 50 dirhams est revenue de 9,3 % à 8,9 %.

#### La monnaie scripturale

Gérés pour plus de 90 % par les banques les dépôts à vue se sont élevés à fin décembre à 28 937 millions de dirhams et apparaissent en hausse de 4 520 millions ou 18,5 % au lieu de 1 911 millions ou 8,5 % à l'issue de l'année précédente. Leur part dans la masse monétaire établie à 48,7 % est demeurée pratiquement inchangée par rapport à l'exercice 1984.

La monnaie scripturale, sous l'effet conjugué des rentrées de devises et du gonflement des engagements du Trésor d'abord et de la reprise des crédits à l'économie ensuite, a augmenté dès le début de l'exercice sans interruption jusqu'au mois de juillet. Au cours des mois suivants, elle s'est inscrite en baisse parallèlement au repli des crédits intérieurs dont la remontée en décembre a de nouveau fortement alimenté les comptes à vue.

#### Les dépôts à vue auprès du système bancaire

Chiffrés à 26 667 millions de dirhams, les dépôts bancaires à vue ont marqué une extension de 4 335 millions ou 19,4 %, double de celle dégagée au terme du précédent exercice.

Les comptes créditeurs auprès de la Banque du Maroc, en s'établissant à 449 millions ont accusé une baisse de 109 millions ou 19,5 %.

Les dépôts à vue confiés aux banques commerciales, d'un montant de 26 218 millions de dirhams, se sont accrues de 4 444 millions ou 20,4 % au lieu de 1 765 millions ou 8,8 % une année auparavant.

En se fixant à 8 108 millions de dirhams, soit près de 31 % de l'ensemble des dépôts bancaires, les comptes courants ont réalisé une progression de 1 234 millions ou 18 % sensiblement plus élevée que celle de 199 millions ou 3 % enregistrée en 1984. Les comptes de chèques ont atteint quant à eux 13 270 millions et constitué près de 51 % des dépôts bancaires. Leur augmentation qui ressort en un an à 2 473 millions ou 22,9 % trouve son origine pour une large part dans l'expansion continue des fonds des travailleurs marocains à l'étranger dont le montant, en s'élevant en un an de 5 580 millions à 7 165 millions de dirhams, a représenté 54 % de l'ensemble des comptes de chèques à fin décembre 1985.

Recensés pour 2 309 millions, les comptes sur carnets ont augmenté de 321 millions ou 16,2 % au lieu de 381 millions, ou 23,7 % un an auparavant. Leur part dans le total des dépôts bancaires à vue, en dépit du relèvement en avril de 7 % à 8 % de leur taux de rémunération, s'est quelque peu réduite, en revenant de 9 % à 8,8 % d'une fin d'année à l'autre.

Le montant global des autres soldes créditeurs ressort pour 2 531 millions en accroissement de 416 millions ou 19,7 %.

#### Les dépôts à vue gérés par les comptables publics

Les comptes ouverts par les entreprises et les particuliers auprès des comptables publics du Trésor et du Centre des chèques postaux, après avoir amplement fluctué tout au long de l'année, apparaissent pour 2 270 millions, en hausse modérée de 185 millions ou 8,9 %, au lieu d'une baisse de 56 millions ou 2,6 % une année auparavant.

#### La quasi-monnaie

La quasi-monnaie, en se hissant à 14 285 millions, s'est inscrite en progression remarquable de 2 989 millions ou 26,5 %, au lieu de 1 118 millions ou 11 % un an plus tôt. Les dépôts-importation se sont réduits de 15 millions à 2 millions de dirhams et l'évolution ainsi constatée retrace donc celle des comptes et bons à

échéance fixe qui avec 14 283 millions ont augmenté de 3 002 millions ou 26,6 % au lieu de 1 679 millions ou 17,5 % précédemment.

Intervenu en dépit de deux émissions d'emprunts d'Etat à 3 ans effectuées en mars et en octobre, cet essor s'explique à la fois par le relèvement de deux points des taux de rémunération des comptes et bons à échéance fixe et par leur exclusion du calcul de l'assiette du portefeuille minimum d'effets publics et de la réserve monétaire. Dans ces conditions, la part de la quasi-monnaie s'est à nouveau élargie, en s'élevant en un an de 22,4 % à 24 % de la masse monétaire.

### La liquidité de l'économie

Les liquidités de l'économie, composées de la masse monétaire et des actifs liquides. (dépôts à la Caisse d'épargne nationale et à la Caisse nationale de crédit agricole + les bons du Trésor à court terme souscrits par les entreprises et les particuliers) ont totalisé 59 083 millions marquant une hausse de 9 172 millions ou 18,4 %, plus forte que celle de 5 296 millions ou 11,9 % observée en 1984. En regard, les progressions tant du produit intérieur brut que de la dépense nationale se sont situées à des niveaux nettement inférieurs, soit respectivement 14,2 % et 11,7 %.

En millions de dirhams En moyenne des fins de mois	1983		1984		1985	
	Montants	Montants	Variations %	Montants	Variations %	Montants
<b>I. Masse monétaire</b>	<b>43 218</b>	<b>48 278</b>	<b>+ 11,7</b>	<b>55 160</b>	<b>+ 14,3</b>	
- Disponibilités monétaires	34 177	37 693	+ 10,3	42 276	+ 12,2	
- Quasi-monnaie	9 041	10 585	+ 17,1	12 884	+ 21,7	
<b>II. Actifs liquides</b>	<b>1 397</b>	<b>1 633</b>	<b>+ 16,9</b>	<b>3 923</b>	<b>+140,2</b>	
<b>Total des liquidités (I+II)</b>	<b>44 615</b>	<b>49 911</b>	<b>+ 11,9</b>	<b>59 083</b>	<b>+ 18,4</b>	
Produit intérieur brut (P.I.B.)	94 635	104 807	+ 10,7	119 658	+ 14,2	
Dépense nationale brute (D.N.B.)	102 586	115 992	+ 13,1	129 612	+ 11,7	
<b>Taux de liquidité de l'économie</b>						
- Liquidités / P.I.B.	47,1	47,6		49,4		
- Disponibilités monétaires / P.I.B.	36,1	36,0		35,3		
- Quasi-monnaie+actifs liquides / P.I.B.	11,0	11,6		14,1		
- Liquidités / D.N.B.	43,5	43,0		45,6		

En conséquence, la liquidité de l'économie ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessus s'est sensiblement amplifiée. Le coefficient mesurant le rapport entre l'ensemble des liquidités et le produit intérieur brut s'est en effet élevé de 47,6 % à 49,4 % alors qu'il avait stagné un an auparavant. Cette évolution recouvre cependant deux mouvements de sens contraire. L'un en baisse a concerné le ratio résultant du rapprochement des disponibilités monétaires du produit intérieur brut, l'autre en hausse a intéressé le rapport de la quasi-monnaie et des actifs liquides au produit intérieur brut qui est passé, d'une année à l'autre, de 11,6 % à 14,1 %.

En définitive, la création monétaire en 1985 a été très vive, en dépit des efforts entrepris pour en contenir l'ampleur. Néanmoins, les bénéficiaires des liquidités supplémentaires dans une conjoncture d'expectative ont choisi les placements d'épargne, encouragés en cela par une rémunération devenue attrayante et par la possibilité de souscrire à des emprunts d'Etat à terme relativement court et à des conditions avantageuses. L'épargne nationale s'est donc sensiblement renforcée alors que le rythme de croissance des dépenses s'est ralenti, entraînant un desserrement relatif des pressions s'exerçant sur les prix et le compte extérieur.

### Les contreparties de la masse monétaire

La création monétaire en 1985 a été le fait du développement concomitant des avoirs en devises, des crédits à l'économie et des créances sur le Trésor dont l'expansion avait été beaucoup plus modérée en 1984. A l'issue de l'exercice, l'émission de nouveaux moyens de paiement apparaît imputable pour 13 % aux avoirs de change, pour 41 % aux créances sur le Trésor et pour 44 % aux crédits à l'économie.

En outre, l'évolution des contreparties, à l'inverse de l'année précédente, n'a pas été tout à fait conforme aux objectifs. En effet, hormis les avoirs extérieurs qui se sont fortement reconstitués, les crédits à l'économie et surtout les créances sur le Trésor, avec des hausses respectives de 16,5 % et 14,4 %, se sont situés bien au-delà des limites maximales qui étaient projetées.

La composition des contreparties de la masse monétaire s'est quelque peu modifiée d'une fin d'année à l'autre faisant apparaître un léger renforcement de la part des avoirs extérieurs nets passée de 4,7 % à 6 %, une faible contraction de 49,4 % à 48,3 % de celle des créances sur le Trésor et une quasi stagnation de la part des crédits à l'économie, maintenue à 45,7 %.

En millions de dirhams	1983	1984		1985	
	Montants	Montants	Variations %	Montants	Variations %
Avoirs extérieurs nets	1 798	2 410	+ 34,0	3 601	+ 49,4
Créances sur le Trésor	25 086	25 318	+ 0,9	28 951	+ 14,4
dont Banque du Maroc	10 802	10 737	- 0,6	9 704	- 9,6
Portefeuille d'effets publics	11 466	12 405	+ 8,2	16 855	+ 35,9
Crédits à l'économie	20 281	23 520	+ 16,0	27 393	+ 16,5
<b>Total des contreparties</b>	<b>47 165</b>	<b>51 248</b>		<b>59 945</b>	
Divers	- 845	- 764		- 529	

### Les avoirs extérieurs

Chiffrés à 3 601 millions de dirhams à fin décembre les avoirs extérieurs nets ont enregistré une progression remarquable de 1 191 millions ou 49,4 % qui est venue consolider celle de 612 millions ou 34 % observée un an auparavant.

Leur évolution chronologique a été caractérisée par un mouvement ascendant qui s'est infléchi en avril et en octobre. Toutefois, la reconstitution des disponibilités en devises n'a été possible, étant donné l'ampleur du déficit des opérations courantes avec l'étranger, que grâce au rééchelonnement des charges de la dette et à la mobilisation par le Trésor public de nouvelles et importantes ressources extérieures.

Les réserves nettes de change de la Banque du Maroc sont ainsi passées de 299 millions à 973 millions par suite d'une progression de 1 000 millions à 1 636 millions des avoirs bruts et d'une diminution de 701 millions à 663 millions des engagements, elle-même consécutive au désendettement de l'Institut d'émission à l'égard du Fonds monétaire international. Les avoirs détenus par les banques de dépôts, composés pour l'essentiel de leur portefeuille de créances nées sur l'étranger, ont atteint 2 628 millions et augmenté de 517 millions ou 24,5 %.

### Les créances sur le trésor

En totalisant 28 951 millions de dirhams à fin décembre 1985, les créances sur le Trésor se sont inscrites en accroissement de 3 633 millions ou 14,4 %, alors que celui-ci avait été limité à 232 millions ou 0,9 % un an auparavant.

Cet élargissement des engagements du Trésor, bien au-delà du plafond qui lui était imparti pour les derniers mois de l'exercice, s'explique par le surcroît des besoins de financement de l'Etat et surtout par la baisse des entrées des concours extérieurs.

En outre, l'évolution chronologique des créances sur le Trésor n'a pas été uniforme puisque leur augmentation, pour les quatre cinquièmes environ, a été acquise pendant le premier quadrimestre et pour le reste, au cours des deux derniers mois. En revanche, les montants enregistrés de mai à octobre, tout en fluctuant, sont demeurés au niveau atteint à fin avril en conformité avec les critères fixés par le programme d'ajustement.

Les concours de l'Institut d'émission, déjà réduits de 65 millions en 1984, ont de nouveau baissé de 1 033 millions ou 9,6 % en 1985 et se sont établis à 9 704 millions. Le Trésor public a en effet limité ses recours aux avances sur les obligations des établissements financiers effectuées désormais au taux d'intervention du marché monétaire et non plus au taux de leur émission.

A l'inverse, il a intensifié les appels de fonds auprès des banques de dépôts dont le portefeuille d'effets publics, chiffré à 16 780 millions de dirhams à fin décembre, s'est élargi de 4 375 millions ou 35,3 % au lieu de 939 millions ou 8,2 % seulement à l'issue de l'exercice précédent. Ce mouvement a résulté pour l'essentiel de l'acquisition de bons sur le marché monétaire pour 7 917 millions soit une hausse de 3 495 millions ou 79 %, alors que les souscriptions entrant dans le cadre du plancher minimum, égal depuis avril à 35 % des dépôts à vue ont atteint

8 863 millions en accroissement limité à 880 millions ou 11 %. Les dépôts des banques chez les comptables publics n'ont quant à eux augmenté que de 31 millions.

De même, les avoirs des entreprises et des particuliers auprès du Trésor et du Centre des Chèques postaux se sont modérément accrus de 185 millions, ou 8,9 %.

#### Les crédits à l'économie

Les crédits à l'économie financés sur ressources monétaires, d'un montant de 27 393 millions de dirhams, ont marqué une avance de 3 873 millions ou 16,5 %, au lieu de 3 239 ou 16 % douze mois plus tôt.

Après avoir accusé un repli au cours des quatre premiers mois en partie lié aux décaissements du Trésor public qui ont permis aux entreprises de se désendetter à l'égard des banques, la demande de crédits s'est fortement intensifiée de mars à juillet, parallèlement à la reprise de l'activité économique, ainsi qu'au cours des deux derniers mois de l'exercice.

Les crédits nourris par les banques de dépôts, en se chiffrant à 21 620 millions de dirhams, ont augmenté de 1 940 millions ou 9,9 % au lieu de 2 406 millions ou 13,9 % un an auparavant. Les facilités de la Banque du Maroc accrues de plus de moitié se sont fixées à 5 773 millions. A ce niveau, elles ont financé 21,1 % de l'ensemble des crédits octroyés par le système bancaire au lieu de 16,3 % à fin 1984.

#### Les divers

La masse monétaire s'est élevée à 59 416 millions de dirhams et le total des contreparties à 59 945 millions de dirhams. La différence soit 529 millions au lieu de 764 millions un an auparavant correspond à l'excédent des ressources non monétaires du système bancaire sur les emplois de même nature. Ce résultat traduit une progression des actifs non monétaires, due essentiellement à l'élargissement du portefeuille-titres des banques de dépôts, lequel s'avère supérieur à l'augmentation des ressources non monétaires. Elle couvre essentiellement du côté des banques de dépôt la variation du montant du portefeuille-titres et du côté de l'Institut d'émission celle des fonds propres et des allocations de droits de tirage spéciaux.

### LE CREDIT

Les crédits mis à la disposition de l'économie par le système bancaire et les organismes financiers spécialisés ont atteint au total 42 714 millions de dirhams à fin décembre 1985 et augmenté de 6 257 millions ou 17,2 % au lieu de 4 858 millions ou 15,4 % à l'issue de l'exercice précédent. Rapporté au produit intérieur brut, l'encours global des engagements des organismes distributeurs de crédit ressort à 35,7 % au lieu de 34,8 % en 1984.

Dans cet ensemble, les concours à court terme ont progressé de 4 129 millions ou 17,6 % et ceux à moyen et long terme de 2 128 millions ou 16,3 %. Les banques qui ont développé leurs engagements de 2 672 millions ou 11,7 %, ont participé pour 42,7 % à cette expansion, tandis que les organismes financiers spécialisés dont les crédits ont été accrus de 1 976 millions ou 16,6 % ont été à l'origine de 31,6 % des concours octroyés ; la Banque du Maroc a porté pour sa part ses facilités de 1 782 millions à 3 391 millions et participé à hauteur de 25,7 % à la distribution des crédits à l'économie. En outre, elle a par l'entremise du marché monétaire, soutenu l'activité des organismes distributeurs de crédit en leur fournissant, aux moments de fortes tensions, les liquidités nécessaires à la réalisation de l'équilibre de leurs trésoreries, tout en opposant une ferme attitude à l'égard des établissements bancaires n'appliquant pas avec rigueur les mesures édictées.

#### La politique du crédit

La politique monétaire et du crédit mise en oeuvre en 1985 a eu pour but immédiat de contenir la progression des moyens de paiements dans des limites compatibles avec le redressement des équilibres interne et externe ; le respect de cet objectif qui impliquait la maîtrise de l'évolution des principales contreparties de la masse monétaire et le maintien d'un contrôle quantitatif, n'a pas fait perdre de vue la nécessité de poursuivre l'adaptation indispensable et le réaménagement progressif des conditions générales du financement de l'économie.

Ainsi, parallèlement au maintien de mesures sélectives en faveur des secteurs prioritaires, les autorités monétaires ont-elles pris de nouvelles dispositions

tendant à stimuler l'épargne et à renforcer les canaux de sa collecte, tout en cherchant à rationaliser la distribution du crédit. En outre, elles ont soutenu le développement du marché monétaire et accentué par ce biais l'intégration des différents circuits de financement ainsi que le rôle des taux d'intérêt.

Face au besoin de circonscrire la hausse des prix et surtout le déficit extérieur, les autorités monétaires ont choisi de fonder à nouveau leur action sur le contrôle direct de la création monétaire et ont reconduit à cet effet le dispositif d'encadrement des crédits. Partant d'un objectif de croissance de la masse monétaire de l'ordre de 12 %, compatible avec l'évolution nominale des agrégats économiques, elles ont ramené de 12 % à 10 % le taux d'expansion maximum des concours réglementés, après avoir plafonné les besoins du secteur public et pris en considération l'augmentation probable des crédits désencadrés et des avoirs extérieurs. Toutefois, cette inflexion ne devait pas se traduire par des restrictions majeures pour le financement de l'activité, puisque le règlement par le Trésor public d'importants montants d'arriérés devait permettre d'alléger la trésorerie d'un certain nombre d'entreprises. Par ailleurs, le mode de fixation des plafonds des concours bancaires soumis à limitation a fait l'objet cette année encore d'une révision tendant à tenir compte du dynamisme des établissements à collecter l'épargne.

Le volet sélectif pour les secteurs qui agissent directement sur la croissance ou le rétablissement de l'équilibre extérieur tels que les investissements et les exportations, a été élargi. Outre les privilèges qui leur sont habituellement consentis sous forme de désencadrement et de conditions de refinancement favorables, plusieurs activités ont ainsi bénéficié de nouvelles dispositions incitant les banques à développer les concours en leur faveur. A cet égard, elles ont été autorisées à inclure certaines facilités dans l'assiette de calcul du coefficient obligatoire d'emploi en crédits-logement. Le financement des investissements demeure comme par le passé assuré hors plafond qu'il soit initié par le système bancaire ou dispensé par les organismes financiers spécialisés qui recueillent une part importante de leurs ressources auprès des banques astreintes à des coefficients d'emploi réglementaires. De même, la mise en oeuvre de procédures simplifiées et de moyens financiers suffisants et adéquats a visé à susciter l'essor de la petite et moyenne industrie.

La rationalisation de la distribution du crédit a été aussi recherchée au travers d'une hausse générale des taux débiteurs. Par le renchérissement du coût de l'argent, c'est une meilleure sélection des investissements, la dissuasion du recours généralisé à l'emprunt et le renforcement de l'autofinancement qui ont été envisagés. De même, le développement de l'épargne était attendu tout à la fois de la majoration des taux créditeurs, de l'exclusion des bons et comptes à terme de l'assiette des ratios réglementaires et de l'autorisation accordée à certains organismes financiers de collecter des dépôts. Cette dernière mesure devrait également permettre, à terme, la réduction des clivages entre les systèmes bancaire et financier afin de faciliter le mouvement des flux de capitaux et assurer un recyclage permanent des fonds drainés.

En outre, les taux bancaires ont été fixés sous forme de minimum pour la rétribution des dépôts et de maximum pour l'octroi des crédits. Par cet assouplissement, les autorités monétaires ont voulu poser les premiers jalons d'une concurrence accrue au sein de la profession bancaire, propre à assurer, par une libre confrontation de l'offre et de la demande, une allocation optimale des ressources. Ces mesures sont apparues aussi comme les prémices d'une libéralisation progressive des conditions débitrices et créditrices, longtemps déterminées par voie réglementaire.

Dans le même sillage, le fonctionnement du marché monétaire, plus largement ouvert au Trésor public depuis 1983, a été réaménagé en vue d'élargir son rôle dans le financement de l'économie et de permettre une meilleure adéquation entre les recours et les besoins en liquidités des banques et des autres organismes de crédit.

Enfin, les autorités monétaires ont réitéré leur appel aux banques afin qu'elles continuent d'apprécier judicieusement les demandes de crédits, de proportionner leurs concours aux efforts d'autofinancement des entreprises et de ne financer que les opérations saines et économiquement justifiées. Les banques ont été également invitées à renforcer leurs fonds propres et à porter leur coefficient de solvabilité de 5,25 % à 5,50 % au minimum.

#### Le contrôle du crédit

Le respect de l'objectif monétaire pour 1985 a imposé le maintien d'une stricte surveillance des sources internes de la création de monnaie et donc la fixation de normes de croissance pour chacune d'elles, notamment pour la progression de l'ensemble des crédits bancaires à l'économie qui a été ainsi limitée à 12 %. Compte tenu de l'augmentation prévisible des concours non soumis à limitation, le taux d'accroissement maximum des crédits encadrés pour 1985 a été arrêté à 4 %

pour le premier semestre et à 10 % pour l'ensemble de l'exercice. Afin d'atténuer les inconvénients inhérents au système de l'encadrement, lequel gèle les situations acquises, fausse la concurrence et établit des distorsions dans les circuits de financement, il a été tenu compte cette année encore, lors de l'établissement des plafonds, des efforts de chaque banque pour renforcer la collecte des dépôts. En outre, les sanctions mises en œuvre en cas de dépassement, ont été rendues plus contraignantes pour les banques en infraction, tenues désormais de constituer systématiquement des réserves auprès de l'Institut d'émission et de supporter des pénalités.

L'accroissement des crédits encadrés qui se sont chiffrés à 21 594 millions de dirhams s'est effectué au rythme prévu en cours d'exercice mais s'est écarté des limites tracées lors des fins de semestre. En effet, des pressions exceptionnelles se sont exercées sur certaines catégories de concours entraînant un dépassement des taux autorisés à fin juin et fin décembre où le montant des engagements bancaires par rapport au début de l'année s'est inscrit en hausse respectivement de 6,1 % et 11,1 %. La Banque du Maroc, consciente du risque de regain des tensions inflationnistes et de détérioration du compte extérieur que pouvait favoriser tout dépassement des normes préfixées, a pénalisé avec une particulière fermeté les établissements ayant failli à leur respect.

Les crédits octroyés hors encadrement, avec un montant de 4 099 millions de dirhams, ont représenté 16 % de l'ensemble des concours bancaires et marqué une expansion de 608 millions ou 17,4 % au lieu de 200 millions ou 4,5 % seulement en 1984, due essentiellement à celle de 650 millions ou 24,1 % enregistrée par les crédits à l'exportation.

Au total, les crédits distribués par les banques de dépôts ont ainsi atteint à fin décembre 25 693 millions de dirhams et progressé de 2 772 millions ou 12,1 % au lieu de 2 700 millions ou 13,4 % un an auparavant.

#### L'action sur la liquidité

Le réaménagement du contrôle indirect de la distribution du crédit, fondé sur les techniques de refinancement auprès de la Banque centrale et la constitution d'une réserve monétaire lesquelles permettent le réglage des liquidités bancaires, a été opéré afin de se substituer graduellement au mécanisme de l'encadrement.

Le rôle du marché monétaire est jugé à cet égard déterminant. Aussi, pour le renforcer et en accroître l'efficacité, les règles d'intervention de l'Institut d'émission ont-elles été redéfinies afin de lui permettre d'exercer pleinement sa fonction de régulation. A cet effet, il a été envisagé de faire désormais transiter par le canal du marché monétaire toutes les avances consenties par la Banque du Maroc aux banques. De plus, la détermination des montants et des conditions de ces opérations sont laissées à la discrétion des autorités monétaires, procédure qui confère à celles-ci une plus grande marge de manœuvre. Le système a également gagné en souplesse puisque la durée des avances est modulée en fonction des besoins des banques qui bénéficient désormais de facilités à un jour, trois jours ou sept jours, rendant plus aisée la gestion de leurs trésoreries et le respect de l'obligation de la réserve monétaire. Celle-ci, intégrée jusque-là dans les comptes ordinaires des banques auprès de la Banque du Maroc, a été individualisée depuis avril dans un compte distinct ; son taux, toujours fixé à 0,5 % des exigibilités bancaires, est désormais rapporté aux seuls dépôts à vue, après l'exclusion des dépôts à terme de moins d'un an précédemment maintenus dans l'assiette de calcul. Cette soustraction des dépôts et comptes à terme qui avait pour but d'inciter les banques à intensifier la collecte de l'épargne a eu également pour effet d'exercer une action expansive sur la liquidité.

Toutefois, si ces mesures n'ont pas modifié de manière significative la structure des possibilités de refinancement des banques auprès de l'Institut d'émission, elles se sont par contre traduites par un développement sensible des interventions à taux variables. Celles-ci ont en effet représenté le quart du total, le reste demeurant ouvert sous forme de facilités d'escompte. Cette prédominance des recours à taux fixe tient à l'importance des concours mis à la disposition des exportateurs. En effet, le volume mobilisable des créances nées et du papier financier à l'exportation a représenté plus de la moitié des concours de la Banque centrale aux banques, alors qu'en 1984, cette part était de 43 %. Celle du plafond de réescompte, dont le montant n'a pas dépassé 708 millions à fin décembre, s'est élevée à 13,2 % au lieu de 11,7 % en 1984. Enfin, la fiche spéciale de refinancement des crédits céréaliers a été portée en cours d'exercice de 200 à 350 millions de dirhams.

#### L'action par les taux

Afin que les taux d'intérêt jouent plus efficacement leur rôle dans la consolidation de l'épargne et son allocation, les pouvoirs publics ont procédé à leur relèvement en 1985 et leur ont conféré une plus grande flexibilité qui leur permet de prendre en compte l'évolution des prix et les besoins de financement des agents économiques.

C'est ainsi que les taux créditeurs ont été relevés d'un point pour les comptes sur carnets et de deux points pour les dépôts et comptes à terme qui sont désormais rétribués à 12 % au minimum pour une échéance de 12 mois, de manière à dégager autant que possible des taux réels positifs. Par contre, le taux des échéances supérieures à 12 mois est devenu librement négociable tandis que les placements pour les durées inférieures à 3 mois ne sont plus rémunérés. Parallèlement, les taux des titres d'Etat ont été rehaussés d'un point et demi.

En ce qui concerne les conditions débitrices des banques, elles ont été majorées d'un à deux points suivant les types de concours, alors que celles relevant des établissements financiers spécialisés ont été augmentées d'un point. Au total, la limite supérieure des taux bancaires débiteurs a été fixée, selon que les crédits sont mobilisables ou non, entre 12 % et 14 % pour le court terme, entre 14 % et 15 % pour le moyen terme et à 16 % pour le long terme.

Toutefois, les crédits à l'exportation, créances nées et préfinancement, continuent de bénéficier d'un taux préférentiel qui a été porté à 8 %.

L'Institut d'émission a également relevé le taux de ses concours à taux fixe de un à deux points. Ainsi, le taux de réescompte est-il passé de 7 à 8,50 %, le taux de refinancement des crédits à l'exportation de 5 % à 6 % et celui des avances spéciales de 16 % à 18 %. Quant aux taux de ses interventions sur le marché monétaire, ils ont atteint, en moyenne, le même niveau qu'en 1984, soit 10, % environ (1).

#### les organismes distributeurs de crédit

##### Les banques

Le bilan total des quinze banques de dépôts s'est chiffré à plus de 57 milliards de dirhams à fin décembre 1985. La part des huit plus importantes d'entre-elles s'est renforcée à nouveau en s'élevant, d'une année à l'autre, de 91,4 % à 92,3 %, grâce au dynamisme des deux premiers établissements et surtout à celui des six suivants dont l'importance relative est passée de 47,7 % à 48,4 %. A l'inverse, la part des sept petites banques a fléchi de 8,6 % à 7,7 %.

#### Montants des situations en fin d'exercice

Montant du bilan (en millions de dirhams)	Nombre de banques		Total des situations		Pourcentage de l'ensemble	
	1984	1985	1984	1985	1984	1985
Au-delà de 7 000 .....	2	2	20 831	25 257	43,7	43,9
7 000 à 1 500 .....	6	6	22 728	27 854	47,7	48,4
moins de 1 500 .....	7	7	4 093	4 449	8,6	7,7
<b>Total .....</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>47 652</b>	<b>57 560</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Le réseau bancaire comptait à fin décembre 1985 721 guichets, à la suite de 24 nouvelles ouvertures. La place de Casablanca, où se situe plus du quart de l'ensemble des agences, a recueilli 38 % environ des dépôts, comme en 1984.

#### L'évolution générale des ressources et des emplois

Le bilan consolidé des banques de dépôts, avec un total de 49 194 millions de dirhams à la fin de l'exercice, s'est renforcé de 8 400 millions ou 20,6 % au lieu de 4 249 millions ou 11,6 % un an auparavant (1). Cette expansion a résulté principalement de celle des créances sur le Trésor, et, dans une moindre mesure, de celle des crédits à l'économie ainsi qu'il ressort du tableau ci-après :

En millions de dirhams	Fin 1984	Fin 1985	Variations en %	En millions de dirhams	Fin 1984	Fin 1985	Variations en %
<b>Emplois</b>				<b>Ressources</b>			
Avoirs liquides .....	816	696	-14,7	Capital et réserves .....	1 633	1 882	15,2
Créances sur le Trésor .....	12 496	16 902	35,3	Provisions .....	620	758	22,3
dont :				Dépôts à vue .....	21 774	26 218	20,4
- Portefeuille d'effets publics .....	(12 405)	(16 780)	(35,3)	Dépôts à échéance .....	11 281	14 283	26,6
- Dépôts-impatriation .....	(10)	(1)	(-90,0)	Dépôts-impatriation .....	15	2	-86,7
- Autres dépôts .....	(81)	(121)	(-49,4)	Engagements extérieurs .....	322	472	46,6
				Concours de l'Institut .....			

(1) Voir annexes statistiques 55, 56 et 57.

(2) Voir annexe statistique 51.

En millions de dirhams	Fin 1984	Fin 1985	Variations en %	En millions de dirhams	Fin 1984	Fin 1985	Variations en %
Crédits à l'économie	22 779	25 451	11,7	d'émission (2)	3 734	3 756	0,6
Concours aux organismes financiers spécialisés	142	242	70,4	Concours des organismes financiers spécialisés (effets en pension)	72	22	-69,4
Titres en portefeuille	3 154	4 125	30,8	Ressources diverses nettes	1 343	1 801	34,1
Avoirs extérieurs (1)	392	551	40,6				
Immobilisations	1 015	1 227	20,9				
<b>Total</b>	<b>40 794</b>	<b>49 194</b>	<b>20,6</b>	<b>Total</b>	<b>40 794</b>	<b>49 194</b>	<b>20,6</b>

(1) A l'exception des créances nées et des chèques escomptés sur l'étranger compris dans les crédits à l'économie.

(2) Y compris les effets à moyen terme transitant par les groupes réescompteurs.

### Les emplois

Les crédits octroyés par les banques de dépôts aux entreprises, aux organismes financiers spécialisés et aux particuliers se sont élevés à 25 693 millions de dirhams, soit 52 % de l'ensemble de leurs emplois, et ont marqué une augmentation d'une année à l'autre de 2 772 millions ou 12,1 %, légèrement inférieure en rythme à celle de l'exercice précédent. Les crédits de trésorerie, composés pour près de moitié par des facilités de caisse, et pour le reste par des créances commerciales sur le Maroc et des avances sur marchandises et warrants, ont atteint 16 136 millions, en accroissement de 1 316 millions ou 8,9 % au lieu de 1 632 millions ou 12,4 % une année auparavant. Les financements spécialisés se sont développés de manière sensible, notamment les crédits à l'exportation et à l'habitat en hausse de 25 % et 22 % respectivement. En outre, le coefficient d'emplois en crédits-logement fixé à 4 % des exigibilités bancaires a été dans l'ensemble largement respecté. En revanche, des banques n'ont été en mesure de répondre que partiellement à l'obligation de constituer un portefeuille minimum de crédits à moyen terme réescomptables fixé à 5,5 % de leurs exigibilités, en dépit qu'elles aient souscrit aux bons à 5 ans émis à cet effet, par la Banque nationale pour le développement économique et le Crédit immobilier et hôtelier (1).

Les créances sur le Trésor, d'un montant total de 16 902 millions à fin décembre, ont représenté plus du tiers des emplois au lieu de 30,6 % une année auparavant, après une expansion de 4 406 millions ou 35,3 %, au lieu de 353 millions ou 2,9 % seulement en 1984. Les banques ont en effet intensifié leurs achats en bons du Trésor sur le marché monétaire, dont le montant ressort à 7 917 millions de dirhams, en élévation de 3 495 millions ou 79 %, en même temps qu'elles ont porté leurs souscriptions au titre du plancher d'effets publics à 8 863 millions ce qui équivaut à une progression de 880 millions ou 11 % en un an. Elles se sont d'ailleurs conformées en général sans difficulté à la règle du portefeuille minimum, fixé depuis avril à 35 % des dépôts à vue.

Le portefeuille-titres, porté à 4 125 millions de dirhams, a été renforcé de 971 millions ou 30,8 %. Afin de relever les ratios réglementaires qui servent à mesurer leur participation au financement des investissements et de l'habitat, les banques ont été invitées à souscrire des bons de la Banque nationale pour le développement économique et du Crédit immobilier et hôtelier émis à cet effet. De même, elles ont élargi parallèlement à l'extension des dépôts de leur clientèle, leur portefeuille obligatoire en bons de la Caisse nationale de crédit agricole, demeuré égal à 3,5 % de leurs exigibilités.

En revanche, les avoirs liquides sont revenus en un an à 696 millions de dirhams, accusant ainsi une contraction de 120 millions ou 14,7 %. Les dépôts constitués au titre de la réserve monétaire auprès de la Banque centrale, calculée depuis avril sur les seuls dépôts à vue et logée dans un compte distinct du compte ordinaire des banques, se sont établis à 111 millions de dirhams à fin décembre 1985.

### Les ressources

Le total des dépôts bancaires, à vue ou à terme, s'est élevé à 40 503 millions de dirhams en fin d'exercice, en hausse de 7 433 millions ou 22,5 %. Cette progression, est due surtout à celle de 2 144 millions ou 30 %, des avoirs des travailleurs marocains à l'étranger qui ont représenté 23,2 % des dépôts des banques avec un encours total de 9 394 millions de dirhams.

Globalement, les dépôts et comptes à échéance fixe, les comptes sur carnets et les avoirs des travailleurs nationaux à l'étranger, en raison des rémunérations qui leur sont servies, ont augmenté plus vite que les dépôts non rétribués, et leur part s'est élevée de 57 % à près de 59 % de l'ensemble des dépôts.

Par ailleurs, les banques ont été en mesure de respecter très largement le coefficient de liquidité auquel elles sont tenues, puisque le rapport entre leurs actifs liquides et réalisables et leurs exigibilités à vue et à court terme s'est effectivement établi à plus de 75 %, soit nettement au-dessus du taux réglementaire de 60 %.

Le total, formé par le capital et les réserves des banques a atteint 1 882 millions et progressé par rapport à l'exercice précédent de 249 millions ou 15,2 %. Cette variation résulte pour 33 millions de dirhams des augmentations de capital effectuées par trois établissements. Néanmoins, le coefficient de solvabilité, ou rapport de la surface nette des banques à leurs exigibilités à vue et à terme, n'a pu être observé par l'ensemble du système bancaire, notamment au cours du second semestre, après que les autorités monétaires eurent porté de 5,25 % à 5,50 % son taux minimum.

### Les organismes financiers spécialisés

Le bilan consolidé des cinq organismes financiers spécialisés (1), d'un montant de 20 596 millions de dirhams à fin décembre 1985, s'est accru de 3 276 millions ou 18,9 % au lieu de 1 921 millions ou 12,5 % à l'issue de l'exercice précédent (2). Rapproché de la situation des banques inscrites, il équivaut comme en 1984, à près de 42 % de son total.

En millions de dirhams	Fin 1984	Fin 1985	Variations		En millions de dirhams	Fin 1984	Fin 1985	Variations	
			Montants	%				Montants	%
<b>Emplois</b>					<b>Ressources</b>				
Créances sur le Trésor	1 683	2 081	398	23,6	Fonds propres	1 365	1 539	174	12,7
Créances sur les banques	419	319	-100	-23,9	Concours de l'Etat	515	519	4	0,8
Crédits à l'économie	11 896	13 872	1 976	16,6	Emprunts extérieurs	4 196	5 712	1 516	36,1
Crédits aux collectivités publiques	462	552	90	19,5	Emprunts intérieurs	3 792	4 548	756	19,9
Portefeuille-titres	1 371	1 830	459	33,5	- Obligations et bons	3 650	4 306	656	18,0
Autres emplois	453	427	-26	-5,7	- Obligations	1 640	1 777	137	8,4
Emplois divers nets	1 036	1 515	479	46,2	- Bons	2 010	2 529	519	25,8
					- Prêts et avances des banques	142	242	100	70,4
<b>Total</b>	<b>17 320</b>	<b>20 596</b>	<b>3 276</b>	<b>18,9</b>	Dépôts à court terme	6 508	7 342	834	12,8
					Concours de l'Institut d'émission	944	936	-8	-0,8
					<b>Total</b>	<b>17 320</b>	<b>20 596</b>	<b>3 276</b>	<b>18,9</b>

\* Chiffres actualisés.

(1) Voir annexe statistique 53.

(1) Caisse de dépôt et de gestion, Banque nationale pour le développement économique, Caisse nationale de crédit agricole, Crédit immobilier et hôtelier et Caisse marocaine des marchés.

(2) Voir annexe statistique 52.

## Les emplois

Atteignant 13 872 millions de dirhams, les crédits distribués par les organismes financiers spécialisés apparaissent en augmentation de 1 976 millions ou 16,6 % au lieu de 1 332 millions ou 12,6 % au terme de l'année précédente. Cette évolution a résulté des concours octroyés par la Caisse nationale de crédit agricole et, à un moindre degré, de ceux du Crédit immobilier et hôtelier, accrus respectivement de 1 556 millions ou 37 % et 597 millions ou 15 %, alors que ceux de la Banque nationale de développement économique et de la Caisse de dépôt et de gestion ont accusé des baisses de 82 millions et 102 millions respectivement.

Les créances sur le Trésor, qui se sont élevées à 2 081 millions de dirhams ou 10 % des actifs, ont marqué une hausse de 398 millions ou 23,6 %. Celle-ci est imputable pour la quasi totalité à la Caisse de dépôt et de gestion dont les souscriptions aux obligations à long terme émises par le Trésor ont totalisé 1 986 millions.

Parmi les autres emplois, le portefeuille-titres s'est élargi du tiers pour atteindre 1 830 millions de dirhams, tandis que les crédits aux collectivités publiques, dispensés par la Caisse de dépôt et de gestion, ont progressé de près de 20 % ; enfin, les créances sur les banques se sont réduites globalement de près de 24 %.

## Les ressources

Les ressources nouvelles recueillies en 1985 par les organismes financiers spécialisés ont résulté pour plus de 46 % d'emprunts extérieurs, au lieu de 27 % seulement en 1984, le reliquat provenant de l'accroissement des dépôts et des emprunts intérieurs.

Les dépôts ont constitué 35,7 % de l'ensemble des ressources, avec un montant de 7 342 millions en renforcement de 834 millions ou 12,8 % au lieu de 849 millions ou 15 % un an auparavant. Ils se retrouvent à la Caisse nationale de crédit agricole chez laquelle ils forment 12 % des éléments du passif et auprès de la Caisse de dépôt et de gestion qui couvre par ce biais 90 % de ses emplois.

Les emprunts sur le marché intérieur qui ne s'étaient que modérément développés en 1984, ont progressé de 756 millions ou 20 % environ en 1985 pour s'établir à 4 548 millions et former 22 % de l'ensemble des fonds collectés. Cette expansion recouvre tout à la fois celle de 519 millions ou 25,8 % des émissions de bons auprès des banques dans le cadre des coefficients d'emplois obligatoires, ainsi qu'une hausse de 137 millions ou 8,4 % des émissions de bons sur le marché financier et 100 millions des avances reçues des banques.

L'encours des emprunts extérieurs a atteint 5 712 millions à fin décembre enregistrant une extension très sensible d'une année à l'autre de 1 516 millions ou 36,1 %. Leur part a ainsi approché 28 % des ressources globales au lieu de 24 % un an auparavant. Cette évolution retrace pour l'essentiel celle de la Caisse nationale de crédit agricole qui a accru ses recours aux prêts extérieurs de près des deux tiers et s'est ainsi assurée la moitié de ses moyens de financement. Par ailleurs, l'endettement d'origine externe représente près de 40 % du passif de la Banque nationale de développement économique et 15 % de celui du Crédit immobilier et hôtelier.

Chiffrés à 936 millions de dirhams, les concours de la Banque du Maroc aux organismes financiers se sont légèrement infléchis, leur part dans les ressources de ces établissements étant revenue à 4,5 % à fin décembre 1985 contre 5,4 % précédemment.

Enfin, les fonds propres de l'ensemble des organismes financiers ont été renforcés de 174 millions ou 12,7 % pour s'établir à 1 539 millions et représenter globalement à ce niveau 7,5 % de leur passif.

## La distribution du crédit

Les crédits octroyés à l'économie par la Banque du Maroc, les banques de dépôts et les organismes financiers spécialisés ont totalisé à fin décembre 42 714 millions de dirhams et progressé de 6 257 millions ou 17,2 % au lieu de 4 858 millions ou 15,4 % un an auparavant.

La répartition de ces crédits selon leur origine, leur financement et leur durée au cours des trois dernières années est retracée dans le tableau ci-après.

## Répartition des crédits à l'économie

En millions de dirhams	Fin 1983	Fin 1984	Fin 1985
<b>- Selon l'origine de la distribution :</b>			
Institut d'émission .....	1 206	1 782	3 391
Banques de dépôts .....	19 829	22 779	25 451
Organismes financiers spécialisés .....	10 564	11 896	13 872
	<b>31 599</b>	<b>36 457</b>	<b>42 714</b>
<b>- Selon leur financement :</b>			
Institut d'émission .....	4 322	5 414	7 862
Banques de dépôts (1) .....	19 104	21 824	24 297
Organismes financiers spécialisés .....	8 173	9 219	10 555
	<b>31 599</b>	<b>36 457</b>	<b>42 714</b>
<b>- Selon leur durée :</b>			
<b>Court terme</b>			
Institut d'émission .....	1 206	1 782	3 391
Banques de dépôts .....	17 567	20 105	22 303
Organismes financiers spécialisés .....	1 239	1 545	1 867
<b>Moyen et long terme</b>			
Banques de dépôts .....	2 262	2 674	3 148
Organismes financiers spécialisés .....	9 325	10 351	12 005
	<b>31 599</b>	<b>36 457</b>	<b>42 714</b>

(1) Y compris les concours aux organismes financiers spécialisés sous forme de souscriptions obligatoires de bons.

## Selon l'origine de la distribution

Les concours distribués par les banques de dépôts se sont élevés à 25 451 millions soit un accroissement de 2 672 millions ou 11,7 %, qui s'avère inférieure à celui des autres établissements de crédits. Aussi, leur part dans le total du financement est-elle revenue d'une année à l'autre, de 62,5 % à 59,6 %.

Les crédits dispensés par les organismes financiers spécialisés, d'un montant de 13 872 millions, ont augmenté de 1 976 millions ou 16,6 % et ont constitué 32,5 % du financement global comme en 1984.

Enfin, les facilités de la Banque du Maroc se sont fortement accrues de 1 609 millions ou 90,3 %, pour atteindre 3 391 millions de dirhams à fin décembre, portant leur part de 5 % à 8 % de l'ensemble des crédits.

## Selon leur financement

Les crédits nourris par les banques sont passés à 24 297 millions marquant en un an une hausse de 2 473 millions ou 11,3 % et représentant 95,5 % des concours qu'elles ont distribués, soit pratiquement la même proportion qu'un an plus tôt.

De même, les prêts financés par les organismes financiers spécialisés, d'un montant de 10 555 millions, ont progressé de 1 336 millions ou 14,5 % et constitué comme l'an passé trois quarts environ des crédits qu'ils ont initiés.

Enfin, les moyens de financement mis par la Banque du Maroc à la disposition de l'économie, directement ou indirectement, se sont élevés à 7 862 millions en expansion de 2 448 millions ou 45,2 % due pour 839 millions aux refinancements des banques et des organismes financiers spécialisés et pour 1 609 millions aux autres facilités.

## Selon la durée

Les crédits à court terme recensés pour 27 561 millions de dirhams, en extension de 4 229 millions ou 17,6 % ont été octroyés à hauteur de 81 % par les banques de dépôts et leur part dans l'ensemble des crédits s'est maintenue à 64,5 %. Les engagements à moyen et long terme qui pour les quatre cinquièmes ne concernent que les établissements financiers spécialisés, ont été comptabilisés pour 15 153 millions de dirhams soit 35,5 % du total des crédits. Leur progression en un an ressort à 2 258 millions ou 16,3 % au lieu de 1 438 millions ou 12,4 % à l'issue de l'exercice précédent.

## Selon l'activité

La répartition des crédits par secteur d'activité économique demeure appréhendée au travers des déclarations à la centrale des risques qui ne recensent toutefois que les engagements supérieurs à 100 000 dirhams. Sur cette base, les encours centralisés à fin décembre 1985 ont totalisé 26 365 millions de dirhams et représentent respectivement 78 % et 47 % du total des crédits distribués par les banques et par les organismes financiers spécialisés. Le faible taux de déclaration

de ces derniers s'explique exclusivement par l'importance des crédits inférieurs au seuil déclarable accordés par la Caisse nationale de crédit agricole.

Secteurs d'activité	En millions de dirhams			Variations en %	
	Déc. 1983	Déc. 1984	Déc. 1985	Déc. 1984	Déc. 1985
				Dec. 1983	Dec. 1984
<b>Agriculture et pêche</b>	<b>2 228</b>	<b>2 393</b>	<b>2 807</b>	<b>7,4</b>	<b>17,3</b>
dont: - cultures	1 099	1 269	1 700	15,5	34
- activités annexes de l'agriculture	697	687	662	- 1,4	- 3,6
- pêche	238	226	195	- 5	-13,7
- divers	194	211	250	8,8	18,5
<b>Mines et industries</b>	<b>10 389</b>	<b>11 953</b>	<b>13 644</b>	<b>15,1</b>	<b>14,1</b>
dont: - énergie	772	1 274	896	65	- 29,7
(dont pétrole et carburant)	(411)	(1 048)	(716)	(155)	(-31,7)
- mines	1 226	1 167	1 458	- 4,8	24,9
- matériaux de construction, bâtiment et travaux publics	1 642	1 829	2 155	11,4	17,8
- industries mécaniques	1 327	1 491	1 908	12,4	28
- industries chimiques	955	1 044	1 129	9,3	9,1
- industries alimentaires	1 866	2 198	2 615	17,8	19
- industries textiles	1 661	1 943	2 293	17	18
- industries diverses	940	1 007	1 180	7,1	17,2
<b>Services et divers</b>	<b>8 226</b>	<b>8 942</b>	<b>9 914</b>	<b>8,7</b>	<b>10,9</b>
dont: - commerce	3 317	3 657	3 905	10,3	6,8
(dont commerce de gros des produits agricoles et alimentaires)	(1 060)	(1 221)	(1 123)	(15,2)	(- 8)
(dont commerce de gros des matières premières)	(1 083)	(1 221)	(1 344)	(12,9)	(10,1)
(dont commerce des textiles)	(235)	(223)	(255)	(- 5,1)	(14,3)
- intermédiaires du commerce et de l'industrie	145	156	219	7,6	10,4
- transports et auxiliaires	1 063	1 108	1 075	4,2	- 3
(dont maritime)	(647)	(751)	(678)	(16,1)	(- 9,7)
- hôtellerie	253	235	247	- 7,1	5,1
- affaires immobilières	926	971	931	4,9	- 4,1
- activités financières (sociétés de crédit à la consommation, de crédit-bail, de portefeuille...)	1 339	1 487	1 655	11,1	11,3
- divers	1 183	1 328	1 882	12,3	41,7
<b>Total</b>	<b>20 843</b>	<b>23 288</b>	<b>26 365</b>	<b>11,7</b>	<b>13,2</b>
dont: - court terme	14 238	16 339	18 612	14,8	13,9
- moyen et long terme	6 605	6 949	7 753	5,2	11,6

Comme il ressort du tableau ci-dessus, le financement de l'économie s'est élargi et, à l'exception surtout du secteur pétrolier en baisse, toutes les autres activités ont bénéficié de concours en progression sensible.

C'est ainsi que l'agriculture et la pêche ont recueilli des crédits en augmentation en un an de 17,3 % au lieu de 7,4 % en 1984, cette expansion étant due essentiellement à un net renforcement des facilités consenties pour les cultures.

L'industrie, les mines et l'énergie ont disposé ensemble comme en 1984 de la moitié des crédits soit 13,6 milliards de dirhams, montant en développement de 14,1 % au lieu de 15,1 % un an auparavant. Hormis le secteur des pétroles pour lequel les concours ont baissé de près de 32 %, toutes les autres branches ont obtenu des financements en hausses assez fortes de 28 % pour les industries mécaniques, de 25 % pour les mines et de 17 % à 19 % pour les autres secteurs.

Les prêts en faveur des activités tertiaires ont été accrus de 10,9 % au lieu de 8,7 % un an auparavant, avec cependant des évolutions différenciées selon les cas. De fait, si les avances consenties aux activités financières, au commerce de gros et à l'industrie textile ont enregistré un vif essor, il n'en est pas de même pour l'immobilier et le secteur alimentaire dont les concours ont été moins importants qu'en 1984.

#### L'équilibre des trésoreries bancaires

En dépit du fait que les banques aient fortement développé leurs emplois, leurs trésoreries n'ont pas connu de tensions excessives, et pendant les rares mois de resserrement, elles ont pu se refinancer aisément auprès de la Banque centrale par le biais du marché monétaire. Les bons du Trésor à un mois que les banques

ont souscrits, leur ont permis en effet, par le recyclage des liquidités chaque fois créées, tout à la fois de renforcer leurs ressources et de disposer d'un volume considérable d'actifs facilement mobilisables.

A l'exception des mois de mai, août et novembre au cours desquels le désendettement du Trésor à l'égard de l'Institut d'émission a affecté les trésoreries bancaires, le reste de l'année a été au contraire caractérisé, dans l'ensemble, par une nette détente de ces dernières. Bien qu'en hausse de 17,7 % d'une année à l'autre, le recours des banques à la Banque du Maroc, d'un montant mensuel moyen de 4 319 millions, a continué de représenter le dixième de leurs ressources.

L'aisance des trésoreries est également reflétée par la baisse des échanges de fonds entre banques et par le bas niveau des taux de l'argent à court terme pratiqués sur le marché ; ceux-ci se sont en effet souvent situés en-deçà des taux d'intervention de la Banque centrale qui a eu à répondre essentiellement aux besoins de certains établissements dont la demande ne pouvait, du fait de son ampleur, être couverte par les seuls apports du marché inter-bancaire.

#### Les facteurs agissant sur les trésoreries bancaires

L'évolution en 1985 des divers éléments ayant eu une incidence positive ou négative sur la trésorerie bancaire est retracée par le tableau ci-après :

Variations cumulées depuis le début de l'année (1)	Mars	Juin	Sept.	Déc.
Monnaie «Banque centrale»	+ 285	- 611	-1 688	-1 475
dont: - billets et pièces en circulation	(+ 87)	(- 589)	(-1 592)	(-1 752)
- comptes des banques et du Trésor	(+ 288)	(+ 232)	(+ 84)	(+ 167)
Avoirs nets de change de l'Institut d'émission	+ 765	+ 624	+1 005	+ 674
Créances de l'Institut d'émission sur le Trésor	-1 277	-1 858	-1 659	- 772
Concours de l'Institut d'émission aux établissements financiers spécialisés et aux débiteurs divers	+ 435	+ 674	+1 222	+1 613
Autres facteurs	- 337	+ 172	+ 528	- 61
<b>Total</b>	<b>- 129</b>	<b>- 999</b>	<b>- 592</b>	<b>- 21</b>
Recours des banques à l'Institut d'émission (2)	+ 129	+ 999	+ 592	+ 21

(1) Les signes positifs indiquent un effet expansif sur la liquidité et les signes négatifs une incidence restrictive.

(2) Le signe (-) équivaut à une diminution des recours et le signe (+) à leur augmentation.

Sous l'effet conjugué des rentrées de devises et du reflux de la monnaie fiduciaire, les trésoreries bancaires sont demeurées à l'aise durant tout le premier trimestre et jusqu'en avril. En revanche, le mouvement de désendettement du Trésor à l'égard de l'Institut d'émission au mois de mai leur a été défavorable mais la ponction de liquidités qui en a résulté a pu être compensée grâce aux facilités accordées par la Banque centrale. Ce resserrement passager a d'ailleurs rapidement fait place en juin et juillet à une nouvelle phase d'aisance consécutive à la reprise des décaissements de l'Etat. Cette évolution n'a connu d'interruption qu'en août en raison du développement habituel à cette période de la demande de billets. A partir de septembre et pendant la fin de l'exercice, les dépenses de l'Etat ont contribué à détendre la trésorerie des banques sauf en novembre où le Trésor avait à nouveau réduit ses engagements auprès de l'Institut d'émission.

#### Le refinancement auprès de la Banque du Maroc

Les recours des banques à l'Institut d'émission se sont globalement inscrits parfois en hausse sensible ainsi qu'il ressort du tableau suivant :

(en fin de mois et en millions de dirhams)						
1 <sup>er</sup> semestre	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin
1984	2 584	2 800	2 698	3 775	3 044	2 834
1985	3 678	3 722	3 862	3 520	5 263	4 733
2 <sup>e</sup> semestre	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1984	3 386	4 320	3 968	5 525	5 374	3 774
1985	3 990	4 910	4 326	4 124	5 935	3 756

En effet, sur la base de la moyenne des fins de mois, les concours de la Banque du Maroc aux banques ont totalisé 4 319 millions en 1985 et progressé de 645 millions ou 17,6 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation a été acquise essentiellement durant le premier semestre au cours duquel les facilités de l'Institut d'émission ont atteint 4 130 millions, en moyenne, au lieu de 2 956 millions pendant la même période de l'exercice précédent : durant le second semestre, elles se sont établies à 4 507 millions au lieu de 4 391 millions, un an auparavant.

Cette évolution s'est accompagnée d'un changement de structure des recours bancaires, lié en grande partie au rôle accru du marché monétaire. Les interventions à taux variables, avec un montant mensuel moyen de 1 183 millions de dirhams, ont ainsi représenté 27,4 % de l'ensemble des facilités accordées par la Banque centrale aux banques, au lieu de 100 millions ou 2,6 % seulement en 1984. Ces avances ont été utilisées de manière intensive aux mois de mai, juin, août et novembre, au cours desquels les trésoreries bancaires ont subi des pressions. Elles ont été octroyées à des taux qui se sont échelonnés entre 8,75 % et 10,125 %. Toutefois, les concours à taux fixe, dont la part est revenue corrélativement de 97,4 % en 1984 à 72,6 % en 1985, sont restés prédominants en raison du volume croissant des crédits à l'exportation mobilisés. En effet, le réescompte des créances nées sur l'étranger et du papier financier à l'exportation, dont le taux a été relevé de 5 % à 6 %, a porté sur près de deux milliards et demi soit 57 % de l'ensemble des concours consentis aux banques. En revanche, les facilités accordées dans la limite du plafond de réescompte n'ont pas dépassé 428 millions de dirhams en moyenne, soit guère plus de 10 % du total des recours.

#### Le marché monétaire

Le marché monétaire qui permet désormais au Trésor public de couvrir une large partie de ses besoins de caisse par l'émission de bons à très court terme auprès des banques a marqué une nouvelle extension avec les aménagements apportés en 1985 à son fonctionnement. Pour consolider son rôle d'instrument actif de réglage des liquidités et accroître son efficacité, la Banque du Maroc a en effet décidé d'y intégrer l'ensemble des avances ordinaires qu'elle octroie aux banques, de manière à en moduler aussi bien la durée que les taux. De fait, le marché monétaire a connu grâce à cette flexibilité, une activité en nette extension durant l'exercice écoulé, les souscriptions des banques aux bons du Trésor à un mois étant passées en un an de 3 805 millions à 7 300 millions de dirhams, et les recours des banques à l'Institut d'émission de 100 millions à 1 183 millions de dirhams en moyenne.

Parallèlement, les transactions entre banques ont diminué, revenant de 253 millions en moyenne en 1984 à 142 millions de dirhams en 1985. Les banques ont également réduit leurs recours nets aux établissements financiers spécialisés, de 118 millions à 72 millions de dirhams en moyenne. Le loyer de l'argent a fléchi, sur la base des moyennes quotidiennes, de 9,8 % à 8,9 % et, en fin de mois, il a oscillé entre 7 % et 11 % au lieu de 6,5 % et 13 % en 1984.

#### L'ÉPARGNE ET LES INVESTISSEMENTS

La politique d'ajustement des équilibres interne et externe menée au cours des dernières années et plus vigoureusement encore depuis septembre 1983, a visé à réguler plus étroitement la demande et à développer les capacités de l'offre par la restructuration de l'appareil productif. En effet, grâce aux efforts du secteur public, la consommation a progressé à des rythmes plus lents qu'auparavant et les investissements ont été réalisés dans des proportions plus conformes avec les possibilités de financement, en particulier celles de l'étranger. Accompagnées d'une politique des taux d'intérêts plus souple, ces mesures devaient aboutir à une mobilisation plus large de l'épargne intérieure au moment même où les revenus nets rapatriés enregistraient une expansion remarquable. L'augmentation du volume de l'épargne nationale qui en a résulté s'est traduite par une diminution sensible du déficit en capitaux extérieurs qui est revenu de 12,7 % du produit intérieur brut en 1982 à 6 % en 1985, reflétant ainsi le souci de ne pas augmenter outre mesure l'endettement extérieur du pays.

L'amélioration de la croissance en 1985 confortée au demeurant par une décélération de la hausse des prix a permis de dégager une épargne plus importante qu'en 1984 malgré un accroissement élevé de la consommation privée, tant en volume qu'à prix courants.

En effet, face à un produit intérieur brut de 119 658 millions de dirhams, en progression de 14,2 %, la consommation globale, privée et publique, qui s'est

accrue de 11,2 % en a absorbé, avec 103 620 millions, une part évaluée à 86,6 % en léger recul d'une année à l'autre. L'épargne intérieure qui avait fléchi en 1984 a ainsi atteint 16 038 millions, en expansion de 38,1 %. Compte tenu des revenus nets provenant de l'étranger pour un montant de 2 738 millions, au lieu de 2 696 millions un an auparavant, l'épargne nationale est passée au total de 14 306 millions à 18 776 millions et a marqué un essor de 31,2 %.

En regard, les investissements chiffrés à 25 992 millions ont été renforcés de 14 %, excédant ainsi le volume de l'épargne et nécessitant de nouveau un recours aux capitaux étrangers qui bien qu'en baisse d'une année à l'autre reste encore substantiel. Ramenés de 8 489 millions à 7 216 millions, les concours extérieurs ont couvert 27,8 % des investissements et représenté 6 % du produit intérieur brut au lieu de 37,2 % et 8,1 % respectivement en 1984 (1).

Les données statistiques actuellement disponibles ne permettent pas un recensement détaillé de l'ensemble des éléments constitutifs de l'épargne. Dans ces conditions, seules l'évolution de l'épargne liquide ou à court terme et la situation des marchés des capitaux à moyen et long terme seront analysées. En l'absence d'un tableau général des opérations financières dont l'élaboration demeure nécessaire, les risques de double emploi ne peuvent être éliminés et subsistent probablement entre ces deux agrégats.

Par ailleurs, les investissements restent saisis principalement au travers des différentes composantes de la formation brute de capital fixe telles qu'elles ressortent des comptes nationaux.

#### L'épargne liquide et le marché financier

La politique en faveur de la mobilisation de l'épargne qui visait à renforcer et à rationaliser les moyens de financement nécessaires au développement de l'activité économique, a donné des résultats satisfaisants en 1985. De fait, le relèvement à partir du 1er avril des taux de rémunération des dépôts à terme et l'exclusion de ces derniers de l'assiette de calcul du plancher d'effets publics et de la réserve monétaire se sont avérés efficaces pour la collecte de ressources stables par le système bancaire.

En outre, la décision d'émettre des obligations à 3 ans dans le public a rencontré un écho très favorable lors d'un premier emprunt en mars ce qui a incité les autorités à renouveler l'opération en septembre. Au total, les souscriptions ont rapporté quelque 2,3 milliards de dirhams. Les conditions de rémunération, l'exonération fiscale en faveur des personnes physiques et la cotation à la bourse de Casablanca qui, de ce fait, a enregistré une amélioration exceptionnelle de son activité, ont rendu cette opération fort attrayante.

À fin 1985, l'ensemble des actifs liquides ou à court terme est passé de 12 927 millions à 18 464 millions marquant une expansion de 42,8 % qui contraste avec la hausse modérée enregistrée en 1984. Dès lors, leur part dans les liquidités de l'économie est ressortie à plus de 29 % au lieu de 24,8 % un an auparavant.

Quant au flux des capitaux à long terme, il a atteint 3 537 millions et progressé de 7,2 %. Seul l'Etat a augmenté ses émissions, chiffrées globalement à 2 322 millions, à l'inverse des sociétés privées dont les appels de fonds ont fléchi d'une année à l'autre.

#### L'épargne liquide ou à court terme

L'épargne liquide collectée en 1985 a augmenté de 5 537 millions au lieu de 1 305 millions en 1984 et 2 680 millions en 1983. Cette évolution est liée à la fois au développement des dépôts à terme et des bons à échéance fixe souscrits auprès des banques, et aux ressources nouvellement mobilisées par l'Etat au moyen d'emprunts à trois ans ainsi que, dans une moindre mesure, à l'augmentation des fonds confiés à la Caisse d'épargne et au Crédit agricole.

Les diverses composantes de l'épargne liquide ou à court terme sont ventilées dans le tableau suivant qui retrace également leur évolution au cours des dernières années :

en millions de dirhams	1982	1983	1984	1985	Variations absolues 1985-84
Dépôts bancaires					
- à terme et bons de caisse	7 328	9 602	11 281	14 283	+ 3 002
- dépôts-impatriation	28	576	15	2	- 13
Dépôts à la Caisse nationale de crédit agricole	438	467	553	758	+ 205

(1) Voir annexes statistiques 6 et 7.

En millions de dirhams	1982	1983	1984	1985	Variations absolues 1985-84
Dépôts à la Caisse d'épargne nationale	552	626	719	780	+ 61
Bons du Trésor à 6 mois sur formules	336	351	359	359	-
Bons du Trésor à 3 ans	-	-	-	2 282	+ 2 282
<b>Total</b>	<b>8 942</b>	<b>11 622</b>	<b>12 927</b>	<b>18 464</b>	<b>+ 5 537</b>
Taux de progression	+ 17,2	+ 30,0	+ 11,2	+ 42,8	-

Dépôts quasi monétaires émis par les banques

Les disponibilités quasi monétaires qui restent la principale composante de l'épargne liquide se sont élargies de 2 989 millions, soit de 26,5 % au lieu de 11 % l'an passé. Les dépôts préalables à l'importation ayant été supprimés, cette rubrique ne comprend plus que les avoirs à terme chez les banques et les bons de caisse, en progression de plus de 3 milliards ou 26,6 %. La quasi monnaie a en effet constitué le tiers des moyens monétaires nouvellement créés au lieu d'un peu plus du quart en 1984. Cette évolution reflète l'impact du relèvement de 2 points à partir du 1er avril 1985 des taux d'intérêts créditeurs dont les niveaux actuels constituent des minima de manière à stimuler la concurrence entre les organismes collecteurs de dépôts. Les taux appliqués sont depuis lors respectivement, pour les échéances de 3 mois, 6 mois et 12 mois, de 8,50 %, 10,50 % et 12 % ; au-delà d'un an les taux de rémunération sont librement déterminés.

Dépôts auprès de la Caisse nationale de crédit agricole

Les comptes ouverts auprès de la Caisse nationale de crédit agricole ont continué de recevoir des fonds relativement importants dont l'encours en fin d'exercice s'est chiffré à 758 millions enregistrant une augmentation de 37,1 % soit 205 millions. Dans ce montant, le renforcement des dépôts à vue apparaît prépondérant.

Dépôts auprès de la Caisse d'épargne nationale

La Caisse d'épargne a bénéficié pour sa part d'un nouvel ajustement du taux de rémunération des fonds qu'elle recueille, porté de 8 % à 9 %. Cependant, les dépôts ne dépassaient guère à la fin de 1985 le montant de 780 millions au lieu de 719 millions douze mois plus tôt, soit une progression de 61 millions ou 8,5 %, moins rapide que celle enregistrée à fin 1984. Le montant du dépôt moyen par livret, passé de 1 269 à 1 321 dirhams est resté également limité.

Bons du Trésor

La mobilisation de l'épargne privée a été réactivée grâce à l'émission par le Trésor de nouveaux actifs très rémunérateurs sous forme de deux emprunts d'Etat à 3 ans, portant intérêt à 14 % l'an et exonérés de la contribution complémentaire sur le revenu. Un premier emprunt, mis en souscription du 25 au 29 mars pour un montant initial de 100 millions, réservé exclusivement aux personnes physiques sous forme de titres au porteur et amortissable annuellement sur une période de 3 ans devait connaître un accueil favorable et rapporter plus de 412 millions de dirhams.

Le second emprunt national d'une durée de 3 ans, amortissable à terme échu, a été étendu aux non-résidents, marocains et étrangers, avec toutes les garanties de retransfert prévu par la réglementation des changes dans le cas d'entrées de devises ou de dirhams convertibles, ainsi qu'aux personnes morales, y compris les compagnies d'assurances et les établissements bancaires qui devaient servir de relais. Les sommes recueillies se sont en définitive élevées à 1 870 millions, au lieu des 500 millions prévus à l'origine.

Quant aux bons du Trésor à 6 mois souscrits par les particuliers, ils n'ont guère drainé de fonds supplémentaires, les remboursements ayant égalé les souscriptions de sorte que leur encours n'a pas dépassé, comme l'an passé, 359 millions de dirhams.

Le marché financier et la bourse des valeurs

Le montant des fonds prélevés sur le marché financier s'est accru de 7,2 %, s'établissant à 3 537 millions de dirhams. Les émissions d'obligations par le Trésor pour couvrir ses besoins de financement ont augmenté de 12,8 % et celles des établissements semi-publics de 21,2 % par rapport à 1984. Le secteur étatique a reçu un total de 2 322 millions de dirhams représentant près des deux tiers des

capitaux à long terme au lieu de 60,4 % l'an dernier. Les apports dont ont bénéficié les sociétés privées se sont établis par ailleurs à 1 215 millions. Quant au marché boursier, il a enregistré une relance d'activité grâce exclusivement à l'introduction de nouvelles valeurs d'Etat.

Les souscriptions brutes à moyen et long terme ont évolué comme il ressort du tableau ci-après (1) :

En millions de dirhams	1981	1982	1983	1984	1985
Bons d'Etat (2)	32	26	280	32	40
Obligations et bons d'Etat à long terme (2)	578	645	1 005	1 078	1 212
(dont obligations à 15 ans)	(443)	(503)	(820)	(905)	(943)
Emissions semi-publics garanties par l'Etat	830	807	876	883	1 070
Emissions des sociétés (3)	1 553	3 466	1 253	1 305	1 215
<b>Total</b>	<b>2 993</b>	<b>5 007</b>	<b>3 414</b>	<b>3 298</b>	<b>3 537</b>
Taux de variation	+97,2	+67,3	-31,8	- 3,4	+ 7,2

(1) En l'absence de renseignements statistiques sur les remboursements afférents à certaines émissions, le montant total des souscriptions nettes ne peut être établi.

(2) A l'exclusion des bons et des obligations souscrits par les banques et le Crédit populaire.

(3) Augmentations de capital et constitutions de sociétés, y compris celles n'ayant pas donné lieu à la création de valeurs mobilières.

Emissions publiques et émissions garanties par l'Etat

L'épargne intérieure à moyen et long terme mobilisée par le Trésor s'est élevée à 1 252 millions au lieu de 1 110 millions un an auparavant. Les émissions de bons à moyen terme destinées aux non-résidents titulaires de comptes-capital et dont le taux a été porté de 6 % à 7,5 % ont été souscrites à hauteur de 40 millions de dirhams. Les bons d'équipement à 10 ans, acquis en contrepartie des réserves d'investissement constituées par les entreprises au-delà d'un chiffre d'affaires déterminé, ont totalisé 224 millions. En outre, une émission spéciale d'obligations à 10 ans à 11 % a été réservée à la Banque nationale pour le développement économique pour 45 millions de dirhams. Les autres emprunts à long terme du Trésor ont été effectués en trois tranches d'obligations à 15 ans dont la première a été émise en janvier, pour 150 millions, au taux de 11,5 % ; les deux suivantes, portant sur un total de 793 millions, sont intervenues après l'augmentation du taux, porté à 13 % pour cette catégorie de titres. La Caisse de dépôt et de gestion est restée le principal pourvoyeur de fonds de l'Etat en participant aux trois quarts des émissions, le reliquat étant fourni par les compagnies d'assurances.

Les établissements semi-publics ont pour leur part procédé à des émissions d'emprunts assortis de la garantie de l'Etat dont la Caisse de dépôt et de gestion a été cette année l'unique souscripteur pour un montant global de 1 070 millions destiné à raison de 520 millions à l'Office chérifien des phosphates et à concurrence de 550 millions au Crédit immobilier et hôtelier.

Constitutions de sociétés et augmentations de capital

Le recours des sociétés à l'épargne des particuliers a porté cette année sur 1 215 millions de dirhams, niveau légèrement inférieur à celui atteint en 1984.

Les mouvements de capitaux au cours des cinq dernières années sont retracés dans le tableau ci-après :

En millions de dirhams	1981	1982	1983	1984	1985
Augmentations de capital	1 353	2 826	1 065	1 104	1 030
Constitutions de sociétés	200	640	188	201	185
<b>Accroissement brut de capital</b>	<b>1 553</b>	<b>3 466</b>	<b>1 253</b>	<b>1 305</b>	<b>1 215</b>
Réductions de capital	- 135	- 96	- 104	- 126	- 85
<b>Accroissement net de capital</b>	<b>1 418</b>	<b>3 370</b>	<b>1 149</b>	<b>1 179</b>	<b>1 130</b>

Le nombre des entreprises qui ont procédé à une augmentation de capital en 1985 s'est élevé à 567 et leur apport ressort à 1 030 millions. L'essentiel de ce montant, soit 86 %, a été consacré aux activités industrielles et commerciales. Pour leur part, les capitaux destinés à la création d'entités nouvelles se sont limités à 185 millions pour 1 187 unités.

Les dissolutions, fusions et transformations de sociétés ainsi que les réductions, faillites et liquidations judiciaires ont concerné près de 200 entreprises et se sont traduites par un désinvestissement de 85 millions mais ont laissé, en définitive un accroissement net de capital de 1 130 millions comparable à celui observé en 1984.

#### Bourse des valeurs de Casablanca

Le marché boursier a enregistré de meilleurs résultats au cours de l'année 1985 grâce à la relance suscitée par l'introduction à la cote des deux emprunts d'Etat à trois ans dont les conditions avantageuses en ont fait un placement privilégié.

Le chiffre d'affaires du marché est passé de 152 millions de dirhams à 223,6 millions marquant une progression de 47,1 % et dépassant ainsi pour la première fois le record établi en 1975. Cette évolution favorable n'a cependant concerné que le marché des valeurs à revenu fixe dominé par les titres d'Etat et où le volume des transactions a été multiplié par 10 pour atteindre 90,3 millions. En revanche, les négociations d'actions n'ont pas suivi la même orientation et se sont même inscrites en baisse de 10 %, revenant de 140,2 à 126,3 millions. Enfin, les opérations sur l'or ont atteint 7 millions au lieu de moins de 2 millions un an auparavant.

Les cessions directes sont demeurées le mode de négociation dominant avec un volume de transactions de 127,7 millions, en augmentation de 21,8 % ; elles ont été le fait surtout de nouveaux acquéreurs motivés par le souci de s'assurer le contrôle de certaines sociétés. Les achats de titres d'Etat ont été effectués essentiellement par les compagnies d'assurances. Pour sa part, le marché de la criée, bien que nettement moins important, a connu une expansion remarquable qui a permis de doubler le chiffre d'affaires, porté à 95,8 millions.

L'inventaire de la cote officielle fait ressortir une augmentation de 7,2 % du nombre de titres à revenu variable inscrits, chiffrés à 23,8 millions d'unités. Cette évolution est liée principalement aux augmentations de capital de sociétés déjà cotées.

La capitalisation boursière, sur la base du cours moyen annuel, s'est établie à 2 450,3 millions, en hausse de 8,8 %. De même, le cours moyen général, en passant de 106,39 dirhams à 115,76 dirhams, s'est amélioré de 8,8 %. En revanche, la masse des dividendes distribués, soit 211,5 millions, s'est contractée d'une année à l'autre de 4,6 % et le rendement moyen a reculé de 9,85 % à 8,63 % mettant en évidence l'attrait que peut constituer l'émission d'emprunts d'Etat assortis d'une rentabilité avantageuse.

#### Les investissements

Les investissements se sont établis à 25 992 millions marquant une hausse de 14 % due en partie au renforcement des stocks. Pour sa part, la formation brute de capital fixe a atteint 24 724 millions et progressé de 10,1 %. Néanmoins, le taux d'investissement ressortant à 20,7 % apparaît en légère contraction. Le financement de la formation brute de capital fixe a été assuré plus largement par l'épargne nationale qui s'est développée de manière appréciable, dans une proportion de 80,2 % au lieu de 63,7 % l'an passé.

L'évolution d'ensemble de la formation brute de capital fixe et de ses composantes au cours des cinq dernières années est retracée dans le tableau ci-après :

En millions de dirhams	1981	1982	1983	1984	1985
Matériel et outillage .....	6 636	8 703	7 895	9 302	9 749
Bâtiment .....	5 363	6 324	7 402	7 879	8 184
Travaux publics .....	4 137	5 352	4 480	4 381	5 695
Aménagements et plantations .....	394	402	442	518	648
Bétail .....	295	310	325	380	443
<b>Formation brute de capital fixe .....</b>	<b>16 825</b>	<b>21 091</b>	<b>20 544</b>	<b>22 460</b>	<b>24 724</b>
<b>Produit intérieur brut .....</b>	<b>76 737</b>	<b>90 088</b>	<b>94 635</b>	<b>104 807</b>	<b>119 658</b>
Taux d'investissement .....	21,9	23,4	21,7	21,4	20,7

Le parc de matériel et d'outillage des unités de production en se fixant à 9 749 millions de dirhams s'est accru de 4,8 % et a représenté 39,4 % de l'ensemble des biens d'équipement acquis au lieu de 41,4 % l'exercice précédent.

Le secteur du bâtiment a connu une progression moins sensible de 3,9 % par rapport à 1984, les nouvelles édifications ayant porté sur 8 189 millions et constitué le tiers de la formation brute de capital fixe de l'année.

En revanche, les travaux publics, après deux années de baisse consécutives, ont augmenté fortement de 30 % environ et sont intervenus pour plus de 23 % dans les investissements globaux au lieu de 19,5 % l'an passé retrouvant presque ainsi le niveau de 1982. Enfin, les aménagements et plantations ainsi que la reconstitution du cheptel ont tiré profit de l'amélioration de la conjoncture agricole et enregistré une progression globale de 21,5 % d'une année à l'autre.

La progression des investissements agréés dans le cadre des divers codes d'encouragement qui, l'an dernier, avaient bénéficié d'une forte expansion en liaison avec l'amélioration des avantages accordés, s'est poursuivie cette année. C'est ainsi que 1 139 projets industriels dont près des deux tiers concernent des petites et moyennes entreprises ont été retenus pour un investissement global de 2 832 millions, au lieu de 2 778 millions précédemment. Les apports en devises de l'étranger sont évalués à 451 millions de dirhams soit 16 % du total et 13 % de moins qu'en 1984. Les créations d'emplois engendrés sont programmées pour 30 573 unités au lieu de 27 948. Les branches des textiles et du cuir, suivies de la chimie, parachimie et de l'agro-industrie intéressent plus des trois quarts des investissements projetés. C'est ce dernier secteur qui enregistre la meilleure évolution d'une année à l'autre, avec une hausse de 22 %. Plus de la moitié des installations se situent à Casablanca, 7 % à Rabat, 6 % dans la zone de Tanger et 37 % dans le reste du pays.

## SIRE

La politique d'expansion économique légitimement ambitieuse, menée au cours de la deuxième partie de la décennie 1970, s'était traduite par de vives tensions sur les équilibres interne et externe, alors que la conjoncture internationale se trouvait confrontée à de graves problèmes, aussi bien économiques et financiers que monétaires. Et, au début des années 1980, au moment où s'engageait résolument un programme d'ajustement et d'assainissement des finances publiques notamment, une sécheresse sévère et prolongée est apparue, ralentissant et contrariant la réalisation des objectifs tracés à cette fin.

Dans ce contexte, les résultats obtenus au terme de 1985, apparaissent très encourageants, un indéniable redressement ayant pu être enregistré ; en témoigne, l'évolution de quelques principaux facteurs. D'abord, une nette reprise du produit intérieur brut a été reflétée par une croissance importante en termes réels qui n'avait pas été observée depuis de nombreuses années et qui est due en partie à un retour à une bonne production agricole dont l'incidence a raffermi la demande intérieure et renforcé l'offre pour l'extérieur. De même, s'est révélée relativement faible la hausse du coût de la vie, ramené à un seul chiffre, en dépit d'une dérive de la monnaie et d'une dépréciation ample de la valeur extérieure du dirham. En outre, une amélioration relative du compte courant de la balance des paiements a traduit l'incidence d'une meilleure campagne agricole, mais également les effets d'actions précises. Toutefois, la situation de nos relations financières avec l'étranger est devenue plus ardue. Enfin, une nouvelle réduction, comme prévu, au déficit du Trésor public a pu être réalisée mais au prix d'un net recul des investissements publics.

Au demeurant, les premiers indices recueillis au début de 1986 donnent une vision globalement optimiste de l'année : au plan interne, une pluviométrie abondante, régulière et bien étalée augure d'une production agricole sans précédent, dont l'impact bénéfique devrait entraîner pour l'ensemble de l'activité économique une croissance à un rythme élevé cette année encore. Au plan externe, un recul des taux d'intérêt, une hausse des cours du dollar américain et surtout une chute du prix du baril de pétrole constituent des éléments favorables à la diminution à la fois du déficit de la balance des paiements et de celui du Trésor.

Ainsi, les progrès enregistrés sur la voie du redressement s'avèrent importants et méritoires, puisque réalisés en dépit de nombreux obstacles. La mesure de l'ajustement opéré, au travers des seules statistiques quantitatives, est sans nul doute incomplète ; d'une part, parce que ces données ne rendent qu'imparfaitement compte des effets induits par l'assainissement, qui ne sont pas tous encore

manifestes ; et d'autre part, parce qu'elles ne peuvent pas apprécier à sa juste valeur l'effort de modernisation dans la production, en particulier celui gigantesque de formation entrepris et qui habilite à un renforcement du revenu pour peu que soit rentabilisé le savoir-faire indéniable qui a été acquis.

Cependant, pour favorables qu'ils soient, ces résultats ne doivent pas masquer la nécessité de poursuivre le redressement structurel car l'amélioration de la conjoncture et la réunion exceptionnelle de facteurs économiques, nombreux et bénéfiques, n'autorisent pas le relâchement des efforts, le Maroc n'ayant pas encore recouvré totalement la santé économique. Certes, il peut s'enorgueillir d'avoir réussi à instaurer une stabilité raisonnable des prix et d'enregistrer à nouveau une croissance significative. Toutefois, la propension à consommer demeure prédominante, le niveau de l'épargne insuffisant, et celui de l'emploi n'a pas connu d'amélioration et le déficit de la balance des paiements et surtout celui du Trésor restent élevés.

La rencontre d'un déséquilibre commercial persistant dont l'origine principale est l'insuffisance de l'offre, au double titre du marché intérieur et à l'export, et de la contrainte de financer un déficit public en excès, n'écarte pas le péril de la diminution des investissements, une part importante de l'épargne est au demeurant drainée par le Trésor qui consacre de moins en moins de ressources à l'équipement. Elle n'est pas sans incidence sur la stabilité relative de la valeur interne et externe de la monnaie nationale qui est nécessaire pour sauvegarder la confiance placée en elle, inciter à la production et améliorer la compétitivité. Les avantages d'une action d'ensemble visant à renforcer le niveau des réserves internationales de change passent par un nouvel effort de réduction du déséquilibre des finances publiques qui réside nécessairement dans le rapprochement des charges et des ressources de l'Etat, soit par un renforcement des recettes, soit par un abaissement des dépenses, soit encore par une combinaison de l'une et de l'autre de ces approches. Toutefois, l'acquisition de rentrées supplémentaires est liée à la mise en oeuvre de la réforme fiscale laquelle devrait surtout viser à améliorer le rendement de l'impôt, en saisissant et en captant les secteurs échappant encore au fisc et à corriger un tant soit peu les distorsions des revenus plutôt que d'accroître les prélèvements qui pèsent sur la situation financière des ménages et de bon nombre d'entreprises, freinent la relance de l'investissement dans certains secteurs et diminuent l'offre. De même, la compression des charges se heurte en particulier aux habitudes ancrées aussi bien dans le public que dans l'administration et aux résistances rencontrées face aux changements. Il apparaît en tout cas plus judicieux d'accorder des privilèges aux investissements, en particulier privés, appelés à assurer la relève de l'Etat dans ce domaine.

A cet égard, plusieurs conditions favorables sont désormais réunies pour que se renforcent les investissements tant nationaux qu'étrangers. Il convient notamment de citer l'existence d'une main-d'oeuvre qualifiée, d'un encadrement compétent, la disponibilité de capitaux ainsi que la récente publication de nouveaux codes embrassant les principales activités et octroyant des avantages spécifiques et appréciables. Toutefois, l'apport d'un financement extérieur demeure nécessaire mais sa mobilisation ne devrait pas constituer un obstacle insurmontable du fait que les investissements réalisés en quinze ans représentent près du triple des concours financiers recueillis à cet effet à l'étranger.

En tout état de cause, la seule issue possible semble résider dans la poursuite de programmes à long terme de redressement et d'assainissement, avec patience, persévérance et sérénité, afin de réduire réellement et durablement la consommation et le déficit du Trésor, ultime miroir du succès ou de l'échec de toute politique, tout en portant remède à l'épineux problème des arriérés de paiements de l'Etat et en évitant qu'ils ne se reconstituent, en améliorant le système d'évaluation des besoins financiers, en mobilisant les ressources au moment opportun et en ne les utilisant qu'aux fins qui leur sont assignées.

Le redressement économique et la correction des distorsions sociales sont à notre portée mais au prix de la poursuite inlassable d'efforts soutenus et durables pour mettre en oeuvre une démarche, déterminée dans les principes, prudente dans l'action, transparente dans son énoncé comme dans son application et visant, à travers le rétablissement des équilibres, une reprise qui ne sera peut-être pas immédiatement à la hauteur de nos ambitions de développement mais constituera à n'en pas douter un gage pour l'avenir.

Rabat, Juin 1986  
Ahmed BENNANI

#### VARIATIONS DU BILAN DE LA BANQUE DU MAROC

Le total du bilan de la Banque du Maroc arrêté à fin décembre 1985 pour 20 501,7 millions de dirhams au lieu de 18 859,3 millions un an auparavant a marqué une augmentation de 1 642,4 millions ou 8,7 % au lieu d'une hausse de 1 160,1 millions en 1984.

Les principales variations enregistrées dans les postes de l'actif et du passif sont les suivantes :

#### Actif

Avoirs en or, droits de tirage spéciaux et devises convertibles

Le total de ce chapitre s'élève à fin décembre 1985 à 1 617,8 millions de dirhams au lieu de 982,6 millions à fin 1984 et se répartit comme suit :

— Avoirs en or .....	124,7 millions de dirhams
— Souscription au Fonds monétaire international — Tranche de réserve .....	389,4 millions de dirhams
— Avoirs en droits de tirage spéciaux .....	0,6 million de dirhams
— Avoirs en devises convertibles .....	885,1 millions de dirhams
— Souscription au Fonds monétaire arabe .....	218,0 millions de dirhams

La progression de 635,2 millions de dirhams enregistrée par ce poste résulte des hausses des avoires en devises convertibles et de la souscription du Fonds monétaire arabe, respectivement pour 452,3 millions et 188,6 millions et d'un recul de 5,7 millions des avoires en droits de tirage spéciaux.

Accords de paiement

Le chapitre « Accords de paiement » s'élève à 18,3 millions de dirhams et n'a pas subi de changement par rapport au niveau atteint à la fin de l'exercice précédent.

Concours financiers à l'Etat

Le chapitre « Concours financiers à l'Etat » s'est inscrit, à l'arrêté du bilan, pour un montant de 9 439,3 millions de dirhams, en hausse de 404,7 millions d'une fin d'année à l'autre.

Les avances conventionnelles, octroyées à l'Etat en application du paragraphe 4 de l'article 35 du dahir portant création de la Banque du Maroc sont demeurées fixées à 5 500 millions de dirhams. Elles sont au nombre de six et datent du 12 mars 1964 pour un montant de 250 millions, du 31 décembre 1967, pour 250 millions, du 7 mai 1970, pour 500 millions, du 13 mars 1974, pour 1 000 millions, du 13 octobre 1977, pour 2 000 millions et du 9 avril 1980, pour 1 500 millions.

La facilité de caisse accordée à l'Etat conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'article 35 du dahir précité était utilisée, à l'arrêté des comptes, à hauteur de son plafond autorisé, soit 2 386 millions et apparaissait en progression de 89 millions de dirhams.

Les autres concours n'ont pas varié en 1985. Ils sont représentés par deux bons du Trésor respectivement de 100,4 et 38,4 millions de dirhams dont l'échéance a été reportée au 31 décembre 1986 pour les mêmes montants et qui constituent, le premier, le montant de l'avance consentie à l'Etat pour assurer en 1958 le retrait des pesetas en circulation dans l'ex-Zone Nord et le second, la contrepartie de la prise en charge par l'Institut d'Emission des monnaies en circulation au 30 juin 1959 (article 70 du dahir portant création de la Banque du Maroc).

Les avances représentées par la mobilisation au profit du Trésor de traites douanières et d'obligations cautionnées ont atteint 1 414,5 millions de dirhams, marquant ainsi une augmentation en un an de 315,7 millions.

Comptes courants postaux

Les « Comptes courants postaux » de la Banque figurent pour 27,7 millions de dirhams et ont accusé, d'un bilan à l'autre, une régression de 84,5 millions.

Opérations de crédit

Le total des « Opérations de crédit », porté au bilan de fin décembre 1985 pour 8 799,6 millions de dirhams, s'est accru de 543,1 millions par rapport à son niveau d'il y a un an.

Le « Portefeuille d'effets sur le Maroc », en se chiffrant à 1 618,3 millions de dirhams, a augmenté de 236,8 millions. Dans cette rubrique, le « Portefeuille d'escompte d'effets sur le Maroc » ressort à 1 584,2 millions et le « Portefeuille d'escompte de bons du Trésor » à 34,1 millions.

Le « Portefeuille d'effets sur l'Etranger » totalise 2 844,4 millions de dirhams et progresse de 661,9 millions de dirhams.

Les « Avances », d'un montant de 3 951,2 millions de dirhams, se sont amenuisées d'un exercice à l'autre, de 633,4 millions. Cette évolution résulte pour l'essentiel de deux mouvements de sens contraires. L'un en baisse a concerné les avances sur effets publics, en recul de 854,6 millions, et les avances sur effets privés, en repli de 17 millions de dirhams. L'autre en hausse a intéressé les autres avances qui ont augmenté globalement de 1 330,1 millions de dirhams.

Les « Effets en cours de recouvrement » apparaissent, avec un montant de 385,7 millions de dirhams, en progression de 277,8 millions, d'une année à l'autre.

#### Emploi du capital et des réserves

Après déduction des amortissements opérés au titre de l'exercice 1985, le poste « Emploi du capital et des réserves » se chiffre à fin décembre 1985 à 472,5 millions de dirhams contre 322,6 millions, un an auparavant.

#### Divers

Le chapitre « Divers-Actif », d'un total de 126,4 millions de dirhams s'est amenuisé de 6 millions par rapport au niveau de fin 1984.

### Passif

#### Billets en circulation

Le montant des billets en circulation, qui était de 15 018,4 millions de dirhams à fin décembre 1984 s'élève à 16 777,5 millions de dirhams à l'arrêté du bilan. L'augmentation annuelle s'établit ainsi à 11,7 % au lieu de 8,9 % en 1984 et 12,6 % en 1983.

A fin décembre 1985, les billets en circulation sont répartis comme suit<sup>(1)</sup> :

#### a) Billets libellés en dirhams

8 986 717 billets de	5 dirhams	.....	DH	44 933 585,00
68 610 334 billets de	10 dirhams	.....	DH	686 103 340,00
29 961 281 billets de	50 dirhams	.....	DH	1 498 064 050,00
145 483 943 billets et 1/2 de 100 dirhams		.....	DH	14 548 394 350,00

Total dirhams ..... DH 16 777 495 325,00

#### Circulation métallique

Le montant de la circulation métallique, en passant d'une année à l'autre de 299,5 à 292,5 millions de dirhams, enregistre une baisse de 7 millions de dirhams ou 2,3 % contre une hausse de 9,5 % en 1984.

Au 30 décembre 1985, les monnaies en circulation se décomposent comme suit :

#### a) Or

7 222 pièces de 250 dirhams commémoratives	DH	1 805 500,00
1 619 pièces de 500 dirhams commémoratives	DH	809 500,00

#### b) Argent

6 377 796 pièces de	1 dirham	.....	DH	6 377 796,00
651 742 pièces de	5 dirhams	.....	DH	3 258 710,00
26 160 pièces de	50 dirhams commémoratives	.....	DH	1 308 000,00

(1) Il convient de noter que les billets mutilés repris dans le bilan n'y figurent pas pour leur valeur faciale mais pour celle de leur remboursement.

5 142 pièces de 100 dirhams commémoratives	DH	514 200,00
3 658 pièces de 150 dirhams commémoratives	DH	548 700,00

#### c) Nickel

71 738 877 pièces de 50 centimes	.....	DH	35 869 438,50
126 961 221 pièces de 1 dirham	.....	DH	126 961 221,00
15 391 143 pièces de 5 dirhams	.....	DH	76 955 715,00

#### d) Bronze d'aluminium

116 631 700 pièces de 5 centimes	.....	DH	5 831 585,00
123 093 951 pièces de 10 centimes	.....	DH	12 309 395,10
99 034 823 pièces de 20 centimes	.....	DH	19 806 964,60

#### e) Aluminium

15 375 405 pièces de 1 centime	.....	DH	153 754,05
--------------------------------	-------	----	------------

Total dirhams ..... DH 292 510 479,25

#### Engagements envers l'extérieur en or et devises convertibles

En se fixant à 663,2 millions de dirhams au lieu de 701 millions un an auparavant, ce chapitre marque une régression de 37,8 millions. Ce résultat s'explique par une diminution des comptes des Organismes internationaux de 276,3 millions, à la suite de diverses opérations de rachats dans le cadre de la première tranche de crédit ; en revanche, les engagements en devises convertibles ont augmenté de 244,6 millions. Enfin, les engagements en dirhams convertibles ont fléchi de 6,1 millions.

#### Accords de paiement

Le solde du chapitre « Accords de paiement » a régressé de 0,3 million de dirhams.

#### Dépôt et autres engagements

Le chapitre « Dépôts et autres engagements » fait ressortir un total de 761,7 millions de dirhams, en diminution de 277,3 millions par rapport à son niveau de l'année écoulée. Les comptes des banques, libres de réserves, les autres comptes et les autres engagements ayant baissé respectivement de 167 millions, 85,5 millions et 24,8 millions de dirhams.

#### Allocations de droits de tirage spéciaux

Le total des « Allocations de droits de tirage spéciaux » est demeuré sans changement d'un exercice à l'autre au niveau de 433,6 millions de dirhams.

#### Capital et réserves

Le chapitre « Capital et réserves » présente un solde de 785,1 millions de dirhams, en augmentation de 128,6 millions de dirhams.

#### Divers

Les « Divers-Passif » figurent pour 787,8 millions de dirhams et ont enregistré une progression de 77,1 millions de dirhams.

## BILAN A FIN DECEMBRE 1985 \*

ACTIF		PASSIF	
		(en dirhams)	(en dirhams)
<b>Avoirs en or, droits de tirage spéciaux et devises convertibles</b>	<b>1 617 842 875,42</b>	<b>Billets et monnaies en circulation</b>	<b>17 070 005 804,25</b>
Avoirs en or	124 737 746,10	Billets	16 777 495 325,00
Souscription F.M.I. Tranche de réserve	389 404 377,19	Monnaies	292 510 479,25
Avoirs en droits de tirage spéciaux	679 300,19	<b>Engagements envers l'extérieur en or et en devises convertibles</b>	<b>663 222 242,56</b>
Avoirs en devises convertibles	885 052 945,05	Engagements en or	
Souscription au Fonds monétaire arabe	217 968 506,25	Engagements en devises convertibles	385 831 596,50
<b>Accords de paiement</b>	<b>18 290 684,24</b>	Engagements en dirhams convertibles	5 469 213,66
<b>Concours financiers à l'Etat</b>	<b>9 439 357 631,84</b>	Organismes internationaux	271 921 432,40
Bon du Trésor «Echange monétaire» (1)	100 439 060,00	<b>Accords de paiement</b>	<b>237 834,84</b>
Bon du Trésor «Monnaie métallique» (2)	38 419 235,10	<b>Dépôts et autres</b>	<b>761 692 764,84</b>
Avances à l'Etat (Article 35, § 4 des Statuts)	5 500 000 000,00	Compte courant du Trésor public	1 055 780,70
Avances à l'Etat (Article 35, § 3 des Statuts)	2 386 000 000,00	Banques-comptes opérations	203 613 685,24
Mobilisation de traites douanières et d'obligations cautionnées	1 414 499 336,74	Banques-comptes de réserves	109 305 000,00
<b>Comptes courants postaux</b>	<b>27 686 308,00</b>	Autres comptes	421 107 095,33
<b>Opérations de crédit</b>	<b>8 799 588 835,59</b>	Autres engagements	26 611 283,57
Portefeuille d'effets sur le Maroc	1 618 343 502,39	<b>Allocations de droits de tirage spéciaux</b>	<b>433 628 327,61</b>
Portefeuille d'effets sur l'étranger	2 844 347 920,38	<b>Capital et réserves</b>	<b>785 079 431,69</b>
Avances	3 951 214 982,73	Capital	30 000 000,00
Effets en cours de recouvrement	385 682 430,09	Réserves	755 079 431,69
<b>Emploi du capital et des réserves (3)</b>	<b>472 504 101,50</b>	<b>Divers</b>	<b>787 817 569,43</b>
<b>Divers</b>	<b>126 413 538,63</b>		
	<b>20 501 683 975,22</b>		<b>20 501 683 975,22</b>

\* Après réaffectation des bénéfices.

(1) Article 35, § 1 du dahir du 23 hja 1378 (30 juin 1959).

(2) Article 70 du dahir du 23 hja 1378 (30 juin 1959).

(3) Amortissements déduits.

**COMPTE DE PROFITS ET PERTES  
DE L'EXERCICE 1985**

DEBIT	CREDIT		
(en dirhams)	(en dirhams)		
Dépenses d'administration	131 288 811,93	Produits d'escompte	322 527 413,62
Charges diverses	104 690 461,94	Intérêts	249 901 804,85
dont: charges d'intérêts et commissions: 101 540 851,44		Commissions	79 938 320,93
Frais de frappe de monnaies métalliques non provisionnées	1 680 840,55	Produits divers	30 987 722,64
Amortissement des immeubles	4 839 067,88		
Amortissement du mobilier, du matériel et des véhicules	2 413 687,97		
Provisions pour frais de fabrication de billets	4 200 000,00		
Provisions pour frais de frappe de monnaie	5 600 000,00		
	254 712 870,27		
Bénéfice net de l'exercice	428 642 391,77		
	683 355 262,04		683 355 262,04

## ANNEXES

**A. 1 - Evolution du produit intérieur brut  
(Prix du marché de l'année 1969)**

En millions de dirhams	1981	1982	1983 *	1984 *	1985 **
<b>Activités primaires</b>	<b>3 328</b>	<b>3 991</b>	<b>3 844</b>	<b>3 833</b>	<b>4 296</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	3 328	3 991	3 844	3 833	4 296
<b>Activités secondaires</b>	<b>9 245</b>	<b>9 453</b>	<b>9 723</b>	<b>9 614</b>	<b>9 832</b>
Industrie extractive	921	870	934	991	992
Energie et eau	1 370	1 459	1 530	1 536	1 609
Industrie manufacturière	5 520	5 520	5 735	5 638	5 689
Bâtiment et travaux publics	1 434	1 604	1 524	1 449	1 542
<b>Activités tertiaires</b>	<b>13 682</b>	<b>14 336</b>	<b>14 480</b>	<b>14 963</b>	<b>15 351</b>
Transports et communications	1 622	1 754	1 811	1 904	2 020
Autres services	4 487	4 636	4 757	4 879	5 131
Commerce	7 573	7 946	7 912	8 180	8 200
<b>Production intérieure brute</b>	<b>26 255</b>	<b>27 780</b>	<b>28 047</b>	<b>28 410</b>	<b>29 479</b>
<b>Administrations publiques</b>	<b>5 457</b>	<b>6 096</b>	<b>6 601</b>	<b>6 957</b>	<b>7 401</b>
<b>Produit intérieur brut</b>	<b>31 712</b>	<b>33 876</b>	<b>34 648</b>	<b>35 367</b>	<b>36 880</b>

\* Chiffres révisés.

\*\* Chiffres provisoires.

SOURCE: Ministère du plan

**A. 2 - Variations du produit intérieur brut**  
(Prix du marché de l'année 1969)

Variations en pourcentage par rapport à l'année précédente	1981	1982	1983 *	1984	1985 **
<b>Activités primaires</b> .....	-22,9	19,9	- 3,7	- 0,3	12,1
Agriculture, sylviculture et pêche ..	-22,9	19,9	- 3,7	- 0,3	12,1
<b>Activités secondaires</b> .....	- 0,1	2,2	2,9	- 1,1	2,3
Industrie extractive .....	- 1,5	- 5,5	7,4	6,1	0,1
Energie et eau .....	2,9	6,5	4,9	0,4	4,8
Industrie manufacturière .....	-	-	3,9	- 1,7	0,9
Bâtiment et travaux publics .....	- 2,4	11,9	- 5,0	- 4,9	6,4
<b>Activités tertiaires</b> .....	0,8	4,8	1,0	3,3	2,6
Transports et communications .....	4,0	8,1	3,2	5,1	6,1
Autres services .....	4,0	3,3	2,6	2,6	5,2
Commerce .....	- 1,7	4,9	- 0,4	3,4	0,2
<b>Production intérieure brute</b> .....	- 3,3	5,8	1,0	1,3	3,8
<b>Administrations publiques</b> .....	9,6	11,7	8,3	5,4	6,4
<b>Produit intérieur brut</b> .....	- 1,3	6,8	2,3	2,1	4,3

\* Chiffres rectifiés.

\*\* Chiffres provisoires.

SOURCE: Ministère du plan

**A. 3 - Evolution du produit intérieur brut**  
(Prix courants)

En millions de dirhams	1981	1982	1983 *	1984 *	1985 **
<b>Activités primaires</b> .....	11 422	16 256	16 130	17 547	21 996
Agriculture, sylviculture et pêche ..	11 422	16 256	16 130	17 547	21 996
<b>Activités secondaires</b> .....	25 762	28 457	30 093	33 358	38 000
Industrie extractive .....	4 255	4 036	3 996	5 155	5 624
Energie et eau .....	2 727	3 254	3 448	3 940	4 720
Industrie manufacturière .....	13 416	14 570	15 954	17 360	19 842
Bâtiment et travaux publics .....	5 364	6 597	6 695	6 903	7 814
<b>Activités tertiaires</b> .....	29 595	33 836	35 917	40 720	45 386
Transports et communications .....	3 429	3 982	4 478	5 217	6 010
Autres services .....	11 192	12 658	13 730	15 704	18 022
Commerce .....	14 974	17 196	17 709	19 799	21 354
<b>Production intérieure brute</b> .....	66 779	78 549	82 140	91 625	105 382
<b>Administrations publiques</b> .....	9 958	11 539	12 495	13 182	14 276
<b>Produit intérieur brut</b> .....	76 737	90 088	94 635	104 807	119 658

\* Chiffres rectifiés.

\* Chiffres provisoires.

SOURCE: Ministère du plan

**A. 4 - Variations du produit intérieur brut**  
(Prix courants)

Variations en pourcentage par rapport à l'année précédente	1981	1982	1983 *	1984 *	1985 **
<b>Activités primaires</b> .....	- 10,1	42,3	- 0,8	8,8	25,3
Agriculture, sylviculture et pêche ..	- 10,1	42,3	- 0,8	8,8	25,3
<b>Activités secondaires</b> .....	13,8	10,5	5,7	10,8	13,9
Industrie extractive .....	24,2	- 5,1	- 1,0	29,0	9,1
Energie et eau .....	15,2	19,3	6,0	14,3	19,8
Industrie manufacturière .....	11,7	8,6	9,5	8,8	14,3
Bâtiment et travaux publics .....	10,8	23,0	1,5	3,1	13,2

Variations en pourcentage par rapport à l'année précédente	1981	1982	1983 *	1984 *	1985 **
<b>Activités tertiaires</b> .....	12,9	14,3	6,2	13,4	11,5
Transports et communications .....	9,9	16,1	12,5	16,5	15,2
Autres services .....	15,0	13,1	8,5	14,4	14,8
Commerce .....	12,1	14,8	3,0	11,8	7,8
<b>Production intérieure brute</b> .....	8,5	17,6	4,6	11,5	15,0
<b>Administrations publiques</b> .....	15,8	15,9	8,3	5,5	8,3
<b>Produit intérieur brut</b> .....	9,4	17,4	5,0	10,7	14,2

\* Chiffres rectifiés.

\*\* Chiffres provisoires.

SOURCE: Ministère du plan

**A. 5 - Evolution du produit national brut**  
(Prix courants)

En millions de dirhams	1981	1982	1983 *	1984 *	1985 **
<b>Production intérieure brute</b> .....	66 779	78 549	82 140	91 625	105 382
<b>Valeur ajoutée des Administrations publiques</b> .....	9 958	11 539	12 495	13 182	14 276
<b>Revenu net de l'extérieur</b> .....	1 202	481	2 042	2 696	2 738
<b>Produit national brut</b> .....	77 939	90 569	96 677	107 503	122 396

\* Chiffres rectifiés.

\*\* Chiffres provisoires.

SOURCE: Ministère du plan

**A. 6 - Compte de biens et services**  
(Prix courants)

En millions de dirhams	1981	1982	1983 *	1984 *	1985 **
<b>RESSOURCES</b>					
<b>Produit national brut</b> .....	77 939	90 569	96 677	107 503	122 396
- Revenu net de l'extérieur .....	1 202	481	2 042	2 696	2 738
<b>Produit intérieur brut</b> .....	76 737	90 088	94 635	104 807	119 658
+ <b>Déficit en ressources</b> .....	10 537	11 907	7 951	11 185	9 954
Importations de biens et services non facteurs .....	26 826	30 429	29 099	38 004	41 953
Exportations de biens et services non facteurs .....	16 289	18 522	21 148	26 819	31 999
<b>Total des ressources disponibles</b> ..	87 274	101 995	102 586	115 992	129 612
<b>EMPLOIS</b>					
<b>Consommation finale privée</b> .....	53 318	61 785	64 120	73 945	84 744
Au Maroc .....	52 868	61 300	63 530	73 206	83 828
A l'étranger .....	450	485	590	739	916
<b>Consommation finale des Administrations publiques</b> .....	16 769	19 239	18 707	19 252	18 876
Traitements et salaires des fonctionnaires .....	10 400	12 059			
Achats de biens et services .....	6 369	7 180			
<b>Formation brute de capital fixe</b> .....	16 825	21 091	20 544	22 460	24 724
<b>Variation des stocks</b> .....	+ 362	- 120	- 785	+ 335	+ 1 268
<b>Total des emplois</b> .....	87 274	101 995	102 586	115 992	129 612
(Dépense nationale brute)					

\* Chiffres rectifiés.

\*\* Chiffres provisoires.

SOURCE: Ministère du plan

**A. 7 - Investissements et épargne**  
(Prix courants)

En millions de dirhams	1981	1982	1983 *	1984 *	1985 **
Formation brute de capital fixe	16 825	21 091	20 544	22 460	24 724
Variation des stocks	+ 362	- 120	- 785	+ 335	+1 268
<b>Investissements</b>	<b>17 187</b>	<b>20 971</b>	<b>19 759</b>	<b>22 795</b>	<b>25 992</b>
Déficit en ressources	10 537	11 907	7 951	11 185	9 954
<b>Epargne intérieure brute</b>	<b>6 650</b>	<b>9 064</b>	<b>11 808</b>	<b>11 610</b>	<b>16 038</b>
Revenu net de l'étranger	1 202	481	2 042	2 696	2 738
<b>Epargne nationale brute</b>	<b>7 852</b>	<b>9 545</b>	<b>13 850</b>	<b>14 306</b>	<b>18 776</b>

\* Chiffres rectifiés.  
\*\* Chiffres provisoires.

SOURCE: Ministère du plan

**A. 8 - Evolution des superficies, des récoltes et des rendements des céréales principales**

En milliers d'hectares, de quintaux et en quintaux à l'hectare	1983-1984			1984-1985		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Blé dur	1 123	11 713	10,4	1 115	13 416	12,0
Blé tendre	733	8 182	11,2	778	10 166	13,1
Orge	2 126	14 046	6,6	2 383	25 414	10,7
Maïs	384	2 640	6,9	401	3 210	8,0
<b>Total</b>	<b>4 366</b>	<b>36 581</b>	<b>8,4</b>	<b>4 677</b>	<b>52 206</b>	<b>11,2</b>

SOURCE: Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

**A. 9 - Commercialisation officielle des céréales (production locale)**

En milliers de quintaux	juin 83 - Mai 84	Juin 84 - Mai 85	Juin à décembre 85
Blé tendre	3 353	3 073	3 144
Blé dur	570	438	95
Orge	302	273	2 294
Maïs	553	567	610
<b>Total</b>	<b>4 778</b>	<b>4 351</b>	<b>6 143</b>

SOURCE: Office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses

**A. 10 - Evolution des superficies, des récoltes et des rendements des légumineuses**

En milliers d'hectares, de quintaux et en quintaux à l'hectare	1983-1984			1984-1985		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Fèves	190	1 223	6,4	212	1 945	9,2
Pois chiches	60	287	4,8	77	454	5,9
Petits pois	57	276	4,8	57	481	8,4
Lentilles	68	245	3,6	88	462	5,3
Divers	68	425	6,3	78	543	7,0
<b>Total</b>	<b>443</b>	<b>2 456</b>	<b>5,5</b>	<b>512</b>	<b>3 885</b>	<b>7,6</b>

SOURCE: Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

**A. 11 - Exportations de primeurs**

En milliers de tonnes	Oct. 82 - Sept. 83		Oct. 83 - Sept. 84		Oct. 84 - Sept. 85	
	France	Total	France	Total	France	Total
Tomates	47	64	63	89	72	94
Pommes de terre	37	39	45	50	44	48
Autres légumes	2	3	2	4	2	3
<b>Total</b>	<b>86</b>	<b>106</b>	<b>110</b>	<b>143</b>	<b>118</b>	<b>145</b>

SOURCE: Office de commercialisation et d'exportation

**A. 12 - Production et exportations d'agrumes**

En milliers de tonnes	Octobre 1982 - Juillet 1983			Octobre 1983 - Juillet 1984			Octobre 1984 - Juillet 1985		
	Production	Exportations		Production	Exportations		Production	Exportations	
		C.E.E.	Total		C.E.E.	Total		C.E.E.	Total
Oranges	672	284	443	747	208	389	685	231	403
Petits fruits	243	101	156	243	85	131	245	85	136
Divers	15	1	2	27	1	2	30	4	5
<b>Total</b>	<b>930</b>	<b>386</b>	<b>601</b>	<b>1 017</b>	<b>294</b>	<b>522</b>	<b>960</b>	<b>320</b>	<b>544</b>

SOURCE: Office de commercialisation et d'exportation

**A. 13 - Evolution des cultures de la betterave sucrière et de la production de sucre correspondante**

	Superficies récoltées (hectares)	Récolte (tonnes)	Rendement (tonnes/ha)	Production de sucre (tonnes)
<b>1983-1984 *</b>				
Gharb	20 350	851 620	41,8	117 800
Tadla	16 450	711 810	43,3	88 300
Doukkala	13 500	889 570	65,9	122 700
Moulouya	2 770	72 630	26,2	5 600
<b>Total</b>	<b>53 070</b>	<b>2 525 630</b>	<b>47,6</b>	<b>334 400</b>
<b>1984-1985</b>				
Gharb	19 920	502 760	25,2	73 900
Tadla	19 840	843 870	42,5	113 700
Doukkala	13 170	804 310	61,1	104 800
Moulouya	3 310	92 580	28,0	9 000
<b>Total</b>	<b>56 240</b>	<b>2 243 520</b>	<b>39,9</b>	<b>301 400</b>

\* Chiffres rectifiés.

SOURCE: Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

**A. 14 - Evolution des cultures de la canne à sucre et de la production de sucre correspondante**

	Superficie (en hectares)		Rendement (t/ha)	Production (en tonnes)			Production de sucre (tonnes)
	plantée	récoltée		usinée	boutures	Total	
<b>1983</b>							
Gharb	12 290	8 831	82,5	705 845	22 612	728 457	70 300
Moulouya	1 229	634	54,2	29 069	5 307	34 376	3 100
<b>Total</b>	<b>13 528</b>	<b>9 465</b>	<b>80,6</b>	<b>734 914</b>	<b>27 919</b>	<b>762 833</b>	<b>73 400</b>

	Superficie (en hectares)		Rendement (t/ha)	Production (en tonnes)			Production de sucre (tonnes)
	plantée	récoltée		usinée	boutures	Total	
<b>1984 *</b>							
Gharb .....	13 692	10 360	73,4	737 496	22 579	760 075	64 600
Moulouya .....	1 155	896	43,4	37 530	1 378	38 908	3 500
<b>Total ..</b>	<b>14 847</b>	<b>11 256</b>	<b>71,0</b>	<b>775 026</b>	<b>23 957</b>	<b>798 983</b>	<b>68 100</b>
<b>1985</b>							
Gharb .....	14 764	12 022	60,6	693 951	35 000	728 951	56 900
Moulouya .....	1 351	786	38,6	26 558	3 800	30 358	4 200
<b>Total ..</b>	<b>16 115</b>	<b>12 808</b>	<b>59,3</b>	<b>720 509</b>	<b>38 800</b>	<b>759 309</b>	<b>61 100</b>

\* Chiffres rectifiés.

SOURCE: Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

## A. 15 - Evolution des superficies, des récoltes et des rendements de coton brut (1)

En hectares, en quintaux et en quintaux à l'hectare	1983-1984			1984-1985		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Tadla .....	9 100	109 300	12,0	11 800	236 000	20,0
Doukkala .....	500	6 100	12,2	700	10 500	15,0
Gharb .....	-	-	-	100	2 600	26,0
<b>Total .....</b>	<b>9 600</b>	<b>115 400</b>	<b>12,0</b>	<b>12 600</b>	<b>249 100</b>	<b>19,8</b>

(1) Il s'agit de la production qui a commencé à la fin de la deuxième année citée.

SOURCE: Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

## A. 16 - Oléiculture (1)

En tonnes	1982-1983	1983-1984	1984-1985 **
Production d'olives .....	249 000	330 000*	340 000
Production d'huile .....	23 000	27 000	28 000

\* Chiffre rectifié.

\*\* Chiffres provisoires.

(1) Il s'agit de la production qui a commencé à la fin de la deuxième année citée.

SOURCE: Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

## A. 17 - Evolution des superficies, des récoltes et des rendements des oléagineux

En milliers d'hectares, de quintaux et en quintaux à l'hectare	1983-1984			1984-1985		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Tournesol .....	29	190	6,5	35	241	6,9
Arachide .....	25	354	14,2	24	290	12,1
<b>Total .....</b>	<b>54</b>	<b>544</b>	<b>10,1</b>	<b>59</b>	<b>531</b>	<b>9,0</b>

SOURCE: Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

## A. 18 - Production de vins

En milliers d'hectolitres	1983	1984	1985
Meknes - Fes .....	277	279	195
Kenitra .....	73	36	34
Casablanca .....	30	36	48
Oujda .....	56	44	27
<b>Total .....</b>	<b>436</b>	<b>395</b>	<b>304</b>

SOURCE: Office de commercialisation et d'exportation

## A. 19 - Elevage

## - Recensement du cheptel -

En milliers de têtes	1983	1984	1985
Bovins .....	2 331	2 296	2 604
Ovins .....	9 272	9 587	11 084
Caprins .....	4 054	3 875	4 591
<b>Total .....</b>	<b>15 657</b>	<b>15 758</b>	<b>18 279</b>

## - Abattages contrôlés -

En milliers de têtes et en tonnes	Bovins		Ovins		Caprins		Total	
	Nombre	Poids	Nombre	Poids	Nombre	Poids	Nombre	Poids
1983	653	88 077	2 859	35 224	870	8 561	4 382	131 862
1984 *	527	74 448	2 976	41 562	860	8 783	4 363	124 793
1985	496	75 676	2 857	39 565	904	8 614	4 257	123 855

\* Chiffres rectifiés.

SOURCE: Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

## A. 20 - Pêches maritimes

En tonnes	1983	1984 *	1985 **
<b>Production</b> .....	<b>438 600</b>	<b>462 200</b>	<b>475 500</b>
- Pêche côtière .....	353 100	368 100	346 000
- Pêche hauturière .....	85 500	94 100	129 500
<b>Consommation locale</b> .....	<b>106 100</b>	<b>134 000</b>	<b>140 600</b>
<b>Exportations</b> .....	<b>159 300</b>	<b>163 000</b>	<b>160 900</b>
- Poisson frais et congelé .....	19 800	28 900	42 800
- Crustacés et mollusques .....	72 800	73 700	62 800
- Conserves .....	52 000	50 200	55 300
- Sous-produits .....	14 700	10 200	-

\* Chiffres rectifiés.

\*\* Chiffres provisoires.

SOURCE: Ministère des pêches maritimes et de la marine marchande

## A. 21 - Evolution de la production et des exportations des principaux produits miniers

En milliers de tonnes	Production				Exportations			
	1982	1983	1984*	1985**	1982	1983	1984*	1985**
Anthracite .....	735,0	751,0	837,5	774,5	28,3	37,5	65,7	63,2
Pétrole brut .....	15,2	17,7	16,6	22,2	-	-	-	-
<b>Indice d'extraction (1)</b> (base 100 en 1978)	<b>101</b>	<b>110</b>	<b>116</b>	<b>114</b>	-	-	-	-
Phosphates secs .....	17 834,9	19 842,3	21 351,4	20 844,7	13 976,0	14 654,3	14 951,3	14 789,8
Barytine .....	515,7	288,4	561,3	463,4	384,1	359,3	577,7	550,0
Minerai de fer .....	223,8	173,0	163,0	190,5	234,0	150,6	116,5	148,2
Minerai de plomb .....	148,0	138,8	143,6	153,6	55,7	63,9	78,9	50,2
Manganèse chimique .....	96,5	73,5	59,1	43,7	81,9	57,7	65,8	51,3
Minerai de cuivre .....	62,8	69,5	64,8	59,2	59,0	67,1	68,0	57,1
Fluorine .....	50,2	60,3	65,9	74,4	60,5	54,0	78,1	64,8
Minerai de zinc .....	22,4	14,6	20,2	27,2	16,4	13,9	22,1	26,1
Minerai d'antimoine .....	2,0	1,0	2,1	1,7	1,7	1,1	2,2	1,7

(1) Cet indice ne concerne que les phosphates secs, les minerais de pyrrhotine, de fer, de plomb, de zinc, de barytine, de fluorine, de manganèse chimique, de cobalt et de cuivre - les substances à usage énergétique telles que l'anthracite et le pétrole sont comprises dans l'indice de l'énergie.

\* Chiffres rectifiés.

\*\* Chiffres provisoires.

SOURCE: Ministère de l'énergie et des mines

## A. 22 - Evolution des valeurs des principales productions minières (carreau-mine) (1)

En milliers de dirhams	1981	1982	1983	1984*	1985**	en % du total 1985
Phosphates .....	3 736 457	3 566 976	3 002 784	3 685 255	4 492 710	83,3
Minerai de plomb .....	310 920	273 162	258 826	309 058	303 019	5,6
Minerai de cuivre .....	47 785	120 970	180 610	172 015	183 447	3,4
Eaux minérales .....	56 970	49 650	73 977	79 039	93 062	1,7
Fluorine .....	47 223	38 503	58 310	48 436	66 927	1,2
Manganèse chimique .....	51 417	58 576	51 760	52 328	45 677	0,9
Barytine .....	51 223	72 835	39 924	83 786	67 180	1,3
Minerai de fer .....	4 388	14 574	15 665	12 895	16 195	0,3
Minerai de zinc .....	17 982	22 849	24 164	39 129	52 461	1,0
Divers (2) .....	156 359	111 248	37 658	44 526	69 890	1,3
<b>Total .....</b>	<b>4 480 724</b>	<b>4 329 343</b>	<b>3 743 678</b>	<b>4 526 467</b>	<b>5 390 568</b>	<b>100</b>

(1) Le prix carreau-mine est égal au prix FOB de la tonne de minerai, diminué des frais de transport, de chargement et de déchargement occasionnés par le transfert du carreau de la mine jusqu'au port d'embarquement.

(2) A l'exclusion du plomb métal et de l'argent métal et non compris l'anthracite, le pétrole et le gaz naturel, ces substances étant comptabilisées dans la production du secteur énergétique.

\* Chiffres rectifiés.

\*\* Chiffres provisoires.

SOURCE: Ministère de l'énergie et des mines

## A. 23 - Evolution des indices de la production d'énergie

(Base 100 en 1978)	1982	1983*	1984*	1985**	1985 1984 %
<b>Indice général .....</b>	<b>141</b>	<b>148</b>	<b>156</b>	<b>160</b>	<b>2,6</b>
Electricité .....	136	146	151	161	6,6
Charbon extraction .....	102	104	116	108	- 6,9
Pétrole raffinage .....	147	154	162	165	1,9

\* Chiffres rectifiés.

\*\* Chiffres provisoires.

SOURCE: Ministère du plan

## A. 24 - Evolution de la production d'énergie

	Unités	1982	1983	1984*	1985**	1985 1984 %
Production d'anthracite ..	1 000 t	735,0	751,0	837,5	774,5	- 7,5
Production de pétrole brut	1 000 t	15,2	17,7	16,6	22,2	33,7
Production de gaz naturel	millions m <sup>3</sup>	78,8	83,2	82,9	86,6	4,5
Production nette d'énergie électrique .....	MkW/h	5 691,3	6 185,3	6 400,6	6 829,0	6,7
- origine hydraulique .....	»	535,1	465,5	351,8	470,3	33,7
- origine thermique .....	»	5 156,2	5 719,8	6 048,8	6 358,7	5,1

\* Chiffres rectifiés.

\*\* Chiffres provisoires.

SOURCE: Ministère de l'énergie et des mines  
Office national de l'électricité

## A. 25 - Evolution de la balance énergétique

En milliers de «tonnes équivalent pétrole» (T.E.P.)	1982		1983		1984*		1985**	
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%
<b>Consommation</b>								
Charbon .....	438	9,3	560	11,5	507	10,3	662	12,9
Produits pétroliers (1) .....	4 085	86,3	4 117	84,6	4 267	86,5	4 287	83,4
Gaz naturel .....	60	1,3	63	1,3	63	1,3	66	1,3
Electricité hydraulique .....	149	3,1	125	2,6	95	1,9	126	2,4
<b>Total .....</b>	<b>4 732</b>	<b>100</b>	<b>4 865</b>	<b>100</b>	<b>4 932</b>	<b>100</b>	<b>5 141</b>	<b>100</b>
<b>dont fournis localement:</b>								
Anthracite .....	396	64,0	374	64,7	363	67,6	367	63,4
Pétrole et gaz naturel .....	74	12,0	79	13,7	79	14,7	86	14,8
Electricité hydraulique .....	149	24,0	125	21,6	95	17,7	126	21,8
<b>Total .....</b>	<b>619</b>	<b>100</b>	<b>578</b>	<b>100</b>	<b>537</b>	<b>100</b>	<b>579</b>	<b>100</b>
<b>Déficit énergétique .....</b>	<b>4 113</b>		<b>4 287</b>		<b>4 395</b>		<b>4 562</b>	
en pourcentage de la consommation globale .....		86,9		88,1		89,1		88,7

\* Chiffres rectifiés.

\*\* Chiffres provisoires.

(1) A l'exclusion des produits pétroliers non énergétiques (bitumes, lubrifiants).

SOURCE: Ministère de l'énergie et des mines

## A. 26 - Evolution de la consommation d'énergie

	1982	1983	1984*	1985**	1985 1984 %
<b>Produits pétroliers</b>					
Produits blancs (1 000 m <sup>3</sup> )					
Essence ordinaire .....	170,4	158,0	151,3	144,9	- 4,2
Essence super .....	304,4	314,8	314,5	305,5	- 2,9
Pétrole lampant .....	70,0	78,5	74,0	76,5	+ 3,4
Carbureacteur .....	242,6	250,9	260,9	279,6	+ 7,2
Gas-oil .....	1 433,8	1 413,8	1 423,4	1 434,2	+ 0,8
Produits noirs (1 000 t)					
Fuel-oil (1) .....	1 953,0	1 964,9	2 089,7	2 066,6	- 1,1
Gaz liquéfiés (1 000 t)					
Butane .....	295,4	317,6	332,5	355,2	+ 6,8
Propane .....	20,0	20,2	21,0	23,5	+ 11,9
Electricité (millions kWh),	5 048,0	5 528,1	5 706,5	6 112,0	+ 7,1
<b>Charbon (1 000 t) (1)</b>					
Anthracite .....	706,8	667,1	648,7	654,7	+ 0,9
Charbon importé .....	64,5	281,9	218,0	448,2	+105,6

\* Chiffres rectifiés.

\*\* Chiffres provisoires.

(1) Y compris les besoins des centrales thermiques.

SOURCE: Ministère de l'énergie et des mines  
Office national de l'électricité

## A. 27 - Evolution des indices de la production industrielle

(Base 100 en 1978)	Pondération	1980	1981	1982	1983	1984	1985	$\frac{1985}{1984}$ %
<b>Ensemble des industries de transformation</b> ..... (sauf bâtiment et travaux publics)	<b>1 000</b>	<b>107</b>	<b>107</b>	<b>110</b>	<b>116</b>	<b>114</b>	<b>115</b>	<b>0,9</b>
Industries alimentaires .....	233	116	115	117	125	127	125	- 1,6
Boissons et tabacs .....	181	102	103	96	101	108	107	- 0,9
Articles textiles .....	116	98	94	109	113	100	115	15
Cuir et chaussures en cuir .....	23	119	117	145	136	141	137	- 2,8
Bois et articles en bois .....	24	114	113	106	104	114	105	- 7,9
Papier et carton .....	26	116	117	110	114	101	109	7,9
Transformation des minéraux des carrières .....	81	110	116	119	119	106	107	0,9
Produits de l'industrie métallurgique .....	7	122	117	107	118	114	100	- 12,3
Ouvrages en métaux .....	84	89	90	83	88	79*	73	- 7,6
Matériel de transport .....	55	68	63	62	61	35	48	37,1
Matériel électrique et électronique .....	24	137	144	129	128	113	128	13,3
Produits de la chimie et parachimie .....	99	125	137	161	195	206	198	- 3,9
Articles en caoutchouc et plastique .....	47	100	84	84	83	80	82	2,5

\* Chiffre rectifié.

SOURCE: Ministère du plan

## A. 28 - Evolution des entrées de touristes

	1981	1982	1983	1984	1985	$\frac{1985}{1984}$ %
<b>Tourisme de séjour</b> .....	<b>1 567 074</b>	<b>1 815 408</b>	<b>1 877 372</b>	<b>1 936 020</b>	<b>2 180 106</b>	<b>+ 12,6</b>
<b>A. Touristes de nationalité étrangère</b> .....	<b>1 205 886</b>	<b>1 287 809</b>	<b>1 283 300</b>	<b>1 335 041</b>	<b>1 536 563</b>	<b>+ 15,1</b>
Europe .....	<b>984 506</b>	<b>1 045 704</b>	<b>1 023 639</b>	<b>1 006 187</b>	<b>1 149 329</b>	<b>+ 14,2</b>
Français .....	347 565	399 031	370 380	365 725	401 392	+ 9,8
Espagnols .....	165 386	184 039	191 477	172 506	198 102	+ 14,8
Britanniques .....	150 421	150 694	148 043	144 361	155 007	+ 7,4
Allemands .....	129 491	119 172	126 064	134 139	162 799	+ 21,4
Autres .....	191 643	192 768	187 675	189 456	232 029	+ 22,5
Pays arabes .....	<b>72 172</b>	<b>85 124</b>	<b>99 165</b>	<b>151 358</b>	<b>202 556</b>	<b>+ 33,8</b>
Maghreb .....	37 345	37 402	56 898	102 493	149 877	+ 46,2
Pays d'Amérique .....	<b>101 992</b>	<b>107 325</b>	<b>114 195</b>	<b>131 117</b>	<b>137 188</b>	<b>+ 4,6</b>
Etats-Unis .....	73 272	79 223	90 576	104 704	100 735	- 3,8
Autres pays .....	<b>47 216</b>	<b>49 656</b>	<b>46 301</b>	<b>46 379</b>	<b>47 490</b>	<b>+ 2,4</b>
<b>B. Marocains résidant à l'étranger</b> .....	<b>361 188</b>	<b>527 599</b>	<b>594 072</b>	<b>600 979</b>	<b>643 543</b>	<b>+ 7,1</b>
<b>Tourisme de croisière</b> .....	<b>79 536</b>	<b>88 327</b>	<b>73 712</b>	<b>72 062</b>	<b>73 334</b>	<b>+ 1,8</b>
<b>Total</b> .....	<b>1 646 610</b>	<b>1 903 735</b>	<b>1 951 084</b>	<b>2 008 082</b>	<b>2 253 440</b>	<b>+ 12,2</b>

SOURCE: Ministère du tourisme

**A. 29 - Evolution de l'indice du coût de la vie (210 articles)**  
(Base 100: mai 1972 - avril 1973)

	1984		1985												Variation en %		
	Moy. annuelle	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moy. annuelle	Déc. 85 / Déc. 84	1985* / 1984*
Alimentation .....	332,6	337,9	342,5	344,6	353,3	352,9	353,1	350,4	348,1	350,8	368,9	373,5	377,6	380,8	358,0	+ 12,7	+ 7,6
Habillement .....	250,4	261,5	262,7	264,5	264,3	266,2	265,3	267,6	268,1	267,8	269,0	271,6	272,8	273,7	267,8	+ 4,7	+ 6,9
Habitation .....	258,6	265,9	267,6	269,6	270,6	272,5	274,9	276,1	277,0	277,8	280,0	283,1	284,3	285,4	276,6	+ 7,3	+ 7,0
Entretien, hygiène et soins ..	232,5	245,0	245,2	247,1	248,3	248,5	249,7	250,2	251,1	252,4	253,2	253,7	254,0	255,8	250,8	+ 4,4	+ 7,9
Transports, loisirs et divers ..	334,7	353,5	346,3	349,3	354,9	355,6	359,5	361,8	363,1	368,5	372,1	376,1	378,4	379,1	363,7	+ 7,2	+ 8,7
<b>Indice général .....</b>	<b>310,5</b>	<b>319,5</b>	<b>321,0</b>	<b>323,1</b>	<b>329,1</b>	<b>329,5</b>	<b>330,6</b>	<b>329,9</b>	<b>329,1</b>	<b>331,8</b>	<b>342,7</b>	<b>346,5</b>	<b>349,5</b>	<b>351,6</b>	<b>334,5</b>	<b>+ 10,0</b>	<b>+ 7,7</b>

Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente *	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Alimentation .....	+ 7,9	+ 14,9	+ 13,0	+ 4,8	+ 13,0	+ 7,6
Habillement .....	+ 4,6	+ 6,8	+ 5,7	+ 5,2	+ 9,0	+ 6,9
Habitation .....	+ 12,1	+ 8,5	+ 6,4	+ 7,8	+ 10,2	+ 7,0
Entretien, hygiène et soins .....	+ 6,0	+ 8,3	+ 11,0	+ 10,2	+ 10,0	+ 7,9
Transports, loisirs et divers .....	+ 15,1	+ 11,3	+ 7,6	+ 8,9	+ 14,0	+ 8,7
<b>Indice général .....</b>	<b>+ 9,4</b>	<b>+ 12,5</b>	<b>+ 10,5</b>	<b>+ 6,2</b>	<b>+ 12,5</b>	<b>+ 7,7</b>

\* Moyenne annuelle.

SOURCE: Ministère du plan

**A. 30 - Evolution de l'indice des prix de gros (231 articles)**  
(Base 100 = 1977)

	1984		1985												Variation en %		
	Moy. annuelle	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moy. annuelle	Déc. 85 / Déc. 84	1985* / 1984*
<b>Secteur agricole .....</b>	<b>207,3</b>	<b>218,9</b>	<b>223,7</b>	<b>219,9</b>	<b>225,1</b>	<b>229,2</b>	<b>228,6</b>	<b>229,6</b>	<b>227,2</b>	<b>230,1</b>	<b>227,5</b>	<b>228,4</b>	<b>234,3</b>	<b>239,3</b>	<b>228,6</b>	<b>+ 9,3</b>	<b>+ 10,3</b>
Céréales et légumineuses sèches .....	193,1	212,0	210,7	213,3	210,1	209,8	212,2	209,8	210,6	207,9	212,9	216,9	218,3	224,8	213,1	+ 6,0	+ 10,4
Cultures industrielles et oléagineuses ..	197,8	216,4	217,4	218,4	220,5	232,5	234,2	236,9	240,8	237,5	236,8	239,6	245,5	248,1	234,0	+ 14,6	+ 18,3
Cultures maraîchères .....	223,9	249,9	250,8	251,0	257,8	261,2	262,3	263,0	260,4	255,7	249,2	251,5	250,8	254,6	255,7	+ 1,9	+ 14,2
Produits de l'arboriculture et de la viticulture .....	276,2	280,7	280,8	290,3	293,9	297,8	320,4	324,3	313,8	303,4	303,3	292,3	299,3	331,2	304,3	+ 18,0	+ 10,2
Produits de l'élevage .....	166,3	170,4	167,5	168,4	178,5	185,8	174,1	175,7	162,2	172,3	164,6	167,5	180,3	177,5	172,9	+ 4,2	+ 4,0
Produits de la sylviculture .....	214,1	213,5	222,4	224,1	216,8	217,7	218,3	219,2	220,1	225,3	225,0	225,2	224,6	227,7	222,2	+ 6,6	+ 3,8
Produits de la pêche .....	243,6	246,0	300,0	232,7	260,2	256,3	239,5	239,6	256,6	289,6	279,6	279,4	290,6	284,1	267,4	+ 15,5	+ 9,8
<b>Secteur industriel .....</b>	<b>204,9</b>	<b>212,3</b>	<b>213,5</b>	<b>215,2</b>	<b>217,4</b>	<b>219,3</b>	<b>219,6</b>	<b>221,1</b>	<b>222,0</b>	<b>223,1</b>	<b>231,3</b>	<b>232,2</b>	<b>233,3</b>	<b>235,6</b>	<b>223,6</b>	<b>+ 11,0</b>	<b>+ 9,1</b>
Energie .....	285,6	304,6	304,6	304,7	304,7	310,8	316,5	316,5	316,5	316,5	316,5	316,5	316,5	316,5	313,1	+ 3,9	+ 9,6
Industries alimentaires .....	194,0	197,6	199,5	202,8	205,6	207,7	206,0	206,4	206,8	208,7	224,5	224,5	225,3	226,8	212,1	+ 14,8	+ 9,3
Habillement et textiles .....	164,8	174,5	174,9	174,9	174,9	174,7	174,0	174,0	174,2	174,2	174,1	177,4	177,4	188,2	176,1	+ 7,9	+ 6,9
Industries métallurgiques .....	211,9	222,2	223,6	223,8	228,7	228,6	228,6	234,0	237,4	237,8	245,7	247,3	248,7	250,7	236,2	+ 12,8	+ 11,5
Autres industries légères .....	204,9	210,0	210,6	212,4	213,0	215,6	218,5	220,4	220,7	222,0	223,7	224,9	227,6	228,1	219,8	+ 8,6	+ 7,3
<b>Ensemble .....</b>	<b>205,9</b>	<b>214,9</b>	<b>217,5</b>	<b>217,1</b>	<b>220,4</b>	<b>223,2</b>	<b>223,2</b>	<b>224,5</b>	<b>224,0</b>	<b>225,8</b>	<b>229,8</b>	<b>230,7</b>	<b>233,7</b>	<b>237,1</b>	<b>225,6</b>	<b>+ 10,3</b>	<b>+ 9,6</b>

\* Moyenne annuelle.

SOURCE: Ministère du plan

## A. 31 - Balance du commerce extérieur

En milliers de tonnes et en millions de dirhams	1983		1984		1985 *	
	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur
Importations C.A.F. ....	10 675	25 591	12 170	34 396	12 350	38 675
Exportations F.O.B. ....	18 546	14 724	19 744	19 110	19 511	21 740
Solde .....	+ 7 871	-10 867	+ 7 574	-15 286	+ 7 161	-16 935
Couverture en % .....	-	57,5	-	55,6	-	56,2

\* Chiffres provisoires.

SOURCE: Office des changes

## A. 32 - Importations C.A.F.

En milliers de tonnes et en millions de dirhams	1984			1985 *		
	Tonnage	Valeur	%	Tonnage	Valeur	%
<b>Alimentation, boissons, tabacs</b> .....	<b>3 140</b>	<b>5 817</b>	<b>16,9</b>	<b>2 507</b>	<b>5 106</b>	<b>13,2</b>
<b>Energie et lubrifiants</b> .....	<b>4 976</b>	<b>8 992</b>	<b>26,1</b>	<b>5 693</b>	<b>10 810</b>	<b>28,0</b>
Huile brute de pétrole .....	4 581	8 394	24,4	5 025	9 931	25,7
<b>Produits bruts</b> .....	<b>2 221</b>	<b>4 541</b>	<b>13,2</b>	<b>2 332</b>	<b>6 047</b>	<b>15,6</b>
d'originale animale et végétale .....	704	2 668	7,8	757	3 276	8,5
d'origine minérale .....	1 517	1 873	5,4	1 575	2 771	7,1
<b>Demi-produits</b> .....	<b>1 602</b>	<b>6 494</b>	<b>18,9</b>	<b>1 582</b>	<b>7 422</b>	<b>19,2</b>
<b>Produits finis</b> .....	<b>231</b>	<b>8 552</b>	<b>24,9</b>	<b>236</b>	<b>9 290</b>	<b>24,0</b>
biens d'équipement .....	171	6 460	18,8	171	6 532	16,9
agricoles .....	(7)	(215)	(0,6)	(12)	(382)	(1,0)
industriels .....	(164)	(6 245)	(18,2)	(159)	(6 150)	(15,9)
biens de consommation .....	60	2 092	6,1	65	2 758	7,1
<b>Total</b> .....	<b>12 170</b>	<b>34 396</b>	<b>100</b>	<b>12 350</b>	<b>38 675</b>	<b>100</b>

\* Chiffres provisoires.

SOURCE: Office des changes

## A. 33 - Importations par principaux produits

En millions de dirhams	1981	1982	1983	1984	1985 *
<b>Alimentation, boissons, tabacs</b> .....	<b>4 613,3</b>	<b>3 495,5</b>	<b>3 796,3</b>	<b>5 817,0</b>	<b>5 106,0</b>
Blé .....	2 043,7	1 443,6	1 834,2	3 324,0	2 579,0
Sucre .....	1 053,7	518,6	412,8	481,8	398,2
Produits laitiers .....	349,3	458,4	357,1	296,1	292,5
Thé .....	278,4	210,6	268,9	479,5	551,7
Café .....	96,6	110,1	109,0	172,5	203,8
Tabacs .....	215,0	147,3	257,8	311,5	323,6
Autres produits .....	576,6	606,9	556,5	751,6	757,2
<b>Energie et lubrifiants</b> .....	<b>6 124,4</b>	<b>7 065,6</b>	<b>7 028,7</b>	<b>8 991,8</b>	<b>10 809,7</b>
Huile brute de pétrole .....	5 624,3	6 591,8	6 330,4	8 395,7	9 931,3
Autres produits .....	500,1	473,8	698,3	596,1	878,4
<b>Produits bruts</b> .....	<b>2 457,0</b>	<b>3 039,0</b>	<b>3 206,3</b>	<b>4 541,1</b>	<b>6 046,6</b>
Huiles et graines oléagineuses .....	537,6	640,6	643,7	1 131,6	1 532,4
Bois bruts .....	469,7	536,8	434,6	652,3	718,4
Fibres textiles artificielles et synthétiques .....	266,7	325,0	315,9	425,9	488,9
Soufre brut .....	588,9	829,2	1 043,1	1 445,4	2 268,2
Autres produits .....	594,1	707,4	768,0	885,9	1 038,7

En millions de dirhams	1981	1982	1983	1984	1985 *
<b>Demi-produits</b> .....	<b>3 890,3</b>	<b>4 836,2</b>	<b>4 933,6</b>	<b>6 494,4</b>	<b>7 422,5</b>
Fils, barres, palplanches profilés en fer ou en acier .....	587,6	762,8	681,9	724,0	390,7
Plâts, tôles, feuillards en fer ou en acier .....	386,2	465,7	458,9	581,7	760,8
Produits chimiques, engrais, matières colorantes, désinfectants .....	991,9	1 247,6	1 335,9	1 610,4	1 979,0
Matières plastiques artificielles .....	281,4	369,0	399,8	474,8	634,8
Fils de fibres synthétiques et artificiels pour tissage .....	240,6	272,8	272,0	358,4	443,2
Papiers et cartons .....	231,9	261,2	280,6	367,1	428,1
Accessoires de tuyauterie .....	96,2	116,8	113,9	392,6	82,8
Or industriel .....	-	-	2,0	-	-
Autres produits .....	1 074,5	1 340,3	1 388,6	1 985,4	2 703,1
<b>Biens d'équipement</b> .....	<b>3 860,1</b>	<b>5 738,5</b>	<b>4 853,8</b>	<b>6 459,5</b>	<b>6 532,5</b>
Agricultures .....	134,0	355,5	294,5	214,5	382,1
Industriels .....	3 726,1	5 383,0	4 559,3	6 245,0	6 150,4
<b>Biens de consommation</b> .....	<b>1 510,0</b>	<b>1 815,5</b>	<b>1 772,5</b>	<b>2 091,7</b>	<b>2 757,8</b>
Voitures de tourisme (C.K.D. et importations directes) .....	201,3	292,7	309,3	281,8	373,7
Parties et pièces détachées pour voitures de tourisme .....	107,5	115,6	107,4	119,3	152,3
Appareils récepteurs de radio et de télévision .....	128,7	173,4	154,4	189,2	192,7
Médicaments .....	150,7	198,7	191,4	223,6	279,6
Autres produits .....	921,8	1 035,1	1 010,0	1 277,8	1 759,5
<b>Total</b> .....	<b>22 455,1</b>	<b>25 990,3</b>	<b>25 591,2</b>	<b>34 395,5</b>	<b>38 675,1</b>

\* Chiffres provisoires.

SOURCE: Office des changes

## A. 34 - Exportations F.O.B.

En milliers de tonnes et en millions de dirhams	1984			1985 *		
	Tonnage	Valeur	%	Tonnage	Valeur	%
<b>Alimentation, boissons, tabacs</b> .....	<b>1 163</b>	<b>4 283</b>	<b>22,4</b>	<b>1 128</b>	<b>5 495</b>	<b>25,3</b>
<b>Energie et lubrifiants</b> .....	<b>396</b>	<b>756</b>	<b>4,0</b>	<b>363</b>	<b>845</b>	<b>3,9</b>
<b>Produits bruts</b> .....	<b>16 422</b>	<b>5 975</b>	<b>31,3</b>	<b>16 168</b>	<b>6 261</b>	<b>28,8</b>
d'originale animale et végétale .....	111	460	2,4	113	574	2,6
d'origine minérale .....	16 311	5 515	28,9	16 055	5 687	26,2
<b>Demi-produits</b> .....	<b>1 720</b>	<b>5 131</b>	<b>26,8</b>	<b>1 802</b>	<b>5 286</b>	<b>24,3</b>
<b>Produits finis</b> .....	<b>43</b>	<b>2 965</b>	<b>15,5</b>	<b>50</b>	<b>3 853</b>	<b>17,7</b>
biens d'équipement .....	5	127	0,7	7	165	0,7
biens de consommation .....	38	2 838	14,8	43	3 688	17,0
<b>Total</b> .....	<b>19 744</b>	<b>19 110</b>	<b>100</b>	<b>19 511</b>	<b>21 740</b>	<b>100</b>

\* Chiffres provisoires.

SOURCE: Office des changes

## A. 35 - Exportations par principaux produits

En millions de dirhams	1981	1982	1983	1984	1985 *
<b>Alimentation, boissons, tabacs</b> .....	<b>3 040,0</b>	<b>3 018,7</b>	<b>3 724,0</b>	<b>4 283,1</b>	<b>5 494,8</b>
Agrumes .....	1 072,1	1 086,5	1 102,2	1 057,4	1 492,7
Primeurs .....	334,0	321,9	451,8	524,5	605,1
Poissons en conserve .....	464,9	400,0	498,4	554,6	722,3
Poissons frais .....	234,5	242,4	194,2	327,6	513,6
Crustacés, mollusques et coquillages .....	248,6	288,3	681,3	881,1	982,5
Conserves de légumes et de fruits .....	284,2	311,8	396,7	435,2	561,3
Jus de fruits et de légumes .....	39,8	64,0	57,1	161,2	251,3
Autres produits .....	361,9	303,8	342,3	341,5	366,0
<b>Energie et lubrifiants</b> .....	<b>543,2</b>	<b>529,1</b>	<b>584,2</b>	<b>755,8</b>	<b>845,1</b>
<b>Produits bruts d'origine animale et végétale</b> .....	<b>337,4</b>	<b>272,4</b>	<b>373,5</b>	<b>459,9</b>	<b>573,7</b>
Pâte à papier .....	124,8	100,8	124,0	200,7	145,7
Plantes et parties de plantes .....	29,1	27,4	37,2	53,1	84,8
Agar-agar .....	18,0	14,4	13,9	44,9	54,6
Autres produits .....	165,5	129,8	198,4	161,2	288,6
<b>Produits d'origine minérale</b> .....	<b>4 487,3</b>	<b>4 113,8</b>	<b>4 012,2</b>	<b>5 515,2</b>	<b>5 687,4</b>
Phosphates .....	3 826,6	3 444,9	3 331,3	4 619,3	4 816,0
Minerai de plomb .....	208,1	120,4	154,5	198,3	159,5
Minerai de cuivre .....	50,6	128,1	183,0	191,5	210,0
Sulfate de barium .....	119,3	132,6	119,2	180,2	157,4
Autres produits .....	282,7	287,8	224,2	325,9	344,5
<b>Demi-produits</b> .....	<b>2 096,0</b>	<b>2 661,4</b>	<b>3 776,8</b>	<b>5 131,0</b>	<b>5 286,2</b>
Acide phosphorique .....	1 341,6	1 585,9	2 127,6	3 515,9	3 132,3
Engrais naturels et chimiques .....	287,8	466,6	920,4	760,1	1 202,1
Plomb métal .....	144,6	176,3	161,4	166,4	221,4
Autres produits .....	322,0	432,6	567,4	688,6	730,4
<b>Produits finis</b> .....	<b>1 498,7</b>	<b>1 844,3</b>	<b>2 253,5</b>	<b>2 964,5</b>	<b>3 852,9</b>
Vêtements confectionnés .....	420,0	548,6	683,0	1 031,6	1 302,4
Tapis .....	301,9	293,6	373,6	394,6	394,5
Articles de bonneterie .....	156,4	193,1	239,3	323,3	469,1
Chaussures .....	103,3	167,8	194,2	229,3	324,8
Autres produits .....	517,1	641,2	763,4	985,7	1 362,1
<b>Total</b> .....	<b>12 002,6</b>	<b>12 439,7</b>	<b>14 724,2</b>	<b>19 109,5</b>	<b>21 740,1</b>

\* Chiffres provisoires.

SOURCE: Office des changes

## A. 36 - Répartition des échanges par zones géographiques et monétaires

En millions de dirhams	Importations C. A. F.		Exportations F. O. B.		Soldes	
	1984	1985 *	1984	1985 *	1984	1985 *
	<b>Communauté économique européenne</b>	<b>11 276</b>	<b>15 156</b>	<b>9 669</b>	<b>10 756</b>	<b>- 1 607</b>
France	6 289	8 813	4 153	5 128	- 2 136	- 3 685
Allemagne fédérale	1 487	2 011	1 343	1 504	- 144	- 507
Italie	1 354	1 538	1 155	1 194	- 199	- 344
Grande-Bretagne	757	1 040	721	719	- 36	- 321
Pays-Bas	526	673	1 005	794	+ 479	+ 121
U. E. belgo-luxembourgeoise	702	830	945	954	+ 243	+ 124
Autres pays de la C.E.E.	161	251	347	463	+ 186	+ 212
<b>Autres principaux pays partenaires</b>	<b>18 095</b>	<b>16 333</b>	<b>4 324</b>	<b>5 342</b>	<b>-13 771</b>	<b>-10 991</b>
Espagne	3 036	2 735	1 442	1 606	- 1 594	- 1 129
Pays arabes	8 006	8 444	1 092	1 378	- 6914	- 7 066
Etat-Unis	4 287	2 367	289	303	- 3 998	- 2 064
Union soviétique	1 363	1 542	413	731	- 950	- 811
Japon	1 067	919	752	936	- 315	+ 17
Pologne	336	326	336	388	-	+ 62
<b>Divers</b>	<b>5 025</b>	<b>7 186</b>	<b>5 117</b>	<b>5 642</b>	<b>+ 92</b>	<b>- 1 544</b>
<b>Total</b>	<b>34 396</b>	<b>38 675</b>	<b>19 110</b>	<b>21 740</b>	<b>-15 286</b>	<b>-16 935</b>
dont: Zone franc	6 619	9 644	4 427	5 544	- 2 192	- 4 100
Zone de convertibilité	27 747	29 003	14 640	16 129	-13 107	-12 874
Zone bilatérale	30	28	43	67	+ 13	+ 39

\* Chiffres provisoires.

SOURCE: Office des changes

## A. 37 - Balance des paiements avec l'étranger

En millions de dirhams	1984			1985 *		
	Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes
<b>A. Biens et services</b>	<b>26 909,1</b>	<b>43 888,3</b>	<b>-16 979,2</b>	<b>32 197</b>	<b>50 100</b>	<b>-17 903</b>
1. Marchandises F. O. B.	19 040,7	31 443,4	-12 402,7	21 584	35 350	-13 766
2. Frais de transport et d'assurance sur expéditions internationales	1 078,6	3 111,5	- 2 032,9	1 280	3 500	- 2 220
3. Autres transports	448,2	253,2	+ 195,0	660	273	+ 387
4. Voyages	4 220,0	620,0	+ 3 600,0	6 100	890	+ 5 210
5. Revenus des investissements	143,7	5 211,5	- 5 067,8	155	6 100	- 5 945
6. Transactions gouvernementales	589,5	2 669,3	- 2 079,8	687	3 400	- 2 713
7. Autres services	1 388,4	579,4	+ 809,0	1 731	587	+ 1 144
<b>B. Paiements de transferts</b>	<b>8 866,5</b>	<b>677,0</b>	<b>+ 8 189,5</b>	<b>11 299</b>	<b>606</b>	<b>+10 693</b>
8. Privés	8 312,7	322,7	+ 7 990,0	10 628	250	+10 378
9. Publics	553,8	354,3	+ 199,5	671	356	+ 315
<b>Compte courant (A+B)</b>	<b>35 775,6</b>	<b>44 565,3</b>	<b>- 8 789,7</b>	<b>43 496</b>	<b>50 706</b>	<b>- 7 210</b>
<b>C. Capitaux non monétaires</b>	<b>10 776,5</b>	<b>2 561,3</b>	<b>+ 8 215,2</b>	<b>10 152</b>	<b>2 745</b>	<b>+ 7 407</b>
Privés	1 681,2	264,8	+ 1 416,4	1 937	-	+ 1 937
10. Crédits commerciaux	621,3	-	+ 621,3	700	-	+ 700
11. Prêts et investissements	677,9	264,8	+ 413,1	760	-	+ 760
12. Autres	382,0	-	+ 382,0	477	-	+ 477
Publics	9 095,3	2 296,5	+ 6 798,8	8 215	2 745	+ 5 470
13. Crédits commerciaux	4 974,9	725,1	+ 4 249,8	1 560	783	+ 777
14. Prêts en devises	4 088,7	1 433,4	+ 2 655,3	6 615	1 840	+ 4 775
15. Prêts en dirhams	-	54,2	- 54,2	-	44	- 44
16. Autres	31,7	43,2	- 11,5	40	38	+ 2
17. Engagements extérieurs	-	40,6	- 40,6	-	40	- 40
<b>D. Facilités du F.M.I.</b>	<b>1 612,2</b>	<b>437,5</b>	<b>+ 1 174,7</b>	<b>2 202</b>	<b>1 209</b>	<b>+ 993</b>
<b>Total</b>	<b>48 164,3</b>	<b>47 564,1</b>	<b>+ 600,2</b>	<b>55 850</b>	<b>54 660</b>	<b>+ 1 190</b>

\* Chiffres estimés.

SOURCE: Office des changes

## A. 38 - Prévisions de dépenses du budget général

En millions de dirhams	Loi de finances 1984	Loi de finances 1985
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>19 226</b>	<b>21 284</b>
Pouvoirs publics	176	176
Personnel des ministères	11 939	12 737
Matériel des ministères	3 976	4 602
Charges communes	2 885	2 894
Dépenses imprévues et dotations provisionnelles	250	875
<b>Dépenses de la dette</b>	<b>9 448</b>	<b>10 747</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>10 155</b>	<b>12 282</b>
<b>Budget général</b>	<b>38 829</b>	<b>44 313</b>

SOURCE: Ministère des finances  
Division du budget

## A. 39 - Prévisions de recettes du budget général

En millions de dirhams	Loi de finances 1984	Loi de finances 1985
<b>Impôts directs</b>	<b>6 012</b>	<b>6 710</b>
Droits de douane	4 992	4 749
Impôts indirects	9 229	10 275
Enregistrement et timbre	2 266	2 326
Domaines	64	68
Monopoles et exploitations	1 068	1 732
Produits divers	560	699
Recettes en atténuation de dépenses	170	31
Recettes exceptionnelles	-	-
Recettes d'emprunt	8 068	11 415
Fonds de concours	-	-
Recettes d'ordre	50	50
<b>Total</b>	<b>32 479</b>	<b>38 055</b>

SOURCE: Ministère des finances  
Division du budget

## A. 40 - Evolution des ressources et des charges du trésor

En millions de dirhams	Situation à fin 1984	Situation à fin 1985 *
<b>I. Ressources</b>	<b>23 469</b>	<b>26 746</b>
<b>Recettes ordinaires</b>	<b>23 469</b>	<b>26 746</b>
Impôts directs	5 258	6 003
Droits de douane	4 714	4 799
Impôts indirects	9 061	10 322
Enregistrement et timbre	2 140	2 255
Monopoles et exploitations	610	760
Domaines	62	83
Autres recettes	524	786
Contributions O. C. P.	1 100	1 738
<b>II. Charges</b>	<b>30 653</b>	<b>34 143</b>
<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>23 390</b>	<b>26 893</b>
Intérêts de la dette publique	4 442	6 192
Fonctionnement	16 793	18 008
Subventions des prix à la consommation	2 155	2 693
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>7 263</b>	<b>7 250</b>
Solde ordinaire	+ 79	- 147
<b>Solde budgétaire</b>	<b>- 7 184</b>	<b>- 7 397</b>
<b>III. Fonds réservés</b>	<b>- 273</b>	<b>- 779</b>
<b>IV. Règlement des paiements différés</b>	<b>-</b>	<b>- 2 508</b>
<b>Besoin de financement (I-II+III+IV)</b>	<b>- 7 457</b>	<b>-10 684</b>

En millions de dirhams	Situation à fin 1984	Situation à fin 1985 *
<b>Financement net</b> .....	<b>7 457</b>	<b>10 684</b>
<b>Financement extérieur</b> .....	<b>5 319</b>	<b>4 516</b>
Dons .....	139	2 508
Emprunts extérieurs .....	5 180	2 008
Concours F.M.I. ....	1 374	1 070
<b>Financement intérieur</b> .....	<b>764</b>	<b>5 098</b>
Crédits bancaires .....	814	3 456
dont : - Banque du Maroc .....	(- 65)	(- 1 033)
- Banques .....	(879)	( 4 489)
Emprunts non bancaires .....	- 26	1 642

\* Chiffres provisoires.

SOURCE: Ministère des finances

## A. 41 - Evolution de la masse monétaire et de ses composantes

En millions de dirhams	Fin décembre 1984			Fin décembre 1985		
	Mon-tants	Variations annuelles		Mon-tants	Variations annuelles	
	MDH	MDH	%	MDH	MDH	%
<b>Monnaie fiduciaire</b> .....	<b>14 771</b>	<b>1 135</b>	<b>8,3</b>	<b>16 194</b>	<b>1 423</b>	<b>9,6</b>
<b>Monnaie scripturale</b> .....	<b>24 417</b>	<b>1 911</b>	<b>8,5</b>	<b>28 937</b>	<b>4 520</b>	<b>18,5</b>
Dépôts:						
- à la Banque du Maroc .....	558	202	56,7	449	- 109	-19,5
- dans les banques .....	21 774	1 765	8,8	26 218	4 444	20,4
- au CCP et au Trésor .....	2 085	- 56	- 2,6	2 270	185	8,9
<b>A. Disponibilités monétaires</b> .....	<b>39 188</b>	<b>3 046</b>	<b>8,4</b>	<b>45 131</b>	<b>5 943</b>	<b>15,2</b>
<b>B. Quasi-monnaie</b> .....	<b>11 296</b>	<b>1 118</b>	<b>11,0</b>	<b>14 285</b>	<b>2 989</b>	<b>26,5</b>
<b>Masse monétaire (A+B)</b> .....	<b>50 484</b>	<b>4 164</b>	<b>9,0</b>	<b>59 416</b>	<b>8 932</b>	<b>17,7</b>

En pourcentage de la masse monétaire	1983	1984	1985
Monnaie fiduciaire .....	29,4	29,2	27,3
Monnaie scripturale .....	48,6	48,4	48,7
Quasi-monnaie .....	22,0	22,4	24,0

SOURCE: Banque du Maroc

## A. 42 - Evolution des contreparties de la masse monétaire

En millions de dirhams	Fin décembre 1984			Fin décembre 1985		
	Mon-tants	Variations annuelles		Mon-tants	Variations annuelles	
	MDH	MDH	%	MDH	MDH	%
<b>Avoirs extérieurs nets</b> .....	<b>2 410</b>	<b>612</b>	<b>34,0</b>	<b>3 601</b>	<b>1 191</b>	<b>49,4</b>
Banque du Maroc .....	299	354	-	973	674	225,4
Banques de dépôts .....	2 111	258	13,9	2 628	517	24,5
<b>Créances sur le Trésor</b> .....	<b>25 318</b>	<b>232</b>	<b>0,9</b>	<b>28 951</b>	<b>3 633</b>	<b>14,3</b>
Créances propres de la Banque du Maroc .....	10 737	- 65	- 0,6	9 704	- 1 033	- 9,6
Banques (portefeuille d'effets publics) .....	12 405	939	8,2	16 855	4 450	35,9
Dépôts auprès des comptables publics .....	2 176	- 642	- 22,8	2 392	216	9,9
(dont banques) .....	(91)	(- 586)	(- 86,6)	(122)	(31)	(34,1)
<b>Crédits à l'économie</b> .....	<b>23 520</b>	<b>3 239</b>	<b>16,0</b>	<b>27 393</b>	<b>3 873</b>	<b>16,5</b>
Banque du Maroc .....	3 840	833	27,7	5 773	1 933	50,3
Banques de dépôts .....	19 680	2 406	13,9	21 620	1 940	9,9
<b>Total des contreparties</b> .....	<b>51 248</b>	<b>4 083</b>	<b>8,7</b>	<b>59 945</b>	<b>8 697</b>	<b>17,0</b>
Divers (ajustement) .....	- 764			- 529		

En pourcentage du total des contreparties	1983	1984	1985
Avoirs extérieurs nets .....	3,8	4,7	6,0
Créances sur le Trésor .....	53,2	49,4	48,3
Crédits à l'économie .....	43,0	45,9	45,7

SOURCE: Banque du Maroc

## A. 43 - Evolution des disponibilités monétaires et quasi monétaires des entreprises et des particuliers

En millions de dirhams	1984	1985											
	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Monnaie fiduciaire .....	14771	14573	14652	14643	14771	14830	15283	15483	16394	15932	15978	15912	16194
Monnaie scripturale .....	24417	24175	25513	25656	26070	26497	27777	27937	27461	27460	27506	27673	28937
<b>Total des disponibilités monétaires</b> .....	<b>39188</b>	<b>38748</b>	<b>40165</b>	<b>40299</b>	<b>40841</b>	<b>41327</b>	<b>43060</b>	<b>43420</b>	<b>43855</b>	<b>43392</b>	<b>43484</b>	<b>43585</b>	<b>45131</b>
<b>Quasi-monnaie</b> .....	<b>11296</b>	<b>11626</b>	<b>11968</b>	<b>11811</b>	<b>12180</b>	<b>12780</b>	<b>12788</b>	<b>12930</b>	<b>13111</b>	<b>13428</b>	<b>13760</b>	<b>13939</b>	<b>14285</b>
<b>Total des disponibilités monétaires et quasi monétaires</b> .....	<b>50484</b>	<b>50374</b>	<b>52133</b>	<b>52110</b>	<b>53021</b>	<b>54107</b>	<b>55848</b>	<b>56350</b>	<b>56966</b>	<b>56820</b>	<b>57244</b>	<b>57524</b>	<b>59416</b>

SOURCE: Banque du Maroc

## A. 44 - Evolution de la circulation fiduciaire

En millions de dirhams	1984	1985											
	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Billets en circulation .....	15018	14901	14881	14934	15004	15037	15608	15993	17008	16621	16438	16543	16777
Monnaies divisionnaires .....	300	298	299	297	296	296	299	307	282	289	291	293	293
<b>A déduire :</b>	<b>15318</b>	<b>15199</b>	<b>15180</b>	<b>15231</b>	<b>15300</b>	<b>15333</b>	<b>15907</b>	<b>16300</b>	<b>17290</b>	<b>16910</b>	<b>16729</b>	<b>16836</b>	<b>17070</b>
Encaisses des banques et des comptables publics .....	-547	-626	-528	-588	-529	-503	-624	-817	-896	-978	-751	-924	-876
<b>Total .....</b>	<b>14771</b>	<b>14573</b>	<b>14652</b>	<b>14643</b>	<b>14771</b>	<b>14830</b>	<b>15283</b>	<b>15483</b>	<b>16394</b>	<b>15932</b>	<b>15978</b>	<b>15912</b>	<b>16194</b>

SOURCE: Banque du Maroc

## A. 45 - Evolution de la monnaie scripturale et de la quasi-monnaie

En millions de dirhams	1984	1985											
	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
<b>Monnaie scripturale</b>													
Dépôts à vue à l'Institut d'émission .....	558	493	597	649	660	650	813	586	540	739	628	550	449
Dépôts à vue dans les banques de dépôts .....	21774	21492	22135	22434	22944	23402	24492	24965	24521	24589	24789	24966	26218
<b>Total des dépôts à vue du système bancaire .....</b>	<b>22332</b>	<b>21985</b>	<b>22732</b>	<b>23083</b>	<b>23604</b>	<b>24052</b>	<b>25305</b>	<b>25551</b>	<b>25061</b>	<b>25328</b>	<b>25417</b>	<b>25516</b>	<b>26667</b>
Dépôts aux Chèques Postaux .....	1010	1007	1017	1006	1004	957	994	969	973	969	941	982	951
Dépôts au Trésor .....	1075	1183	1764	1567	1462	1488	1478	1417	1427	1163	1148	1175	1319
<b>Total .....</b>	<b>2085</b>	<b>2190</b>	<b>2781</b>	<b>2573</b>	<b>2466</b>	<b>2445</b>	<b>2472</b>	<b>2386</b>	<b>2400</b>	<b>2132</b>	<b>2089</b>	<b>2157</b>	<b>2270</b>
<b>Quasi-monnaie</b>													
Dépôts à terme .....	11281	11616	11959	11803	12173	12774	12784	12926	13107	13424	13757	13937	14283
Dépôts-importation .....	15	10	9	8	7	6	4	4	4	4	3	2	2
<b>Total .....</b>	<b>11296</b>	<b>11626</b>	<b>11968</b>	<b>11811</b>	<b>12180</b>	<b>12780</b>	<b>12788</b>	<b>12930</b>	<b>13111</b>	<b>13428</b>	<b>13760</b>	<b>13939</b>	<b>14285</b>
<b>Total général .....</b>	<b>35713</b>	<b>35801</b>	<b>37481</b>	<b>37467</b>	<b>38250</b>	<b>39277</b>	<b>40565</b>	<b>40867</b>	<b>40572</b>	<b>40888</b>	<b>41266</b>	<b>41612</b>	<b>43222</b>

SOURCE: Banque du Maroc

## A. 46 - Evolution des dépôts à vue dans les banques de dépôts

En millions de dirhams	1984	1985											
	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Comptes de chèques .....	10797	10821	11114	11455	11599	12073	12674	13131	12837	12713	12671	12923	13270
Comptes courants ordinaires .....	6874	6707	7170	7026	7317	7259	7455	7518	7440	7483	7710	7646	8108
Comptes sur carnets .....	1988	2034	2079	2081	2091	2118	2129	2135	2173	2198	2224	2271	2309
Autres dépôts .....	2115	1930	1772	1872	1937	1952	2234	2181	2071	2195	2184	2126	2531
<b>Total .....</b>	<b>21774</b>	<b>21492</b>	<b>22135</b>	<b>22434</b>	<b>22944</b>	<b>23402</b>	<b>24492</b>	<b>24965</b>	<b>24521</b>	<b>24589</b>	<b>24789</b>	<b>24966</b>	<b>26218</b>

SOURCE: Banque du Maroc

## A. 47 - Evolution des contreparties des disponibilités monétaires et quasi monétaires

En millions de dirhams	1984	1985											
	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
<b>Avoirs extérieurs nets (1)</b>													
Institut d'émission .....	299	137	922	1064	595	664	923	826	993	1304	727	526	973
Banques de dépôts .....	2111	2079	2069	2172	1950	2345	2353	2589	2858	2623	2594	2669	2628
<b>Total .....</b>	<b>2410</b>	<b>2216</b>	<b>2991</b>	<b>3236</b>	<b>2545</b>	<b>3009</b>	<b>3276</b>	<b>3415</b>	<b>3851</b>	<b>3927</b>	<b>3321</b>	<b>3195</b>	<b>3601</b>
<b>Créances sur le Trésor</b>													
Créances nettes de l'Institut d'émission .....	10737	10379	9622	9494	9955	8197	8899	9227	10195	8828	10102	8139	9704
Portefeuille d'effets publics du système bancaire .....	12405	13362	14637	14974	15369	17413	16465	15302	15447	15400	15612	17841	16855
Dépôts des banques au Trésor .....	91	72	66	63	70	50	32	47	91	78	30	114	122
Créances des entreprises et des particuliers .....	2085	2190	2781	2573	2466	2445	2472	2386	2400	2132	2089	2157	2270
<b>Total .....</b>	<b>25318</b>	<b>26003</b>	<b>27106</b>	<b>27104</b>	<b>27860</b>	<b>28105</b>	<b>27868</b>	<b>26962</b>	<b>28133</b>	<b>26438</b>	<b>27833</b>	<b>28251</b>	<b>28951</b>
<b>Crédits à l'économie (2)</b>													
Institut d'émission .....	3840	3962	3877	4419	4153	4172	4537	4767	4527	5263	4773	5355	5773
Banques de dépôts .....	19680	19129	19098	18492	18719	19353	20684	21393	21278	21223	21343	21343	21620
<b>Total .....</b>	<b>23520</b>	<b>23091</b>	<b>22975</b>	<b>22911</b>	<b>22872</b>	<b>23525</b>	<b>25221</b>	<b>26160</b>	<b>25805</b>	<b>26486</b>	<b>26116</b>	<b>26698</b>	<b>27393</b>
<b>Total .....</b>	<b>51248</b>	<b>51310</b>	<b>53072</b>	<b>53251</b>	<b>53277</b>	<b>54639</b>	<b>56365</b>	<b>56537</b>	<b>57789</b>	<b>56851</b>	<b>57270</b>	<b>58144</b>	<b>59945</b>
Balance des éléments divers .....	- 764	- 936	- 939	-1141	- 256	- 532	- 517	- 187	- 823	- 31	- 26	620	- 529
<b>Total des contreparties des disponibilités monétaires et quasi monétaires .....</b>	<b>50484</b>	<b>50374</b>	<b>52133</b>	<b>52110</b>	<b>53021</b>	<b>54107</b>	<b>55848</b>	<b>56350</b>	<b>56966</b>	<b>56820</b>	<b>57244</b>	<b>57524</b>	<b>59416</b>

(1) Y compris les créances nées sur l'étranger.

(2) Non compris les créances nées sur l'étranger.

SOURCE: Banque du Maroc

A. 48 - Evolution des avoirs extérieurs <sup>(1)</sup>

En millions de dirhams	1984	1985												
	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	
<b>Reserves internationales</b>														
<b>Avoirs en or de l'Institut d'émission</b> .....	125	125	125	125	125	125	125	125	125	125	125	125	125	125
Avoirs en devises convertibles de l'Institut d'émission .....	432	335	949	1080	631	667	923	728	994	948	674	520	885	
Disponibilités en D.T.S. ....	6	121	110	113	90	23	6	126	19	330	16	14	-	
Souscription tranche de réserve F.M.I. ....	390	390	390	390	390	390	390	390	390	390	390	390	390	
Souscription F.M.A. ....	29	29	29	174	208	215	214	218	220	220	219	218	218	
<b>Total</b> .....	<b>982</b>	<b>1000</b>	<b>1603</b>	<b>1882</b>	<b>1444</b>	<b>1420</b>	<b>1658</b>	<b>1587</b>	<b>1748</b>	<b>2013</b>	<b>1424</b>	<b>1267</b>	<b>1618</b>	
<b>Autres avoirs extérieurs</b>														
Devises inconvertibles de l'Institut d'émission .....	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	
Avoirs extérieurs bruts des banques de dépôts .....	2433	2423	2449	2637	2639	2734	2749	2995	3279	3053	2975	3082	3100	
<b>Total</b> .....	<b>2451</b>	<b>2441</b>	<b>2467</b>	<b>2655</b>	<b>2657</b>	<b>2752</b>	<b>2767</b>	<b>3013</b>	<b>3297</b>	<b>3071</b>	<b>2993</b>	<b>3100</b>	<b>3118</b>	
<b>Total des avoirs bruts</b> .....	<b>3433</b>	<b>3441</b>	<b>4070</b>	<b>4537</b>	<b>4101</b>	<b>4172</b>	<b>4425</b>	<b>4600</b>	<b>5045</b>	<b>5084</b>	<b>4417</b>	<b>4367</b>	<b>4736</b>	
<b>Engagements extérieurs</b>														
Recours au crédit F.M.I. <sup>(2)</sup>	548	548	548	485	485	485	414	414	414	343	343	343	272	
Autres engagements de l'Institut d'émission .....	153	333	151	351	382	289	339	365	359	384	372	416	391	
dont: (en devises inconvertibles)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	
Engagements des banques de dépôts .....	322	344	380	465	689	389	396	406	421	430	381	413	472	
<b>Total</b> .....	<b>1023</b>	<b>1225</b>	<b>1079</b>	<b>1301</b>	<b>1556</b>	<b>1163</b>	<b>1149</b>	<b>1185</b>	<b>1194</b>	<b>1157</b>	<b>1096</b>	<b>1172</b>	<b>1135</b>	
<b>Total des avoirs extérieurs nets</b> .....	<b>2410</b>	<b>2216</b>	<b>2991</b>	<b>3236</b>	<b>2545</b>	<b>3009</b>	<b>3276</b>	<b>3415</b>	<b>3851</b>	<b>3927</b>	<b>3321</b>	<b>3195</b>	<b>3601</b>	

(1) Y compris les créances nées sur l'étranger.

(2) Outre les engagements en devises résultant des différents tirages effectués sur le F.M.I., ce poste inclut, pour de faibles montants, les engagements en dirhams vis-à-vis de cet organisme, de la B.I.R.D. et de ses filiales.

SOURCE: Banque du Maroc

## A. 49 - Evolution des créances sur le Trésor

En millions de dirhams	1984	1985											
	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
<b>Créances propres de l'Institut d'émission</b>													
Avances à l'Etat .....	7797	7797	7797	7797	7797	5500	7886	7886	7886	7886	7886	5500	7886
Bons du Trésor (échange monétaire et monnaies divisionnaires) .....	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139
Traites douanières et obligations cautionnées .....	1099	1092	807	964	856	1115	929	1235	989	585	1323	1495	1415
Avances sur bons C.N.C.A.	135	135	135	135	135	135	85	135	135	135	135	135	135
C.C.P. de la Banque du Maroc .....	112	70	39	67	75	72	60	54	68	30	28	28	28
Avances sur effets F.E.C.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Avances sur diverses obligations .....	1674	1378	898	578	1151	1435	-	237	1359	523	966	1323	582
<b>Total brut</b> .....	<b>10956</b>	<b>10611</b>	<b>9815</b>	<b>9680</b>	<b>10153</b>	<b>8396</b>	<b>9099</b>	<b>9686</b>	<b>10576</b>	<b>9298</b>	<b>10477</b>	<b>8620</b>	<b>10185</b>

En millions de dirhams	1984	1985											
	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
<b>A déduire:</b>													
Compte courant du Trésor et encaisses des comptables publics .....	- 219	- 232	- 193	- 186	- 198	- 199	- 200	- 459	- 381	- 470	- 375	- 481	- 481
<b>Total net .....</b>	<b>10737</b>	<b>10379</b>	<b>9622</b>	<b>9494</b>	<b>9955</b>	<b>8197</b>	<b>8899</b>	<b>9227</b>	<b>10195</b>	<b>8828</b>	<b>10102</b>	<b>8139</b>	<b>9704</b>
<b>Effets publics</b>													
Institut d'émission .....	1046	1003	1034	858	656	2369	1752	667	1711	1128	976	2507	220
Banques de dépôts .....	11359	12359	13603	14116	14713	15044	14713	14635	13736	14272	14636	15334	16635
<b>Total .....</b>	<b>12405</b>	<b>13362</b>	<b>14637</b>	<b>14974</b>	<b>15369</b>	<b>17413</b>	<b>16465</b>	<b>15302</b>	<b>15447</b>	<b>15400</b>	<b>15612</b>	<b>17841</b>	<b>16855</b>
<b>Dépôts des banques au Trésor .....</b>	<b>91</b>	<b>72</b>	<b>66</b>	<b>63</b>	<b>70</b>	<b>50</b>	<b>32</b>	<b>47</b>	<b>91</b>	<b>78</b>	<b>30</b>	<b>114</b>	<b>122</b>
<b>Créances des entreprises et des particuliers</b>													
Contrevaleur des dépôts aux Chèques postaux et au Trésor .....	2085	2190	2781	2573	2466	2445	2472	2386	2400	2132	2089	2157	2270
<b>Total des créances nettes sur le Trésor .....</b>	<b>25318</b>	<b>26003</b>	<b>27106</b>	<b>27104</b>	<b>27860</b>	<b>28105</b>	<b>27868</b>	<b>26962</b>	<b>28133</b>	<b>26438</b>	<b>27833</b>	<b>28251</b>	<b>28951</b>

SOURCE: Banque du Maroc

## A. 50 - Crédits à l'économie financés sur ressources monétaires (1)

En millions de dirhams	1984	1985											
	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
<b>Institut d'émission</b>													
Escompte .....	2019	1989	2076	2289	2142	2103	2072	1976	1893	1955	1866	2236	2344
Avances .....	1713	1821	1668	1756	1920	1971	2172	2290	2393	2565	2770	2831	3043
Effets en cours de recouvrement .....	108	152	133	374	91	98	293	501	241	743	137	288	386
<b>Total .....</b>	<b>3840</b>	<b>3962</b>	<b>3877</b>	<b>4419</b>	<b>4153</b>	<b>4172</b>	<b>4537</b>	<b>4767</b>	<b>4527</b>	<b>5263</b>	<b>4773</b>	<b>5355</b>	<b>5773</b>
<b>Banques de dépôts</b>													
Crédits à court terme .....	17006	16433	16352	15730	15942	16522	17870	18503	18351	18234	18300	18296	18472
Crédits à moyen terme .....	2024	2026	2057	2058	2062	2107	2083	2141	2155	2189	2219	2206	2289
Crédits à long terme .....	650	670	689	704	715	724	731	749	772	800	824	841	859
<b>Total .....</b>	<b>19680</b>	<b>19129</b>	<b>19098</b>	<b>18492</b>	<b>18719</b>	<b>19353</b>	<b>20684</b>	<b>21393</b>	<b>21278</b>	<b>21223</b>	<b>21343</b>	<b>21343</b>	<b>21620</b>
<b>Total des crédits à l'économie .....</b>	<b>23520</b>	<b>23091</b>	<b>22975</b>	<b>22911</b>	<b>22872</b>	<b>23525</b>	<b>25221</b>	<b>26160</b>	<b>25805</b>	<b>26486</b>	<b>26116</b>	<b>26698</b>	<b>27393</b>

(1) Non compris les créances nées sur l'étranger, incluses dans les avoirs extérieurs.

SOURCE: Banque du Maroc

**A. 51 - Emplois et ressources des banques de dépôts**  
(Banques inscrites et Crédit populaire)

En millions de dirhams	Fin déc. 83	Fin juin 84	Fin déc. 84	Fin juin 85	Fin déc. 85
<b>EMPLOIS</b>					
1. Avoirs liquides .....	434	522	816	614	696
Espèces en caisse .....	239	413	329	424	397
Banque du Maroc .....	194	108	486	87	188
Réserve monétaire et compte bloqué .....	1	1	1	103	111
2. Créances sur le Trésor .....	12 143	11 645	12 496	16 498	16 902
Dépôts et assimilés .....	677	411	91	32	122
Bons du Trésor .....	11 466	11 234	12 405	16 466	16 780
3. Crédits à l'économie .....	19 829	21 072	22 779	24 096	25 451
Court terme (1) .....	17 567	18 733	20 105	21 282	22 303
Moyen terme .....	1 848	1 859	2 024	2 083	2 289
Long terme .....	414	480	650	731	859
4. Concours aux organismes financiers spécialisés .....	392	138	142	185	242
5. Titres en portefeuille .....	2 595	2 791	3 154	3 447	4 125
Participations .....	369	386	398	444	476
Autres titres .....	2 226	2 405	2 756	3 003	3 649
6. Avoirs extérieurs (2) .....	338	398	392	483	551
Monnaies .....	68	121	110	153	173
Banques et correspondants à l'étranger .....	270	277	282	330	378
7. Immobilisations .....	814	879	1 015	1 111	1 227
8. Emplois divers nets .....	-	-	-	-	-
<b>Total</b> .....	<b>36 545</b>	<b>37 445</b>	<b>40 794</b>	<b>46 434</b>	<b>49 194</b>
<b>RESSOURCES</b>					
1. Capital et réserves .....	1 367	1 495	1 633	1 779	1 882
2. Provisions .....	500	637	620	782	758
3. Dépôts à vue .....	20 009	21 074	21 774	24 492	26 218
Comptes de chèques .....	9 532	11 400	10 797	12 674	13 270
Comptes courants .....	6 675	6 158	6 874	7 455	8 108
Comptes sur carnets .....	1 607	1 827	1 988	2 129	2 309
Autres dépôts .....	2 195	1 689	2 115	2 234	2 531
4. Dépôts à échéance .....	10 178	10 376	11 296	12 788	14 285
Comptes et bons à échéance fixe .....	9 602	10 033	11 281	12 784	14 283
Dépôts-importation .....	576	343	15	4	2
5. Engagements extérieurs .....	303	316	322	396	472
Comptes en devises (à vue et à terme) .....	198	198	222	265	289
Banques et correspondants à l'étranger .....	105	118	100	131	183
6. Concours de l'Institut d'émission .....	3 051	2 834	3 734	4 733	3 756
Sur effets publics .....	699	324	1 046	1 752	146
Sur effets privés .....	2 342	2 493	2 688	2 981	3 607
Sur effets transitant par la B.N.D.E. ....	10	17	-	-	3
7. Concours des organismes financiers spécialisés .....	76	166	72	180	22
8. Ressources diverses nettes .....	1 061	547	1 343	1 284	1 798
<b>Total</b> .....	<b>36 545</b>	<b>37 445</b>	<b>40 794</b>	<b>46 434</b>	<b>49 194</b>

(1) Y compris les créances nées et l'escompte de chèques sur l'étranger ..... 1 834 1 853 2 055 2 267 2 531

(2) A l'exclusion de l'escompte de chèques sur l'étranger et des créances nées nourries par les banques ou réescomptées par l'Institut d'émission, comprises dans les crédits à l'économie.

SOURCE: Banque du Maroc

## A. 52 - Emplois et ressources consolidés des organismes financiers spécialisés

En millions de dirhams	30.6.1984*	Fin déc. 1984*	30.6.1985	Fin déc. 1985
<b>EMPLOIS</b>				
1. Encaisses et valeurs à recouvrer .....	84	157	80	78
2. Créances sur le Trésor .....	1 465	1 683	2 149	2 081
Dépôts à vue et assimilés .....	59	40	25	44
Bons et obligations d'Etat .....	1 406	1 643	2 124	2 037
3. Créances sur les banques .....	333	419	624	319
Dépôts à vue .....	130	249	415	188
Dépôts à terme et prêts .....	203	170	209	131
4. Crédits à l'économie .....	11 122	11 896	12 765	13 872
Court terme .....	1 352	1 545	1 451	1 867
Moyen et long terme .....	9 770	10 351	11 314	12 005
5. Crédits aux collectivités publiques .....	453	462	511	552
6. Titres en portefeuille .....	1 206	1 371	1 336	1 830
Participations .....	427	436	439	459
Autres titres .....	779	935	897	1 371
7. Immobilisations .....	299	296	328	349
8. Emplois divers nets .....	773	1 036	832	1 515
<b>Total</b> .....	<b>15 735</b>	<b>17 320</b>	<b>18 625</b>	<b>20 596</b>
<b>RESSOURCES</b>				
1. Fonds propres .....	1 086	1 365	1 346	1 539
dont: dotations de l'Etat .....	(94)	(94)	(94)	(94)
provisions pour dépréciation d'actif .....	(200)	(260)	(274)	(299)
2. Concours de l'Etat .....	424	515	512	519
3. Emprunts extérieurs (à plus d'un an) .....	3 764	4 196	4 898	5 712
4. Emprunts intérieurs .....	3 572	3 792	4 030	4 548
Obligations et bons .....	3 434	3 650	3 845	4 306
Obligations .....	1 562	1 640	1 601	1 777
Bons .....	1 872	2 010	2 244	2 529
Prêts et avances des banques .....	138	142	185	242
5. Dépôts à court terme .....	6 009	6 508	6 880	7 342
6. Concours de l'Institut d'émission (1) .....	880	944	959	936
Escompte .....	842	906	921	824
Avances .....	38	38	38	112
7. Ressources diverses nettes .....	-	-	-	-
<b>Total</b> .....	<b>15 735</b>	<b>16 802</b>	<b>18 625</b>	<b>20 596</b>

\* Chiffres retifiés.

(1) Non compris le réescompte d'effets à moyen terme, présentés par la Banque nationale pour le développement économique, considérés comme concours de l'Institut d'émission aux banques.

SOURCE: Banque du Maroc

## A. 53 - Crédits à l'économie distribués par les banques de dépôts

En millions de dirhams	1984	1985											
	DEC.	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
<b>Crédits de trésorerie</b>													
Facilités de caisse .....	6852	6945	6766	6802	6732	7012	7876	8106	8113	8179	7738	7884	7841
Créances commerciales Sur le Maroc .....	2929	2574	2542	2347	2455	2748	2640	2782	2404	2421	2685	2643	2891
Avances sur marchandises et warrants .....	2543	2439	2322	2162	2019	2038	2480	2564	2731	2810	2771	2783	2629
Escompte de chèques .....	785	777	817	722	786	676	797	857	653	748	771	901	849
Divers .....	1711	1594	1515	1537	1579	1597	1806	1836	1877	1764	1821	1925	1926
<b>Autres crédits</b>													
Crédits à l'équipement .....	1307	1291	1299	1299	1288	1340	1309	1433	1424	1441	1459	1335	1437
Crédits à l'exportation .....	2739	2746	2726	2809	2851	2967	2963	3037	3148	3147	3299	3341	3420
Crédits à l'habitat .....	1428	1455	1491	1495	1508	1511	1516	1561	1612	1659	1695	1712	1743
Crédits à la consommation .....	679	685	685	695	696	737	729	750	779	763	784	780	765
Concours aux établissements financiers spécialisés .....	142	145	149	197	224	272	185	315	236	61	262	206	242
Créances douteuses et contentieuses .....	1141	1169	1246	1293	1269	1263	1278	1324	1387	1382	1295	1317	1324
Divers .....	665	546	684	605	631	585	702	699	793	786	599	651	626
<b>Total *</b> .....	<b>22921</b>	<b>22366</b>	<b>22242</b>	<b>21963</b>	<b>22038</b>	<b>22746</b>	<b>24281</b>	<b>25264</b>	<b>25157</b>	<b>25161</b>	<b>25179</b>	<b>25478</b>	<b>25693</b>
<b>* dont :</b>													
Crédits à court terme .....	20247	19670	19496	19201	19261	19915	21467	22374	22230	22172	22136	22431	22545
Crédits à moyen terme .....	2024	2026	2057	2058	2062	2107	2083	2141	2155	2189	2219	2206	2289
Crédits à long terme .....	650	670	689	704	715	724	731	749	772	800	824	841	859

SOURCE: Banque du Maroc

## A. 54 - Evolution des recours des banques à l'Institut d'émission

En millions de dirhams	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
<b>1983</b>												
Recours sur effets publics .....	142	180	538	752	665	845	861	597	777	576	370	699
Recours sur effets privés .....	2073	1842	1786	1643	1497	1700	1939	2653	2568	2517	2129	2342
Recours sur effets à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique .....	3	3	13	3	1	-	7	62	24	14	14	10
<b>Total (1)</b> .....	<b>2218</b>	<b>2025</b>	<b>2337</b>	<b>2398</b>	<b>2163</b>	<b>2545</b>	<b>2807</b>	<b>3312</b>	<b>3369</b>	<b>3107</b>	<b>2513</b>	<b>3051</b>
Moyenne quotidienne des recours	2836	2332	2528	2601	2433	2007	2808	3114	3282	3388	2871	2627
<b>1984</b>												
Recours sur effets publics .....	298	298	440	717	283	324	903	1464	1373	2929	2825	1046
Recours sur effets privés .....	2282	2502	2256	3023	2728	2493	2456	2842	2587	2596	2549	2688
Recours sur effets à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique .....	4	-	2	35	33	17	27	14	8	-	-	-
<b>Total (1)</b> .....	<b>2584</b>	<b>2800</b>	<b>2698</b>	<b>3775</b>	<b>3044</b>	<b>2834</b>	<b>3386</b>	<b>4320</b>	<b>3968</b>	<b>5525</b>	<b>5374</b>	<b>3734</b>

En millions de dirhams	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Moyenne quotidienne des recours	2961	2738	3067	3471	3486	2994	2864	3768	4132	4762	5545	4984
<b>1985</b>												
Recours sur effets publics	1003	1024	857	656	2369	1752	667	1711	1055	888	2437	146
Recours sur effets privés	2669	2692	3004	2864	2894	2981	3323	3199	3271	3236	3498	3607
Recours sur effets à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique	6	6	1	-	-	-	-	-	-	-	-	3
<b>Total (1)</b>	<b>3678</b>	<b>3722</b>	<b>3862</b>	<b>3520</b>	<b>5263</b>	<b>4733</b>	<b>3990</b>	<b>4910</b>	<b>4326</b>	<b>4124</b>	<b>5935</b>	<b>3756</b>
Moyenne quotidienne des recours	3521	3780	3793	3819	4140	5640	4099	4508	4910	4546	6220	4024

(1) Recours en fin de mois. Chiffres extraits des statistiques monétaires.

SOURCE: Banque du Maroc

### A. 55 - Structure des taux d'intérêt créditeurs (Taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur au 31.12.85
<b>1. Banques de dépôts (1)</b>	
<b>A. Comptes à vue:</b>	
Comptes ordinaires	non rémunérés
Fonds rapatriés par les personnes physiques marocaines travaillant à l'étranger	8 (2)
Compagnies d'assurance, réassurance, organismes de prévoyance	5
<b>B. Comptes sur carnets</b>	8 (min.)
<b>C. Dépôts en dirhams convertibles</b>	10 (min.)
<b>D. Comptes à terme et bons de caisse</b>	
à 3 mois	8,50 (min.)
à 6 mois	10,50 (min.)
à 12 mois	12 (min.)
au-delà de 18 mois	taux libre
<b>2. Caisse d'épargne nationale</b>	9 (3)
<b>3. Organismes financiers spécialisés</b>	
<b>A. Crédit immobilier et hôtelier:</b>	
Bons à 5 ans réservés aux banques	12 (4)
Obligations à 15 ans	13
<b>B. Banque nationale pour le développement économique:</b>	
Obligations à 15 ans	13
Bons à 5 ans réservés aux banques	12
<b>C. Caisse nationale de crédit agricole:</b>	
Dépôts à vue	5 (min.)
Comptes sur carnet	9
Bons à un an réservés aux banques	3

(1) Arrêté du Ministre des finances n° 350-85 du 25 mars 1985.

(2) Arrêté du Ministre des finances n° 1309-83 du 14 novembre 1983.

(3) Arrêté du Ministre des finances n° 546-85 du 16 mai 1985.

(4) Arrêté du Ministre des finances n° 544-85 du 16 mai 1985.

## A. 55 (suite)

	Taux en vigueur au 31.12.85
<b>A. Trésor</b>	
Bons sur formules à 6 mois émis dans le public	10,50 (1)
(rendement réel à l'échéance de 6 mois: 8,682)	
(rendement réel en cas de remboursement après 3 mois: 10,677)	
Bons sur formules à 3 ans émis dans le public	14
Bons en compte courant (réservés aux banques, et aux organismes financiers)	variable
- à 1 mois	
- à 6 mois	4,25 (1)

	Taux en vigueur au 31.12.85
(rendement réel à 6 mois: 4,293)	
(rendement réel en cas de remboursement entre 3 et 6 mois: 4,040)	
- à 1 an	4,25 (2)
(rendement réel à 1 an: 4,438)	
- à 5 ans	6,50
Bons au porteur émis en emploi des comptes capital de non-résidents:	
- à 5 ans	7,50 (3)
Bons émis en emploi de la «réserve d'investissement»,	
- à 10 ans nominatifs	8 (4)
Obligations d'Etat, ou garanties par l'Etat:	
- à 10 ans	11
- à 15 ans	13 (5)

(1) Arrêté du Ministre des finances n° 562-85 du 29 mars 1985.

(2) Arrêté du Ministre des finances n° 677-78 du 29 juin 1978.

(3) Arrêté du Ministre des finances n° 496-82 du 30 avril 1985.

(4) Arrêté du Ministre des finances n° 63-83 du 18 janvier 1983.

(5) Arrêté du Ministre des finances n° 497-85 du 30 avril 1985.

### A. 56 - Structure des taux de refinancement de la Banque du Maroc (Taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur au 31.12.85
<b>A. Facilités à court terme aux établissements de crédit</b>	
a) Escompte d'effets privés: Taux de base	8,50
Créances nées sur l'étranger	6
Crédits de préfinancement des exportations	6
Papier représentatif d'avances sur marchandises accordées aux organismes coopératifs agricoles	6
b) Escompte de bons du Trésor	8,50
c) Avances sur le marché monétaire (effets publics ou privés)	variable
d) Avances spéciales accordées aux banques	18
e) Refinancement de crédits aux établissements financiers	
- C.N.C.A.	4
- C.D.G. - C.I.H.	6,50
<b>B. Crédits à moyen terme à l'économie</b>	
Moyen terme bancaire (avec ou sans garantie de l'Etat ou de la C.C.G.) (1)	6,50
Moyen terme C.D.G. (effets F.E.C.)	5
<b>C. Concours à l'Etat</b>	
En dehors des avances, conventionnelle et statutaire, la Banque du Maroc accorde au Trésor d'autres concours aux conditions suivantes:	
Avances sur bons C.N.C.A.	8,50
Mobilisation de traites douanières	8,50
Avances sur obligations cautionnées	8,50
Avances sur obligations souscrites par la Caisse de dépôt et de gestion et mobilisées pour le compte du Trésor	variable (2)

(1) Caisse centrale de garantie.

(2) Taux d'intervention de la Banque du Maroc sur le marché monétaire.

**A. 57 - Structure des taux d'intérêt débiteurs**  
(Taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur au 31.12.85	
	Maximum	Unique
<b>1. Banques de dépôts (1)</b>		
A. Crédits à court terme		
- Mobilisables		
Créances nées sur l'étranger .....	8	
Crédits de préfinancement des exportations .....	8	
Autres crédits à court terme mobilisables .....	12	
Crédits avalisés par la Caisse marocaine des marchés .....		10 (2)
- Non mobilisables		
Tous crédits .....	14	
B. Crédits à moyen terme		
- Mobilisables .....	14 (3)	
- Non mobilisables .....	15	
C. Crédits à long terme (au-delà de 7 ans)		
Tous crédits .....	16	
D. Encaissement avec crédit immédiat (escompte de chèque)		
	14 (4)	
<b>2. Banque nationale pour le développement économique</b>		
A. Crédits divers .....		15 (5)
B. Leasing .....		16 (5)

- (1) Arrêté du Ministre des finances n° 351-85 du 25 mars 1985.
- (2) Il s'agit des crédits comportant la signature de la Caisse marocaine des marchés. A ce taux unique s'ajoutent pour « les avais inconditionnels » les commissions perçues par la Caisse fixées à 2% pour les opérations de préfinancement, 1,70% pour les acceptations d'accompagnement, 1,40% pour les acceptations de mobilisation. Pour les crédits sous forme « d'avais conditionnels », les taux appliqués ne devront pas dépasser 10,5% pour les crédits de préfinancement, 10,20% pour les crédits d'accompagnement et 9,90% pour les crédits de mobilisation. A ces taux, s'ajoute une commission fixe de 0,50% pour la couverture des frais de gestion des dossiers (Additif n° 6 à la décision réglementaire n° 16 de la Banque du Maroc).
- (3) Le taux des crédits à moyen terme « Exportation » et « fournisseur » est fixé à 9% (circulaires de la Banque du Maroc n° 1/CR/86 et 2/CR/86).
- (4) Avec un minimum de 2 dirhams par chèque déplacé, bancable ou non, et de 5 dirhams pour les chèques sur l'étranger (Additif n° 6 à la décision réglementaire n° 16 de la Banque du Maroc).
- (5) Avec ristourne de 2% pour certains investissements (code des investissements).

**A. 57 (suite) - Structure des taux d'intérêt débiteurs**  
(Taux annuels en pourcentage)

**3. Caisse nationale de crédit agricole**

Nature des opérations	Taux en vigueur au 31.12.85
<b>A. Siège Central et Caisses Régionales</b>	
1) Court terme	
Warrants .....	8
- Céréales et légumineuses .....	10
- Autres crédits .....	12

**A. 58 - Cours, exprimés en dirhams, des principales devises cotées par la Banque du Maroc (1)**

Cours du virement

	Fin mars 1985 (2)		Fin juin 1985 (3)		Fin septembre 1985		Fin décembre 1985	
	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente
1 franc français .....	1,02767	1,03075	1,11875	1,12211	1,23098	1,23468	1,27454	1,27836
1 dollar E.U. ....	9,6821	9,7225	10,417	10,461	10,028	10,073	9,5966	9,6459
1 livre sterling .....	11,973	12,032	13,486	13,552	14,118	14,188	13,859	13,928
1 mark allemand .....	3,1340	3,1495	3,4073	3,4241	3,7523	3,7708	3,9077	3,9266
1 florin hollandais .....	2,7827	2,7966	3,0239	3,0391	3,3275	3,3443	3,4673	3,4842
100 francs belges .....	15,563	15,648	16,921	17,014	18,493	18,595	19,083	19,175
1 franc suisse .....	3,6963	3,7140	4,0636	4,0830	4,5888	4,6105	4,6127(4)	4,6352(4)
1000 liras italiennes .....	4,9024	4,9306	5,3481	5,3788	5,5566	5,5894	5,7137	5,7424
100 shillings autrichiens .....	44,755	44,972	48,453	48,688	53,350	53,610	55,395	55,864
100 pesetas espagnoles .....	5,6054	5,6377	5,9601	5,9949	6,1395	6,1765	6,2490	6,2806
100 yens japonais .....	3,8488	3,8661	4,1832	4,2021	4,6407	4,6617	4,7737(5)	4,7968(5)

- (1) La Banque du Maroc cote également, chaque jour ouvrable, les cours des monnaies suivantes: dollar canadien, couronne norvégienne, couronne suédoise, couronne danoise, escudo portugais, dinar tunisien, dinar koweïtien, rial saoudien et dirham des Emirats Arabes Unis.
- (2) Cours du 29 mars 1985.
- (3) Cours du 28 juin 1985.
- (4) Cours du 26 décembre 1985.
- (5) Cours du 27 décembre 1985.

Nature des opérations	Taux en vigueur au 31.12.85
<b>2) Moyen terme</b>	
Crédits d'une durée inférieure ou égale à 7 ans .....	12,5
Crédits d'une durée supérieure à 7 ans .....	14
<b>B. Caisses locales (1)</b>	
1) Court terme	
Céréales et légumineuses .....	8
Prêts de moissons .....	3
Autres prêts .....	8,5
2) Moyen terme	
Tous crédits .....	11

(1) Sont concernées par ce régime les personnes physiques ayant un revenu fiscal inférieur à 6 000 dirhams.

**A. 57 (suite) - Structure des taux d'intérêt débiteurs**  
(Taux annuels en pourcentage)

**4. Crédit immobilier et hôtelier**

	Régime au 31.12.85		
	Valeur immobilière totale (V.I.T.)	Taux statutaires	Taux effectifs (1)
<b>I. Régime général</b>			
1. Construction et acquisition à usage d'habitation personnelle (2)			
inférieure à 200 000 DH		15	11
comprise entre 200 000 et 300 000 DH		15	12
comprise entre 300 000 et 500 000 DH		15	15
supérieure à 500 000 DH		16	16
<b>II. Régime foncier</b>			
1. Construction de locaux commerciaux .....			
		15	15
2. Viabilisation des terrains .....			
		15	15
3. Préfinancement des promoteurs .....			
		15	15
<b>III. Crédits hôteliers</b>			
- Crédits à la construction .....			
		15 (3)	13
- Crédits d'équipement .....			
		15	13
- Transport touristique .....			
		15	13

- (1) Arrêté du Ministre des finances n° 276-85 du 26 février 1985 fixant les ristournes d'intérêt.
- (2) Les taux du régime général s'appliquent aux constructions à usage locatif.
- (3) Le taux des crédits d'une durée supérieure à 15 ans est fixé à 16%.

Décret n° 2-86-753 du 24 rebia I 1407 (27 novembre 1986) approuvant le contrat conclu le 16 safar 1407 (21 octobre 1986) entre le Royaume du Maroc et la Kreditanstalt Für Wiederaufbau pour la garantie du prêt de 90 millions de deutsch marks, consenti par cette institution à la Caisse nationale de crédit agricole.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la loi de finances pour l'année 1982 n° 26-81 promulguée par dahir n° 1-81-425 du 5 rebia I 1402 (1<sup>er</sup> janvier 1982), notamment son article 41 ;

Sur proposition du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, le contrat conclu le 16 safar 1407 (21 octobre 1986) entre le Royaume du Maroc et la Kreditanstalt Für Wiederaufbau pour la garantie du prêt de quatre-vingt-dix millions de deutsch marks (D.M. 90.000.000), consenti par cette institution à la Caisse nationale de crédit agricole.

ART. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 24 rebia I 1407 (27 novembre 1986).

D<sup>r</sup> AZZEDDINE LARAKI.

Pour contreséing :

Le ministre des finances,

MOHAMED BERRADA.

Décret n° 2-86-755 du 29 rebia I 1407 (2 décembre 1986) approuvant le contrat de crédit-acheteur de 4.182.087,12 dollars des Etats-Unis d'Amérique, conclu le 1<sup>er</sup> rebia I 1407 (4 novembre 1986) entre le Royaume du Maroc et un consortium de banques étrangères dont Banco Arabe Espanol, S.A. est chef de file.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la loi de finances pour l'année 1986 n° 33-85 promulguée par le dahir n° 1-85-353 du 18 rebia II 1406 (31 décembre 1985), notamment son article 16 ;

Vu l'article 41 de la loi de finances pour l'année 1982 n° 26-81 promulguée par dahir n° 1-81-425 du 5 rebia I 1402 (1<sup>er</sup> janvier 1982) ;

Sur proposition du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, le contrat de crédit-acheteur de 4.182.087,12 dollars des Etats-Unis d'Amérique conclu le 1<sup>er</sup> rebia I 1407 (4 novembre 1986) entre le Royaume du Maroc et un consortium de banques étrangères dont Banco Arabe Espanol, S.A. est chef de file, pour le financement de biens et services en provenance d'Espagne.

ART. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 29 rebia I 1407 (2 décembre 1986).

D<sup>r</sup> AZZEDDINE LARAKI.

Pour contreséing :

Le ministre des finances,

MOHAMED BERRADA.

Décret n° 2-86-756 du 29 rebia I 1407 (2 décembre 1986) approuvant le contrat de crédit-acheteur de 6.100.508,65 dollars des Etats-Unis d'Amérique, conclu le 1<sup>er</sup> rebia I 1407 (4 novembre 1986) entre le Royaume du Maroc et un consortium de banques étrangères dont Banco Arabe Espanol, S.A. est chef de file.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la loi de finances pour l'année 1986 n° 33-85 promulguée par le dahir n° 1-85-353 du 18 rebia II 1406 (31 décembre 1985), notamment son article 16 ;

Vu l'article 41 de la loi de finances pour l'année 1982 n° 26-81 promulguée par dahir n° 1-81-425 du 5 rebia I 1402 (1<sup>er</sup> janvier 1982) ;

Sur proposition du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, le contrat de crédit-acheteur de 6.100.508,65 dollars des Etats-Unis d'Amérique conclu le 1<sup>er</sup> rebia I 1407 (4 novembre 1986) entre le Royaume du Maroc et un consortium de banques étrangères dont Banco Arabe Espanol, S.A. est chef de file, pour le financement de biens et services en provenance d'Espagne.

ART. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 29 rebia I 1407 (2 décembre 1986).

D<sup>r</sup> AZZEDDINE LARAKI.

Pour contreséing :

Le ministre des finances,

MOHAMED BERRADA.

Décret n° 2-86-757 du 29 rebia I 1407 (2 décembre 1986) approuvant le contrat de crédit-acheteur de 14.770.237,24 dollars des Etats-Unis d'Amérique, conclu le 1<sup>er</sup> rebia I 1407 (4 novembre 1986) entre le Royaume du Maroc et un consortium de banques étrangères dont Banco Arabe Espanol, S.A. est chef de file.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la loi de finances pour l'année 1986 n° 33-85 promulguée par le dahir n° 1-85-353 du 18 rebia II 1406 (31 décembre 1985), notamment son article 16 ;

Vu l'article 41 de la loi de finances pour l'année 1982 n° 26-81 promulguée par dahir n° 1-81-425 du 5 rebia I 1402 (1<sup>er</sup> janvier 1982) ;

Sur proposition du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, le contrat de crédit-acheteur de 14.770.237,24 dollars des Etats-Unis d'Amérique conclu le 1<sup>er</sup> rebia I 1407 (4 novembre 1986) entre le Royaume du Maroc et un consortium de banques étrangères dont Banco Arabe Espanol, S.A. est chef de file, pour le financement de biens et services en provenance d'Espagne.

ART. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 29 rebia I 1407 (2 décembre 1986).

D<sup>r</sup> AZZEDDINE LARAKI.

Pour contreséing :

Le ministre des finances,

MOHAMED BERRADA.

Décret n° 2-86-758 du 29 rebia I 1407 (2 décembre 1986) approuvant le contrat de crédit-acheteur de 85.747.166,98 dollars des Etats-Unis d'Amérique, conclu le 1<sup>er</sup> rebia I 1407 (4 novembre 1986) entre le Royaume du Maroc et un consortium de banques étrangères dont Banco Arabe Espanol, S.A. est chef de file.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la loi de finances pour l'année 1986 n° 33-85 promulguée par le dahir n° 1-85-353 du 18 rebia II 1406 (31 décembre 1985), notamment son article 16 ;

Vu l'article 41 de la loi de finances pour l'année 1982 n° 26-81 promulguée par dahir n° 1-81-425 du 5 rebia I 1402 (1<sup>er</sup> janvier 1982) ;

Sur proposition du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, le contrat de crédit-acheteur de 85.747.166,98 dollars des Etats-Unis d'Amérique conclu le 1<sup>er</sup> rebia I 1407 (4 novembre 1986) entre le Royaume du Maroc et un consortium de banques étrangères dont Banco Arabe Espanol, S.A. est chef de file, pour le financement de biens et services en provenance d'Espagne.

ART. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 29 rebia I 1407 (2 décembre 1986).

D<sup>r</sup> AZZEDDINE LARAKI.

Pour contreseing :

Le ministre des finances,

MOHAMED BERRADA.

Décret n° 2-86-761 du 29 rebia I 1407 (2 décembre 1986) approuvant l'accord conclu le 12 moharrem 1407 (17 septembre 1986) entre le Royaume du Maroc et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement relatif à la garantie du prêt de 120.000.000 de dollars U.S., consenti par cette institution à la Caisse nationale de crédit agricole.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la loi de finances pour l'année 1982 n° 26-81 promulguée par dahir n° 1-81-425 du 5 rebia I 1402 (1<sup>er</sup> janvier 1982), notamment son article 41 ;

Sur proposition du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, l'accord conclu le 12 moharrem 1407 (17 septembre 1986) entre le Royaume du Maroc et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement pour la garantie du prêt de cent vingt millions de dollars U.S. (120.000.000 \$ U.S.), consenti par cette institution à la Caisse nationale de crédit agricole.

ART. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 29 rebia I 1407 (2 décembre 1986).

D<sup>r</sup> AZZEDDINE LARAKI.

Pour contreseing :

Le ministre des finances,

MOHAMED BERRADA.

Décret n° 2-86-762 du 29 rebia I 1407 (2 décembre 1986) approuvant le contrat de crédit financier de 34.000.000 de dollars des Etats-Unis d'Amérique, conclu le 1<sup>er</sup> rebia I 1407 (4 novembre 1986) entre le Royaume du Maroc et un consortium de banques étrangères dont Banco Arabe Espanol, S.A. est chef de file.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la loi de finances pour l'année 1986 n° 33-85 promulguée par le dahir n° 1-85-353 du 18 rebia II 1406 (31 décembre 1985), notamment son article 16 ;

Vu l'article 41 de la loi de finances pour l'année 1982 n° 26-81 promulguée par dahir n° 1-81-425 du 5 rebia I 1402 (1<sup>er</sup> janvier 1982) ;

Sur proposition du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, le contrat de crédit financier de 34.000.000 de dollars des Etats-Unis d'Amérique, conclu le 1<sup>er</sup> rebia I 1407 (4 novembre 1986) entre le Royaume du Maroc et un consortium de banques étrangères dont Banco Arabe Espanol, S.A. est chef de file.

ART. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 29 rebia I 1407 (2 décembre 1986).

D<sup>r</sup> AZZEDDINE LARAKI.

Pour contreseing :

Le ministre des finances,

MOHAMED BERRADA.

Décret n° 2-86-767 du 29 rebia I 1407 (2 décembre 1986) approuvant l'accord de crédit fournisseur de 19.211.264,90 dollars des Etats-Unis d'Amérique, conclu le 28 ramadan 1406 (6 juin 1986) entre le Royaume du Maroc et la Société internationale « Bureau For Marketing Research Inc. ».

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la loi de finances pour l'année 1986 n° 33-85 promulguée par le dahir n° 1-85-353 du 18 rebia II 1406 (31 décembre 1985), notamment son article 16 ;

Vu l'article 41 de la loi de finances pour l'année 1982 n° 26-81 promulguée par dahir n° 1-81-425 du 5 rebia I 1402 (1<sup>er</sup> janvier 1982) ;

Sur proposition du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, l'accord de crédit fournisseur de 19.211.264,90 dollars des Etats-Unis d'Amérique, conclu le 28 ramadan 1406 (6 juin 1986) entre le Royaume du Maroc et la Société internationale « Bureau For Marketing Research Inc. ».

ART. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 29 rebia I 1407 (2 décembre 1986).

D<sup>r</sup> AZZEDDINE LARAKI.

Pour contreseing :

Le ministre des finances,

MOHAMED BERRADA.

Décret n° 2-86-768 du 29 rebia I 1407 (2 décembre 1986) approuvant l'accord de crédit fournisseur de 91.528.551,03 dollars des Etats-Unis d'Amérique, conclu le 28 ramadan 1406 (6 juin 1986) entre le Royaume du Maroc et le groupement de sociétés dénommé TREBAL.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la loi de finances pour l'année 1986 n° 33-85 promulguée par le dahir n° 1-85-353 du 18 rebia II 1406 (31 décembre 1985), notamment son article 16 ;

Vu l'article 41 de la loi de finances pour l'année 1982 n° 26-81 promulguée par dahir n° 1-81-425 du 5 rebia I 1402 (1<sup>er</sup> janvier 1982) ;

Sur proposition du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, l'accord de crédit fournisseur de 91.528.551,03 dollars des Etats-Unis d'Amérique, conclu le 28 ramadan 1406 (6 juin 1986) entre le Royaume du Maroc et le groupement de sociétés dénommé TREBAL, pour le financement de biens et services en provenance d'Espagne.

ART. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 29 rebia I 1407 (2 décembre 1986).

D<sup>r</sup> AZZEDDINE LARAKI.

Pour contreseing :

Le ministre des finances,

MOHAMED BERRADA.

Décret n° 2-86-769 du 29 rebia I 1407 (2 décembre 1986) approuvant l'accord de crédit fournisseur de 74.542.826,55 dollars des Etats-Unis d'Amérique, conclu le 28 ramadan 1406 (6 juin 1986) entre le Royaume du Maroc et le groupement de sociétés dénommé CEXMA.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la loi de finances pour l'année 1986 n° 33-85 promulguée par le dahir n° 1-85-353 du 18 rebia II 1406 (31 décembre 1985), notamment son article 16 ;

Vu l'article 41 de la loi de finances pour l'année 1982 n° 26-81 promulguée par dahir n° 1-81-425 du 5 rebia I 1402 (1<sup>er</sup> janvier 1982) ;

Sur proposition du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, l'accord de crédit fournisseur de 74.542.826,55 dollars des Etats-Unis d'Amérique, conclu le 28 ramadan 1406 (6 juin 1986) entre le Royaume du Maroc et le groupement de sociétés dénommé CEXMA, pour le financement de biens et services en provenance d'Espagne.

ART. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 29 rebia I 1407 (2 décembre 1986).

D<sup>r</sup> AZZEDDINE LARAKI.

Pour contreseing :

Le ministre des finances,

MOHAMED BERRADA.

Décret n° 2-86-692 du 7 rebia II 1407 (10 décembre 1986) approuvant le contrat de prêt ordinaire d'un montant de 6.250.000 dinars arabes - monnaie de compte - conclu le 8 moharrem 1407 (13 septembre 1986) entre le Royaume du Maroc et le Fonds monétaire arabe.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la loi de finances pour l'année 1986 n° 33-85 promulguée par le dahir n° 1-85-353 du 18 rebia II 1406 (31 décembre 1985), notamment son article 16 ;

Vu l'article 41 de la loi de finances pour l'année 1982 n° 26-81 promulguée par dahir n° 1-81-425 du 5 rebia I 1402 (1<sup>er</sup> janvier 1982) ;

Sur proposition du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, le contrat de prêt ordinaire d'un montant de 6.250.000 dinars arabes - monnaie de compte - conclu le 8 moharrem 1407 (13 septembre 1986) entre le Royaume du Maroc et le Fonds monétaire arabe.

ART. 2. — Le présent décret sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 7 rebia II 1407 (10 décembre 1986).

D<sup>r</sup> AZZEDDINE LARAKI.

Pour contreseing :

Le ministre des finances,

MOHAMED BERRADA.

Décret n° 2-86-693 du 7 rebia II 1407 (10 décembre 1986) approuvant le contrat de prêt (facilité d'encouragement de l'échange commercial) d'un montant de 2.500.000 dinars arabes - monnaie de compte - conclu le 8 moharrem 1407 (13 septembre 1986) entre le Royaume du Maroc et le Fonds monétaire arabe.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la loi de finances pour l'année 1986 n° 33-85 promulguée par le dahir n° 1-85-353 du 18 rebia II 1406 (31 décembre 1985), notamment son article 16 ;

Vu l'article 41 de la loi de finances pour l'année 1982 n° 26-81 promulguée par dahir n° 1-81-425 du 5 rebia I 1402 (1<sup>er</sup> janvier 1982) ;

Sur proposition du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, le contrat de prêt (facilité d'encouragement de l'échange commercial) d'un montant de 2.500.000 dinars arabes - monnaie de compte - conclu le 8 moharrem 1407 (13 septembre 1986) entre le Royaume du Maroc et le Fonds monétaire arabe.

ART. 2. — Le présent décret sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 7 rebia II 1407 (10 décembre 1986).

D<sup>r</sup> AZZEDDINE LARAKI.

Pour contreseing :

Le ministre des finances,

MOHAMED BERRADA.

Décret n° 2-86-754 du 7 rebia II 1407 (10 décembre 1986) approuvant la convention de prêt conclue le 26 safar 1407 (31 octobre 1986) entre le Royaume du Maroc et le Fonds koweïtien pour le développement économique arabe en vue de la participation au financement du projet d'alimentation de la Wilaya de Casablanca en eau potable.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la loi de finances pour l'année 1986 n° 33-85 promulguée par le dahir n° 1-85-353 du 18 rebia II 1406 (31 décembre 1985), notamment son article 16 ;

Vu l'article 41 de la loi de finances pour l'année 1982 n° 26-81 promulguée par dahir n° 1-81-425 du 5 rebia I 1402 (1<sup>er</sup> janvier 1982) ;

Sur proposition du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvée, telle qu'elle est annexée à l'original du présent décret, la convention de prêt de 7.000.000 de dinars koweïtiens, conclue le 26 safar 1407 (31 décembre 1986) entre le Royaume du Maroc et le Fonds koweïtien pour le développement économique arabe pour la participation au financement du projet d'alimentation de la Wilaya de Casablanca en eau potable.

ART. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 7 rebia II 1407 (10 décembre 1986).

D<sup>r</sup> AZZEDDINE LARAKI.

Pour contreseing :

Le ministre des finances,

MOHAMED BERRADA.

Décret n° 2-86-731 du 8 rebia II 1407 (11 décembre 1986) approuvant la convention de prêt conclue le 15 safar 1407 (20 octobre 1986) entre le Royaume du Maroc et le Fonds séoudien de développement pour la participation au financement du projet d'alimentation de la ville de Casablanca en eau potable.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la loi de finances pour l'année 1986 n° 33-85 promulguée par le dahir n° 1-85-353 du 18 rebia II 1406 (31 décembre 1985), notamment son article 16 ;

Vu l'article 41 de la loi de finances pour l'année 1982 n° 26-81 promulguée par dahir n° 1-81-425 du 5 rebia I 1402 (1<sup>er</sup> janvier 1982) ;

Sur proposition du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvée, telle qu'elle est annexée à l'original du présent décret, la convention de prêt de 70.000.000 de rials séoudiens, conclue le 15 safar 1407 (20 octobre 1986) entre le Royaume du Maroc et le Fonds séoudien de développement, pour la participation au financement du projet d'alimentation de la ville de Casablanca en eau potable.

ART. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 8 rebia II 1407 (11 décembre 1986).

D<sup>r</sup> AZZEDDINE LARAKI.

Pour contreseing :

Le ministre des finances,

MOHAMED BERRADA.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 1254-86 du 7 hija 1406 (13 août 1986) portant ouverture, clôture et réglementation spéciale de la chasse pendant la saison 1986-1987.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE,

Vu le dahir du 6 hija 1341 (21 juillet 1923) sur la police de la chasse et les dahirs qui l'ont modifié et complété ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture n° 582-62 du 3 novembre 1962 portant réglementation permanente de la chasse, tel qu'il a été modifié et complété,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Pendant les périodes d'ouverture indiquées ci-après et en dehors des zones où elle est interdite, la chasse peut être pratiquée dans les conditions fixées par le dahir du 6 hija 1341 (21 juillet 1923) et l'arrêté du ministre de l'agriculture n° 582-62 du 3 novembre 1962 portant réglementation permanente de la chasse, susvisés, ainsi que par le présent arrêté.

A. — PÉRIODES D'OUVERTURE, JOURS ET MODES DE CHASSE

ART. 2. — Sur le territoire du Royaume du Maroc, les dates d'ouverture et de clôture de la chasse, ainsi que les jours et modes de chasse, sont fixés ainsi qu'il suit pour les différentes espèces de gibier.

ESPÈCES DE GIBIER	DATE D'OUVERTURE (1)	DATE DE CLÔTURE (2)	JOURS OU LA CHASSE EST PERMISE pendant les périodes d'ouverture	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES sur les modes et lieux de chasse
Perdreau, lièvres, canard colvert, lapin et caille sédentaire.	5 octobre 1986.	1 <sup>er</sup> janvier 1987.	Dimanches et jours fériés suivants : 6 et 18 novembre 1986, le 2 <sup>e</sup> jour de la célébration de la fête du Mouloud et le 1 <sup>er</sup> janvier 1987.	
Sanglier (3).	5 octobre 1986.	15 février 1987.	Les jeudis, dimanches et jours fériés suivants : 6 et 18 novembre 1986, le 2 <sup>e</sup> jour de la célébration de la fête du Mouloud et le 1 <sup>er</sup> janvier 1987.	La chasse du sanglier ne peut être pratiquée qu'en battue.

ESPECES DE GIBIER	DATE D'OUVERTURE (1)	DATE DE CLOTURE (2)	JOURS OU LA CHASSE EST PERMISE pendant les périodes d'ouverture	OBSERVATIONS PARTICULIÈRES sur les modes et lieux de chasse
Pigeon biset, palombe, gibier d'eau et de passage (4) (sauf la caille migratrice, la tourterelle et le canard colvert) et les animaux nuisibles.	5 octobre 1986.	3 mars 1987.	Les samedis et dimanches ainsi que les jours fériés suivants : 6 et 18 novembre 1986, le 2 <sup>e</sup> jour de la célébration de la fête du Mouloud, le 1 <sup>er</sup> janvier 1987 et le 3 mars 1987.	La chasse en battue de la bécassine est autorisée.
Caille migratrice.	4 janvier 1987.	15 février 1987.	Les samedis et dimanches.	La chasse de la caille migratrice est interdite à l'intérieur de la forêt.
Tourterelle.	9 mai 1987.	13 juillet 1987.	Les samedis, dimanches et le 9 juillet 1987.	La chasse de la tourterelle est interdite avec chien et à l'intérieur de la forêt.

(1) Au lever du soleil.

(2) Au coucher du soleil.

(3) Le tir des laies suitées est interdit.

(4) Le gibier d'eau et de passage dont la chasse est autorisée est énuméré ci-après :

Bécasses, bécassines, bécasseaux, chevaliers, courlis, foulques, gangas, merles, macarouses, canards (sauf les ladornes), sarcelles, fuligules, oies, plongeurs, gravelots, pluviers, huîtres, barges, oedémomes criards, poules d'eau, râles divers, vanneaux et grives.

### B. — RÉGLEMENTATION SPÉCIALE

ART. 3. — *Chasse en battue.* — Les autorisations de chasse en battue du sanglier visées à l'article 6 de l'arrêté du 3 novembre 1962 sont délivrées par le gouverneur ou son délégué, sur proposition de l'ingénieur, chef du service forestier provincial ou son délégué.

Le montant de la redevance prévue au même article est égal au produit de la somme de 100 dirhams par le nombre de chasseurs inscrits sur la demande d'autorisation de battue, sans que ce montant soit inférieur à mille dirhams (1.000 DH) par battue. Cette redevance est de 250 dirhams par chasseur étranger non résident au Maroc.

Les demandes d'autorisation de battue, établies sur imprimé spécial à retirer à la subdivision forestière locale et accompagnées d'une quittance de la perception locale délivrée après établissement par l'ingénieur, chef de la subdivision d'un bulletin de versement libellé au titre du fonds de la chasse (compte spécial 35/50) du montant de la redevance calculé ou fixé comme indiqué à l'alinéa précédent doivent parvenir à la subdivision forestière intéressée quinze jours au moins et trente jours au plus avant la date demandée pour la battue.

Tout chasseur ayant obtenu une autorisation de chasse en battue est primé dans la répartition des battues restantes par les chasseurs qui n'ont pas encore obtenu d'autorisation semblable et qui ont présenté leur demande dans les délais réglementaires ci-dessus indiqués, l'attribution des battues a lieu le dixième jour qui précède la date fixée pour les battues.

Nonobstant la disposition prévue à l'alinéa précédent, en cas de concurrence de plusieurs listes de chasseurs, priorité est donnée à celle ne comprenant aucun chasseur ayant déjà participé, depuis l'ouverture de la chasse, à quatre battues ou plus, sur le territoire de la province intéressée, ou à celle qui en comprend le plus petit nombre. Les chasseurs participant à des battues seront tenus d'acquiescer les sangliers tués involontairement en dépassement du nombre fixé par les autorisations correspondantes, contre paiement par eux d'une taxe de 300 dirhams pour le premier animal excédentaire et de 500 dirhams par sanglier pour les autres. Ces taxes sont perçues, sur-le-champ par l'agent chargé de la surveillance de la battue contre remise d'un permis-quittance extrait d'un carnet à souches et établi au nom du bénéficiaire de l'autorisation de battue ou à défaut, au nom du ou des autres chasseurs participants, acquiesceurs des animaux. Il est délivré un permis quittance par sanglier. Les sommes ainsi perçues sont versées, contre reçu,

aux caisses des agents du Trésor dans le ressort desquels les battues ont eu lieu, ceux-ci les prennent en charge au titre du fonds de la chasse (compte spécial 35/50).

ART. 4. — *Destruction des animaux nuisibles.* — Pendant la période de clôture de la chasse, la destruction des animaux déclarés nuisibles ne peut être effectuée que par les propriétaires ou les possesseurs sur leurs terres et par les amodiataires de lots de chasses conformément aux dispositions du cahier des charges générales relatif à l'amodiation du droit de chasse en forêt domaniale.

La destruction des animaux nuisibles est interdite par temps de neige.

ART. 5. — *Nombre de pièces.* — Le nombre maximal de lièvres, de lapins, de bécasse, de grives, de perdreaux, de canards, de bécassines, de pigeons, de cailles et de tourterelles qu'un chasseur peut abattre au cours d'une même journée de chasse est fixé à :

— un lièvre, cinq lapins, six perdreaux, quatre bécasses, huit grives, dix canards dont quatre cols-verts au maximum, vingt bécassines de quelques espèces que ce soit, dix pigeons, huit cailles sédentaires, vingt cailles migratrices et cinquante tourterelles.

Le nombre de sangliers qu'un groupe de chasseurs participant à une battue sera autorisé à abattre, est fixé, à un sanglier pour quatre chasseurs, aucun sanglier ne sera accordé pour le ou les chasseurs en excédent d'un multiple de quatre.

ART. 6. — *Interdiction de la vente du gibier et d'espèces de la faune sauvage.* — Sont interdits, sous quelque forme que ce soit, la mise en vente, la vente et l'achat, des espèces suivantes : perdreau, lièvre, lapin, caille, pigeons, tourterelle, bécasse, bécassine, ainsi que des espèces protégées énumérées au premier alinéa de l'article 8 du présent arrêté.

Pour toutes les autres espèces, le commerce est soumis à autorisation du directeur des eaux et forêts et de la conservation des sols.

Le faisan et la caille d'élevage commercialisés doivent porter une marque distinctive de l'éleveur scellée sur une patte à la sortie de la station d'élevage. Cette marque doit accompagner le gibier durant tous les stades de commerce jusqu'au consommateur final.

L'interdiction s'étend à la détention des espèces de gibier et d'animaux susvisés dans les lieux visés à l'article 10 bis du dahir précité du 6 hija 1341 (21 juillet 1923) ainsi que, sauf sur autorisation spéciale du directeur des eaux et forêts, dans les ateliers et magasins des taxidermistes, fourreurs et tanneurs.

**ART. 7. — Licences de chasse.**

a) *Licence de chasse en forêt domaniale* : le prix de cette licence visée à l'article 3 du dahir du 6 hija 1341 (21 juillet 1923) est fixé à cinquante dirhams (50 DH) pour les nationaux et les étrangers résidents au Maroc et deux cent cinquante dirhams (250 DH) pour les étrangers non résidents au Maroc passant par des sociétés marocaines de tourisme cynégétique.

b) *Licence de chasse du gibier migrateur* : le prix de la licence de chasse du gibier migrateur (caille, tourterelle, grive et bécasse) autre que le gibier d'eau est fixé à cent dirhams (100 DH) pour les nationaux et les étrangers résidents au Maroc et à trois cents dirhams (300 DH) pour les étrangers non résidents au Maroc passant par des sociétés marocaines de tourisme cynégétique.

c) *Licence de chasse du gibier d'eau* : le prix de la licence de chasse du gibier d'eau est fixé à cinquante dirhams (50 DH) pour les nationaux et les étrangers résidents au Maroc et à cent dirhams (100 DH) pour les étrangers non résidents au Maroc passant par des sociétés marocaines de tourisme cynégétique.

**ART. 8. — Espèces protégées.** — Sont interdites, la chasse et la capture du faisan, de la panthère, du guépard, du singe, de toutes espèces de cerfs et de gazelles, du mouflon, des rapaces diurnes et nocturnes, de la loutre, de la mangouste, du lynx caracal, de la hyène, du fennec, du chat sauvage, du ratel, du zorille, de la genette, du porc-épic, du hérisson, de l'écureuil de gétulie, de toutes espèces d'outardes, du francolin, de toutes espèces de pintades sauvages, du colin de Californie, de l'érismaure, de toutes espèces de tadornes, des glaréoles, des phalaropes, de la courvite isabelle, des grèbes, et de toutes espèces de reptiles non venimeux.

Toutefois, dans les lots où le droit de chasse est amodié à des associations cynégétiques, chaque amodiataire et chaque permissionnaire peuvent abattre, au cours d'une même journée de chasse et seulement pendant la période comprise entre le 5 octobre 1986 et le premier janvier 1987 inclus, au maximum trois faisans qui peuvent s'ajouter au nombre maximal de pièces de gibier sédentaire qu'il est permis de tuer tel qu'il est fixé à l'article 5 ci-dessus et consécutivement à un lâcher de faisans de repeuplement. Le prélèvement effectué ne doit pas dépasser 70% du nombre total de faisans de tir lâchés par la société amodiataire du droit de chasse sous le contrôle de l'ingénieur, chef de la subdivision forestière locale ou de son délégué.

**ART. 9. — Exercice de la chasse par des étrangers non résidents au Maroc.** — Exercice de la chasse dans les secteurs classés chasses touristiques loués à des sociétés de tourisme cynégétique.

Par dérogation aux dispositions des articles 1 et 2 du présent arrêté, la chasse du gibier sédentaire (sauf le sanglier) et de celui de passage (sauf la caille, la tourterelle, la grive et la bécasse) est interdite aux étrangers non résidents au Maroc en dehors des secteurs classés chasses touristiques loués par les sociétés de tourisme cynégétique.

Dans les secteurs classés chasses touristiques loués à des sociétés de tourisme cynégétique, la chasse peut être exercée par les nationaux et les étrangers, à condition qu'ils soient porteurs des permis de port d'armes, de chasse, de la quittance d'assurances visée à l'article 5 du dahir précité du 6 hija 1341 (21 juillet 1923). Dans ces secteurs, la chasse du gibier sédentaire et de celui d'eau et de passage est soumise aux dispositions des articles 2, 3 et 5 du présent arrêté, sauf dérogations particulières prévues dans le contrat d'amodiation.

En outre, les touristes étrangers non résidents au Maroc peuvent chasser le sanglier et le gibier migrateur (caille, tourterelle, grive et bécasse) en dehors des secteurs classés chasse touristique, en application des dispositions du présent arrêté, à condition qu'ils passent par des sociétés marocaines de tourisme cynégétique (inscrites au registre du commerce au Maroc) et qu'ils soient également porteurs du permis de port d'armes, du permis de chasse et de la quittance d'assurance et, le cas échéant, de la licence de chasse en forêt domaniale ou la licence de chasse du gibier migrateur, prévues à l'article 7 du présent arrêté.

Par dérogation aux dispositions de l'article 2 du présent arrêté, les touristes cynégètes peuvent chasser la caille migratrice du 4 janvier au 15 février 1987 et la tourterelle du 9 mai au 13 juillet 1987, les samedis, dimanches et lundis.

Le permis de chasse et la licence de chasse ne seront délivrés aux touristes étrangers non résidents au Maroc que lorsque la demande en est faite, au lieu et place de ces chasseurs, par la société marocaine de tourisme cynégétique (inscrite au registre du commerce au Maroc) qui leur organise la chasse au Maroc.

Les chasseurs étrangers de nationalité espagnole résidents à Ceuta et à Melilla sont considérés comme des touristes cynégètes étrangers et doivent se conformer aux dispositions du présent article pour l'exercice de la chasse au Maroc.

**C. — RÉSERVES DE CHASSE**

**ART. 10. —** Les réserves de chasse de la saison 1985-1986 objet de l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire du 14 août 1985 sont reconduites pour la saison 1986-1987.

**D. — SANCTIONS**

**ART. 11. —** Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et sanctionnées conformément aux dispositions de l'article 10 ter et les articles 15 et suivants du dahir précité du 6 hija 1341 (21 juillet 1923).

Rabat, le 7 hija 1406 (13 août 1986).

OTHMANE DEMNATI.

**NOTA. 1. —** Les chasseurs peuvent consulter, au siège de la province, du service forestier provincial, de l'arrondissement forestier ou de la subdivision forestière du lieu, la liste des immeubles ruraux sur lesquels la chasse a été régulièrement interdite ou amodiée en application de l'arrêté du 14 mars 1955 fixant les modalités de l'interdiction de la chasse et de l'amodiation du droit de chasse sur les immeubles ruraux. Ils peuvent se renseigner dans les mêmes conditions sur les limites des lots loués en forêt domaniale.

**NOTA. 2. —** Les chasseurs qui abattraient des oiseaux bagués sont priés, dans l'intérêt de la science et de la chasse, de bien vouloir envoyer la bague et, si possible, l'animal en indiquant la date, les conditions de capture et le nom de l'espèce à l'adresse suivante : Institut scientifique, station de baguage du centre de recherche sur les migrations d'oiseaux, avenue Ibn-Batouta, Rabat.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du Bulletin officiel n° 3866 du 30 rebia I 1407 (3 décembre 1986).

**Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 1431-86 du 6 rebia II 1407 (9 décembre 1986) fixant les prix d'achat à la production et de vente à l'utilisation des semences certifiées de maïs hybride (simple, double et à trois voies).**

**Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE,**

Vu le dahir n° 1-69-169 du 10 jourmada I 1389 (25 juillet 1969) réglementant la production et la commercialisation de semences et de plants, tel qu'il a été modifié et complété par le dahir portant loi n° 1-76-472 du 5 chaoual 1397 (19 septembre 1977) ;

Vu la loi n° 008-71 du 21 chaabane 1391 (12 octobre 1971) sur la réglementation et le contrôle des prix et les conditions de détention et de vente des produits et marchandises, telle qu'elle a été modifiée et complétée ;

Vu le décret n° 2-71-580 du 5 kaada 1391 (23 décembre 1971) pris pour l'application de la loi n° 008-71 du 21 chaabane 1391 (12 octobre 1971) précitée, notamment son article 2 (1<sup>er</sup> alinéa) ;

Vu le décret n° 2-76-393 du 6 kaada 1396 (30 octobre 1976) portant délégation de pouvoir au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire pour la fixation des prix des semences et des plants ;

Vu le décret n° 2-86-667 du 9 safar 1407 (14 octobre 1986) portant délégation d'attributions et de pouvoirs au ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des affaires économiques ;

Vu l'arrêté du Premier ministre n° 3-334-71 du 4 février 1972 fixant la liste des produits et services dont les prix peuvent être réglementés, tel qu'il a été modifié et complété, notamment par l'arrêté du Premier ministre n° 3-80-74 du 5 safar 1394 (28 février 1974) ;

Vu l'arrêté du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des affaires économiques et de la coopération n° 3-171-72 du 13 juin 1972 classant en listes « A » « B » « C » les marchandises, produits et services dont les prix peuvent être réglementés, tel qu'il a été modifié et complété, notamment par l'arrêté du Premier ministre n° 3-81-74 du 5 safar 1394 (28 février 1974) ;

Après avis de la commission centrale des prix,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE PREMIER.** — Le prix d'achat aux producteurs par les organismes agréés des semences de maïs hybride (simple, double et à trois voies) est fixé à 578 DH/ql.

**ART. 2.** — Le prix de vente aux utilisateurs par les organismes agréés des semences de maïs hybride (simple, double et à trois voies) de production nationale est fixé à 665 DH/ql.

**ART. 3.** — Les prix cités dans les articles ci-dessus s'entendent pour les semences hybrides de maïs (simple, double et à trois voies) :

— agréées et certifiées par la direction de la protection des végétaux, du contrôle technique et de la répression des fraudes ;

— conditionnées en sacs neufs, étiquetés et plombés ;

— livrées aux magasins des organismes agréés.

**ART. 4.** — Le présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel*, abroge l'arrêté n° 726-80 du 11 jourmada I 1400 (28 mars 1980) relatif au même objet.

Rabat, le 6 rebia II 1407 (9 décembre 1986).

OTHMANE DEMNATI.

*Le ministre délégué  
auprès du Premier ministre  
chargé des affaires économiques,*

MOULAY ZINE ZAHIDI.

## AVIS ET COMMUNICATIONS

Liste complémentaire, pour l'année 1986, des géomètres privés et des entreprises topographiques bénéficiant de l'agrément définitif ou provisoire, ainsi que ceux qui ont fait l'objet d'un retrait d'agrément en application du décret n° 2-73-371 du 27 hijra 1395 (30 décembre 1975).

### AGRÉMENT PROVISOIRE

#### Casablanca :

E.T.A.F.A.T. (M. Souhail), angle rue Vidal et rue Colbert.

#### Kenitra :

S.T.R.E.T. (M. Kasri), 368, boulevard Mohammed-V.

#### Salé :

CO.TRA.BAS (M. Zaïd Hattab), 64, avenue Abdelkrim Al Khat-tabi.

### AGRÉMENT DÉFINITIF

#### Meknès :

M. Chrifi Abdallah, 14, avenue Nehru ;

M. Mourchid El Houssaine, 8, rue de Beyrouth.

#### RETRAIT TEMPORAIRE DE L'AGRÉMENT PROVISOIRE

#### Rabat :

M. Pydzinski Witold, 4, rue Ahfir.

#### Tanger :

M. Tligui Abdelaziz, 66, boulevard Mohammed-V.

#### RETRAIT TEMPORAIRE DE L'AGRÉMENT DÉFINITIF

#### Casablanca :

M. Cherkaoui Rachid, 42, avenue Mers-Sultan.

#### Rabat :

M. Delmar Charles, 4, avenue Moulay Youssef ;

M. Kreckovic Nicola, 7, rue Osofoh.

#### Marrakech :

M. Zinoviev Vladimir, rue P, Jardin du Pacha, n° 5.